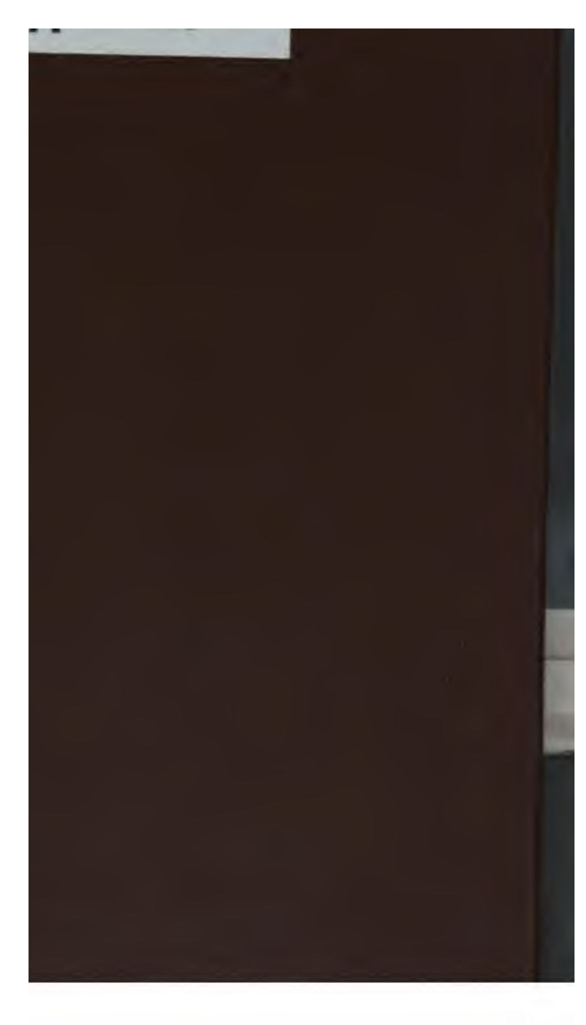




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

SEPTEMBRE.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SÇAVANS.

SEPTEMBRE. M. DCC. L.

DELLA VIA APPIA RICONOSCIUTA e Descripta da Roma à Brindisi Libri IV. di FRANCESCO MARIA PRATILLI all' Illustrissimo ed Excellentissimo Signore il Signor Conte D. EGIDIO GAETANO dell' Aquila d'Arragona De' Duchi de Laurenzano Gentiluomo di Camera del Re Nostro Signore. In Napoli M. DCC. XLV. Per Giovan-

ni di Simone. C'EST-A-DIRE : *Examen & Déscription de la Voye Appienne, depuis Rome jusqu'à Brindes en IV. Livres par* FRANÇOIS-MARIE PRATILLI ; *Ouvrage dédié à M. le Comte D.* GILLES GAETAN Dell' Aquila *d'Arragon, des Ducs de Laurenzano, Gentilhomme de la Chambre du Roy des Deux-Siciles.* A Naples M. DCC. XLV. De l'Imprimerie de Jean de Simonè. Vol. *in-fol.* de 566. pp.

LES *Voyes publiques* que les Romains firent construire depuis Rome jusqu'aux extrémités de leur vaste Empire, sont des monumens de la sagesse, de la grandeur, & de la magnificence de ces Maîtres du Monde. Ils comprirent que la Force & la Puissance d'un Etat dépendent de la liaison & du commerce des Parties qui le composent ; pour établir la libre communication de Rome avec les Provinces, & des Provinces entr'elles, pour faciliter

la marche des Armées & le tranſport de tout l'attirail militaire, les Magiſtrats Romains & enſuite les Empereurs firent conſtruire des chemins en Italie & dans les Provinces, avec des travaux & des dépenſes incroyables. Il fallut couper & applanir des montagnes, combler des vallées, deſſécher des marais, élever des chauſſées, conſtruire des Ponts ſur les Riviéres; on conſtruiſit ſur les grandes Voyes des Batimens pour loger les Maîtres de Poſte, les Chevaux & les Voitures publiques. Nous ne parlerons point de la conſtruction de ces Routes ou Voyes publiques qui ſe faiſoit en pluſieurs couches de pierres, de ciment & de ſable, & d'une telle ſolidité qu'après tant de ſiécles il en ſubſiſte encore des portions conſidérables d'une parfaite conſervation. On peut voir ſur tous ces détails l'*Hiſtoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, par Bergier, Ouvrage excellent & trop peu connu. Le

Gouvernement Romain regarda toujours comme un objet intéressant pour l'Etat, l'entretien & la réparation des Voyes militaires; nous lisons dans les Historiens & dans les anciennes Inscriptions les titres & les fonctions des différens Officiers qui en eurent l'intendance ou la direction.

La Voye Appienne qui fut d'abord élevée depuis Rome jusqu'à Capouë, & ensuite prolongée jusqu'à Brindes sur le Golfe Adriatique, est une des plus célébres de toutes les anciennes Voyes Romaines; tout le monde connoit la belle & agréable description qu'Horace a fait de son voyage de Rome à Brindes. Les anciens Ecrivains Cicéron, Horace, Tite Live, Strabon, Appien, Procope, ont parlé de la Voye Appienne; elle est décrite dans les anciens Itinéraires. Plusieurs Auteurs modernes en ont aussi traité; mais aucun ne l'a examinée en détail & dans toute son étenduë. Bergier en parle sommai-

rement. Le Cardinal Corradini la décrit briévement & ne la ſuit pas hors des limites du *Latium*; Camillo Pellegrini la décrit de même, mais ſeulement dans l'étenduë de la Campanie. Les Auteurs modernes ont confondu les Voyes différentes qui conduiſoient de Bénévent à Brindes, & n'ont pas aſſez diſtingué la Voye Appienne, dont parlent Cicéron & Strabon, des autres Voyes également connuës des anciens. M. Pratilli a donc cru devoir pour l'éclairciſſement de la Géographie ancienne & de l'Hiſtoire, examiner la Voye Appienne & la ſuivre dans toute ſa longueur depuis Rome juſqu'à Brindes. Après avoir recherché les premiers Auteurs ou Conſtructeurs de cette Voye & ſes Reſtaurateurs, il examine enſuite la matiére & la ſtructure de la Voye, ſa longueur & ſa largeur; il prend le commencement de la Voye à la Porte de Rome, il la ſuit dans tous les lieux par leſquels elle paſſoit, & dont il dé-


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES·SCIENTIA·VERITAS
1817

443. de Rome (de l'époque Varronienne) fit faire la partie qui est entre Rome & Capouë, & épuisa pour cet ouvrage le trésor public. Les Romains après la défaite des Samnites ayant étendu leurs Frontiéres, continuérent la Voye Appienne jusqu'à Bénévent, qui reçut une Colonie Romaine, suivant notre Auteur, l'an 485, sous le Consulat d'Appius Claudius Crassus, fils du Censeur; enfin les Messapiens les Tarentins & autres Peuples de cette partie d'Italie ayant été vaincus vers l'an 490, la Voye Appienne fut prolongée jusqu'à Brindes, qui devint un Port célébre par le passage de l'Italie en Gréce & en Asie; la Ville de Brindes reçut une Colonie l'an 510 sous le Consulat de Torquatus & de Blœsus.

La Voye Appienne construite d'abord avec beaucoup de solidité, reçut des embellissemens l'an 631. de Rome; C. Sempronius Gracchus fit réparer les Voyes Militaires d'I-

talie & y fit planter des Colonnes milliaires numérotées de mille en mille. Outre ces ornemens, on plaça ſur la Voye Appienne des Cippes de pierre pour le repos des Voyageurs, & pour monter ou deſcendre de cheval. Jules Céſar fit de grandes dépenſes pour l'entretien de la Voye Appienne; il entreprit le deſſéchement des Marais Pomptins, qui ne fut achevé que ſous le régne d'Auguſte; ce Prince fit quelques réparations ſur cette Voye aux environs de Capouë; les Empereurs Veſpaſien & Domitien y travaillérent auſſi; Nerva y fit faire de grands travaux ſuivant les Inſcriptions gravées ſur les Colonnes milliaires qu'on a découvertes ſur les Marais Pomptins; Trajan ſon Succeſſeur acheva les ouvrages & les continua juſqu'à Brindes; il fit paver à neuf une Voye publique entre Bénévent & Brindes; Caracalla fit réparer un eſpace de XXI. Milles de la Voye Appienne vers Terracine & Fondi; une autre por-

tion entre le Liris & Sinueſſe fut réparée ſous l'Empire de Maximien Hercule; enfin Théodoric Roi des Goths & d'Italie, fit réparer pour l'écoulement des eaux des Marais Pomptins un Canal de dix-neuf milles de longueur, DECENNOVII, le long de la Voye Appienne entre *Tré Ponti* & Terracine, comme nous l'apprenons d'une belle Inſcription qui ſubſiſte encore à Terracine.

La Voye Appienne étoit pavée, entre Rome & Capouë, de grandes pierres dures & plates, taillées & ajuſtées avec un art & une ſolidité admirables. Le pavé deſcendoit en talus des deux côtés, qui étoient garnis d'un parapet de pierre de taille pour les gens de pied. La largeur de la Voye Appienne étoit telle, que deux chariots y pouvoient paſſer de front; cependant la largeur étoit inégale, comme M. Pratilli l'a obſervé en différens endroits, mais elle ne va pas au-deſſus de 34. Palmes, (23. Pieds 4.

Pouces) ni au dessous de 25. Palmes (17. Pieds 2. Pouces, mesure de Paris). Sa longueur totale depuis Rome jusqu'à Brindes étoit d'environ 360 Milles Romains (120 Lieuës communes de France) comme nous le verrons dans la suite.

La Voye Appienne commençoit donc à la Ville de Rome; l'Empereur Auguste fit élever dans le *Forum Romanum* au pied du Capitole le *Milliaire doré* auquel toutes les Voyes Militaires d'Italie venoient aboutir; c'est une grande question entre les Antiquaires, de sçavoir si les distances *numérotées* sur les Voyes Publiques commençoient à se compter depuis ce Milliaire comme centre commun, ou seulement depuis les Portes de la Ville. Holstenius & Fabretti tiennent pour cette derniére opinion, qui est suivie par M. Corradini, par M. l'Abbé Revillas Professeur de Mathematique au Collége de la Sapience à Rome, dans sa Dissertation sur le

Milliarium Aureum, & enfin pa
M. Pratilli. Voici les raiſons ſu
leſquelles ces Sçavans fondent leu
opinion. Si les diſtances avoien
été comptées depuis le *Milliair*
doré, la premiére Colonne auroi
été renfermée dans l'enceinte d
Rome, les anciens Auteurs l'au
roient remarqué & n'auroient pa
dit *ad primum*, *ſecundum*, *&c.* *a*
Urbe Lapidem. On auroit décou
vert quelqu'une de ces Colonnes
ſur le grand nombre de Voyes qu
par toutes les Portes de la Ville ve
noient ſe terminer au *Forum Ro*
manum; d'ailleurs il eſt certain qu
le Tribun Caïus Sempronius Grac
chus, fit planter les Colonnes o
Cippes Milliaires ſur les Voyes Mi
litaires d'Italie, & que le Milliair
doré n'a été élevé que ſous l'Empi
re d'Auguſte; ce Prince aura-t'
fait déplacer toutes les Colonne
Milliaires pour reprendre exacte
ment les diſtances depuis le *Milliai*
re doré; de plus la Colonne Milliai
re du Numero I. ſur la Voye Ap

pienne a été trouvée hors de la Ville à 530 Palmes (364 Pieds de Paris) de la Porte de S. Sébaſtien, qui eſt l'ancienne Porte Capène, à laquelle commençoit la Voye Appienne. *Initium*, dit Feſtus, *quo quid incipiat*, ut *Via Appia Porta Capena*, & ſuivant Frontin, *Appius Cenſor Viam Ap iam à Portâ Capenâ uſque Capuam munivit.*

D'autres Antiquaires, comme le remarque M. Pratilli, ont cru que les Diſtances commençoient à ſe compter depuis le Milliaire doré ; M. d'Anville embraſſe cette opinion & l'établit dans ſon Analyſe de l'Italie (p. 14 & ſuiv.) Il avouë que la premiére Colonne Milliaire devoit être dans l'enceinte de Rome, ſur les Voyes qui ſortoient par les Portes éloignées de plus de mille pas du *Forum Romanum*. Les expreſſions ad *primum*, *ſecundum*, &c. *ab urbe Lapidem*, ſelon lui, ne marquent pas toujours des diſtances ſur les Voyes Romaines, mais quelquefois des diſtances eſtimées

un mille, deux milles, &c. depuis le temps de C. Gracchus, le terme de *Lapis* fut ſouvent employé pour celui de *Milliare*. Caïus Gracchus aura fait numéroter les diſtances à commencer depuis le centre de Rome, Auguſte en élevant le Milliaire doré n'aura fait que déſigner ce centre par un Monument éclatant, le déplacement des Colonnes n'aura pas été néceſſaire. L'uſage de compter les diſtances itinéraires du centre des grandes Villes, n'étoit pas particulier à la Ville de Rome; toutes les diſtances itinéraires des environs de Milan étoient numérotées ſur les Voyes Publiques à compter du centre de cette Ville. La Colonne du Numero I. trouvée près la Porte de S. Sébaſtien, qui eſt la Porte Capene de l'enceinte d'Aurelien, ne s'accorde avec aucune des deux opinions; cette Colonne a été trouvée à 530 Palmes (75 Pas) de la nouvelle Porte Capene, & à environ 400 Pas de l'ancienne Porte,

elle devoit être à mille Pas ſuivant la premiére opinion; il faut donc avouër qu'elle a été tranſplantée de ſon premier emplacement, auſſi n'étoit-elle pas ſur pied; on l'a trouvée au milieu des décombres; & dès lors cette Colonne ne prouve rien; elle a pû également être tranſportée de l'intérieur de Rome comme d'ailleurs. M. d'Anville établit ſon opinion ſur des preuves Géométriques & ſur des faits; 1°. on trouve un *Quinto* ſubſiſtant ſur la Voye Flaminienne au Nord de Rome, & un *Decimo* ſur l'ancienne Voye qui conduiſoit à *Laurentum* vers le Midi. La diſtance entre ces Lieux, y compris la traverſée de Rome entiére, eſt au plus de 14 milles Romains & demi ſuivant l'échelle de l'Agro Romano arpenté par Cingolani; cependant le *Quinto* d'une part marquant la Colonne du Numéro V, & le *Decimo* de l'autre déſignant la Colonne du Numero X, la diſtance du *Quinto* au *Decimo* en traverſant Rome eſt

de XV. milles; il faut dont néceſſairement que la traverſée de Rome qui eſt d'environ 2600 pas Romains ſoit compriſe dans la diſtance, & par conſéquent les diſtances du côté du Nord & du côté du Midi, auront commencé à ſe compter du centre de la Ville; 2°. ſuivant l'Inſcription d'un Marbre Barberin, Salvia Marcellina donna au Collége d'Eſculape quelques lieux ſitués auprès du Temple de Mars, *intra Milliarium I. & II. ab Urbe euntibus*, ce Temple étoit ſitué ſur la Voye Appienne, près de la Porte Capène, ſur une hauteur appellée dans les Actes de S. Sixte *Clivus Martis*; la nouvelle Porte Capene, ou de S. Sébaſtien, eſt batie ſur cette éminence ou terrein élevé, d'où il réſulte que les diſtances ſur la Voye Appienne ſe comptoient du centre de Rome; en effet la Porte de S. Sébaſtien eſt éloignée de 14 ou 1500 pas de l'ancien *Forum Romanum*; des lieux voiſins du Temple de Mars, près

de l'emplacement de cette Porte; devoient être situés *intra Milliarium I. & II.* comme le marque l'Inscription. Cette maniére de compter les distances est encore prouvée par la position de plusieurs lieux qui se trouvent sur la Voye Appienne dont nous reprenons la suite avec M. Pratilli. Nous ne pouvons décrire d'après cet Auteur les Edifices & les autres Monumens qui se trouvoient *in Via Appia*, le *Septizonium Severi*, les Tombeaux de la Famille *Arria*, l'Arc de Constantin le Grand, le Temple de la Fortune, le Temple de Mars dont nous avons parlé, le Tombeau de Metella femme de Crassus, les Tombeaux des Familles *Cecilia*, *Cornelia*, *Servilia*, *Atilia*, & autres Monumens qu'on peut voir dans l'Ouvrage même; nous prenons la suite des lieux plus considérables.

Le Bourg ou Village de *Bovilla* étoit à X. milles de Rome; il en est souvent parlé dans l'Histoire Romaine. A IV. Milles de là se

trouvoit *Arx Albana*, maintenant Albano. Ce lieu étoit ſur la Voye Appienne, au pied du Mont Albain, ſur lequel étoit ſituée la Ville d'Albe, la Métropole de Rome, ruinée dès les premiers ſiécles de Rome; l'emplacement qu'elle occupoit s'appelle *Palazzolo*, ſuivant M. Pratilli, & dans le voiſinage ſe trouve la belle & agréable Maiſon de Caſtel Gandolfe, où les Papes paſſent ordinairement le printemps & l'automne. On alloit enſuite à Aricia,

Egreſſum magnâ me excepit Aricia Româ,

dit Horace, Livre I. Satyre V. Ce lieu étoit à XVI. Milles de Rome, ſuivant les Itinéraires & ſuivant Strabon qui compte 160 Stades, dont dix valoient un mille comme M. d'Anville l'a prouvé; Denis d'Halicarnaſſe ne compte que 120 des ſtades ordinaires de 8 au Mille, ce qui donne la diſtance de XV. Milles. Le lieu ſe nomme encore la Ric-

cia, dans la même position locale que Strabon a décrite, dans un lieu bas & enfoncé, au-dessus duquel s'éléve un coteau assez roide où étoit situé l'ancien Château. M. Pratilli prétend que l'ancienne Aricia éloignée de Rome de XVI. Milles ne peut être la Riccia qui n'en est qu'à XIII. ou XIV. Milles; M. d'Anville avoit déja observé que cette distance, depuis la Porte Capene jusqu'à *Aricia*: ne répondoit pas aux mesures des Anciens, & qu'il falloit partir du centre de Rome, pour retrouver les XVI. Milles des Itinéraires. Sur la gauche & au-delà d'Aricia, étoit le Temple, le Lac & le Bois Sacré de *Diane Aricine*: on y voyoit aussi la Grotte & la Fontaine de la Nymphe Egérie; ce lieu se nomme *Nemi*.

La Voye passoit ensuite au-dessous de la Ville de *Lanuvium*, par le lieu nommé *Sub Lanuvio*, où est maintenant le Pont de S. Gennarello; ensuite au lieu nommé *ad*

tres Tabernas, qui suivant C
ron, étoit situé à l'endroit où
Voye d'Antium à Veletri cou
la Voye Appienne. Cette comi
nication a été reconnuë par Hol
nius & par M. Corradini à X
ou XXII. Milles de Rome ; pa
il faut corriger l'Itinéraire qui n
que la distance trop forte d'*Ar*
au lieu *Ad tres Tabernas*; ce lie
été le siége d'un Evêque, com
on le voit dans l'Italia Sacra d
ghelli.

On passoit ensuite par le
nommé *Ad Sponsas* pour arr
au *Forum Appii*. Dans cet inter
le, près du lieu de Tré Ponti n
mé dans une Inscription *A TRI*
PONTibus, à cause des trois Po
construits sur la petite Riviére
Nymphaus, on voit encore sur p
deux Colonnes, la XXXVII
à la *Torré de Tré Ponti*, & la X
un Mille plus loin. Les Antiqu
res & les Sçavans se sont parta
sur la position du *Forum App*
MM. Corradini & Pratilli le p

tent entre la XLIII. & la XLIVe. Colonne, au *Casarillo di S. Maria* où l'on trouve plusieurs vestiges d'Antiquité. M. d'Anville le fixe immédiatement après *Tré Ponti* à Borgo Longo, où l'on voit encore des vestiges de Ville entre la XXXVIIIIe. & la XLe. Colonne; il le prouve parce que le Canal *Decennovium* qui avoit XIX. Milles de long s'étendoit depuis Tré Ponti jusqu'à Terracine, & les Itinéraires marquent XVIII. ou XVIIII. Milles du *Forum Appii* à Terracine. Mais ces deux Positions qui différent entr'elles, de III. à IV. Milles souffrent des difficultés. La distance de Rome à Terracine étoit de 61 Milles; sçavoir de Rome à Tré Ponti, où la XXXIXe. Colonne subsiste, 39 Milles; de *Tré Ponti* à la fin du Canal *Decennovium* 19 Milles; & de la à Terracine, 3 Milles.

Millia tum pransi tria repimus;

dit Horace. Total, 61 Milles.

Si le *Forum Appii* est le Casarillo;

il faut en compter 62 ou 63; si *Borgo Longo* est l'emplacement du *Forum Appii*, on ne trouvera que 57 ou 58 Milles de Rome à Terracine. Il faut remarquer que le canal du *Decennovium*, qui commençoit à Tré Ponti n'alloit pas jusqu'à Terracine qui est sur une Montagne; suivant Horace, on quittoit le Canal, & on montoit ensuite pendant trois Milles pour arriver à Terracine, en deçà de laquelle le Canal se déchargeoit dans la mer. Ainsi le *Forum Appii* devoit être au-delà de *Tré Ponti*, à environ trois milles; & s'il nous est permis de proposer aussi notre opinion, nous pensons que ce Forum étoit situé vers la XLIIe. Colonne près de laquelle étoit bâtie la célébre Eglise de S. Paul, dont il est fait mention dans un Diplôme de la Ville de Sezza, *In fundo S. Pauli.* On voit par les Actes des Apôtres que les Fidéles de Rome allérent au-devant de S. Paul jusqu'à *Forum Appii*; les Chrétiens au-

ront fait batir une Egliſe dans le lieu même de la premiére entre-vûë du S. Apôtre qui étoit mené captif à Rome. Le *Forum Appii* étoit vis-à-vis des vignobles de *Setia* (Plin. L. XVI. C. 16) un rameau de la Voye Appienne ſe détachoit entre la XLI. & la XLIIe. Colonne, & conduiſoit à *Setia* (Sezza) par un ancien Pont conſtruit ſur le *Fiumicello*; c'étoit la Voye de communication entre *Forum Appii* & la Ville de *Setia*; au reſte la poſition du *Forum Appii* à la XLIIe. Colonne léve toutes les difficultés; en comptant XIX. Milles de cette Colonne à Terracine, on aura 61 Milles qui eſt la diſtance Itinéraire de Rome à cette Ville; le Canal du Decennovium qui finit à trois milles en-deçà de Terracine, a du commencer à trois milles en deçà du *Forum Appii*, & c'eſt la poſition de Tré Ponti à l'égard de la XLIIe. Colonne.

Le Canal paſſoit par le Forum où l'on pouvoit s'embarquer pour

éviter le pavé de la Voye ; on y trouvoit un grand nombre de Mariniers pour le ſervice du Public,

Inde Forum Appii
Differtum Nautis.

Horace décrit agréablement les aventures qui lui arrivérent au Forum & à ſon paſſage ſur le Canal.

L'Itinéraire de Jéruſalem place le lieu *ad Medias* à IX. Milles du Forum & à X. de Terracine. On trouve ſur la Voye Appienne le lieu nommé *Meſa*, dans une poſition convenable aux anciennes diſtances, & qui conſerve quelque reſſemblance au nom ancien *Ad Medias*. M. Pratilli penſe que *Meſa* eſt l'emplacement de la Ville *Sueſſa Pometia* ; il n'en donne aucune preuve. Il eſt encore moins fondé à placer le lieu *ad Medias* au-delà du Temple de la Déeſſe Feronia ; ce Temple n'étoit qu'à trois Milles de Terracine, vers l'extrémité du Canal *Decennovium*. Horace étant ſorti du Bateau ſe lava les mains & le

viſage à la Fontaine de la Déeſſe, & monta enſuite pendant trois Milles pour arriver à Terracine.

.... Quartâ vix demum exponimur horâ,
Ora manuſque tuâ lavimus, Feronia, lymphâ:
Millia tunc pranſi tria repimus; atque ſubimus
Impoſitum ſaxis latè candentibus Anxur.

Le lieu *ad Medias* étoit à X. Milles de Terracine; on ne peut donc le placer entre le Temple de la Déeſſe Feronia & cette Ville.

II. M. Pratilli décrit au ſecond Livre la ſuite de la Voye Appienne depuis Terracine juſqu'à Capouë; elle paſſoit par Fondi, Formies, Minturnes, Sinueſſe, le Pont de Campanie, & *Caſilinum*.

La Ville de Terracine, nommée dans les premiers temps Anxur, eſt ſituée ſur des rochers fort élevés.

Impoſitum ſaxis latè candentibus Anxur.

d'où l'on découvre la Mer, l'Iſle

Ponza, le Cap Circello, & la vaste plaine des Marais Pomptins; elle avoit autrefois un Port commode qui est maintenant comblé. Cette Ville reçut l'an 424 de la Fondation de Rome, une Colonie qui fut renouvellée par Auguste; elle fut ravagée par Alaric Roi des Gots, rétablie par le Roi Théodoric, reprise par Belisaire, soumise aux Lombards, pillée par les Sarrasins en 845, conquise par Roger Roi de Sicile, possédée par le Pape Eugéne III. & par ses Successeurs; Innocent VII. la céda à Ladislas Roi de Naples, elle est revenuë au S. Siége qui la posséde encore aujourd'hui. M. Pratilli décrit fort au long les vestiges du Temple de Jupiter Anxur ou *Imberbis*, de plusieurs autres Temples, les Inscriptions & autres Antiquités de la Ville de Terracine. A cinq ou six Milles de la Ville, près de *Portella*, qui fait la séparation des Etats de l'Eglise & du Royaume de Naples, M. Pratilli a découvert une Colon-

ne Milliaire numérotée LXVII.

La Ville de Fundi eſt éloignée de Terracine de XIIII. Milles Romains. Cette Ville célébre dans l'Hiſtoire a été Colonie Romaine, ſon Magiſtrat portoit la *Prétexte* & le *Laticlave* comme les Sénateurs Romains, Horace ſe moque de ce Magiſtrat de Campagne & de ſes vains ornemens.

Fundos Aufidio Luſco Prætore libenter
Linquimus, inſani ridentes præmia Scribæ,
Prætextam, & Latum clavum, prunæque batillum.

La Ville fut ravagée par les Sarraſins en 845; Barberouſe Capitan Pacha de Soliman II. la pilla & la ruina en 1534. Le Duc de Médina de las Torrés la rétablit en 1640. On y trouve beaucoup d'Antiquités.

En arrivant au pied du Mont de Cecube, avant que de monter au Château d'Itri, on voit une Colonne Milliaire numérotée LXXVIII. Le vin de Cécube, au

trefois si estimé des Romains, est maintenant d'une mauvaise qualité, & se gâte aisément; les Anciens, dit M. Pratilli, donnoient plus de soin à cultiver ces Vignes, à faire & à conserver le Vin. En descendant la Montagne on arrive dans une Plaine où étoit située la Ville de Formies à XIIII. Milles de Fondi. Horace y coucha.

In Mamurrarum lassi deinde urbe manemus.

Les *Mamurra*, famille illustre de Rome avoient à Formies une Maison dont on voit encore les ruines au lieu nommé *Murrano*. La vûë, le voisinage de la Mer, l'abondance des eaux & la bonté de l'air, rendoient la situation de Formies extrêmement agréable. Les Romains y avoient de magnifiques Maisons de Campagne; une des plus célébres étoit celle de Cicéron, sur la droite de la Voye Appienne, à deux cens pas de la Mer, vers une Tour qu'on appelle *Torre*

di Cicerone; ce grand Orateur s'y retira pour se soustraire aux fureurs du Triumvirat; il s'y embarqua pour se réfugier en Gréce, mais les vents contraires rejettérent la barque sur la Côte de Gaéte; il fut cruellement massacré. La Ville de Formies fut pillée par les Gots & par les Vandales. Les Sarrasins la détruisirent au neuviéme siécle; son siége Episcopal fut transféré à Gaéte en 840. On a trouvé dans ses ruines ce beau Vase Antique, représentant les Fêtes de Bacchus, qui a été porté à Gaéte où on le voit encore. Ses ruines s'étendent depuis Castelloné jusqu'à Mola. La Voye Appienne conduisoit de Formies par le rivage de la Mer à la Ville de Minturnes, située sur la riviére de Liris ou Garigliano, à trois Milles de la Mer & à IX. Milles de Formies. La Ville de Minturnes reçut une Colonie Romaine l'an 458; ayant été ruinée par les Sarrasins au neuviéme siécle, elle n'a point été rétablie. On y voit

les vestiges d'un magnifique Amphithéâtre, & d'un Aqueduc.

La Voye passoit au travers de Minturnes qui étoit située sur la rive droite de la Riviére; elle continuoit sur une Chaussée au travers des Marais, ensuite par le pied du mont *Massicus*, elle arrivoit à Sinuesse, dont on voit de grandes ruines sur le bord de la Mer en deçà de *Mondragone*. Horace parle de Sinuesse:

.... Postera lux oritur multò gratissima; namque
Plotius & Varius Sinuessæ, Virgiliusque
Occurrunt.

Environ deux Milles au-delà de Sinuesse, au lieu nommé *Bagni* où étoient les Thermes de Sinuesse si célébres dans l'Histoire, on a découvert la Colonne CVIIII, & un peu plus loin près le Château moderne de Mondragone, la Colonne CX, d'où il résulte que la Ville de Sinuesse étoit vers la Colonne

CVII. & Minturnes qui en étoit éloignée de 9 Milles vers la Colonne LXXXXVIII.

A la pointe du Mont Maſſicus nommeé la Rocca di Mondragone, la Voye Appienne tournoit ſur la gauche & conduiſoit directement à *Caſilinum* & à Capouë ; vers la même pointe, la Voye Domitienne ſe détachoit de l'Appienne ſur la droite & conduiſoit par les bords de la Mer, à Literne, à Cumes, & à Pouzzoles ; on en peut voir la deſcription par M. Pratilli.

La *Rocca di Mondragone* eſt célébre dans l'Hiſtoire du moyen âge ; c'étoit un Château bâti par les Lombards ſur la pointe du Mont Maſſicus pour arrêter les courſes des Sarraſins, qui s'étoient établis ſur le Garigliano. Ce Château a été abandonné depuis quatre ſiécles ; le nouveau Château de Mondragone eſt dans la Plaine au pied de la Montagne, la Terre a été érigée en Duché. La Voye Appienne paſſoit entre le nouveau Châ-

teau & le pied de la Montagne, elle conduisoit au Pont de Campanie, à IX. Milles de Sinuesse, sur la petite Riviére de *Savo*, nommée encore Saoné; ce Pont étoit vers le lieu nommé *Al Molino de Monachi.*

Proxima Campano Ponti quæ Villula tectum
Præbuit.

Ensuite la Voye passoit entre la Plaine de Falerne & le *Campus Stellatinus*. On trouvoit à quatre Milles du Pont la Ville & Colonie d'*Urbana* qui a été ruinée par les Sarrasins; on arrivoit au lieu nommé *ad Octavum* qui étoit à la VIIIe. Colonne, en comptant depuis Capouë. La Voye passoit le Vulturne sur le Pont de la Ville de *Casilinum* qui reçut une Colonie Romaine l'an 694 de Rome; cette Ville étoit dans un état de ruine au temps de Pline, on y voit encore un Pont magnifique. La Ville de Capoue ayant été ruinée, les Com-

tes Landon & ses freres firent bâtir la nouvelle Capouë en partie sur l'emplacement de *Casilinum*, & y transportérent l'an 856 de Jesus-Christ, les Habitans de l'ancienne Capouë, qui en étoit éloignée de trois Milles vers le couchant d'Hyver. Horace étant parti du Pont de Campanie arriva de bonne heure à Capouë, qui n'en étoit éloignée que de XVII. Milles, environ 6 Lieuës communes de France.

Hinc muli Capuæ clitellas tempore ponunt.

Telle est la suite des Lieux & des Distances entre Rome & Capouë, déterminée par les Colonnes Milliaires & par les Itinéraires. Nous croyons devoir donner le résultat de tous les détails.

De Rome,	
A *Aricia.*	XVI. Milles.
à *Appii Forum.*	XXVI.
Ad Medias.	IX.
à Terracine.	X.
à Fundi.	XIIII.
Total,	LXXV.

ci-derriére,	LXXV.
à Formies.	XIIII.
à Minturnes.	IX.
à Sinuesse.	IX.
au Pont de Campanie.	IX.
Ad Octavum.	IX.
à Capouë.	VIII.
Total,	CXXXIII. Milles

L'Itinéraire de Jérusalem en compte CXXXVI. *Fit à Capua usqu ad urbem Romam* M. CXXXVI. L correction est facile, en séparant le deux jambages de l'V. qui se con fond ordinairement avec deux I dans les Manuscrits.

Nous remarquerons que les Co lonnes étoient *numérotées* depui Rome, jusqu'à l'extrêmité du *La tium* pris dans sa plus grande éten duë, c'est-à-dire, jusqu'au-delà d Sinuesse; mais dans la Campanie les Colonnes étoient *numérotées* en comptant depuis Capouë. Le grandes Villes étoient comme un point central, d'où les distance se comptoient dans l'étenduë d

leur Territoire ou de leur Département.

Nous observerons encore que M. Pratilli dans un Ouvrage de cette importance auroit dû définir & fixer la longueur de l'ancien Mille Romain, en faisant mesurer avec la chaîne la distance d'une Colonne à une autre Colonne immédiate ; comme il s'en trouve plusieurs encore subsistantes sur la Voye Appienne. Notre Sçavant parle de Milles, sans déterminer la nature & la valeur de ces Milles. Le Mille Romain ancien, évalué à 755 Toises de Paris, étoit plus court que le Mille Romain moderne ; le Mille commun d'Italie plus grand que ceux-ci, est plus court que les Milles de Venise & de Piémont. Il auroit donc fallu pour l'instruction des Lecteurs, donner quelque explication sur la valeur des Milles modernes que l'Auteur compte d'un lieu à l'autre.

Au reste l'Ouvrage de M. Pratilli, doit intéresser tous les Sçavans & les

Amateurs de l'Hiſtoire Romaine; outre l'examen exact des veſtiges & de la direction de la Voye Appienne, l'Auteur décrit les Monumens, & les Inſcriptions dont pluſieurs étoient inconnuës; il donne l'Hiſtoire des Villes & des Lieux conſidérables qui ſe trouvoient ſur la Voye Appienne, & ſur les autres Voyes qu'il a examinées. Nous donnerons dans le ſecond Extrait la ſuite de la Voye Appienne, depuis Capouë juſqu'à Brindes.



ART DE FAIRE ECLORRE *& d'Elever en toute ſaiſon des Oiſeaux Domeſtiques de toute eſpéce, ſoit par le moyen de la chaleur du fumier, ſoit par le moyen du feu ordinaire. Par M.* DE REAUMUR, *de l'Académie Royale des Sciences, &c. Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, in-12. Tome ſecond, pp.* 339. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

MONSIEUR de Réaumur après avoir donné dans le premier Tome de cet ouvrage, des moyens auſſi ſurs que faciles, pour faire éclorre toutes ſortes d'Oiſeaux domeſtiques par la chaleur du fumier, ou par celle du feu ordinaire, enſeigne dans le ſecond, dont il nous reſte à rendre compte, la maniére de les élever ſans le ſecours des Poules, & d'y réuſſir avec beaucoup moins de ſoins & de dépenſe qu'on ne ſe le feroit d'abord imaginé.

Il expose dans le premier des quatre Mémoires, dont ce volume est composé, différens moyens de suppléer aux meres, qui manquent aux poulets éclos dans les fours, & d'y suppléer même avantageusement.

Il montre d'abord qu'on peut employer les Chapons à cet usage, qu'ils s'affectionnent aux jeunes Poulets aussi facilement que les Poules qui les ont couvées, & qu'outre cela on peut leur en donner un plus grand nombre à conduire. Mais quelque facile, & quelque sure que soit cette méthode il en a trouvé une autre qui l'est encore plus; elle consiste à se servir de ces mêmes couches de fumier, de ces memes étuves qui ont tenu lieu de meres aux Poulets pour les faire éclorre. Ces couches, ces étuves suffiront pour les mettre parfaitement à couvert des injures de l'air, & pour leur donner la force nécessaire pour croitre aussi promptement qu'ils auroient fait avec le secours d'une poule.

Les expériences qu'il en a faites, & que sur ses instructions plusieurs personnes ont répétées, ont réussi si parfaitement, que M. de Réaumur ne craint pas d'assurer, & l'on sçait qu'il n'assure rien légérement, qu'il y a même à gagner en ôtant aux Poules les Poulets qu'elles auront fait éclorre, pour les soigner selon l'une ou l'autre de ces méthodes.

Il explique d'abord celle qui exige une couche de fumier, & donne pour toutes les deux la maniére de construire des *meres artificielles* sous lesquelles les jeunes Poulets puissent trouver une chaleur égale à celle d'une poule qui les couveroit.

Or cette *mere artificielle* n'est autre chose qu'une espéce de Pupitre, tel que ceux dont on se sert pour écrire, & dont l'intérieur est revétu d'une bonne fourure.

On s'assure du dégré de chaleur qui y régne, comme on s'assure de celui de la chaleur des fours à Poulets, c'est-à-dire, par le moyen

d'un Thermométre, & même d'un Thermométre à suif qui coute peu, & que M. de Réaumur a inventé, comme nous l'avons dit dans l'extrait du premier Tome, pour l'usage du peuple & des gens de la Campagne.

Ce n'est pas cependant sans avoir éprouvé bien des contrariétés, que l'illustre Académicien est parvenu à trouver des maniéres aussi sures & aussi faciles que celles qu'il expose ici, pour suppléer aux meres. Ainsi dans la vûe d'épargner aux autres des épreuves dans lesquelles le seul amour du bien public pouvoit le soutenir, il raconte les différens accidens, qui dans les premiers temps qu'il a commencé d'élever des Poulets sans le secours des Poules, ont souvent trompé ses espérances; il donne la maniére de prévenir ces accidens ou d'y remédier. „ J'ai regret, dit-il, de ne „ pouvoir le faire sans entrer dans „ des détails, qui ne sçauroient „ être qu'ennuyeux à tous ceux, qui

„ ne ſongent pas à mettre la main
„ à l'œuvre ; mais ce n'eſt pas un
„ ouvrage agréable, ç'en eſt un
„ utile que je me ſuis propoſé.

Comme la pureté de l'air, & l'égalité de la chaleur ſont ce qu'il y a de plus eſſentiel pour la conſervation des jeunes Poulets, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé de ſe procurer ces deux avantages par les fours & les étuves que par les couches à fumier, il préfére par cette raiſon les pouſſiniéres échauffées par la chaleur du feu, à celles qui le ſeroient uniquement par celle du fumier.

Après avoir fait le calcul du bois qu'on peut bruler dans une étuve à Poulets, il convient que ſi on n'y en élevoit que douze ou quinze, la dépenſe excéderoit le profit; mais il aſſure, que ſi on y en tient à la fois pluſieurs centaines, même un millier, comme on le peut, la dépenſe du bois ſera ſi modique, qu'elle ne renchérira pas aſſez les Poulets pour effrayer les Acheteurs.

Du reſte malgré les détails dans leſquels M. de Réaumur eſt entré par rapport aux différentes méthodes, par leſquelles on peut réuſſir à élever des Poulets ſans le ſecours des véritables meres, il avertit en finiſſant ce Mémoire, qu'il n'en a preſque donné que l'eſprit. » On » perfectionnera, dit-il, ce que je » n'ai fait qu'ébaucher. C'eſt ici, » ajoute-t'il, une matiére où l'on » peut ſe retourner de bien des fa- » çons; par rapport à laquelle on » peut imaginer bien des procédés » différens : mais il aſſure que ſi » entre ceux, qu'il a indiqués, on » en choiſit un, & qu'on le ſuive » avec attention, on verra mourir » proportionnellement beaucoup » moins de poulets, qu'il n'en » meurt ſous les meres.

Il traite en particulier dans le deuxiéme Mémoire, de la nourriture des Poulets, matiére d'autant plus neuve & d'autant plus intéreſſante, qu'elle n'a jamais pu être diſcutée par ceux qui ſoignent les

baſſecours ; qu'elle renferme des examens au-deſſus de leur portée, & dont la combinaiſon eſt ſi difficile, que M. de Réaumur avoue, qu'il ne ſe trouve même en état d'en donner ici qu'une ébauche. Mais en tout genre les ébauches des grands Maîtres l'emportent toujours ſur les ouvrages les plus finis des Artiſtes ordinaires.

Il remarque d'abord que la diſtribution des eſpéces d'Oiſeaux en celles qui ſont exemptes comme les Poules, les Perdrix, les Dindes, &c. du ſoin de nourrir leurs petits, & en celles qui en ſont chargées, comme les Pigeons, les Grives, les Pies, les Corbeaux, les Moineaux, &c. c'eſt-à-dire, en eſpéces très-fécondes, & en celles qui le ſont peu, a été bien faite à notre avantage. Il y auroit, dit-il, beaucoup à perdre pour nous, ſi les Oiſeaux de proye, les Corneilles, les Pies avoient la fécondité des Poules, & que celles-ci n'euſſent que la fécondité actuelle de

ces oiseaux qui nous sont si nuisibles, ou dont nous ne sçavons au moins faire aucun usage. Ce sont là, continue-t'il, de ces arrangemens que nous ne voyons pas avec assez de reconnoissance pour celui à qui nous les devons.

De ces remarques M. de Réaumur descend aux observations qu'il a faites sur les moyens de procurer aux Poulets une nourriture saine, facile à préparer, & de moindre dépense qu'il est possible. Comme ce n'est que pendant les deux mois environ qu'on les tient renfermés dans la poussiniére, que la dépense nécessaire pour les nourrir, devient un objet vraiment digne d'attention, c'est aussi principalement de ce côté là qu'il a tourné ses examens & ses recherches.

Il prouve qu'au moyen de l'herbe qu'on peut leur donner dans les poussiniéres, & d'un grand nombre d'insectes qu'ils y trouvent, les frais pour les y élever, ne doivent pas être sensiblement plus

grands, que ceux qu'exigent les poulets qu'on laisse vivre dans les cours, & auxquels on donne pourtant du grain. Mais quoiqu'il ne soit pas aisé de faire l'évaluation de ces frais, différentes expériences qu'il rapporte, montrent clairement, que dans l'âge où le jabot des Poulets n'a que la grosseur d'un pois, & jusqu'à l'âge, où il n'a environ que celle d'une cerise, c'est-à-dire, depuis qu'un poulet est né, jusqu'à ce qu'il ait environ un mois, ce qu'il en coute chaque jour en pain & en millet pour les nourrir, est bien peu de chose, & qu'il en est de même pour le second mois, temps après lequel on peut les laisser vivre en liberté.

Mais que coutent à nourrir les Poulets dans cet état jusqu'à ce qu'ils soient devenus aussi grands qu'ils peuvent le devenir, que coutent à nourrir les Poules, les Chapons & les Coqs, c'est ce qu'on apprendra ici de différentes expériences que M. de Réaumur a faites

ſur les ſix différentes eſpéce
grains, c'eſt-à-dire, d'Av
d'Orge, de blé Noir, de b
Turquie, de Seigle, ou de
ment, dont on a coutume d
nourrir ſelon les pays, les ſai
ou la faculté des particuliers.

Ces expériences, qu'il a va
en une infinité de maniéres,
mis en état de donner une
exacte de ce qu'une Poule m
de chacun de ces grains, ce q
environ par jour à un quart
tron d'Orge, meſure de Pari
pour l'année à peu près à ſix
ſeaux. Enſorte que lorſqu'il ne
que 7 liv. 10 ſ. la Poule dép
dans ſon année 3 liv. 15 ſ. ſo
dont on ſera rembourſé avec
fit, lorſque le nombre d'œufs q
le aura pondus, ſera de plu
75 : car il n'y a point de ſai
où un œuf frais ne vaille à Par
moins un ſou, & il y en a
vaut deux tiers & quatre fois
vantage.

Mais la dépenſe dont M
Réau

Réaumur donne ici l'évaluation, eſt celle d'une Poule, non ſeulement privée de la liberté d'aller paître ſur quelque gazon, mais même de celle d'aller gratter un fumier, qui lui fournit beaucoup d'inſectes, dont elle aime à ſe nourrir. Or il ſoutient que cette derniére liberté toute ſeule peut produire plus d'épargne qu'on ne s'y attendroit, une épargne de moitié.

Si l'on veut un exemple en grand, qui prouve que cette réduction, loin d'être trop forte, eſt encore trop petite, il le tire de l'exemple de la Volaille de ſa baſſe-cour. Or il s'y eſt aſſuré, que trois cens ſoixante & quinze Poules ou Poulets qui étant en liberté, trouvent encore des ſupplémens à la nourriture qu'on leur donne dans les fumiers des écuries, dans les Inſectes qui s'y trouvent & dans l'herbe des cours, ne dépenſent chacun par an, qu'un boiſſeau d'Orge, c'eſt-à-dire, moins de huit ſous, en mettant le ſeptier au prix ci-deſſus men-

tionné. Mais il remarque que
grain proportionnellement aux
tres, eſt beaucoup plus cher à P
que dans les Campagnes.

Peut-on douter que les Pou
ne ſoient faites pour pouvoir
vre, quand même nous n'auri
aucun ſoin d'elles; en effet la no
riture de la Volaille ne coute r
à la Campagne. La dépenſe, dit
n'eſt pas de la faire vivre, mais
l'engraiſſer. Prodiguât-on mê
le grain aux Poules, le calcul q
a fait du nombre d'œufs qu'u
Poule pond ordinairement par a
apprend, qu'elles ont toujours da
leurs œufs de quoi payer leur c
penſe; & à l'égard des Poulets, c
ne peuvent en dédommager q
par leur propre chair, il fait v
qu'ils le font, & avec uſure.

Il continue à expliquer dans
reſte de ce Mémoire les différen
ſortes de nourriture, qu'on pe
donner aux Poulets depuis le m
ment qu'ils ſont éclos, juſqu'
temps qu'ils ſont propres à être ma

gés ; il en propoſe un ſi grand nombre, que dans la crainte que bien des gens ne ſoient embarraſſés par le choix, & n'exigent de lui qu'il les décide, il s'eſt cru obligé pour les ſatisfaire, de décrire le régime de vie pour ainſi dire, auquel il met les Poulets depuis qu'ils ſont nés, juſqu'à ce qu'ils ſoient abandonnés à eux-mêmes. Il le donne pour bon, mais en avertiſſant qu'on peut néanmoins ſe diſpenſer de le ſuivre ſcrupuleuſement.

Il parcourt dans le troiſiéme Mémoire les utilités que peuvent procurer les nouvelles maniéres de faire éclorre & d'élever les Oiſeaux domeſtiques, & il y examine, ſi elles ſont ſujettes à des inconvéniens, comme on les en a ſoupçonnées. A l'égard des utilités, M. de Réaumur les rend ſi palpables, que ſi les hommes n'étoient pas naturellement auſſi ennemis des nouveautés de pratique, qu'ils ſont amis des nouveautés de ſpéculation, il n'eſt pas douteux que le nouvel Art qu'il

enseigne, ne devînt très-com
dans nos Villes & dans nos C
pagnes.

Ici le Physicien se joint à l'h
me d'Etat, & par des raisonnen
toujours soutenus de calcul
d'expériences faites avec la
niére précision, M. de Réau
montre, combien il seroit ava
geux au Royaume d'y multi
les Poules & les œufs, les ress
ces qu'on en tireroit pour supp
à la Viande de boucherie d
nue plus rare par la mortalité
bestiaux, & qu'à la fin ce se
le moyen, comme Henry IV
souhaitoit, que chaque Paysa
trouvât en état de pouvoir m
le Dimanche une Poule dans
pot.

On a déja vû par ce que n
avons dit ci-dessus, la facilité
y a de faire éclorre les Poulets
les grandes Villes par le moyen
fours des Boulangers, des Patis
& des étuves. Pour ce qui rega
les Campagnes, M. de Réau

voudroit qu'il n'y eût guéres qu'un ſeul four à Poulets dans chaque Village, & qu'une ſeule perſonne en eût la direction ; elle s'y livreroit entiérement, & acquiéreroit ainſi en peu de temps la pratique néceſſaire pour y réuſſir. On trouvera comme lui, qu'il ſeroit bien digne de la ſageſſe du miniſtére d'encourager un pareil établiſſement, en accordant aux perſonnes qui ſe chargeroient de ce ſoin, des priviléges ſemblables à ceux, qu'on accorde pour nourrir un étalon, ou pour tenir des chevaux de poſte. Dans ce cas il s'offre de compoſer une inſtruction qui ſera à la portée du peuple le plus ſimple, & qui renfermera en peu de mots toute la pratique de l'Art d'élever des Poulets.

Comme les fours ſont prêts à recevoir les œufs en tout temps, & qu'en tout temps les Poules ne ſont pas diſpoſées à couver, il n'y en aura aucun, où l'on ne puiſſe y faire éclorre des Poulets, & par con-

séquent où l'on ne puisse avoir ce qu'on appelle de la viande nouvelle. Ajoutez à cela que les œufs des différentes espéces d'Oiseaux peuvent être couvés en même temps & dans le même four, parce qu'ils le sont tous par le même dégré de chaleur; toute la différence n'est que dans le temps pendant lequel ce dégré de chaleur doit agir : il fait éclorre le Serin en dix ou onze jours, & le Dindonneau seulement en quatre semaines.

Différentes personnes de considération ont déja mis très-heureusement ce moyen en pratique pour faire éclorre les œufs de Perdrix qu'on trouve en sciant les bleds, & M. de Réaumur a eu le plaisir de voir en présence même du Roy, des Perdreaux, des Faisandeaux, des Cannetons, des Pintadeaux, des Paonneaux, &c. que M. de la Roche Intendant de la Ménagerie y avoit fait éclorre dans les fours à fumier, & qui par ses soins *étoient, pour* employer ici ses pro-

pres termes, parvenus à la grandeur, qui rend barbares pour eux, ceux mêmes par qui ils avoient été ſi tendrement ſoignés.

Il n'eſt pas douteux, ainſi qu'il en avertit, que les Oiſeleurs ne puſſent encore tirer un très-bon parti de ces fours, & qu'on ne pût également s'en ſervir pour y faire éclorre les œufs de ces Oiſeaux Aquatiques, dont certains cantons voiſins des bords de la mer ſe trouvent couverts au Printemps, & au commencement de l'Eté. La plûpart s'apprivoiſent très-aiſément & ſeroient très utiles dans les baſſe-cours.

Les moyens faciles dont il ſera parlé dans le Mémoire ſuivant, que M. de Réaumur y donne de conſerver les œufs, font encore que par le moyen des fours, on pourra faire couver au moment de leur arrivée, les œufs des oiſeaux rares, qui ſeront envoyés des pays Etrangers, & d'en naturaliſer parmi nous d'admirables par leur plumage & ſin-

guliers par leur forme, entr'autres les Autruches, ſur leſquelles il nous apprend en paſſant des choſes très-neuves & très-curieuſes.

Il employe le reſte du Mémoire à faire voir que c'eſt ſans aucun fondement, & contre toute vérité, que quelques perſonnes ſe ſont perſuadées; 1°. qu'il étoit plus ordinaire aux Poulets de naître eſtropiés & contrefaits dans les fours que ſous les Poules; 2°. que les œufs & la chair n'en étoient pas d'un ſi bon goût; 3°. qu'ils étoient incapables de perpétuer leur eſpéce; enfin qu'ils ne devenoient pas auſſi grands que les autres, & qu'il étoit impoſſible de les engraiſſer.

Après avoir encore répondu à quelques autres objections, il montre qu'aucuns inconvéniens ne peuvent balancer les avantages, que l'Etat peut retirer des fours à Poulets; & finit par indiquer combien ces fours peuvent être utiles aux Phyſiciens, & aux Chymiſtes, ſoit pour acquérir de nouvelles con-

noiſſances, ſoit pour perfectionner celles qu'ils ont déja.

Enfin le quatriéme & dernier Mémoire contient *une eſquiſſe des amuſemens Philoſophiques, que les Oiſeaux d'une baſſe-cour ont à offrir.*

On y verra que la ſeule entrepriſe de faire éclorre & d'élever des Poulets par la maniére qu'il propoſe, peut donner lieu à des connoiſſances, & à des expériences très-utiles pour parvenir enfin à connoître quel eſt le produit des Oiſeaux d'une baſſe-cour, & le rapport de ce produit à la dépenſe.

Mais ce qui ſeroit d'une utilité très-grande à l'Etat, & qui mériteroit bien encore l'attention du miniſtére; c'eſt la maniére facile & de peu de dépenſe qu'il enſeigne ici, pour conſerver pendant très-longtemps les œufs comme frais, & comme s'ils avoient été pondus le jour même. Il s'offre de l'expliquer dans un imprimé de cinq ou ſix lignes, qui étant envoyé aux Curés, ſuffiroit pour mettre leurs Paroiſſiens par-

faitement au fait d'une connoissance d'autant plus avantageuse, qu'il est aisé de prouver, que les Poules fournissent plus à la nourriture des hommes par les œufs, que par les Poulets.

M. de Réaumur donne ensuite les moyens de faire de nouvelles expériences sur les nourritures les plus convenables pour engraisser la Volaille, & pour lui donner un meilleur goût; & après avoir peint d'une maniére très vive le plaisir que peut donner à un Philosophe la variété & la beauté du plumage des oiseaux d'une basse-cour, il fait à cette occasion des remarques fort intéressantes pour les Physiciens, & en particulier sur les changemens, que la mue apporte quelquefois à la couleur des plumes des Coqs & des Poules.

De là il passe aux différentes espéces d'Oiseaux, dont une basse-cour peut être composée, & montre comment elles peuvent fournir une ample matiére à des observations

& à des comparaiſons ſur le génie des Oiſeaux de différens genres, ſur les principales différences de leurs formes, & ſur leurs inclinations relatives à leur forme, qui en eſt le principe.

Mais comme il eſt très-à-propos d'empêcher que les eſpéces ne ſe mêlent & ne dégénérent, il donne la maniére de conſtruire à peu de frais des logemens dans leſquels on pourra renfermer un Coq avec un certain nombre de Poules, des ſept à huit eſpéces qui ſont les plus communes dans le Royaume, & il fait eſpérer de les faire connoître exactement dans un autre ouvrage. Il promet encore un Mémoire qui n'aura uniquement que les plumes pour objet, & dans lequel il prouvera contre Willughby & Ray, que cette liqueur onctueuſe, que l'Auteur de la Nature a placée ſur la partie poſtérieure des Oiſeaux, ne ſert pas comme ces deux Auteurs l'ont prétendu, à mettre les plumes en état de réſiſter à la pluye. Ce

n'eſt pas le ſeul endroit où il les réfute, & pluſieurs autres Ornithologues, qui ont établi comme une régle ſans exception, que s'il y a des eſpéces d'Oiſeaux ſans queue, il n'y en a point ſans croupion; cette prétendue régle eſt démontrée fauſſe par une eſpéce de Poules aſſez communes en Poitou & en Normandie, auxquelles on ne voit aucun veſtige de croupion, ni aucun canal excretoire qui puiſſe donner paſſage à la liqueur dont nous venons de parler.

Il conſeille cependant de laiſſer vivre en liberté des Coqs & des Poules de différentes eſpéces pour jouir de la variété du mélange qui en réſultera. Il ajoute même qu'on peut faire des expériences entre des eſpéces qui ont beaucoup moins de rapport entr'elles, comme les Cannes & les Coqs, les Poules & les Faiſans & pluſieurs autres; il raconte à ce ſujet un fait très-ſingulier, qui a excité la curioſité de tout *Paris*.

Enfin il explique comment au moyen des loges dans lesquelles, il convient à ceux qui aimeront à voir leur basse cour dans un bon état, de tenir chaque espéce renfermée, les Physiciens seront en état de répandre des lumiéres sur une des plus obscures & des plus intéressantes parties de la Physique, sçavoir, la génération des animaux. Il expose quelques expériences qu'il a déja faites par rapport à cette question, & surtout sur celle qui consiste à sçavoir, si les germes sont naturellement dans la femelle & avant l'accouplement ; c'est ce qu'il nous promet encore de traiter dans un Mémoire particulier.

Il ne nous reste qu'à souhaiter de le voir paroître incessamment, & que le Public témoigne autant de zéle & d'empressement pour mettre en pratique le nouvel art de faire éclorre des Poulets, que le sçavant & profond Auteur à montré de sagacité & de courage pour le découvrir, & en rendre la pratique *aussi aisée* que certaine.

POETIQUE FRANÇO
à l'usage des Dames, ave
exemples, deux vol. in-1
premier 402 pp. le second
pp. A Paris, chez le Clerc, C
des Augustins, 1749.

L'AUTEUR déja connu par *Rhétorique à l'usage des Da* ouvrage qui a été reçu favora ment du Public, & dont avons rendu compte dans Journal du mois d'Octobre 17 consacre encore celui-ci à leu struction. Bien éloigné, dit-il, une modeste & courte Préface vouloir captiver ses Lecteurs la nouveauté ou par la gran des promesses, il ne leur ann sa Poëtique, que comme une ce d'amplification & de dévelo ment des excellens Principe més dans l'Art Poëtique de leau, auxquels il a ajouté des ex ples tirés de nos meilleurs Po Il ne s'est cependant pas renc

esclave de ce grand Maître, qu'il ne prenne quelquefois la liberté de le censurer; mais quand il en use, c'est toujours en suivant les maximes mêmes établies par Boileau.

L'Auteur divise sa Poëtique en quatre Livres. Le premier roule sur la Versification; le second sur les différentes sortes de Poëmes; le troisiéme sur les petits Poëmes; & dans le quatriéme & dernier, il expose la maniére de traiter quelques-unes des principales passions.

Il commence son premier Livre par un abregé des régles de la Versification. Il y soutient que ce n'est plus aujourd'hui un problême, que de sçavoir si la rime est essentielle, ou non à la Poësie Françoise, & que ceux de nos Poétes, qui à l'imitation des Anglois & des Italiens, ont osé secouer le joug de la rime, n'ont servi qu'à montrer, que jamais la Langue Françoise ne s'accommodera d'un pareil usage. En vain se sont-ils flatés de donner dans leurs Vers l'exemple & le pré-

cepte à la fois; de pareils exemples, car il en apporte ici quelques-uns, déposent contre leurs préceptes, & serviroient, dit-il, en cas de besoin à établir l'opinion contraire.

Il remarque dans le second Livre, qui roule sur les différentes sortes de Poëmes, que ce terme pris dans toute l'étendue de sa signification, convient à tous les ouvrages en Vers, quels qu'ils soient; mais qu'on s'en sert plus particuliérement pour désigner les grands ouvrages, tels que le Poëme Epique, le Poëme Didactique, & le Poëme Pastoral: il donne en peu de mots une idée nette de ces différens Poëmes; & comme il s'est proposé d'instruire plutôt par des exemples que par des préceptes, il déclare surtout en parlant du Poëme Epique, qu'il se gardera bien d'entrer dans un sçavant détail sur tout ce qui au jugement des Critiques, constitue la nature de ce Poëme; de pareilles discussions seroient, dit-il, plus propres à rebu-

ter qu'à éclairer de jeunes perſonnes : il renvoye ceux qui voudront approfondir la matiére à la Poëtique d'Ariſtote, & au traité du Poëme Epique par le Pere le Boſſu.

De même dans un autre endroit de ce deuxiéme Livre, où il répond à ceux qui demandent, juſqu'à quel point on doit ſemer des réflexions morales dans le Poëme Epique, & ſi en général l'eſprit Philoſophique eſt compatible avec l'enthouſiaſme, dont un Poéte doit être rempli, il entreprend de prouver par ſes raiſonnemens ordinaires, c'eſt-à dire, comme il s'exprime lui même, par de beaux & bons exemples, que la Philoſophie n'étouffe point du tout le feu Poëtique, & que quiconque eſt froid, l'eſt auſſi bien dans les peintures que dans les moralités.

Mais il obſerve judicieuſement, que „ les Poétes pour donner le „ change aux eſprits délicats & „ ennemis des réflexions, trouvent „ quelquefois le ſecret d'inſérer

„ adroitement leurs Sentences, de
„ maniére qu'elles ne paroissent
„ pas, & qu'on en ressente l'effet,
„ presque sans s'en appercevoir.
„ C'est surtout, dit-il, dans ces
„ déguisemens, que consiste l'art
„ de plaire en moralisant.

Jamais personne n'a eu le ton moins pédant, ni moins dogmatique, que l'Ingénieux Auteur de cet Ouvrage. Il n'y oublie jamais qu'il parle à des femmes, que pour les instruire, il faut faire ensorte qu'elles ne puissent s'appercevoir qu'on cherche à les instruire, & surtout s'accommoder à l'aversion naturelle, qu'elles ont pour s'arrêter longtemps sur les mêmes objets.

Il ne pourra manquer de leur plaire en soutenant comme il le fait dans le chapitre, où il est question du Poëme Dramatique, que la régle infaillible pour en bien juger, est d'en juger par sentiment. „ Toute Tragédie, dit il, qui arrache
„ des larmes, toute Comédie, qui
„ fait rire, doit nécessairement être
„ bonne.

„ J'ai vû, continue-t'il, vingt „ fois la Tragédie de Zaire, j'en „ ai toujours été ſi touché, & ſi „ attendri, que je n'ai pu jamais „ conſerver aſſez de ſang froid, „ pour m'appercevoir du défaut de „ vraiſemblance qu'on lui reproche. J'ai lu les Critiques, & elles „ m'ont fait ouvrir les yeux ſur ce „ défaut; mais elles m'ont fait comprendre en même temps, qu'une „ piéce très-irréguliére peut être „ admirable, & que le plus mince „ mérite eſt la régularité.

Il ne veut pas cependant qu'on en conclue, que le Théâtre ſoit entiérement abandonné aux caprices du génie, & qu'il ne connoiſſe point de loix. On ne ſçauroit douter, dit il, que le Théâtre n'ait ſes régles particuliéres dictées par la nature & par le bon ſens, & ce ſont ces régles mêmes qui diſtinguent le genre Tragique du genre Comique, & qui marquent les bornes de ces Juriſdictions. C'eſt ce qu'il montre dans les différentes ſections

du chapitre, où il s'agit du Poëme Dramatique. Il y fait un paralléle de Corneille avec Racine. On doit s'attendre que dans une Poëtique à l'usage des Dames, le tendre Racine a l'avantage sur le fier & sévére Corneille. Il rend justice aux talens de nos plus fameux Tragiques modernes, tels que MM. de Campistron, de Crébillon & de Voltaire, & rapporte differens morceaux de leurs piéces sur lesquels il établit ses jugemens.

Il parle dans la section troisiéme de ce même chapitre du Théâtre des Grecs & des Romains, & dans le troisiéme du Théâtre Anglois, que nous connoissons, dit-il, enfin aujourd'hui par la traduction de M. de la Place. Il marque ce qu'il pense du génie des Poétes Tragiques Anglois, & ce qu'on doit penser de quelques-unes de leurs piéces, comme la *mort de Jules César* par Shakespear, *le Maure de Venise* par Otway, & une piéce très-récente intitulée *George*

Barnwell. Le Héros de cette derniére eſt un garçon Marchand, qui finit par être pendu pour crime de vol & d'aſſaſſinat, ce qui lui donne occaſion de dire, » qu'en quelque » honneur; que puiſſe être le commerce avec les Anglois, ce ſeroit » affronter témérairement les ſifflets » que d'expoſer ſur notre ſcène » un principal perſonnage, dont » la qualité répondroit à celle de » garçon Marchand Anglois.

Dans la ſection cinquiéme il s'agit de la Comédie, & dans la ſixiéme de la Tragi-Comédie; c'eſt ainſi qu'il appelle ce genre qui eſt né de notre temps, où la Muſe Tragique & la Muſe Comique ſe réuniſſent, dit-il, pour fournir des plaiſirs plus variés.

Après avoir remarqué, qu'on donnoit autrefois le nom de Tragi-Comédie à des piéces, dont les perſonnages n'étant, ni des Rois, ni des Princes, ne laiſſoient pas cependant d'avoir des aventures importantes & funeſtes, il raconte

en peu de mots les grandes disputes, que cette nouveauté a produit sur le Parnasse. On a, dit-il, beaucoup écrit, raisonné pour & contre. » Enfin le résultat de cette fameuse querelle est, que sans rien
» rabattre de la vénération, qu'on
» aura toujours pour Moliére, le
» nouveau systême, lorsqu'il est
» bien exécuté, est fort applaudi
» de ceux qui sont assez raisonna-
» bles, pour voir une piéce sans
» autre disposition, que celle de
» prendre tous les plaisirs, qu'on
» voudra, ou qu'on pourra leur
» donner.

Tout bien considéré, ajoute-t'il,
» quelques fortes objections que
» l'envie puisse proposer contre ce
» nouveau genre de Comédie, ne
» sont-elles pas entiérement réfu-
» tées par les justes applaudisse-
» mens, dont les loges & le par-
» terre ne cessent d'honorer les
» sublimes & intéressantes piéces
» de M. de la Chaussée, le Héros
» de ce genre, « & celles de ses Se-

ftateurs, parmi lesquels il n'oublie pas M. Gresset.

Dans le chapitre qui a pour objet le Poëme Lyrique, nom sous lequel on comprend, dit-il, tous les ouvrages de Poësie faits pour être chantés, il observe que ce genre de Poëmes se réduit principalement à trois espéces, l'Opéra, la Cantate, & l'Ode; il s'étend peu sur les deux premiers, mais considérablement sur le troisiéme. Il y a recueilli la plupart des plus beaux endroits de nos Odes Françoises. Il traite de même (chap. sixiéme) assez au long ce qui regarde le Poëme Pastoral.

Pour abréger, nous nous contenterons de dire que dans le troisiéme Livre, notre Auteur passe en revûe presque tous les petits Poëmes, l'Apologue, l'Elégie, l'Epitre, le Sonnet, l'Epigramme, &c.

Enfin dans le quatriéme & dernier Livre, il enseigne la maniére de traiter quelques-unes des principales passions, „ Beaucoup de

„ gens s'en ſont mêlés, dit-il, qui „ n'en ont pas mieux fait. " Ceci ſoit dit ſans offenſer ni morts, ni vivans. Pour lui, ſuivant la maxime ordinaire de paſſer rapidement ſur les régles & les principes, il déclare, qu'il eſt fort éloigné de vouloir donner ici un traité complet des paſſions. Ainſi ſans ſe jetter dans un labirinthe de queſtions Métaphyſiques auſſi propres à égarer l'Auteur que ſes Lecteurs, il traite ce ſujet ſelon la méthode qu'il a conſtamment ſuivie dans cet ouvrage, c'eſt-à-dire, qu'il rapporte différens traits de nos Poétes anciens & modernes, qui ſelon lui, ont le mieux réuſſi dans la peinture des paſſions & dans l'expreſſion des ſentimens d'un cœur violemment agité.

Il prévoit qu'on pourra renouveller à cet égard deux objections qu'on a déja faites contre ſa Rhétorique; 1°. que ces exemples ſont quelquefois trop longs; mais qu'importe, répond-il, pourvû qu'ils ſoient

ſoient beaux : mais ils ſont trop nombreux, trop accumulés ; on pourra, dit-il, les paſſer.

Il eſt vrai que la plûpart de ces exemples n'auront rien de piquant pour les gens de Lettres, ni même pour un grand nombre de perſonnes du monde, qui ſe croyent comme obligées de connoître nos bons Poétes François : mais il faut ſe reſſouvenir que ce n'eſt pas pour ces ſortes de perſonnes que notre Auteur écrit. C'eſt à des femmes & à de jeunes femmes qu'il adreſſe ſon ouvrage. La plûpart ont peu lu, ſont même peu à portée de lire, ou manquent abſolument de Livres. Combien même de jeunes gens & de Militaires à qui cette Poëtique ne ſera pas inutile, & pour qui une infinité de choſe qu'elle renferme, ſeront abſolument nouvelles.



L'ANTIQUITE' DE L'EGLISE de Marseille, & de la succession de ses Evêques. Par M. l'Evêque de Marseille, adressées au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidèles de son Diocèse, pour leur instruction, A Marseille, chez la Veuve de J. P. Brebion, Imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque, de la Ville, & du Collège de Belzunce, 1747. *in*-4°. 527 pp. y compris le Mandement; 10. pp. pour le Sommaire des Livres, & 18. pour la Table des matières.

CE volume ne contient que la première partie de l'ouvrage, que M. l'Evêque de Marseille se propose de donner au Public, sur l'antiquité de cette Eglise, & sur la succession de ses Pontifes. Il l'adresse à ses Diocésains, „ comme un „ monument de leur gloire, com„ me une nouvelle, peut-être une „ des dernières preuves de sa ten-

» dresse pour eux, & comme une
» espèce d'héritage, qu'un tendre
» père laisse par avance à des en-
» fans, qui lui furent toujours, &
» qui ne cesseront jamais de lui
» être infiniment chers «. Nous ne doutons point de leur reconnoissance, ni de leurs sentimens réciproques.

M. l'Evêque de Marseille a soin de leur faire observer, que la Religion Catholique qu'ils professent, est la même » que celle qui leur a
» été transmise depuis S. Lazare,
» leur premier Evêque, sans aucu-
» ne interruption & sans aucun
» changement ; qu'ils trouveront
» les preuves de la tradition de
» Marseille & de toute la Proven-
» ce, qu'un grand nombre de Cri-
» tiques se sont, depuis quelque
» tems, efforcés de détruire «.

Quoiqu'il en soit, l'exécution de cette entreprise, paroissoit combattue par un grand nombre de difficultés. L'Auteur *s'est souvent vû enveloppé dans les plus épaisses*

ténèbres, & ſans aucun guide, qui pût le conduire dans des routes moins obſcures.

Pour l'aider à les diſſiper, ces ténèbres, les Chapitres, pluſieurs Communautés, les Echevins de Marſeille; &, à leur exemple, les autres Villes & Bourgs du Diocèſe, lui ont ouvert leurs Archives. » Il » avouë qu'il doit aux recherches » & au diſcernement du P. Maire, » Jéſuite, la découverte & l'arran- » gement des Pièces qui ſont la » preuve des faits qu'il avance. Un » manuſcrit de feu M. de Ruffi le » fils, que M. d'Ortigues, ſon gen- » dre, lui a communiqué, lui a » auſſi été d'un grand ſecours «.

Dès le premier ſiècle de l'Egliſe, l'Evangile fut annoncé à toutes les Nations connues depuis l'Orient juſques à l'Occident. Les Apôtres diſperſés exécutèrent avec tant de rapidité, & avec un ſuccès ſi prodigieux, le commandement que Jeſus Chriſt leur avoit fait d'aller, & d'enſeigner toutes les Nations, que

S. Paul, dans sa Lettre aux Colossiens, écrite environ l'an *62*. ne craignoit pas d'assurer que la parole de l'Evangile étoit annoncée dans tout l'Univers, & qu'elle y faisoit de jour en jour de nouveaux progrès.

La Nation Gauloise étoit trop célèbre, pour n'être pas un des principaux objets du zèle Apostolique. Ses expéditions dans l'Italie & dans l'Asie, les Colonies qu'elle y avoit établies, & les victoires même, que les Romains avoient remportées sur elle en la subjugant, l'avoient rendue fameuse chez tous les peuples de l'Orient & de l'Occident. Aussi la Religion Chrétienne y fut-elle prêchée dès sa naissance, & il paroît qu'elle y fit de grands fruits; car Saint Irénée, avant la fin du second siècle, citoit aux Hérétiques de son tems, la foi des Eglises établies chez les Celtes, peuples Gaulois; & Tertullien, dans son Traité contre les Juifs, faisant l'énumération des peuples qui avoient

embraſſé la Foi de Jeſus-Chriſt, met de ce nombre toutes les Nations des Gaules. Ces Pères auroient-ils pu parler de la ſorte, ſi, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, la Religion n'avoit pas été établie dans les Gaules dès les commencemens, ou qu'après y avoir été établie, elle n'y eût fait qu'un médiocre progrès durant les deux premiers ſiècles? Et comment auroit-elle pû s'étendre dans toutes les Nations des Gaules, & y faire règner le nom de Jeſus-Chriſt d'une manière aſſez éclatante, pour rendre ſenſible aux Juifs l'accompliſſement des Prophéties?

Ce que nous venons de dire, ſemble déja former un grand préjugé en faveur de l'antiquité de l'Egliſe de Marſeille. Car il ne paroît pas, que dans le temps des Apôtres, il y ait eu, ou aucune Nation, ou aucune Ville, dans toute l'étendue des Gaules, plus propre que Marſeille, à attirer l'attention des Prédicateurs de l'Evangile, ou

mieux située pour les recevoir. Les Arts, qui y fleurissoient, la politesse de ses Habitans, la sagesse de ses loix, la réputation de son école, l'étendue de son commerce, l'avoient rendue fameuse; la commodité de son Port, la langue Grecque & la langue Latine, qu'on y parloit, y facilitoient la Prédication de l'Evangile.

Tant de raisons ne donnent-elles pas lieu de croire, que plusieurs des Prédicateurs Evangéliques, qui vinrent, ou de Rome, ou de l'Orient dans les Gaules, ou qui allèrent en Espagne, passèrent par Marseille; & que, comme leurs voyages étoient des Missions continuelles, ils y annoncèrent en passant la Foi de Jesus-Christ? Mais, dit sagement l'Auteur, ce n'est-là qu'une conjecture qui n'est pas fondée sur notre tradition.

» L'Eglise de Marseille, ajoute-» t il, reconnoit pour son Fonda-» teur & son premier Eveque, S. » Lazare de Béthanie, l'ami du Sei-

» gneur, le frère de Sainte Marie-
» Madeleine & de Sainte Marthe,
» le même qui fut reſſuſcité par
» Jeſus-Chriſt quatre jours après
» ſa mort. Cette tradition a été vi-
» vement combattue dans ces der-
» niers tems ; mais, malgré les
» efforts qu'on a faits pour la dé-
» truire, elle a conſervé toute ſa
» force dans l'eſprit des perſonnes
» qui ont été capables d'approfon-
» dir, & qui ont voulu s'en donner
» la peine. Enſorte que, ſi on ne
» la trouve pas évidemment certai-
» ne, elle eſt au moins inconteſta-
» blement la plus probable. C'eſt
» le jugement qu'en a porté depuis
» peu le ſçavant & célèbre Auteur
» de la Vie de Sainte Madeleine
» dans les Actes des Saints. Car,
» après avoir peſé tout ce qui a été
» dit pour & contre, il a conclu
» qu'elle eſt la plus vraiſemblable :
Poſſeſſio Provincialium hactenus ve-ro ſimillima.

Tout le monde connoit les efforts avec leſquels le fameux Do-

ćteur, Jean de Launoy, a combattu dans le dernier ſiècle, cette même tradition, dont M. l'Evêque de Marſeille entreprend aujourd'hui la défenſe. Nous ne nous croyons pas aſſez d'autorité, pour juger un procès, dont la déciſion nous paroît, ainſi qu'aux Auteurs des Actes des Saints, encore très incertaine.

Si M. l'Evêque de Marſeille prétend que cette Egliſe eſt bien fondée à reconnoître S. Lazarre pour ſon premier Evêque, il avouë qu'on ne ſçait ni quand commença ſon Epiſcopat, ni quand il finit par le Martyre.

Le ſecond ſiècle vit fleurir le Chriſtianiſme dans les Gaules, comme le prouve l'autorité de S. Irénée & de Tertullien. Les Egliſes, dont parlent ces Pères avoient leurs Evêques, qui, ſuivant l'uſage établi par les Apôtres, réſidoient dans les Villes, & ſurtout dans les plus conſidérables, telle qu'étoit Marſeille. Cependant on ne con-

noit avec certitude aucun Evêque de cette dernière Ville, jusqu'au commencement du quatrième siècle. Les Monumens de ce tems-là sont perdus; & on ne trouve presque aucun vestige de ce qui s'est passé à Marseille, soit par rapport à la Religion, soit par rapport au Gouvernement Politique, durant tout cet intervalle.

Le P. Guesnay, Jésuite, Auteur des Annales Ecclésiastiques de Marseille, a voulu nommer les premiers Evêques de cette Ville. Mais M. l'Evêque de Marseille ne peut pour la plûpart, les admettre parce que ce Père ne donne pour preuves que des conjectures sans fondement. Notre Auteur penche à croire cependant, que S. Restitut fut le successeur immédiat de S. Lazare.

Une Lettre de S. Cyprien nous apprend que le nombre des Disciples de Jesus-Christ s'accrut encore au troisiéme siècle dans les Gaules. Ce fut sur la fin de ce même siècle, que l'illustre Martyr, S. Victor,

souffrit les plus cruels supplices dans la persécution qui s'éleva contre les Chrétiens à Marseille, en exécution des Edits des Empereurs Dioclétien & Maximien. L'opinion généralement reçue, est que S. Victor étoit Soldat. Notre Auteur est porté à le mettre au nombre des Evêques de Marseille, fondé, 1°. sur le Martyrologe de Raban, qui lui donne cette qualité; 2°. sur un Manuscrit de Fulde, qui est entre les mains des Bollandistes; 3°. sur un Acte, que D. Ruinart a publié dans son Recueil intitulé: *Acta primorum Martyrum sincera & selecta.*

Ne pourroit-on pas répondre, que le témoignage de Raban, Ecrivain du neuvième siècle, ne sçauroit être préféré à l'autorité des Manuscrits les plus anciens & les plus autentiques, qui disent que S. Victor étoit Soldat?

A l'égard du Manuscrit de Fulde, les Auteurs des Actes des Saints, assurent positivement qu'il n'est

d'aucun poids; comme étant rempli de Fables, dont ils donnent plus d'un exemple; de ſorte qu'ils n'ont pas daigné le publier, quoiqu'ils en ayent fait imprimer deux autres, qui contiennent les Actes véritables du Martyre de S. Victor.

Quant aux Actes donnés au Public par D. Ruinart, cet Ecrivain n'en a pas inféré, comme M. l'Evêque de Maſeille, l'Epiſcopat de S. Victor. *In hoc quoque*, dit-il, *erravit Rabanus, quod Victorem Maſſilienſium Epiſcopum fuiſſe exiſtimarit.*

En effet, ces Actes ne nous ſemblent pas prouver l'Epiſcopat du S. Martyr. Les termes de *Sacrifico* & *macto*, qu'on y met dans la bouche de S. Victor, ne ſignifient ſuivant le P. de Longueval, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, que l'oblation que font les Laïques avec le Prêtre, du Sacrifice de l'Euchariſtie. Peut-être même ne déſignent-ils que le Sacrifice des prières & des bonnes œuvres. *Quotidie*

pro salute Cæsaris & totius Imperii studiosè sacrifico. Quotidie pro statu Reipublicæ spiritales hostias macto. C'est un Soldat qui parle en Soldat. Seroit-il impossible d'ailleurs, que ces paroles vinssent de l'Auteur même de l'Acte, qui, un peu auparavant dit dans ce style figuré: *Talibus insistens, felix h st a mox futurus, deprehenditur?* Il est bon d'observer que cet Auteur, ne donne jamais au S. Martyr, la qualité d'Evêque; ce qui nous paroît former un argument décisif contre son Episcopat. Quoiqu'il en soit, c'est par la Vie de S. Victor que M. l'Evêque de Marseille termine le premier Livre.

Le second commence par Oréfius, le premier Eveque de Marseille, qui soit connu d'une manière certaine. Il souscrivit l'an 314. au premier Concile d'Arles, convoqué pour examiner de nouveau l'ordination de Cécilien, Eveque de Carthage, & les accusations des Donatistes qui la rejettoient.

Oresius siégea-t-il longtems, & quel fut son Successeur immédiat? C'est ce que nous ignorons. On ne connoit aucun Eveque, qui ait siégé entre lui & Proculus; & ce dernier ne paroît dans l'Histoire que l'an 381. au Concile d'Aquilée tenu 67. ans après celui d'Arles, dont nous venons de parler.

Vingt ans, ou environ, après la tenuë du Concile d'Aquilée, Proculus fut obligé de repasser les Alpes, pour se trouver à un autre Concile qui s'assembloit à Turin. Les Evêques des Gaules en avoient sollicité la convocation, pour terminer quelques contestations qui s'étoient élevées dans leurs Provinces, &, entr'autres, celle qui étoit entre les Evêques de la seconde Narbonnoise, & Proculus, qui se regardoit comme Métropolitain de cette Province, où aucun autre Evêque ne jouïssoit encore de cette prérogative. Le Concile décida que Proculus en jouïroit pen-

dant sa vie, & qu'après sa mort, elle cesseroit d'être attachée à son siège. Mais ses droits furent encore vivement attaqués, comme nous l'apprend notre Auteur.

Proculus, après avoir condamné les erreurs d'un Moine, nommé Léporius, & signalé en différentes occasions, son zèle pour la pureté de la Foi, mourut entre l'année 428. & le milieu de 432.

Ce fut sous son Episcopat, & dans son Diocèse, que l'Etat Monastique, alors peu connu dans les Gaules, commença à fleurir par les soins de Jean Cassien, qui peut passer pour le Patriarche des Moines en Occident. Il bâtit près de Marseille, dans une Forêt, qui aboutissoit au Port de cette Ville, deux Monastères, sur le modèle de ceux qu'il avoit vûs en Egypte. Le premier fut construit auprès d'une Chapelle, qui étoit déja célèbre. C'est la fameuse Abbaye de S. Victor, qui, depuis quelques années, a été sécularisée, &

érigée en Collégiale. Le ſecond, qui étoit habité par des Religieuſes, n'étoit pas éloigné du premier. C'eſt l'Abbaye de S. Sauveur, qui, après avoir ſouvent changé de place, a enfin été fixée dans le lieu où elle eſt à préſent. Il fit bâtir auſſi dans une Forêt, à une demi-lieuë de la Grotte de Sainte Madeleine, un autre Monaſtère de filles, qui fut dans la ſuite transféré dans le Bourg de S. Zacharie, où il ſubſiſte ſous la Règle de S. Benoît, & dans ſa première ferveur.

A Proculus ſuccéda Venerius, Prêtre, & Religieux du Monaſtère de S. Caſſien. Le Clergé de Marſeille étoit alors infecté du ſemi-Pelagianiſme, qui règnoit ſurtout parmi les Religieux de cette Abbaye Nous n'entrerons pas dans le détail des conteſtations, qui s'élevèrent au ſujet de cette Héreſie.

D. Denys de Sainte Marthe prétend que Venerius aſſiſta au ſe-

cond Concile d'Arles ; mais les ſouſcriptions de ce Concile étant perdues, on n'en a aucune preuve.

Cet Evêque, après un Pontificat beaucoup plus tranquille, que celui de Proculus, eut pour Succeſſeur Euſtache, que Gennade appelle un homme de Dieu, & à qui Sidonius Apollinaris a donné le titre de Saint.

L'Hiſtoire ne nous a preſque rien conſervé des actions de ce Prélat, qui vivoit encore en 470. ſuivant le P. de Sainte Marthe, ſans qu'il ſoit poſſible d'en acquérir la preuve.

Son Succeſſeur, nommé Græcus, eſt connu par les Lettres de Sidonius Apollinaris, & par la rétractation de Lucidus, Prédeſtinatien. Sidonius étoit gendre d'un Empereur, & Evêque de la Ville d'Auvergne, qu'on appelle aujourd'hui Clermont, du nom de ſa Citadelle. Il commença ſon Epiſcopat l'an 472. comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit à S.

Loup, Evêque de Troye, & par-là on connoit auſſi en partie, le tems du Pontificat de Græcus, à qui il écrivit pluſieurs Lettres.

Preſque tout ce que nous ſçavons de ce dernier, c'eſt qu'il aſſiſta l'an 475. au Concile d'Arles, qui condamna le Prédeſtinianiſme. C'eſt par ſon Epiſcopat, que M. l'Evêque de Marſeille finit le ſecond Livre, & que nous terminerons cet extrait.



LE MANUEL DES DAMES de Charité, ou Formules de Médicamens faciles à préparer, dressées en faveur des Personnes charitables, qui distribuent des Remédes aux Pauvres dans les Villes & dans les Campagnes; avec des Remarques utiles pour faciliter la juste application des Remédes qui y sont contenus, & un traité abregé sur l'usage des différentes saignées, nouvelle édition. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul, 1750. un volume *in*-12. de 300 pages.

IL en est de la Médecine comme des autres Sciences, ce n'est qu'en l'approfondissant qu'on en découvre les difficultés; tout y paroit facile aux yeux du vulgaire. On voit souvent des personnes qui s'imaginent que la plus belle partie de cette science, celle dont l'objet immédiat est la guérison

des maux qui affligent le genre humain, ne consiste que dans la connoissance de quelques remédes ou de quelques recettes qu'elles regardent comme des secours assurés pour telle ou telle maladie. On ne pourra cependant s'empêcher de convenir, pour peu qu'on veuille y réfléchir, que ces prétendus remédes ne peuvent être que dangereux lorsqu'on les applique, sans connoître la nature de la maladie & de sa cause, les effets qui doivent en résulter, la constitution particuliére du sujet qui en est attaqué, l'efficacité des différens remédes & enfin l'ordre qu'on doit suivre en les prescrivant.

Peut-on supposer des connoissances si difficiles à acquérir, à tous ceux qui prétendent avoir des recettes pour toutes sortes de maladies & qui sont toujours prêts à décider dans les cas les plus difficiles; mais à peine y fait-on quelque attention; il semble qu'il n'y ait pas de science sur laquelle les hom-

mes ayent plus de préjugés, quoiqu'il n'y en ait aucune où ils puissent être d'une plus dangereuse conséquence. Il seroit donc à souhaiter que dans une chose aussi importante que le rétablissement de la santé, on se conduisît du moins comme dans les autres affaires de la vie, c'est-à-dire, qu'on eût recours autant qu'il seroit possible, aux Maîtres de l'Art. Il est vrai que dans la Campagne on est souvent privé de ce secours & que partout il y a des personnes charitables qui se chargent de la direction des pauvres malades, & qui par conséquent ont besoin d'être instruites: ainsi un Livre tel que celui que nous annonçons peut être d'une très-grande utilité au Public, & les réflexions que nous venons de faire ne portent que sur l'abus qu'ont occasionné ces sortes d'ouvrages.

Parmi le grand nombre de ceux qui ont paru jusqu'ici, qui tous sont inutiles aux Médecins, & la plû-

part dangereux pour les personnes crédules qui croyent y trouver leur salut, on peut assurer que celui-ci mérite d'être préféré à tous égards. Les Formules sont dressées avec beaucoup de prudence & de sagacité ; elles sont simples, faciles à préparer & de peu de dépense. On a même tâché de prescrire des remédes faciles à prendre, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que les pauvres se rebutent aisément, surtout quand ils ne reçoivent pas un soulagement aussi prompt qu'ils l'avoient espéré.

On a eu soin d'éviter un défaut qui se trouve dans la plûpart des ouvrages de ce genre, qui est de proposer un grand nombre de remédes pour la même maladie, sans donner aucune raison de préférence, ensorte qu'on ne sçait pour lequel se déterminer ; souvent même ces Auteurs commencent par des remédes inutiles, pour ne pas dire dangereux, ensorte que le malade justement rebuté par leur

mauvais effet refuſe enſuite ceux qui pourroient lui être ſalutaires. Dans cet ouvrage au contraire on ne donne communément pour chaque indication qu'un reméde qui paroît très-propre à y ſatisfaire, quoiqu'on ne preſcrive point de préparations chéres & fort compoſées ; car les remédes les plus ſimples & les plus communs ſont ſouvent ceux qui produiſent de meilleurs effets.

Ce qu'il y a ſurtout d'avantageux dans le Livre dont nous parlons, c'eſt qu'on a ajouté des notes très-claires & très-inſtructives au bas des formules, qui ſont les plus ſuſceptibles de reſtriction. Par ce moyen on met en état les perſonnes prudentes & qui ont quelque habitude auprès des malades, de diſtinguer les cas où le reméde peut être donné avec ſureté. Elles ſçauront du moins éviter ces fautes groſſiéres qui ſont ſi funeſtes au malade & qui font plus redouter l'ignorance de ceux qui le condui-

ſent que la maladie elle-même.

Au chapitre qui traite des Potions on trouve des remarques générales ſur l'uſage des Emétiques & des Purgatifs. On y rapporte les ſignes qui en indiquent la néceſſité, les précautions qu'il faut avoir en les preſcrivant, les cas où ils ſont ſalutaires, ceux où ils ſont à craindre, & enfin ceux où il eſt néceſſaire de demander l'avis d'un Médecin On fait enſuite obſerver que les pauvres dont les premiéres voyes abondent en mauvais ſucs, ont communément plus beſoin de purgations que de ſaignée; & que ſi on leur tire une grande quantité de ſang les matiéres putrides vont infecter toute la maſſe des humeurs & produiſent ſouvent des cachexies ou des hydropiſies inſurmontables.

A l'égard des enfans on donne des régles qui nous ont paru très-ſages pour proportionner les purgatifs à leur âge & à leurs forces. Dans la premiére année on ne les

purge

purge qu'avec du ſyrop de chicorée composé, dont le nombre de gros doit égaler celui des mois de leur naiſſance. Lorſqu'ils ont atteint l'âge d'un an, on les purge avec un grain de Jalap & autant de crême de Tartre incorporés dans du ſirop de fleurs de Pêcher; enſorte qu'on donne toujours autant de grains de Jalap & de Tartre que l'enfant a d'années. On a choiſi le Jalap afin de le purger en petit volume & ſans dégoût. Ces régles ſouffriroient des exceptions dans le cas de maladies aigues.

Au commencement de chaque chapitre on a eu l'attention de donner une définition claire des eſpéces de compoſitions qui y ſont contenues. Au chapitre, par exemple, des Juleps, on lit dans une note; » le Julep eſt un reméde liquide composé d'eaux diſtillées » & de quelque ſirop; il différe de » la potion en ce qu'il eſt beaucoup moins chargé & plus agréable «.

On a mis au commencement du Livre un tarif des remédes ſimples & compoſés qui entrent dans ces formules, & on avertit qu'on s'eſt réglé ſur le prix des drogues que pluſieurs Apoticaires de Paris & d'autres Villes du Royaume fourniſſent depuis pluſieurs années aux perſonnes charitables en faveur des pauvres, ainſi il ne doit pas faire une régle préciſe pour le public. Le prix des remédes compoſés peut-être regardé comme invariable parce que c'eſt le travail de l'Artiſte qui en fait la principale valeur, & non le différent prix des drogues ſimples dont ils ſont compoſés.

Ce volume eſt terminé par un traité de la ſaignée diviſé en deux parties ; dans la premiére on donne les régles qu'on doit obſerver pour la placer à propos ; dans la ſeconde on traite du manuel de l'opération.

Comme la ſaignée eſt un des principaux remédes de la Médeci-

ne, il étoit important qu'on preſcrivît des régles générales qui puſſent ſervir de guide dans les cas ordinaires & qui fiſſent ſentir la néceſſité de prendre l'avis d'un Médecin dans ceux qui ſeroient difficiles & embarraſſans ; car perſonne n'ignore qu'une ſaignée faite mal-à-propos eſt de la derniére conſéquence. On choiſiſſoit autrefois avec un ſcrupule étonnant les veines où l'on devoit faire la ſaignée ſuivant les différentes maladies ; mais aujourd'hui on a abandonné ces pratiques qui ne ſont fondées, ni ſur l'expérience ni ſur la raiſon, & on n'ouvre que les plus grandes veines cutanées qui ſe trouvent ſur le bras & près de la cheville du pied, & les veines jugulaires.

De quelque veine que ſe faſſe la ſaignée on a communément égard aux trois effets qu'on lui attribue. Si on ne la fait que dans la vûe de diminuer la quantité du ſang, on l'appelle évacuative. Si elle retire

ou raméne le ſang des parties enflammées ou engorgées, on lui donne le nom de révulſive. Enfin ſi elle fait paſſer le ſang plus abondamment & plus rapidement dans quelque partie, en ſorte qu'il emporte comme un torrent tous les embarras qui y ſont formés, on l'appelle dérivative. Il y auroit bien des réflexions à faire ſur cette théorie, mais ce n'eſt pas ici le lieu de les placer.

On traite enſuite en particulier de l'utilité de ces différentes eſpéces de ſaignées, des cas qui indiquent ou qui défendent la ſaignée en général & des précautions qui ſont néceſſaires pour qu'elle procure tous les bons effets qu'on a lieu d'en attendre. Ces réflexions ſont tirées des écrits des plus ſçavans Médecins, & elles réuniſſent à peu près ce qu'on a dit de plus utile à ce ſujet.

La partie qui concerne le Manuel eſt de M. Courcelles Médecin de la Marine à Breſt. Il déter-

mine d'abord les veines qu'on doit ouvrir au bras, au pied, ou à la gorge. Des trois eſpéces de Lancettes ordinaires, il préfére celle qui est à grain d'avoine, c'eſt-à-dire, qui commence à perdre ſa largeur au milieu du fer & ſe termine en une belle pointe. Il trouve que l'inciſion oblique, par rapport à la direction des fibres du vaiſſeau eſt la plus avantageuſe, parce que le ſang ſort plus aiſément que lorſqu'elle eſt longitudinale & que les bords de la playe ſe réuniſſent plutôt que lorſqu elle eſt tranſverſale. On ne ſera peut-être pas fâché de voir ici comment il décrit l'opération, car quoique la pratique en ſoit fort ſimple elle ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés. » On prend » le talon de la Lancette qui eſt pliée » à angle mouſſe avec le pouce & le » doigt indice; car il n'y a que ces » deux doigts qui doivent agir. On » poſe légérement les autres doigts » ſur la partie qu'on doit ſaigner, » afin d'affermir la main : on flé-

» chit les deux doigts qui tiennent
» la Lancette, & en les allongeant
» on perce les tégumens à l'endroit
» marqué. On la plonge douce-
» ment, juſqu'à ce que l'on ſoit en-
» tré dans le vaiſſeau ; ce que l'on
» reconnoît par une légére réſiſtan-
» ce de la veine, ſemblable à celle
» que l'on ſent en perçant du canne-
» pin, & par quelques gouttes de
» ſang qui ſortent de la playe. Alors
» on retire la Lancette en l'élevant
» un peu, pour aggrandir l'ouvertu-
» re avec le tranchant ſupérieur.

Après avoir parlé de la ſaignée en général, notre Auteur entre dans le détail des précautions néceſſaires pour bien réuſſir dans les différentes eſpéces de ſaignées, ce qui ſeroit trop long à rapporter ici. Il traite enfin de la maniére de remédier aux accidens de la ſaignée dont les moins conſidérables ſont les dépôts, le thrombus, l'échymoſe, la tumeur lymphatique, la douleur & l'engourdiſſement de la partie, Mais la piquûre du tendon,

de l'aponévrose du périoste & de l'artére sont des accidens très-graves & très-fâcheux. Pour éviter la piquûre du tendon du muscle biceps dans la saignée du bras, il faut faire tourner la paume de la main en bas, ou ce qui est encore mieux, fléchir l'avant bras, & par là le vaisseau s'éloigne du tendon. Pour prévenir la piquûre de l'artére, il faut avoir soin de bien reconnoître par la pulsation, le lieu où elle est située afin d'ouvrir la veine dans l'endroit qui en est le plus éloigné, ou de n'introduire la Lancette qu'avec bien de la circonspection.

Pour rendre l'usage de ce Livre aussi commode qu'il est possible, on a mis à la fin une table alphabétique des maladies dont on indique les remédes dans ce Manuel, & une explication des termes de Medecine qui y sont répandus.

Nous ne croyons pas pouvoir trop recommander la Lecture de cet ouvrage aux Dames de Charité pour lesquelles il est principalement

destiné, & aux Chirurgiens, surtout ceux de la Campagne, à qui les premiers principes de la Médecine pratique ne doivent pas être étrangers. Il est de l'intérêt public qu'un ouvrage de cette sorte soit connu autant qu'il le mérite.

HISTOIRE GENERALE & particuliére de Bourgogne, avec des Notes, des Dissertations & les preuves justificatives, composée sur les Auteurs, les Titres originaux, les Registres publics, les Cartulaires des Eglises, Cathédrales & Collégiales, des Abbayes, des Monastéres, & autres anciens Monumens. Et enrichie de Vignétes, de Cartes Géographiques, de divers Plans, de plusieurs figures de Portiques, Tombeaux, & Sceaux, tant des Ducs que des grandes Maisons, &c. Par un Religieux Bénédictin de l'Abbaye d S. Benigne de Dijon & de la Congrégation de S. Maur. A Dijon, chez Antoine *de Fay*,

Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Université, *in-fol.* Tome premier en 1739 de 532 pp. non compris la Préface, la Table des Sommaires & 222 pp. tant pour les preuves de l'Histoire que pour la Table générale alphabétique des noms propres & des matiéres. Tome second en 1741, 524 pp. non compris de même l'Avertissement, la Table des Sommaires & les preuves, qui avec la Table des noms & des matiéres occupent 330 pp. Tome troisiéme en 1748, 590 pp. outre 390 pages pour les preuves, l'Avertissement & les mêmes Tables, chacune des pages des preuves étant à deux colomnes.

CE n'a point été par oubli que nous avons différé jusqu'à présent à rendre compte de cet ouvrage, dont nous avons annoncé le Prospectus & chaque volume lors qu'ils ont paru. Peut-etre même au-

rions nous encore mieux fait d'en remettre l'analyſe à la publication du dernier tome. Car chaque volume ayant fait voir quelque changement aſſez conſidérable au premier projet, ce ne ſera que par le dernier volume qu'on pourra juger avec aſſurance de l'exécution totale. Cependant le temps qui s'eſt déja écoulé depuis la publication des premiers tomes nous a fait penſer que nous ne devions pas attendre davantage, & que nous devions même reſſerrer notre analyſe ſur ces premiers volumes dans des bornes beaucoup plus étroites qu'à l'ordinaire, pour ne pas courir le riſque d'arreter longtemps nos Lecteurs ſur un ouvrage qui ne leur paroîtroit plus aſſez nouveau.

Nous étions déja redevables à la ſçavante Congrégation de S. Maur (qui a tant contribué aux progrès de notre Littérature, & à l'éclairciſſement de notre Hiſtoire) de deux bons ouvrages Hiſtoriques ſur deux de nos plus grandes Provinces, &

nous avons fait aſſez connoître ces ouvrages chacun dans leur temps. Ces deux premiers corps d'Hiſtoire, c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire de la Bretagne & l'Hiſtoire du Languedoc, faiſoient naturellement deſirer ſur chacune de nos Provinces, & principalement ſur les plus conſidérables, des recherches & des travaux à peu près pareils : & la réunion de tous ces corps particuliers d'Hiſtoire, accompagnés de preuves juſtificatives bien choiſies, feroit ſans doute ce qu'il y auroit de plus propre à répandre ſur l'Hiſtoire générale de la Nation les éclairciſſemens les plus ſurs & les plus utiles. L'accompliſſement d'un ſi grand projet demanderoit à la vérité un temps, un travail & des ſecours conſidérables : mais ce temps ſeroit bien abregé & le travail deviendroit beaucoup plus facile, ſi chacune des Provinces ſur laquelle nous n'avons point encore d'Hiſtoire aſſez complette vouloit bien, par ſes ſoins & par tous les

autres ſecours qu'elle pourroit fournir, contribuer à l'exécution d'une entrepriſe, dont elles ſentiroient les premiéres l'utilité la plus directe.

Il paroîtroit à déſirer que la Province de Bourgogne eût ſuivi à cet égard l'exemple de celles de Bretagne & de Languedoc, dont les Etats ſe ſont acquis ſur ce ſujet le droit le mieux fondé à la reconnoiſſance du public. Nonobſtant le défaut d'une partie des ſecours convenables pour la perfection de l'hiſtoire de Bourgogne, Dom Urbain Plancher, qui paroît avoir eu la principale part à cet ouvrage, & qui eſt décédé depuis peu, s'eſt flatté de pouvoir en former l'entrepriſe; & ſon zéle, ainſi que les peines qu'il a priſes pour l'exécution, méritent ſans doute des éloges, quelque juſtes que puiſſent paroître les diverſes Critiques, auxquelles il a lui-même annoncé que ſon ouvrage avoit donné lieu.

Voici l'idée que l'Auteur préſente de cet ouvrage. Il a cru trou-

ver dans les longues & pénibles recherches que plusieurs de ses Confréres ont partagées avec lui dequoi » répandre sur l'ancienne & » la nouvelle Bourgogne des lumié- » res assez vives, sinon pour nous » découvrir... tout ce qu'elles ont » été, du moins pour dissiper une » grande partie des ténébres.... & » pour bannir de leur Histoire les » fictions & les fables que des Au- » teurs anciens, & même des moder- » nes, y avoient introduites; les » premiers, faute d'avoir assez exa- » miné les choses; les seconds, pour » y donner plus de liaison aux faits » & pour en rendre le récit plus » agréable.

Dom Plancher avoit annoncé dans son premier projet l'Histoire de la Franche-Comté, comme devant faire l'objet de sa cinquiéme & derniére partie; ce que M. Dunod a publié depuis sur ce sujet, & l'entreprise d'une Histoire complette de cette Province, formée dans la Province même, dès avant 1739,

par les premiers Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, ſous la direction du R. P. Abbé de Favernai, ont engagé l'Auteur à ſe contenter de marquer l'origine & les commencemens de la Franche-Comté, comme des points encore trop peu connus.

La déference de l'Auteur pour des lumiéres ſupérieures lui a fait apporter pluſieurs autres changemens conſidérables à ſon premier projet. Il a renfermé dans une Diſſertation préliminaire ce qu'il avoit annoncé comme devant occuper toute la premiére partie du corps de l'Hiſtoire, & il a reſſerré dans les trois premiers Livres de cette Hiſtoire ce qui devroit remplir la ſeconde & la troiſiéme partie de l'ouvrage. Mais, en retranchant ainſi près des quatre cinquiémes de la matiére de ſon ouvrage, l'Auteur l'a tellement étendu ſur ce qui concerne le Duché & les Ducs de Bourgogne, qu'il l'a encore annoncé au commencement du premier volu-

me, ainſi que dans ſon Proſpectus, comme devant remplir cinq volumes; & depuis ce temps il n'a donné dans ſes ſecond & troiſiéme volumes qu'environ la moitié de ce qu'il y avoit promis.

Dom Plancher préſente dans la Préface de ſon premier volume une notion abregée de divers Recueils manuſcrits propres au Duché de Bourgogne, & qu'il cite ſouvent en marge du corps de l'Hiſtoire. Tels ſont l'inventaire de 1448; l'inventaire de Bauyn commencé en 1653, & fini en 1690; les Regiſtres premier, ſecond & troiſiéme des fiefs de Bourgogne, dont le dernier a été commencé en 1604; & le Recueil de Palliot en 14 gros volumes *in-fol*. Le dernier Recueil eſt une eſpéce de répertoire général de toute ſorte d'Actes pour les deux Bourgognes, & particuliérement pour le Duché. Le répertoire eſt dans la Bibliothéque de M. Joly de Blaiſy, Conſeiller au Parlement de Dijon, qui a donné à l'Auteur la

liberté d'en tirer tous les extraits convenables. Les trois autres recueils consistent en extraits & répertoires des Actes & Titres déposés à la Chambre des Comptes de Dijon.

D. Plancher ajoute au nom de M. de Blaisy ceux des autres Magistrats, & de tous ses Confréres, auxquels il est redevable des piéces dont il a fait usage pour son ouvrage, ou qui lui ont autrement aidé, & remarque ce qu'il doit à chacun d'eux.

Chacun des trois volumes déja rendus publics est composé de trois parties principales. On y voit d'abord le corps de l'Histoire partagé en différens Livres; ensuite diverses notes sur quelques points particuliers, qu'on n'a sans doute ainsi discutés à part, que pour ne pas interrompre, ni trop embarrasser le récit Historique, qui étoit déja en effet assez chargé; & enfin le recueil des piéces qui forment les preuves des faits, dont la certitude

n'a pu être appuyée à la marge sur des recueils déja publics, ou assez connus, tels que ceux ci-dessus cités.

La Dissertation préliminaire qui est à la tête du premier volume est accompagnée; 1°. d'une Carte des pays de Germanie occupés par les Vandales & les Allemands, & ou les anciens Bourguignons ont fait leurs demeures avant que de passer le Rhin pour se venir établir dans les Gaules; 2°. de la figure des anciens Sceaux des Ducs de Bourgogne Eudes I. Hugues II. Hugues III. & Eudes III qui sont du onziéme & du douziéme siécles. Cette Dissertation est destinée à expliquer l'origine Etymologique & Historique, les Mœurs, la Religion, & le Gouvernement des anciens Bourguignons avant leur entrée dans les Gaules. Il résulte de ce morceau (qui nous a paru un des plus travaillés de l'ouvrage) *que les Bourguignons* tirent leur origine des Germains appellés Vandales, ou du moins que les Bourguignons s'é-

toient d'abord établis dans le voisinage de ces Germains.

L'Auteur après avoir réfuté sur l'étymologie du nom de Bourgogne & de Bourguignons, les opinions d'Orose, de Luitprand & de S. Julien de Baleure, observe que les sentimens sont encore plus partagés sur l'origine de cette nation. „ Les uns, dit il, la font descendre „ des Romains, les autres des Ger„ mains Vandales ; quelques-uns „ des Germains vaincus & depuis „ expulsés dans les Gaules par Ti„ bére ; ceux-ci les font *Goths* ; „ ceux-là disent qu'ils sont *Huns*, „ d'autres veulent qu'ils soient *Scy*„ *thes*. Orose (Auteur du quator„ ziéme siécle) les tire des Bourgs „ du Rhin ; Luitprand (Auteur du „ dixiéme siécle) des Bourgs de „ Rome ; S. Julien, qui a écrit sur la „ fin du seiziéme siécle, les fait naî„ tre dans le Bourg d'Ogne ". L'Auteur examine chacune de ces opinions. Après avoir réfuté d'abord les trois derniéres, il observe sur

l'opinion de ceux qui font descendre les Bourguignons des Romains, qu'il faut distinguer les diverses significations du nom de Romains, & que les premiers Bourguignons n'ont jamais pu porter ce nom, ni comme Colonie Romaine, ni comme réduits en Province par les Romains, ni comme leurs alliés, ni comme descendus des Eduens ou Autunois alliés des Romains. Il discute singuliérement le sentiment de M. de Valois qui admet deux espéces de Bourguignons, dont les uns étoient Germains & les autres Scythes.

Enfin il conclut selon les témoignages de Pline, de Ptolomée, de Strabon, de Tacite, de Mamertin, de Zozime, de Beatus Rhenanus, &c. que les Bourguignons tirent leur origine des Germains appellés Vandales : c'est ce qu'il a voulu prouver en suivant dans la Germanie leurs différentes demeures depuis qu'ils sont connus jusqu'à leur établissement dans les Gaules.

Selon l'Auteur, dès l'an 406 ou 407 au plûtard, les premiers Bourguignons passérent le Rhin pour se répandre & s'établir dans les Gaules, où » après s'être étendus & » avoir occupé par force les Pays » qui ont depuis porté leur nom, » ils formérent vers l'an 413 ou » 414, l'ancien Royaume de Bour- » gogne « dont les quatre premiers Livres de l'ouvrage tracent l'Histoire.

Nous ne pouvons que renvoyer à cette Dissertation pour le détail de ce qui y est observé, sur la taille, le génie, le caractére, les mœurs & le langage des anciens Bourguignons, & sur la forme de leur Gouvernement ainsi que sur leur Religion avant leur entrée dans les Gaules. Nous nous contenterons d'en relever quelques traits particuliers, & d'observer en général que ce détail y paroît abregé d'une maniere convenable. L'Auteur se sert de toutes les remarques qu'il y fait sur ces differens points pour

appuyer son sentiment dont on vient de rendre compte par rapport à l'origine de cette Nation. Il n'oublie pas les avantages que la Religion Chrétienne leur procura en adoucissant la ferocité de leur caractére & en poliçant leurs mœurs.

Ces Peuples, ajoute l'Auteur, d'après Ammien Marcellin, avoient plusieurs Rois ou Chefs, dont le premier, qui portoit le nom de *Hendin*, » n'avoit qu'un pouvoir limi-
» té dépendant des Seigneurs & du
» Peuple qui le lui donnoient en le
» mettant au premier rang, & le
» lui ôtoient en le déposant dès
» qu'il avoit succombé dans la guer-
» re, ou que la récolte des fruits
» n'étoit pas suffisante...... Leur
» Prêtre (qu'ils appelloient *Sinist*)
» étoit le plus grand & le premier
» de tous; sa puissance surpassoit
» celle des Rois & étoit aussi solide
» que celle des Rois l'étoit peu.

L'Auteur fixe au commencement du quatriéme siécle ou plus

tard, l'époque de l'établissement de la Religion Chrétienne chez les premiers Bourguignons. Il se fonde sur l'autorité de Sozomene, & combat celle de Socrate, de Nicéphore & d'Orose, qui fixent cette époque environ un siécle plus tard. Les premiers Bourguignons (selon l'Auteur) „ furent Chrétiens, & zê-
„ lés Catholiques avant 317; ils
„ l'étoient encore un siécle après
„ en 417 & même en 440. M. de
„ Tillemont en convient, mais il
„ croit que peu de temps après ils
„ se laissérent infecter de l'hérésie
„ Arienne, peut-être, dit-il, par
„ le commerce qu'ils eûrent avec
„ les Goths. Ils étoient néanmoins
„ encore bons Catholiques en 463,
„ lorsque Gondioc leur Roy......
„ écrivoit au Pape Hilaire pour...
„ le porter à rétablir la paix entre
„ les Evêques de Vienne & d'Ar-
„ les..... Ils l'étoient encore en
„ 470, lorsque Chilpéric fils de
„ Gondioc & pere de Sainte Clo-
„ tilde reçut, & écouta tant de

» fois favorablement l'Abbé Lupi-
» cin...... Ils l'étoient encore en
» 473, lorſque Fontée Evêque de
» Vaiſon, [&] Catholique avoit
» tant... de crédit auprès du mê-
» me Chilpéric..... [Il paroit que
» Chilpéric] eſt mort bon Catho-
» lique, & que les Bourguignons,
» toujours attachés à la Religion
» de leurs Rois, ne ſont devenus
» Ariens qu'après la mort de ce
» Prince, leur ſecond Roy dans les
» Gaules, c'eſt à-dire, qu'après
» l'an 491 que Gondebaud ſon
» frere puîné le fit périr par l'épée,
» & lui ſuccéda au Royaume de
» Bourgogne...... qu'ils ne le de-
» vinrent que pour obéir à ce nou-
» veau Roy qui...... parut Arien
» dès le commencement de ſon
» Régne, & qui le fut juſqu'à ſa
» mort arrivée en 1516. Sigiſmond
» ſon fils & ſon ſucceſſeur abjura
» l'Arianiſme dès qu'il eût com-
» mencé de régner ſeul après la
» mort de ſon pere; il rétablit la
» Foi Catholique dans tous ſes

„ Etats, & l'on ne voit pas que Go-
„ domar ſon frere, qui régna après
„ lui, ait rien changé dans la Re-
„ ligion : Ainſi il paroît que les an-
„ ciens Bourguignons ne furent
„ Ariens que ſous le régne de Gon-
„ debaud leur troiſiéme Roy, &
„ ſeulement durant vingt ans ou
„ environ.

Nous avons rapporté par préférence ce morceau pour donner en même temps quelqu'idée de la Religion des anciens Bourguignons, de leurs premiers Rois, & de la maniére de raiſonner & de diſcuter de l'Auteur, ainſi que de ſon ſtyle.

Cette Diſſertation eſt ſuivie dans le premier volume de ſept Livres qui comprennent l'hiſtoire de la Bourgogne, depuis l'établiſſement du premier Royaume de ce nom, l'an de J. C. 414 juſqu'en 1218, époque de la mort d'Eudes III. ſeptiéme Duc de Bourgogne.

Le premier Livre trace l'hiſtoire de l'ancien Royaume de Bourgogne

gne depuis ſon établiſſement en 414 juſqu'à ſa ruine en 534. On y voit l'étendue de ce Royaume, la ſucceſſion de ſes cinq Rois, leurs guerres & les autres principaux événemens de leur régne. On connoît aſſez la liaiſon de pluſieurs de ces événemens avec l'hiſtoire de nos premiers Rois de France, ſurtout pour les temps du régne de Gondebaud le troiſiéme des Rois de Bourgogne, & pour ce qui s'eſt paſſé ſous Sigiſmond & ſous Godomar ſes deux fils & ſes deux ſucceſſeurs.

L'ancien Royaume de Bourgogne s'étant accru par dégrés pendant près d'un ſiécle, l'Auteur n'a pu fixer exactement ni la premiére étendue ni ſes différens accroiſſemens. Il ſe contente d'obſerver en général que ce Royaume ne comprenoit dans ſon origine qu'une aſſez petite portion de la Gaule voiſine du Rhin; qu'il s'étendit peu après juſqu'aux extrémités de la Savoye le long du Rhône & de la

Saone; qu'il occupa ensuite toute la premiére Lionnoise ; qu'enfin vers l'an 500 de Jesus-Christ, avant les guerres que Clovis fit à Gondebaud, ce Royaume tenoit du Septentrion aux Provinces d'Alsace, de Lorraine, & de Champagne ; du Midi à la mer Méditerrannée ; d'Orient au Haut Rhin ; & aux Alpes, d'Occident aux montagnes d'Auvergne ; & qu'ainsi il étoit arrosé par les Riviéres de Seine, d'Ionne, de Loire, de Saône, & du Rhône. C'est ce qu'on voit expliqué par une Carte dressée selon ce plan. Tout ce terrein, après avoir formé l'ancien Royaume de Bourgogne pendant plus d'un siécle, a été depuis confondu (selon la remarque de l'Auteur) avec le Royaume de France pendant plus de 150 ans. Cette même enceinte a depuis formé deux grands Royaumes pendant plus de 130 ans, & » a enfin été divisée en toutes ces » Principautés, Provinces, Du- » chés, & Comtés, que l'on a depuis

» appellés, Savoye, Suiſſe, Pro-
» vence, Dauphiné, Breſſe, Lyon-
» nois, Charollois, Bourbonnois,
» Nivernois, Duché de Bourgo-
» gne, Franche-Comté, &c.

Nous ne pouvons ſuivre Dom Plancher dans les détails qu'il offre ſur les régnes des Rois de l'ancienne Bourgogne. Les Auteurs ne ſont d'accord ni ſur le nombre de ces Rois ni ſur la durée de cet ancien Royaume. Nous avons déja obſervé que D. Plancher fixe cette durée à 120 ou 121 ans, pendant leſquels il compte cinq Rois; ces Rois ſont Gondicaire ou Gondioc, Chilpéric, Gondebaud, tous deux fils de Gondioc, & Sigiſmond & Godomar fils de Gondebaud

Gondebaud s'eſt fait beaucoup d'honneur par un Code des Loix Bourguignonnes appellées de ſon nom Loix Gombettes, & ce Code, ſelon D. Plancher, après avoir été augmenté, & corrigé, a été publié par Sigiſmond tel qu'il ſe trouve aujourd'hui dans le recueil des Loix anciennes.

Le ſecond Livre repréſente l'état de ce méme Royaume pendant plus de deux ſiécles, ſous la domination des enfans de Clovis & des autres Princes de la premiére race de nos Rois; les fréquens partages qu'il éprouva; les réunions alternatives & paſſagéres de ſes parties diviſées; & enfin toute ſon Hiſtoire pendant plus de deux ſiécles juſqu'en l'an 768 ſous Charlemagne. On y voit que depuis l'an de Jeſus-Chriſt 534 juſqu'en 561, & depuis 613 juſqu'à la fin la premiére race de nos Rois, ce qui formoit cet ancien Etat fut ſans titre de Royaume, & ſans Rois qui en priſſent le titre, ou plutôt qu'il ne fut qu'un Royaume uni à d'autres plus conſidérables dont nos Rois prenoient le titre.

Le troiſiéme Livre de l'ancien Royaume de Bourgogne continue l'Hiſtoire ſous nos Rois de la ſeconde Race, depuis 768 juſqu'au partage que Louis & Carloman, enfans de Louis II. dit le Bégue, fi-

rent de la Monarchie après sa mort en 880. L'Auteur employe la plus grande partie de ce Livre à détailler les fondations, dotations, rétablissemens, augmentations de revenus, priviléges, &c. des Eglises & Monastéres de la Bourgogne Françoise, alors fondés, rétablis, ou enrichis. Nous aurions souhaité parmi tous ces détails pouvoir nous arreter principalement sur ceux qui concernent les commencemens de la célébre Abbaye de Cluny, qu'il faut rapporter, selon l'Auteur, à l'année 910, & au régne de Charles le Simple seulement, non à celui de l'Empereur Louis le Débonnaire, comme l'ont fait plusieurs.

Le quatriéme Livre développe l'origine, la durée & la fin des Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane, & d'Arles, tous trois formés des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne & dont on voit les principales circonstances bien déduites dans la seconde partie du nouvel ouvrage

des R. P. Bénédictins sur l'art de vérifier les dates, à l'article des Rois de Bourgogne.

C'est au cinquiéme Livre que commence ce qui regarde particuliérement le Duché de Bourgogne. Avant que de donner l'Histoire des Ducs de cette Province, l'Auteur commence par observer la situation, l'étendue, la prééminence, & les prérogatives de ce Duché. Il retranche ensuite de la liste de ses Ducs cinq Ducs prétendus, que Duchesne a insérés dans son Catalogue; & il finit par y traiter des sept premiers Ducs, dont les cinq premiers n'ont eu le Duché de Bourgogne que par concession révocable. Henry le Grand qui a été en 965 le sixiéme de ces Ducs, & qui étoit le frere de Hugues Capet, fut, selon l'Auteur, le premier Duc Propriétaire de Bourgogne. Ce premier Duc Propriétaire étant mort sans enfans légitimes, la Bourgogne retourna au Roi Robert son neveu, qui y ét[...]

blit Duc Henry ſon fils. Henry étant devenu Roy de France l'an 1031, par la mort du Roy Robert ſon pere, donna ce Duché l'an 1032 à Robert ſon frere, que l'Auteur regarde comme le premier de la premiére Race des Ducs de Bourgogne.

Le ſixiéme & le ſeptiéme Livres expliquent l'état du Duché de Bourgogne ſous ce Duc Robert I. & ſous les Ducs Hugues I. Eudes I. & Hugues II. Eudes II. Hugues III. & Eudes III. ſes deſcendans, dont le dernier mourut en 1218.

Les ſix notes & les cinq Diſſertations qui ſuivent ces ſept Livres dans le premier volume, fourniſſent divers éclairciſſemens rélatifs aux faits qui en ſont la matiére. L'Auteur y diſcute entr'autres objets ſi Clovis eſt venu une ſeconde fois en Bourgogne contre le Roy Gondebaud (note 1.) Quelle étoit la ſignification du mot concubine au ſixiéme ſiécle (note 3.) Quel a été le nombre des Rois de l'an-

cien Royaume de Bourgogne (Differtat. 1.) Quelle eft l'origine de la préféance des Ducs de Bourgogne fur les autres Ducs & Pairs de France [préféance que l'Auteur fixe (Differt. 3) à l'érection du Duché de Bourgogne faite en 1363 par le Roy Jean, en faveur de Philippe fon quatriéme fils.] Et fi la Ville & le Château d'Auxonne font du Duché de Bourgogne, fur quoi l'Auteur foutient l'affirmative. (Differtat. 5.)

On verra aifément, en comparant les quatre premiers Livres contenus dans ce volume, avec ce que M. Dunod a écrit fur les mêmes temps dans fon Hiftoire du Comté de Bourgogne, que D. Plancher s'eft furtout attaché à perfectionner fur cette partie qui n'avoit été que commencé, & comme ébauché, par M. Dunod. Nous nous voyons obligés de réferver pour un autre mois l'analyfe du fecond volume & du fuivant.

CONSIDERATIONS SUR l'origine & le progrès des Belles-Lettres chez les Romains, & les causes de leur décadence; par M. l'Abbé LE MOINE D'ORGIVAL. A Paris, chez de la Guette, Imprimeur, rue S. Jacques à l'Olivier, 1749, vol. *in*-12. de 218. pages, non compris l'Avertissement de 32. pag.

CE petit volume n'ayant paru qu'après les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence* (vol. *in*-12. dont nous avons donné l'extrait au mois de Septembre 1748); cette circonstance porte assez naturellement à croire que les premiéres considérations ont donné lieu aux secondes. L'Auteur du premier Ouvrage ayant envisagé les Romains comme Etat Politique, l'Auteur du second les a examinés comme Etat Littéraire. Il s'est proposé de tracer une espéce d'Histoire abre-

gée & raisonnée des Belles-Lettres, & des Sciences, chez les Romains: & il annonce pour les beaux Arts un autre Ouvrage qui sera apparemment dans le même goût. Il faut convenir que, si ces projets sont bien exécutés, de pareilles productions doivent être aussi utiles qu'intéressantes. Mais l'éxécution de ce projet est-elle dans le premier essai du second Auteur telle qu'on pourroit la desirer? C'est ce que nous laisserons aux Lecteurs à décider.

Nous nous contenterons de faire d'abord sur ce premier essai quelques observations générales d'après les impressions que nous a laissées sa lecture. 1°. Cet essai paroît plutôt destiné à rassembler sous un même point de vûe, & dans un ordre chronologique, divers faits déja connus, qu'à instruire des Sçavans. 2°. A ces faits l'Auteur a joint diverses réflexions qui peuvent lui faire honneur, quoique au moins une partie de ces réflexions

ſemble puiſée dans le précédent ouvrage ſur la grandeur des Romains, ou produite par les impreſſions que ce premier ouvrage a pu faire naître. 3°. Quelles que ſoient les différentes perfections qu'on pourra trouver à deſirer dans l'eſſai dont il s'agit, ſoit ſur le fonds, ſoit ſur la forme, ou ſur le ton général qui y domine, ou ſur quelques-unes de ſes parties, ſinguliérement ſur ce qu'il dit des Grecs & des Romains dans le paralléle qu'il en fait ; toutes ces critiques ne paroiſſent pas capables d'empêcher que cet eſſai ne ſoit vu avec ſatisfaction par la plûpart de ceux qui le liront, & qu'il ne puiſſe être utile du moins à pluſieurs.

Pour mettre nos Lecteurs en état de juger par eux-mêmes de cet opuſcule, nous joindrons à l'expoſition de ſon plan quelques-unes des principales parties qui en forment le détail.

Ce n'eſt, dit l'Auteur, (*dans ſon Avertiſſement*) qu'en étudiant

& en ſuivant le génie des Romains, dans leurs differens temps, qu'on peut bien juger de ce peuple ſi fameux. Sans une telle étude l'Hiſtoire, dont le véritable objet eſt de nous inſtruire, & de nous rendre meilleurs, ſeroit plus propre à repaître une vaine curioſité qu'à régler notre conduite. Nous ſerions en la liſant *preſque toujours comme au théâtre d'inutiles & d'oiſifs ſpectateurs.*

L'Auteur remarque dans cet Avertiſſement avec quelque détail l'utilité de remonter pour la littérature des Romains juſqu'à leur premiére origine. Il s'arrête particuliérement à comparer cette littérature avec celle des Grecs. Il déclare que la connoiſſance de la littérature Grecque eſt indiſpenſable, qu'on ne peut ni trop loüer les auteurs Grecs ni les lire aſſez ; *parce qu'on ne ſçauroit rien ajouter ni diminuer à leur gloire, & parce que ce ſont des eſprits originaux propres à former les autres.* Mais il

soutient que Rome, *qui a sçu donner le souverain degré de perfection à tout*, n'est pas moins digne de nos regards. Il appuye cette assertion sur un examen détaillé des principaux Ecrivains Grecs, qu'il considére chacun en particulier, depuis Homére jusqu'à Alexandre, & sur le paralléle qu'il fait de la Gréce avec Rome. » Les Sçavans, » dit-il, paroissent d'abord seuls » dans la Gréce, & de loin à loin » comme dans un vaste enfonce- » ment... Tout à coup ils s'épui- » sent pour aller enfin se confon- » dre parmi les nations, ou du » moins altérer leur éclat, avec » l'extinction de leur liberté...; » Avant Péricles Cicéron ne comp- » te aucun Orateur distingué dans » Athénes. Isocrate apprit le pre- » mier l'art d'arrondir les pério- » des... mais aucun temps de » l'Empire Romain n'a été sans ses » Sçavans. Les Orateurs se succé- » dent immédiatement.... Point » d'interruption, point de vuide,»

» Dès le berceau les Romains s'ex-
» priment comme les maîtres du
» monde. Dans la cabane de Ro-
» mulus, & dans les Palais d'Au-
» guſte, j'entens la même voix, &
» les mêmes ſentimens. Peut-on
» être inſenſible à cet accord &
» à cette démarche progreſſive des
» Sciences dans l'Empire Romain?
» Peut-on ne pas reconnoître la
» conduite d'un être ſuprême qui
» vouloit établir à Rome le centre
» de ſa Religion, ce chef-d'œuvre
» de la Providence.

L'Auteur ne paſſe pas l'Empire de Conſtantin, parce qu'alors, dit-il, commence une eſpéce de *ſecond Empire enté ſur le premier*, & formé par *d'autres régles*, *d'autres uſages*, *d'autres mœurs*, *d'autres hommes*, *d'autres Sciences. Les Romains*, *inſenſiblement* (confondus) *avec les barbares qui entament l'Empire de tous côtés*, n'offrent plus qu'un tableau qui fait peine, ſurtout quand on le rapproche de celui du temps d'Auguſte.

L'Auteur prévient qu'il ſeroit deſcendu dans un grand détail ſur la Grammaire, s'il n'avoit cru devoir ménager la délicateſſe de ceux que ce détail, quoiqu'utile, rebute. Il ne pardonne point au P. Bouhours d'avoir taxé la langue latine de manquer d'ordre. Enfin il obſerve que, ſi l'hiſtoire des Belles-Lettres offre moins de variété & de grands événemens dans ſes tableaux, *parce que l'eſprit ſouffre moins de viſſicitudes que le cœur*, elle préſente avec moins de mouvement un plaiſir auſſi rèel, & qu'elle eſt de plus très-utile, en contribuant à faire découvrir ſûrement le génie de chaque peuple; ce qui eſt une partie eſſentielle des plus curieuſes & des plus intéreſſantes.

Pour venir à ce qui concerne le corps même de l'ouvrage, on pèut d'abord y diſtinguer deux parties générales, qui y ſont qualifiées de Chapitres. Chacun de ces Chapitres eſt diviſé en trois paragraphes, qui forme comme autant d'âges

différens. Le premier Chapitre explique en 118. pp. l'origine & les progrès des Belles-Lettres chez les Romains. Le second Chapitre expose dans le reste du volume les causes de la décadence de la Littérature Romaine.

On conçoit aisément que le premier âge, distingué dans le premier Chapitre, commence avec Romulus & avec la fondation de Rome. Le second âge est celui des Scipions. Ce second âge ne finit qu'avec les guerres civiles, pour faire place au siécle d'Auguste, qui fournit lui seul dans le troisiéme âge environ le double du détail des deux précédens.

Le premier âge du second Chapitre comprend le Régne de Tibére, & de ses successeurs jusqu'à Vespasien. Les Régnes de Vespasien, de Tite, de Domitien, & de Trajan, forment le second âge. Ce qui a suivi ce temps jusqu'à Constantin est réservé pour le troisiéme & dernier âge, qui occupe encore, com-

ne dans le premier Chapitre, à peu près le double du détail des deux premiers âges, & qui eſt ſuivi d'une courte récapitulation de tout l'ouvrage.

Développons davantage cette éxécution par quelques principaux détails de chacune des parties de l'ouvrage. Ces détails en formeront une eſpéce d'abregé ſuivi, tiré autant qu'il nous ſera poſſible, des propres termes de l'Auteur.

„ On croit encore à préſent (dit „ l'Auteur Chap. 1.) que les pre„ miers Romains, depuis les Rois „ juſqu'aux guerres puniques, ne „ connoiſſoient guéres que leur „ épée & le ſoc de leur charue. Ce„ la eſt vrai en un ſens « ; mais prétendre qu'ils n'avoient que du courage, & de la férocité, ſans bienſéance, & ſans éducation, ce ſeroit démentir ouvertement les Hiſtoriens. Les premiers fondateurs & habitans de Rome avoient été élevés ſelon la diſcipline des Grecs, ou du moins ne manquoient pas d'une

certaine teinture de Lettres. Romulus fut élevé à Gabies dans toute ſorte de Sciences, & laiſſa à ſes peuples les talens de ſaiſir tout ce qu'ils trouveroient de noble & de grand chez ceux qu'ils auroient vaincus. Numa ſon ſucceſſeur, en créant dans chaque tribu deux Pontiſes, qu'il exempta de toute charge onéreuſe, commença à former dans l'Etat un corps de Sçavans deſtinés à éclairer le peuple par leurs réponſes de vive voix, & par leurs écrits. Ce Prince extrêmement verſé dans la philoſophie en inſpira le goût à ſes ſujets.

Mais la gloire de ces premiers ſiécles de Rome eſt effacée par celle des Grecs qui étoient alors dans leur plus haute réputation. Cependant il ne faut pas croire qu'on ne trouve chez les Romains dans leur premier âge ni Orateurs, ni Poétes, ni Hiſtoriens, ni Sciences, ni Arts. L. J. Brutus, qui chaſſe les Tarquins, M. V. Corvinus, L. V. Potitus, & Men. Agrippa, qui ap-

paiſérent les Séditieux par leurs diſcours, ne manquoient pas ſans doute d'éloquence. Les premiers Romains connurent le véritable uſage de la poéſie, & Numa la conſacra au culte de la Religion en inſtituant les Saliens. Les Pontifes avoient la direction de l'Hiſtoire. Caton, Fabius, Pictor, & Piſon, l'écrivirent, ou plutôt donnérent des annales ſimples mais vrayes, courtes & claires. Il paroît à la vêrité que juſqu'au quatriéme ſiécle de Rome il n'y avoit encore dans cette Ville que de ſimples écoles pour apprendre à lire & à écrire. Mais on vit le génie Romain s'orner à meſure qu'il en eut plus de beſoin pour ſes affaires, & pour ſa gloire. Tant qu'ils ne luttérent qu'avec de petites Républiques voiſines; » ils parloient comme ils » agiſſoient; beaucoup de ſolidité, » peu d'éclat. Mais à peine mirent-» ils le pied hors de l'Italie, à pei-» ne eurent-ils à combattre des » Rois, qu'ils ſe montrérent avec

» une magnificence digne des maî-
» tres du monde. Les Grecs, qui jus-
» qu'alors s'étoient crus inimita-
» bles, furent étonnés de se voir tout
» à coup des égaux, & sur le point
» de perdre le premier rang....

» La ruine de Carthage, de Nu-
» mance, & de Corinthe, entraîna à
» Rome à la suite des vainqueurs
» les richesses, les Sciences, & les
» Arts; on [eut dit] que.... les
» Sciences [n'avoient attendu] que
» l'élévation de ce puissant Empire
» pour s'y réfugier comme dans
» un port digne d'elles, & que
» l'Univers n'avoit travaillé jusqu'a-
» lors que pour embellir & orner
» sa capitale. Tout changea de fa-
» ce. On vit naître des Poétes, des
» Orateurs, des Historiens..... Le
» théâtre reprit une forme propor-
» tionnée à la majesté de l'Empire.
» L'émulation & la politique eu-
» rent beaucoup de part à ce chan-
» gement...... La nécessité de ga-
» gner un peuple libre, sçavant, ja-
» loux jusqu'à l'excès du talent de

» la parole, contraignit [les Ro-
» mains] d'employer les memes
» moyens..... Convaincus de leurs
» forces, ils entreprirent de faire
» recevoir partout leur langue, &
» de lui *attirer* ce que le Grec avoit
» d'énergie, de force, d'esprit, &
» de brillant «. Grand nombre de fameuses Ecoles ou Académies s'ouvrirent à Rome, d'où elles répandoient des maîtres dans les Provinces. La littérature s'épuroit ..... & prenoit de nouvelles graces.

Dès l'an de Rome 514. L. Andronicus, le premier des Poétes latins, fit paroître le premier Poéme Dramatique Romain. Nævius, Cæcilius, Pacuvius, L. Attius, Plaute, Térence, &c. que l'Auteur caractérise chacun en particulier, ajoutérent au Théâtre de nouvelles perfections. Ennius osa donner un Poéme épique. » Les Scipions, les Ca-
» tons, les Lélius, les Gracques,
» soutinrent autant par leurs Dis-
» cours que par leurs exploits la

» majesté de l'Empire «. . . . . L'Histoire n'eut pas les mêmes avantages. Elle ne consistoit qu'en Mémoires succincts, & ces Mémoires perdirent leur plus bel ornement par l'ambition des Plébéïens, qui, dès qu'ils purent aspirer aux honneurs réservés d'abord aux Patriciens, cherchérent à se décorer aux dépens de la vérité par quelqu'origine illustre.

L'Orateur Antoine, cet homme si énergique (tant célébré par Cicéron, & ayeul du Triumvir) ouvrit le troisiéme âge au siécle d'Auguste. Quelques-uns lui préféroient Crassus, dont la gravité étoit tempérée par beaucoup de douceur & de délicatesse. Cotta se distinguoit aussi par un Discours juste, éxact, & de bon goût; & Sulpicius par un stile grand, véhément, &c. Ces quatre fameux Orateurs, qui sont caractérisés par l'Auteur chacun en particulier, parurent au milieu des guerres civiles entre Marius & Sylla, & ces guerres ne nuisirent point

aux progrès des Belles-Lettres. Les Scipions avoient donné le ton. Cependant on n'étudioit pas assez le génie de la langue Romaine. Une estime mal-entendue pour l'habileté des Grecs décourageoit. L'érudition n'étoit pas assez recherchée. On regardoit Ennius comme un prodige, parce qu'il sçavoit le Grec, le Toscan, & le Latin. L'étude des Belles-Lettres proprement dites, celle de la Philosophie, du Droit Civil, & de l'Histoire de la Nation, étoient trop négligées, lorsque parurent L. Plotius & Cicéron.

Plotius enseigna le premier à Rome la Rhétorique en Latin, & le fit avec un succès prodigieux, tant par lui que par ses successeurs. L'érudition se répandit & fut en grand honneur. Ceux qui en étoient dépourvus en affectoient les apparences & l'estime. Sylla s'étant approprié à Athénes la Bibliothéque d'Apellicon, composée des écrits d'Aristote & de Théophraste, alors fort

rares, la communiqua à Rome. Les copies en devinrent communes, & les Bibliothéques publiques commencérent sur le modele de celle d'Asinius Pollion. Lucullus très-versé dans le grec & dans le Latin, & qui excelloit en Vers & en Prose, ouvrit ses superbes Bibliothéques, & sa maison à tous les Sçavans. Marcus Crassus passoit pour très-éloquent. Pompée n'aimoit pas moins les Sciences; il protégea & honora les Sçavans, & surtout Possidonius retiré à Rhode, & Theophane de Mytilene. César au milieu des Gaules sembloit aussi occupé à décorer sa langue qu'à foudroyer les Belges. On voyoit surtout une louable émulation pour les Sciences dans la Noblesse & chez les Grands. Varron, appellé le plus Sçavant des Romains, remonta jusqu'aux premiers principes de la Langue, en développa l'origine, & y fixa le sens des mots,

Mais Cicéron surtout procura à sa langue & aux belles-lettres les plus

plus grands avantages. Sentant ce qui lui manquoit, ainsi qu'à sa nation à cet égard, il alla étudier les Grecs à Athénes. *Il recueillit pour ainsi dire dans toute la Gréce les restes des esprits d'Eschile, de Démosthéne, & de Platon, & fondit en sa personne toutes les différentes parties de leurs mérites & de leurs talens.* Il consulta ensuite à Rhodes le célébre Molon, qui acheva de le perfectionner. L'Auteur entre sur ce Prince des Orateurs dans des détails, qui, sans paroître nouveaux, pourront être lus avec plaisir.

Nous renvoyerons encore à la lecture de l'ouvrage ce qui concerne les progrès & la perfection de la Poésie Latine & de l'Histoire dans ce siécle. On jugera aisément que l'Auteur n'a point oublié dans le premier article Lucréce, Catulle, Caius, Pollion, Ovide, Properce, Tibulle, & surtout Virgile & Horace, quoiqu'il n'offre cependant sur ces derniers pres-

qu'aucun détail. Salluste, César, & surtout Tite Live, sont aussi caractérisés dans le second article. L'Auteur s'étend singuliérement sur Tite-Live, sur lequel il observe comment son Histoire est parvenue jusqu'à nous pour la quatriéme partie, après avoir éprouvé à peu près les mêmes vicissitudes que l'Empire qui en est objet. L'Auteur termine ce troisiéme âge en faisant voir comment l'utilité des Belles Lettres pour parvenir aux premiéres places avoit alors contribué à leurs progrés, & comment elles doivent principalement leur splendeur à Auguste, Prince dont l'érudition étoit rare, vu ses grandes occupations, & que son estime, son goût pour les Sçavans, ses bienfaits envers eux, ont assez illustré, pour que la postérité en conserve encore long-temps la mémoire. *Rien de plus intéressant pour nous* (dit l'Auteur) *que d'étudier ce siécle* [*qui est comme le modéle de tous les siécles & la source la plus pure du bon goût en tout genre.*]

» Il semble, (ajoute l'Auteur au
» Chap. 2.) que tout ce qui vient
» de l'homme doit participer né-
» cessairement à ses révolutions. Les
» lettres tombérent [à Rome] du
» même coup que la République.
» Rome [en cessant] d'etre libre
» perdit ce qu'elle avoit d'esprit
» & de forces. On ne vit plus ni les
» mémes mœurs, ni les mêmes
» hommes, ni le même langage....
» Le luxe des Empereurs, & leur
» tirannie, abatardit tous les es-
» prits.... Dès qu'il ne fut plus per-
» mis d'arriver aux Charges par le
» mérite, qu'on n'y fut appellé que
» par le caprice & la bizarrerie du
» Prince, on cessa d'aimer la vertu
» & l'étude: on regarda méme ces
» deux moyens comme inutiles, &
» souvent dangereux..... Senéque,
» qui sous Néron [fut] une des
» principales causes de ce désordre
» universel [en est] un garant suf-
» fisant.... En moins d'un demi sié-
» cle à peine trouve-t-on un vrai
» Romain dans Rome.

„ Tibére fut le premier Auteur „ de cette fatalité & de cette déca„ dence, [en n'apprenant] à ses su„ jets que la fraude, & le petit es„ prit...... Sous un Tiran & un „ voluptueux, l'oisiveté & l'igno„ rance [devinrent en quelque fa„ çon] des vertus nécessaires. Ses „ Successeurs avec moins de génie „ montrérent encore plus de vices, „ & de mauvais goût. Les bouf„ fons, les batteleurs, les joueurs „ de farces, disposoient de tout..... „ Caligula [vouloit] anéantir les „ Poémes d'Homére..... [&] ab„ battre les statues de Virgile & de „ Tite-Live.... Claude par une au„ tre folie fatigua l'Univers de ses „ écrits ineptes & insipides..... Il inventa trois lettres nouvelles qu'il voulut faire recevoir, d'abord comme Auteur par un traité, & ensuite comme Empereur par autorité. mais elles ne lui survécurent pas..... Néron acheva d'éteindre le peu d'ardeur qui restoit pour l'étude. Dégoûté des anciens, il parvint ai-

nt à mépriser les Sçavans. Il jusqu'à les chasser de l'Empi- comme des pestes publiques ; ième jusqu'à les priver de la té & de la vie. Lucain & Se- e l'éprouvérent, & *Perse n'é- pa qu'a la faveur de l'obscurité s écrits.... Pour Galba, Othon, 'itellius, ils passérent comme un nt, & penserent tout renverser.* i périt en moins d'un siécle que toute l'ancienne vertu Ro- ie.

ces causes générales de la dé- nce des Lettres à Rome l'Au- en joint, d'après l'Auteur du ogue des Orateurs, & d'après que, plusieurs particuliéres faut voir dans son ouvrage. lles résultent 1°. de la différen- e l'éducation, auparavant mâle obuste, & alors basse & effémi- 2°. De la différence de l'in- ction, qui étant auparavant don- à la jeunesse par des Orateurs mmandables par ce que l'élo- ce a de vrai & de solide, n'a-

voit plus alors pour maîtres que de ſubtiles Sophiſtes bornés à une ſcience de mots. 3°. Du défaut d'émulation, les Dignités qui étoient auparavant le prix du mérite, étant alors réſervées aux plus Courtiſans. 4° De la nature des cauſes que les Orateurs pouvoient alors ſoutenir, & qui n'étoient qu'auſſi petites & abjectes qu'elles avoient été auparavant grandes & relevées, les plus importantes étant réſervées au Tribunal du Prince. 5°. Du manque de la liberté, l'ame des Sciences & des Arts, les Avocats étant auſſi gênés pour le temps de leur action que pour leurs mouvemens. 6°. De l'enflure & de l'obſcurité du ſtile qui ſuccéda alors à la noble ſimplicité & à la clarté du ſiécle d'Auguſte, de la déclamation trop précipitée, du goût mal réglé pour les traits brillans, défaut ſurtout dominant daus Senéque, & enfin de la négligence du Latin, dont on fit un compoſé bizare avec le Grec. L'Auteur réprend ſur tout

ſfauts dans Juvenal & dans
, auxquels il reproche d'ail-
de n'être que des déclama-
& d'avoir extrêmement avili
éſie, en la ſouillant par les
ations des voluptueux & des
ins de leur temps, dont ils
ait la peinture.
'eſpaſien rappella autant qu'il
fut poſſible, les Sciences &
e liberté qui les fait ſubſiſter,
endit.... aux Sçavans leur cré-
Il fut le premier qui donna
appointemens ſur le fiſc aux
éteurs Grecs & Latins........
cite & Quintilien eurent part
s libéralités. Tite ſon fils &
ſucceſſeur, Prince très-élo-
nt, & très-verſé dans les Scien-
, & dans la Poéſie, ſuivit les
mes principes ". Il protégea
culiérement l'Hiſtorien Jo-
. Quelques-uns ont prétendu
Quinte-Curſe avoit fleuri dans
nps. L'Auteur rapporte à ce
diverſes opinions toutes in-
nes. Il trace enſuite un por-

trait de Quintilien qui lui donne lieu de faire mention avec éloge.

» Domitien (continue l'Auteur) » pensa arrêter le progrès d'une si » belle réforme..... Sous Trajan, les » Sçavans sortirent de leur retrai- » te, où la crainte de Domitien les » avoit ensévelis, & les études repri- » rent un nouveau lustre ainsi que » l'Empire. Il n'étoit pas éloquent, » & n'avoit aucune érudition; mais » il en connoissoit le prix...... L'a- » mour qu'il avoit pour la gloire & » la liberté qu'il procuroit, *fit* » fleurir les Arts & les Sciences, & » retraça l'heureux siécle d'Augus- » te...... Sous ce Prince [que l'Auteur peint comme un des plus grands Empereurs] parurent avec distinction les deux Plines, Tacite, Silius Italicus, Martial, Suetone, dont l'Auteur trace les portraits, en s'arrêtant surtout à celui de Pline le jeune, dont il fait un grand éloge.

Depuis Trajan jusqu'à Constantin, c'est-à-dire pendant plus de

deux ſiécles, & dans le ſixiéme & dernier âge que l'Auteur a diſtingué, » les lettres Romaines allé» rent toujours en diminuant. Nous » n'y voyons qu'un très-petit nom» bre d'Empereurs amis des Let» tres, & nous remarquons dans » ceux qui s'y diſtinguérent ce » goût ſingulier qui dominoit de» puis Auguſte ; loin de le réfor» mer on ne fit que renchérir.

» Adrien préféroit Caton à Ci» céron, Ennius à Virgile, Cælius » à Salluſte. Il avoit la *rage* de fai» re des Vers..... Son goût tient » du puérile. Cependant il fit du » bien aux Grammairiens; ſa Cour » fourmilloit de Rhéteurs, de Phi» loſophes, & de Géométres.

» Sous les deux Antonins je ne » rencontre que des Philoſophes » Grecs & des Juriſconſultes, aux» quels ils accordérent des penſions » & des Charges dans preſque tou» tes les Provinces.....

» Alexandre Sevére regardoit » comme inutile toute autre étu-

» de que celle de la Juriſpruden-
» ce «. Cependant toutes les eſpé-
ces de gens de Lettres eurent des
penſions ſur ſon tréſor..... » Il fit
» ouvrir des écoles publiques, &
» fit inſtruire les enfans des pau-
» vres en qui on remarquoit quel-
» que diſtinction...... Ses Juriſ-
» conſultes..... ont écrit plus pure-
» ment en latin que les autres Au-
» teurs.....

» Voilà le petit nombre des Em-
» pereurs qui dans cet intervale
» protégérent les Sçavans. Les cho-
» ſes ne pouvoient guére être ſur
» un autre pied. La dignité Impé-
» riale, qui étoit à la diſcrétion des
» ſoldats, qui la vendoient ſouvent
» au plus offrant, étoit preſque
» toujours occupée par des étran-
» gers, & des barbares, que la fé-
» rocité, ou la libéralité avoit [éle-
» vés]..... Ce n'étoit que confiſca-
» tion, que meurtres, que pille-
» ries...... Il étoit odieux à Ro-
» me d'y paroître Romain.... Apu-
» lée par la barbarie de ſes phraſes,

» Aulugele par la dureté de son
» style & de ses mots impropres
» excitent nos larmes «..... L'Hire
n'étoit qu'une espéce de Journal
des débauches des Empereurs...
» Les Romains avoient trouvé le
» vrai systême de mener chaque
» chose à sa perfection, ils y avoient
» réussi ; mais ils n'avoient aucune
» régle pour le conserver.... Rome
» cessa de produire des Sçavans
» dès qu'elle n'eut plus de Héros.
» L'époque de sa servitude nous
» marque la décadence & la ruine
» du véritable sçavoir.

Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage sur la maniére dont l'Auteur expose que la Physique, la Géométrie, & la Médecine furent négligées à Rome. L'Auteur parle aussi de la Géographie, qui y fut mieux traitée. Il finit par rassembler dans un seul point de vue toute la perspective qu'il a développée dans le corps de son ouvrage, en faisant voir comment les vicissitu-

des de l'Empire ont influé à Rome ſur les Sciences.

» Je m'arrête (dit l'Auteur en » finiſſant) pour épargner au Lec- » teur les débris de l'Empire, & les » les foibleſſes de la raiſon. Ce qui » reſta de ſçavoir dans l'Univers » paſſa tout entier aux Chrétiens, » dont l'éloquence, appuyée ſur la » vérité, triompha de l'orgueil du » Politique, & des foudres des Cé- » ſars. Dans le paganiſme, je ne » ne vois plus que des Sophiſtes » ridicules, qu'un deſeſpoir affreux » pouſſe à la derniére extravagan- » ce. Rome privée en même temps » de ſa Domination & de ſes Let- » tres, devint comme une place » vacante, en proye aux Schola- » ſtiques & aux barbares.

On jugera aiſément du mérite de cet ouvrage par le précis que nous en avons tracé. Plus d'éten- due & de détails ſur les points les moins connus ou les plus impor- tans ; plus d'attention à éviter

quelques apparences de contradictions, la ſuppreſſion de quelques répétitions, enfin la correction de quelques ſentimens, de certaines dates, & de pluſieurs expreſſions ou conſtructions peu correctes, pourront paroître capables de le perfectionner. Nous ſouhaiterions du moins, s'il y en avoit une ſeconde édition, qu'on y réformât quelques fautes d'impreſſion, qui ſe corrigeront aiſément.

F. TH. M. MAMACHI CHII Ord. Præd. Sac. Théol. Mag. & Bibliothecæ Caſanatenſi Præfecti ad Joh. D. Manſium de ratione Temporum Athanaſianorum, deque aliquot Synodis IV. Seculo Celebratis, Epiſtolæ IV. Romæ Typis Zempelianis M. DCC. XLVIII. C'EST-A-DIRE: *Quatre Lettres du P.* THOMAS MARIE MAMACHI, *de l'Iſle de Chio, Dominicain, Docteur en Théologie, Garde de la Bibliothéque de Caſanate à*

Rome, adreſſées au P. JEAN DOMINIQUE MANSI, *ſur pluſieurs points Chronologiques de la Vie de Saint Athanaſe, & ſur les Epoques de quelques Conciles du quatriéme ſiécle.* A Rome, M. DCC. XLVIII. Vol. *in*-8°. de 384 pp. l'Ouvrage eſt dédié au Baron de Brandau, Conſeiller Aulique de l'Electeur de Mayence.

LE ſujet de ces quatre Lettres doit intéreſſer tous les Amateurs de l'Hiſtoire de l'Egliſe; il s'agit de fixer les Epoques de pluſieurs Evénemens de la Vie de S. Athanaſe, & de quelques Conciles aſſemblés dans le quatriéme ſiécle. Le P. Dominique Manſi de la Congrégation de *la Mere de Dieu*, de Luques, célébre par la nouvelle édition qu'il a donnée des Annales du Cardinal Baronius, a entrepris d'ajouter un Supplément à la Collection des Conciles du P. Labbe réimprimée à Veniſe,

& publia en 1746 une Dissertation *de Epochis Conciliorum Sardicensis & Sirmiensium*, &c. dans laquelle il prétend que le retour de S. Athanase à Alexandrie, après la mort de Grégoire de Cappadoce est de l'année 346, & que le Concile de Sardique fut célébré l'an 344. Cependant les Historiens Socrate & Sozoméne fixent la célébration de ce Concile à l'an 347, sous le Consulat de Rufin & d'Eusébe; le retour de S. Athanase à Alexandrie étant arrivé deux ans après ce Concile, il s'ensuit que ce retour est de l'an 349. Ainsi la Chronologie que le P. Mansi a voulu établir s'écarte de celle qui est appuyée sur les anciens Ecrivains & qui est suivie par les plus sçavans Chronologistes modernes; le déplacement de l'Epoque du Concile de Sardique entraîne nécessairement le changement de celles qui y sont liées. Le P. Mansi pour s'écarter de l'opinion commune s'appuye de l'autorité d'un Ouvrage Anonyme, tiré

d'un Manuſcrit de la Bibliothéque du Chapitre de Vérone, publié par le Marquis Maffei dans le troiſiéme Volume des *Letterarie Oſſervazioni*, il prétend que l'Auteur Anonyme étoit preſque contemporain de S. Athanaſe, qu'il vivoit vers l'an 385 à Alexandrie méme, & que ſon témoignage qui fixe à l'an 346 le retour de S. Athanaſe, eſt préférable au récit de Socrate & de Sozoméne, écrivains d'un temps poſtérieur.

Le P. Mamachi écrivit pour la défenſe de l'opinion généralement reçuë, & fit inſérer dans le Journal Italien imprimé en 1747 à Rome, chez les Pagliarini, deux articles, dans leſquels il attaque le nouveau ſyſtême Chronologique du P. Manſi; il ſoutient que l'Auteur Anonyme n'eſt pas auſſi ancien qu'on le prétend, que ſon Ouvrage eſt un fragment informe qui ne peut balancer l'autorité des deux célébres Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, & que l'Epoque du Concile de

Sardique doit rester fixée à l'an 347.

Le P. Mansi répondit aux deux articles du Journal par un Ecrit qu'il intitula, *Apologia Joh. D. Mansi Congr. Matris Dei Lucensis* * ; il réduit le point de la contestation à l'Epoque du Concile de Sardique ; il soutient l'autorité de l'Anonyme, & l'appuye sur la Chronique de S. Jérôme, sur les Actes du Concile de Cologne, & sur le témoignage de Théodoret ; enfin il conclud que le Concile de Sardique fut célébré en 344, & conséquemment à cette Epoque, il arrange les Dates de plusieurs Evénemens de la Vie de S. Athanase, & de la célébration de quelques Conciles.

La dispute étant ainsi engagée sur une matiére importante, dans laquelle il s'agit de fixer l'ordre des principaux Evénemens Ecclé-

* *Les Articles du Journal & l'Apologie se trouvent par forme d'Appendix aux quatres Lettres, p. 337 & suiv.*

ſiaſtiques du quatriéme ſiécle, le P. Mamachi crut devoir approfondir la queſtion, la traiter avec étenduë, & ſe renfermer dans les termes de la politeſſe & de la modération; c'eſt ce qu'il a exécuté dans les quatre Lettres addreſſées au P. Manſi, dont nous ne pouvons donner qu'un précis très abregé.

Dans la premiére, l'Auteur examine le dégré d'autorité qu'on doit attribuer à l'Anonyme qu'on oppoſe aux deux Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, Socrate & Sozoméne. Cet Anonyme, qu'on ſuppoſe avoir vécu à la fin du quatriéme ſiécle, a été inconnû à tous les anciens Ecrivains; le Manuſcrit d'où le fragment eſt tiré, eſt au plus du neuviéme ſiécle; l'Ecrivain qui l'a traduit du Grec en Latin, en conſidérant ſon ſtyle groſſier & barbare, n'eſt pas antérieur au huitiéme ſiécle; l'Auteur lui-même, n'étoit pas un Hiſtorien, mais un Compilateur & un Abbréviateur ſans choix & ſans goût, comme on en peut

juger par le fragment qui est publié, semblable à ces Abbréviateurs de Canons, de Lettres, d'Histoires, &c. qui n'ont aucune autorité auprès des Critiques.

L'Anonyme est souvent contraire à S. Athanase même en plusieurs points, & principalement sur le retour du S. Evêque, qu'il fixe à l'année 346. Le P. Mamachi prouve par le témoignage de S. Athanase & des autres Ecrivains, & par des combinaisons d'actions & de voyages que ce retour a du arriver plus tard. L'Anonyme se trompe encore sur le Consulat d'Hypatius & de Catullinus qu'il suppose avoir été Consuls ensemble; Catullinus obtint le Consulat en 349 & Hypatius dix ans après. Il suppose qu'Eusébe de Nicomédie vivoit en 349; il est certain par l'Histoire que cet Evêque étoit mort avant le Concile de Sardique, dès l'an 341 ou 342. Il releve plusieurs autres fautes de l'Anonyme sur le temps de l'exil de

Paul Evêque de Conſtantinople; ſur l'ordination de Macédonius Eveque de la même Ville, ſur l'élévation d'Eudoxe à la même dignité, & ſur pluſieurs autres points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & de l'Hiſtoire des Empereurs. Il faut voir tous ces détails intéreſſans dans le Livre même. Après avoir découvert une multitude de fautes, d'anachroniſmes & de mépriſes dans le fragment, le P. Mamachi conclud que l'Anonyme n'eſt point un Ecrivain du cinquiéme ſiécle, comme l'avoit penſé le Marquis Maffei, & que le P. Manſi ne peut l'oppoſer à l'autorité des deux Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, qui ont été ſuivis par les plus ſçavans Chronologiſtes ſur l'époque du Concile de Sardique.

La ſeconde Lettre regarde encore l'Anonyme; le P. Manſi avoit conjecturé qu'il étoit d'Alexandrie en Egypte, & que par là ſon témoignage ſur la Vie & les actions de S. Athanaſe, devoit être d'un

grand poids ; le P. Mamachi répond que l'Anonyme en parlant des affaires d'Egypte a bien pû se servir des noms des mois Egyptiens, comme S. Ambroise & l'Auteur de la Chronique Paschale l'ont fait ; mais qu'il n'en faut pas inférer que cet Anonyme ait été de la Ville d'Alexandrie ; d'ailleurs cet Auteur ne compte point les années par les Eres qui étoient particuliéres aux Egyptiens, mais par les Consulats. Le P. Mamachi parle ensuite de l'Auteur de la Chronique Paschale, il fait voir d'après les Ecrivains les plus célébres que cet Auteur n'étoit pas d'Alexandrie, mais qu'il a vécu & écrit à Constantinople sous le régne de Héraclius ; il observe qu'il décrit, comme témoin oculaire, le Siége de la Ville de Constantinople formé par le Cagan des Avares la seiziéme année de l'Empire de Héraclius. L'Auteur de la Lettre prend la défense de Socrate & de Sozoméne que le P. Mansi avoit

comparés à Cedrenus Auteur du onziéme siécle; il reconnoit que les deux Historiens Grecs ont fait quelques fautes, dont les Ecrivains les plus exacts ne sont pas exempts, mais il pense que leur autorité n'en est pas moins respectée des Critiques modernes les plus sçavans, & qu'on ne peut sans injustice leur opposer un Anonyme qui renverse l'ordre des temps, & qui est souvent en contradiction avec S. Athanase, avec les anciens Ecrivains & avec luiméme.

L'Auteur, dans la troisiéme Lettre, passe à la discussion des deux Epoques, qui sont le principal objet de la contestation; la célébration du Concile de Sardique, & le retour de S. Athanase à Alexandrie. Ces deux époques sont liées; on convient que S. Athanase reprit le gouvernement de son Eglise deux ans après la tenuë du Concile. Le P. Mansi avance que le Concile fut célébré l'an 344, son Adversaire

soutient qu'il fut assemblé au commencement de l'année 347, d'après le témoignage formel de Socrate & de Sozoméne qui nomment les Consuls de cette année.

1°. Le P. Mamachi prouve que ce Concile ne peut être de l'an 344, par ce que la Victoire que l'Empereur Constantius remporta sur les Perses près de Singare en Mésopotamie précéda le Concile, suivant le témoignage de S. Athanase, & que cette Victoire est un événement de l'été de l'an 345, comme il est attesté par l'Empereur Julien, par Libanius, & par les dates des Loix de l'Empereur Constantius.

La suite de la Vie de S. Athanase démontre que le Concile n'a pu être célébré en 344. Le Concile d'Antioche convoqué pour la Dédicace de l'Eglise bâtie par Constantin, fut célébré vers le mois de Mai de l'an 341, les Evêques Ariens qui restérent à Antioche après le départ des Evêques Catholiques, tinrent un Conciliabule dans lequel

ils établirent Evêque d'Alexandrie Grégoire de Cappadoce & déposérent S. Athanase, qui ne partit d'Alexandrie qu'après l'arrivée de l'Intrus vers Pâques de l'an 342. Dix-huit mois après l'arrivée du S Evêque en Italie, le Pape Jule convoqua un Concile à Rome, que le P. Mamachi prouve contre le P. Pagi être de l'an 343, & écrivit en faveur de S. Athanase une belle Lettre aux Evêques Ariens assemblés à Antioche; la *quatriéme année* après son départ d'Alexandrie, S. Athanase fut appellé à Milan par l'Empereur Constans, ce Prince convoqua l'année suivante à Milan un Concile qui condamna la Formule de Foi dressée en 345, par les Ariens assemblés à Antioche. Après le Concile S. Athanase passa dans la Gaule, d'où il partit avec Osius pour se rendre au Concile convoqué à Sardique; de la suite de ces faits le P. Mamachi conclud que le Concile de Sardique ne peut être de l'an 344, mais qu'il

qu'il fut célébré au commencement de l'an 347.

On ne pouvoit exécuter le jugement du Concile de Sardique, ni rétablir les Evêques injustement chassés, sans l'autorité de Constantius Empereur d'Orient. On députa vers lui deux Evêques, Vincent de Capouë, & Euphratas de Cologne, qui se trouvérent à Antioche à la Fête de Pâques de l'an 347. Les Ariens formérent le complot détestable de les perdre de réputation, pour leur ôter tout crédit. Mais l'iniquité du projet retomba sur ceux qui en étoient les auteurs. Dix mois après cet attentat, Grégoire fut tué à Alexandrie dans une émeute populaire; d'où il résulte que Grégoire mourut au commencement de l'an 348. D'ailleurs il est certain qu'il avoit tenu le Siége d'Alexandrie pendant *six ans*, (*sexennio*) circonstance, qui fixe à l'an 342, son arrivée à Alexandrie & le départ de S. Athanase.

Ce S. Evêque étoit encore en Italie un an après la mort de l'Usurpateur, cependant l'Empereur Constantius fut obligé sur les fortes instances de l'Empereur Constans son frere, de rétablir S. Athanase sur son Siége. Athanase arriva à Alexandrie sur la fin de l'an 349, peu de temps avant la mort de l'Empereur Constans, qui fut tué par Magnence le 18 de Janvier (*XV. Kal. Februar.*) de l'an 350. La liaison de tous les faits depuis le Concile d'Antioche de l'an 341, jusqu'à la mort de l'Empereur Constans ne permet pas de placer à l'an 344, la célébration du Concile de Sardique, que la suite des évenemens fixe au commencement de 347.

2°. Le P. Mamachi détermine l'Epoque de ce Concile par d'autres moyens. Le Concile fut assemblé sous le Consulat de Rufin & d'Eusebe qui, suivant les Fastes, furent Consuls l'an 347. Il est atte-

ſté par des anciens Ecrivains que le Concile fut célébré la onziéme année après la mort de Conſtantin le Grand, & la quatriéme avant la mort de l'Empereur Conſtans, ces deux circonſtances déterminent à l'an 347 la célébration du Concile.

La quatriéme Lettre contient la réponſe aux autorités que le P. Manſi avoit alléguées pour appuyer la Chronologie de l'Anonyme. 1°. Euphratas Evêque de Cologne fut député vers l'Empereur Conſtantius peu de temps après le Concile de Sardique; or cet Evêque fut dépoſé pour crime d'Héréſie par le Concile de Cologne de l'an 346; le Concile de Sardique doit donc avoir précédé le Concile de Cologne, il ne peut être de l'an 347. Le P. Mamachi répond que les Actes du Concile de Cologne ſont faux; il le montre par le ſtyle barbare dans lequel ils ſont rédigés, par les ſouſ-

criptions de Simplicius Evêque d'Autun, & de Désidérius Evêque de Langres qui vivoient au cinquiéme siécle, le Cardinal Baronius a rejetté ces Actes au nombre des apocryphes, le P. Papebroch les regarde au moins, comme *in erpolé*. 2°. La Chronique de S. Jérôme de l'édition de Pontac, met à l'an 346, le retour de S. Athanase; mais répond notre Auteur, on ne doit pas compter sur la date de cette Chronique; la leçon varie dans les Manuscrits & dans les éditions. On remarque la même variation sur le temps de la guerre de l'Empereur Constans contre les Francs; la Chronique est souvent fautive, elle met à l'an 341, la mort de Paul Evêque de Constantinople qui mourut en 349; à l'an 348 le Pontificat de Libere, qui monta sur le S. Siége l'an 352; la Bataille de Singare à l'an 347, qui est fixée par l'Empereur Julien & par Libanius Ecri-

vains contemporains à l'an 345 : On pourroit en rapporter d'autres exemples. Au reste le P. Mamachi observe que les dates d'années insérées dans la Chronique ne sont pas l'Ouvrage de S. Jérôme, mais qu'elles ont été ajoutées par quelque Ecrivain postérieur ; il cite en preuve un Manuscrit du huitiéme siécle de la Bibliothéque du Vatican, dans lequel les commencemens des régnes sont datés dans la Chronique, mais les événemens de chaque régne y sont rapportés briévement & sans date ni distinction d'années.

3°. Suivant une inscription placée à la tête des Actes, ce Concile fut célébré sous le Consulat de Léontius & de Salustius, qui est de l'an 344. Le P. Mamachi répond que cette Inscription ne se trouve que dans la Collection d'Isidore Mercator Ecrivain du neuviéme siécle, dont le nom même est décrié auprès des Sçavans & des Criti-

ques, que l'Inſcription ne ſe trouve pas dans un ancien Manuſcrit de cette Collection, qu'on ne la voit point dans les exemplaires Grecs, ni dans la Collection de Denis, qu'enfin une Inſcription poſtérieure au neuviéme ſiécle, ne peut être oppoſée aux témoignages de S. Athanaſe, du Pape Libére, de Socrate & de Sozoméne qui déterminent la célébration du Concile de Sardique à l'an 347.

Notre Auteur examine enſuite pluſieurs autres points Chronologiques, qu'il prétend avoir été déplacés par le P. Manſi, comme la Députation de Narciſſe & de Maris en 343, envoyés vers l'Empereur Conſtans pour lui préſenter une Formule de Foi dreſſée par le Concile d'Antioche; l'Aſſemblée des Evêques Ariens à Philippopoli en 347; le Concile de Milan de l'an 349, qui admit Urſace & Valens à la Communion; le P. Mamachi prouve que le Concile

de Sirmium dans lequel Photin fut condamné est de l'an 351, que l'autre Concile auquel souscrivit Osius, est de l'an 357 ou 358; que le Concile de Jérusalem contre Maxime fut célébré en 350 ou 351. Il parle ensuite de la célébration de plusieurs autres Conciles, sur lesquels on peut consulter le Livre même; nous parlerons seulement du Concile de Paris, que le P. Mansi place à l'an 364. Les Evêques d'Orient ayant découvert la surprise qui leur avoit été faite dans le Concile de Séleucie, réclamérent en faveur de la Foi de Nicée & en informérent S. Hilaire Evêque de Poitiers, qui avoit reçu ordre de quitter l'Orient où il étoit exilé depuis plusieurs années, & de retourner dans les Gaules; le S. Evêque envoya les Lettres des Orientaux aux Evêques des Gaules qui s'assemblérent à Paris; le Concile abrogea les Actes du Concile de Rimini,

adreſſa des Lettres de Communion aux Orientaux, & excommunia les Evêques qui avoient uſurpé les Siéges des Evêques exilés. Le Concile fut tenu avant le retour de S. Hilaire, qui revint dans les Gaules ſur la fin de l'année 360. Le Concile de Paris doit donc être de cette année ; on ne peut en retarder la célébration à l'année 364.

Le P. Mamachi donne à la fin de ſon Ouvrage une Table Chronologique depuis l'an 341 juſqu'à l'année 361, dans laquelle il repréſente ſous un point de vuë la Chronologie qu'il établit, & le nouveau ſyſtême Chronologique du P. Manſi. Au reſte notre Auteur montre, dans les quatre Lettres, de l'ordre, de la clarté, de l'érudition, & une exacte critique. Nous aurions voulu épargner à nos Lecteurs la ſechereſſe que les queſtions Chronologiques entraînent néceſſairement avec elles ;

notre objet a été de faire connoître un Ouvrage utile, qui répand un grand jour sur l'Histoire de la Vie de S. Athanase, & sur l'Histoire du quatriéme siécle de l'Eglise.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'ANGERS.

OBSERVATION *sur la route de l'Ouraque & son usage*, par M. de Boussac, Docteur Régent de la Faculté de Médecine d'Angers.

De toutes les parties de la Physique il n'en est aucune qui ait été cultivée avec plus de soin & de succès que l'Anatomie; néanmoins il reste beaucoup à faire pour la conduire à sa perfection. Les découvertes fréquentes qu'on y fait, en sont une preuve, les erreurs même

accréditées, qu'on y rencontre de temps-en-temps, en fourniſſent une autre. C'eſt à ce ſecond article qu'on doit rapporter, en grande partie, ce qui a paru juſqu'à préſent ſur l'Ouraque & ſes uſages.

Tous les Anatomiſtes qui ont décrit dans leurs Ouvrages, repréſenté dans leurs figures, ou démontré ſur le ſujet l'Ouraque, le conduiſent ſans héſiter depuis la partie ſupérieure, ou fond de la veſſie, au moins juſqu'à l'ombilic. Cependant rien n'eſt plus ſûr que ce qu'ils ont pris pour le cas ordinaire, doit plutôt paſſer pour une variété, ou une exception.

De quatre ou cinq ſujets, à peine en trouvera-t-on un, dont l'Ouraque parvienne à l'ombilic. Dans les autres, il ſe porte tantôt à droite, tantôt à gauche, & ſe termine par pluſieurs ramifications à l'une ou à l'autre des artéres ombilicales avant leur union; ainſi que je l'ai démontré ſur un bon nombre de

Cadavres, dès l'année 1739 ou 1740, dans les Leçons Anatomiques, que nous donnions alors à l'Hôtel-Dieu de cette Ville à nos étudians, en présence de plusieurs de mes Collégues très-versés dans l'Anatomie.

Depuis j'ai observé la même chose dans le laboratoire de notre Faculté, où nous remarquâmes en outre que l'Ouraque est un vrai Appendice de la Vessie, avec une cavité sensible à son extrêmité voisine de cet organe.

Le véritable usage de l'Ouraque suit si naturellement de ces observations, qu'il sembleroit presque superflu de l'énoncer. Il verse dans les artéres, où il finit, l'urine du fœtus; dont la quantité filtrée pendant la grossesse, ne peut pas être contenue dans la vessie, & cela le plus souvent dans l'intervalle compris entre la vessie, & le commencement du cordon ombilical, quelquefois au commencement de ce

cordon, peut-être même quelquefois au-delà; car dans les cas rares, où l'Ouraque arrivoit au cordon, il se divisoit en filets dont on n'a pu reconnoître la fin. Mais l'insertion reconnue pour l'ordinaire dans les artéres ombilicales, comme on l'a exposé ci-dessus, ne permet pas de douter que les filets échappés à nos recherches, n'allassent s'implanter dans les mémes artéres enveloppées dans le cordon, & y transmettre l'urine.

En vain nous objecteroit-on que l'on n'a pu faire passer d'air ni aucune liqueur dans l'Ouraque; puisque la nature plus habile que nous, y a fait passer & évacuer l'urine, même dans des adultes travaillés de suppression, par l'ombilic suivant le témoignage de Fernel, Livre 6 de sa Pathologie chap. 13, André du Laurent Liv. 8, dix septiéme question Anatomique, Fabricius Hildanus Centur. premiére, observation quarante-

ſeptiéme & de pluſieurs autres, au rapport de Diemeſbroek.

Le paſſage de l'urine du fœtus dans les artéres ombilicales me porte à croire que les humeurs travaillées dans le thymus, & dans les capſules atrabilaires, repaſſent auſſi dans le ſang du fœtus, mais par l'entremiſe des veines. Pourquoi donc dira-t-on ces corps glanduleux? Si ce n'eſt pour ſéparer quelque humeur de la maſſe du ſang. Je réponds que ſans cela, ils peuvent rendre un ſervice très-important au fœtus, en donnant au ſang une élaboration qui ſupplée en quelque façon à celle qu'il reçoit après la naiſſance par l'action du poumon. Ce qui ſemble confirmé par la diminution & l'affaiſſement de ces parties, lorſque ce viſcere vient à remplir ſon office.

DE LYON.

Elémens d'Hippiatrique, ou nou-

veaux principes ſur la connoiſſance & ſur la Médecine des Chevaux; par M. Bourgelat, Ecuyer du Roi, chef de ſon Académie établie à Lyon. Chez Henry de Clauſtre, Imprimeur, rue Neuve, & chez les freres Duplain, rue Merciére, 1750. *in*-8°. Cet ouvrage doit contenir pluſieurs volumes. L'Auteur nous en promet ſix dans le Diſcours préliminaire qui eſt à la tête du premier. Ce premier vol. le ſeul qui ait paru, contient la connoiſſance du Cheval conſidéré extérieurement, & un traité abregé théorique & pratique ſur la ferrure, avec des figures & des Vignettes en Taille-douce.

Retraite Spirituelle, ou conduite d'une Ame qui aſpire à la perfection dans l'état Religieux & Séculier. Par le R. P. François le Large, de la Compagnie de Jeſus. Sixiéme édition, revue, corrigée & augmentée d'une préparation à la Mort, par un Pere

de la même Compagnie. Chez les Freres Bruyset, rue Merciére, 1748. *in*-12. 2. vol.

Voici encore deux ouvrages que l'on trouve chez les mêmes Libraires : le premier est intitulé, *Des illusions du cœur dans toutes sortes d'états & de conditions.* Par le R. P. Jean Croiset, de la Compagnie de Jesus ; seconde édition, 1748. *in*-12. 2. vol.

Le second : *la nouvelle méthode raisonnée du Blason*, pour l'apprendre d'une maniére aisée, réduite en leçons par demandes & par réponses. Par le P. C. F. Menestrier de la Compagnie de Jesus ; enrichie de figures en taille-douce. Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée, 1750, *in*-12.

L'Ange Conducteur dans la dévotion Chrétienne, réduite en pratique en faveur des Ames dévotes ; avec l'instruction des riches indulgences dont jouissent les personnes associées dans la Confrérie

de l'Ange Gardien : par le R. P. Jacques Goret, de la Compagnie Jesus ; derniére édition, corrigée & augmentée de l'Office de la Sainte Vierge. Chez François Viret, Libraire, rue Merciére, 1750. *in*-8°.

De Rouen.

Abregé de la Vie des Saints pour tous les jours de l'année, accompagnée de réflexions, & d'une courte aspiration pour obtenir la grace de les imiter. Par M. J. *** dedié à M. l'Archevêque de Rouen. Chez François Oursel, Imprimeur-Libraire, rue S. Jean, 1750, *in*-12. 2. vol.

De Paris.

Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon, & de la Principauté d'Orange, dressée sur les preuves. Dédiée au Roi. Chez la Veuve de Lormel & Fils, Impri-

neur de l'Académie Royale de Musique, rue du Foin, 1750. *in*-4°. III. & IV. Tom. Les deux premiers ont été donnés en 1743. Ils ont été annoncés dans les nouvelles du Journal d'Avril de la même année.

Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, a publié depuis peu quelques piéces de Théâtre, dont voici les titres : 1°. *La Colonie*, Comédie en trois Actes, avec un Prologue, représentée par les Comédies François le 25. Octobre 1749, *in*-12. 1750.

2°. *Le Provincial à Paris*, ou le pouvoir de l'Amour & de la Raison, Comédie en trois Actes & en Vers. Par M. de Moissy, représentée pour la premiére fois par les Comédiens Italiens, le Lundi 4 Mai 1750, *in*-12.

Sebastien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, a aussi publié la Tragédie qui a pour titre : *Cléopatre*; par M. Marmon-

tel, repréſentée pour la premiére fois par les Comédiens François, le 20. Mai 1750. *in*-12.

Brunet, Imprimeur-Libraire de l'Académie, a imprimé ſéparément les Diſcours de morale qui ont remporté le prix de l'Académie Françoiſe, depuis 1671 que cette illuſtre Compagnie commença à diſtribuer des prix d'Eloquence & de Poéſie, juſqu'en 1748, & ce Recueil vient de paroître ſous le titre de *piéces d'Eloquence qui ont remporté les prix d'Eloquence de l'Académie Françoiſe*, 1750. *in*-12. 2. vol.

Le Tome XVII. de l'*Hiſtoire générale des Auteurs Sacrés & Eccléſiaſtiques*, par le R. P. Dom Remy Ceillier, paroît depuis peu chez Paulus du Meſnil, & Phil. Nicolas Lottin, Imprimeurs-Libraires de cette Ville, 1750, *in*-4°.

Les poéſies d'Horace traduites en François, par M. Batteux, Profeſſeur de Rhétorique au Collége de

Navarre, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12. 2. vol.

Il vient de paroître une nouvelle édition des *Œuvres de M. Campistron de l'Académie Françoise*, corrigées, & augmentées de plusieurs Piéces qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. De l'Imprimerie de J. Chardon, 1750. *in*-12. 3. vol. Cette nouvelle édition se trouve en cette Ville chez Jean-Luc Nyon, Libraire, Quay des Augustins.

Le Fils supposé, Comédie en un Acte & en Vers; par M... chez de la Guette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12.

Cursus Philosophicus ad Scholarum usum accommodatus, auctore Petro le Monnier, Philosophiæ Professore Emerito in Universitate studii Parisiensis, in Collegio Harcuriano, cum fig. apud Lud. Ganneau, & Jacobum Rollin filium, Bibliopolas. 1750, *in*-12. 6. vol. Cet ou-

vrage eſt dédié à S. E. M. le Cardinal de la Rochefoucauld. La préciſion & la méthode qui y régnent partout, ne peuvent manquer que de le faire rechercher. On le fera connoître plus en détail dans quelqu'un des Journaux ſuivans.

Traité des playes d'armes à feu, avec des obſervations ſur différens genres de maladies, & pluſieurs méthodes nouvelles, tant pour les opérations de Chirurgie que pour la reduction des fractures. Par M. Ravaton, Chirurgien Major de l'Hôpital militaire de Landau, & Penſionnaire du Roy. Chez de la Guette, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, rue S. Jacques, à l'Olivier, 1750. *in*-12.

Hiſtoire Naturelle de l'Iſlande, du Groenland, du détroit de Davis, & d'autres pays ſitués ſous le Nord, traduite de l'Allemand de M. Anderſon, de l'Académie Impériale, Bourg-Meſtre en chef de la Ville Hambourg, par M. * *. de l'Aca-

démie Impériale, & de la Société Royale de Londres, avec plusieurs figures. Chez Seb. Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-12. 2. vol. On y a joint une nouvelle Carte du Groenland, de l'Islande, & du détroit de Davis, corrigée sur les observations modernes de la Mission Danoise; par M. Anderson, & à la fin du second volume à la suite de la table des matiéres, un supplément contenant un petit Dictionnaire & quelques principes de la Grammaire Groenlandoise.

Chymie Médicinale, contenant la maniére de préparer les remèdes les plus usités, & la méthode de les employer pour la guérison des maladies. Par M. Malouin de l'Académie Royale des Sciences, Docteur & ancien Professeur de Pharmacie en la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal. Chez d'Houry pere, Imprimeur-Libraire, rue de la Bouclerie,

1750. *in*-12. 2. vol. Nous ne manquerons pas de faire connoître en détail au public les avantages de ce nouvel ouvrage.

Briasson, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien distribuë aux Souscripteurs la nouvelle édition du *Dictionnaire étymologique de la Langue Françoise*, par M. Menage, 1750, *in-fol*. 2. vol.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Sept.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

OCTOBRE.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

OCTOBRE. M. DCC. L.

NOUVEAU TRAITÉ de Diplomatique, où l'on examine les Fondemens de cet Art: on établit des Régles sur le discernement des Titres, & l'on expose historiquement les caractéres des Bulles Pontificales & des Diplômes donnés en chaque siécle: avec des Eclaircissemens sur un nombre considérable de points d'Histoire, de Chronologie, de Critique &

de Discipline ; & la Réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'Archives célébres, & sur-tout contre celles des anciennes Eglises. Par deux Religieux Bénédictins, de la Congrégation de S. Maur. Tome premier, Vol. in-4°. de 720. pp. sans y comprendre la Préface & la Table des Sommaires de 54. pp. outre seize planches contenuës dans le volume. A Paris, chez Desprez & Cavelier, 1750.

LA Diplomatique du P. Mabillon a acquis à ce sçavant & modeste Religieux une gloire immortelle. Si l'Ouvrage a été attaqué par quelques Ecrivains, d'autres Sçavans l'ont défendu avec des armes victorieuses. Toute l'Europe a pris part à ces combats Littéraires, la Diplomatique est devenuë la science à la mode, & a été l'objet de divers Auteurs de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre & d'Espagne ; elle est

honorée chez toutes les Nations. En effet cette Science, fondée sur des principes certains, est utile non seulement pour l'Histoire Civile & Ecclésiastique, mais encore pour la Géographie & la Chronologie; elle éclaircit la Jurisprudence Civile & Canonique; elle détermine les usages, les coutumes, & la discipline de chaque siécle; ses avantages enfin se répandent sur la plûpart de nos connoissances Historiques.

Une science aussi utile à la Société méritoit d'être réduite à ses vrais principes, & à des régles certaines & invariables; c'est ce qui a été heureusement exécuté par Dom Mabillon, le *Pere* de la Diplomatique. Mais son Ouvrage, quelque excellent qu'il soit, peut être perfectionné; il y a lui-même beaucoup ajouté par son supplément & par les additions & corrections publiées dans la derniére édition de la Diplomatique & dans ses Annales. Deux Religieux Béné-

dictins de la Congrégation de S. Maur, Dom Touſtain & Dom Taſſin ont entrepris d'y faire encore des augmentations plus conſidérables, ils ont refondu dans le *Nouveau Traité de la Diplomatique* l'Ouvrage de Dom Mabillon, & l'ont augmenté des trois quarts; & pour rendre leur travail d'un uſage plus commun, ils ont compoſé ce traité en François qui eſt devenu la Langue générale de preſque toute l'Europe.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en neuf Parties. Dans la premiére on examine les principes fondamentaux de la Diplomatique, c'eſt-à-dire, l'Autorité des Actes & des Diplomes, leur nature & leurs eſpéces différentes. La ſeconde contient les caractéres extrinſéques des Actes, les différentes matiéres ſur leſquelles on les a écrits, les liqueurs & les inſtrumens dont on s'eſt ſervi en différens ſiécles pour écrire; on examine enſuite l'écriture méme, les caractéres & les

Alphabets connus de tous les Peuples. Dans la troisiéme partie on commence à examiner les caractéres intrinséques des Actes, on y présente le style, les formules & les formalités qui étoient en usage dans les Actes & dans les Diplomes. On verra dans la quatriéme les modéles de l'Ecriture des Manuscrits en chaque siécle. L'Histoire Diplomatique des Bulles des Papes, des Actes & des Chartes des Ecclésiastiques, des Princes, des Seigneurs, & des Personnes privées, depuis la naissance de Jesus-Christ presque jusqu'à ce siécle, sera la matiére des cinq, six, & septiéme parties. Dans la huitiéme on rappellera les moyens employés de tout temps pour prévenir, découvrir & réprimer l'imposture des Faussaires, & on verra l'application des principes établis pour constater la vérité ou la supposition des Actes. Enfin la neuviéme partie contiendra les régles générales

& particuliéres de la Diplomatique.

Tel eſt le plan de l'Ouvrage qui en fait aſſez connoître la vaſte étenduë, l'importance & les difficultés. Les ſçavans Auteurs qui l'ont entrepris avec zéle & courage, montrent dans l'exécution qu'il n'étoit pas au-deſſus de leurs talens & de leur capacité. Ils rendent un témoignage public de leur reconnoiſſance envers les Perſonnes éminentes en dignité & les Sçavans de France & d'Italie qui les ont aidés de leurs lumiéres; ils demandent les mêmes ſecours à tous les gens de Lettres pour conduire ce long & pénible Ouvrage à ſa perfection. Il n'eſt pas poſſible que dans l'examen ou dans l'application d'un nombre prodigieux de faits & de citations, il ne ſe gliſſe des fautes ou des mépriſes, nos Auteurs ſont diſpoſés à les corriger dès qu'ils en ſeront avertis, ou qu'ils les auront découvertes eux-mêmes.

Au reste l'Ouvrage sera beaucoup plus ample qu'on ne l'avoit annoncé dans le *Prospectus*, publié en M. DCC. XLVIII. Les Libraires remplissent exactement les engagemens qu'ils ont contractés avec le Public. Ce premier Volume est imprimé avec la plus grande attention, la beauté du papier & des caractéres, le nombre & la correction des Planches, démontrent qu'on n'a rien négligé pour donner une belle édition.

Le premier volume que nous annonçons contient la premiére partie de l'Ouvrage & les deux premiéres sections de la seconde. Nous donnons dans cet Extrait l'analyse de la premiére Partie; on sent bien que nous ne pouvons entrer dans les détails d'une matiére aussi étenduë & coupée en un grand nombre d'articles, nous choisirons les plus intéressans.

Les Auteurs donnent à la tête de l'Ouvrage une belle & sçavante Préface, dans laquelle ils exposent

tous ſes avantages de la Diploma-tique; ils établiſſent la certitude de ſes principes, & font l'Hiſtoire des Auteurs qui dans les différentes parties de l'Europe ont travaillé ſur la Diplomatique. Les uns ſans critique ont admis des Piéces ſuſpectes & même des Actes faux & ſuppoſés; les autres établiſſant un Pyrrhoniſme dangereux ont rejetté toutes les anciennes Chartes & ont même oſé attaquer les anciens Ecrivains; d'autres à la lumiére d'une ſage & judicieuſe critique ont ſçu diſcerner le vrai du faux, le certain de l'incertain, ils ont rejetté les Actes faux & ſuppoſés, ils ont réduit à un juſte dégré de probabilité les Piéces ſuſpectes, & ont fortement défendu les Actes vrais & indubitables. Le P. Mabillon tient le premier rang dans cette Claſſe: entre ces Auteurs, les uns ont écrit ſur toute la Diplomatique, les autres n'en ont embraſſé qu'une partie; d'autres n'ont été que Compilateurs des

Chartes & des Actes. Le recit des disputes qui se sont élevées sur la Diplomatique en France, en Allemagne & en Italie, est un morceau intéressant. Nos Auteurs nous apprennent que le nouveau traité de la Diplomatique a été entrepris à l'occasion d'un Mémoire publié en 1742, où l'on attaquoit deux Diplomes de l'Abbaye de S. Ouën de Rouen; on prit la défense des deux Diplomes qui furent encore attaqués par deux nouveaux écrits, où l'on tâcha de décrier les anciennes Chartes & même les Archives qui les contiennent. Il fallut réfuter des accusations aussi graves & remonter aux usages de chaque siécle pour défendre & les Actes & les Archives. Ce travail donna l'idée d'un Ouvrage complet, qui est exécuté dans le *nouveau Traité de la Diplomatique*. Au reste le morceau de la Préface, qui traite des Auteurs, demanderoit seul un extrait, nous renvoyons à l'Ouvrage même.

La premiére Partie, divisée en deux Sections, établit les principes fondamentaux de la Diplomatique ; après avoir démontré leur solidité & avoir justifié les anciennes Archives, on explique la nature & la variété des Titres qui y sont renfermés.

La Diplomatique est la Science ou l'art de juger sainement des anciens Titres; elle en fait connoître la nature, l'usage & le prix. Son utilité intéresse également l'Eglise, l'Etat & la République des Lettres, elle est généralement reconnuë par les esprits sages & judicieux & par des Sçavans de tous les Ordres & de tout Pays. Mais cette Science ne peut être utile qu'autant qu'elle est appuyée sur de solides fondemens. Il faut donc examiner l'autorité des Diplomes sur lesquels elle est fondée. Par le nom de Diplomes on entend ici tous les Actes émanés des Papes, des Evêques, des Princes, des Corps ou des Particuliers, écrits en un certain style,

& revêtus d'un grand nombre de formalités & de caractéres. Ces Actes, dans lesquels toutes les conditions se trouvent réunies, sont d'une autorité indubitable, qui est communément supérieure à celle des Historiens & des Ecrivains meme contemporains ; on en rapporte des preuves & des exemples. On donne la même préférence aux Diplomes pour l'Histoire des dix derniers siécles sur les Médailles & sur les inscriptions; on examine en particulier l'autorité des Actes publics & authentiques, & des Actes privés, l'autorité des copies faites sur les originaux, & l'autorité que les Archives publiques donnent aux Actes qu'elles renferment. On remonte à l'antiquité des Archives, & des dépôts publics. Les Archives étoient établies dès les premiers temps chez les Nations policées. Les anciens Peuples, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Babyloniens, Persans, Grecs & Romains, avoient des

dépôts dans lesquels ils gardoient soigneusement les Actes qui étoient dressés avec certaines solennités; on en rapporte l'histoire & les preuves. Les Romains en particulier conservoient avec soin leurs Archives publiques, qu'ils établissoient dans les Temples, sous la direction de Gardes ou de Curateurs; tous les différens Tribunaux avoient leurs Archives séparées, sous la garde des Officiers. Les Empereurs Romains eurent aussi leurs Archives, qu'on appelloit les Archives du Palais, *Scrinia Palatii*, les Archives Sacrées, *Sacra Scrinia* & quelquefois *Scrinia Augusta*. Pour éviter la confusion, on les partagea en quatre espéces de Greffes, des *Mémoriaux*, des *Epitres*, des *Libelles* ou Requêtes, & des *Dispositions* ou Concessions, auxquelles le nom de Diplomes étoit plus spécialement attaché. On distinguoit encore d'autres Archives des Empereurs, les unes étoient ambulantes *Viatoria*, & suivoient

l'Empereur dans ses voyages, les autres étoient sédentaires, *Stataria*, & étoient deposées dans les Temples ou dans le Palais du Prince. Dans les Archives ambulantes on gardoit les Requêtes, les Consultations & les autres piéces qui demandoient des réponses provisoires; on y renfermoit encore les Diplomes qui devoient être souscrits de la main de l'Empereur, & les Registres nécessaires pour le gouvernement Civil & Militaire des Provinces qu'il parcouroit.

L'établissement de la Religion Chrétienne dans l'Empire Romain ne changea rien à son Gouvernement ni à ses usages politiques. Chaque Cité conserva ses Archives où les Actes publics étoient déposés. Les diverses Communautés des Villes avoient aussi depuis longtemps leurs Chartriers, à la garde desquels présidoient des personnes titrées; on y déposoit non seulement les Actes publics, mais encore ceux qui regardoient les

perſonnes ou les biens des particu-liers. Mais les guerres, les rava-ges des Barbares, les incendies & d'autres accidens ruinérent telle-ment ces dépôts publics, qu'au-cune piéce originale des quatre premiers ſiécles de l'Ere Chrétien-ne n'échapa du naufrage.

Les Rois de France ſuivirent l'uſage des Empereurs Romains. Les Archives du Palais & celles des Villes étoient les dépôts des Ré-glemens des Conciles, des Loix des Princes, & des Actes tant pu-blics que particuliers. Ils eurent auſſi des Archives ambulantes, juſ-que ſous la troiſiéme race On con-noit ce trait remarquable de notre Hiſtoire. En 1195, Richard I. Roi d'Angleterre étant tombé ſur l'arriére-garde de Philippe Auguſte, enleva les bagages, l'argent deſti-né au payement de l'Armée, tous les papiers du Roi & tous les Re-giſtres publics. Cette perte fut en quelque façon irréparable; car ja-mais le Roi d'Angleterre ne vou-

lut se dessaisir de ces papiers.

Les Empereurs d'Allemagne étoient dans le même usage. Encore aujourd'hui, lorsqu'ils vont à la Diète générale de l'Empire, ils sont suivis par le Conseil Aulique, les Archives portatives les accompagnent. Cet usage de porter les Archives à la suite des Princes, a souvent occasionné la perte des Actes publics. A peine s'en est-il conservé quelques-uns des Rois de France de la troisiéme Race jusqu'à Philippe Auguste, & des Empereurs d'Allemagne avant le régne de l'Empereur Rodolphe. Dans ces derniers siécles on a pris en Allemagne de grandes précautions pour la conservation des Actes publics. On y distingue les Archives Impériales, en Archives de l'Empire & de l'Empereur. On peut voir ce que nos Auteurs rapportent d'intéressant sur les unes & sur les autres. Les autres Etats de l'Europe & principalement les Républiques, ont fait aussi de sages réglemens

pour la garde & la conſervation de leurs Archives.

L'attention que les Etats politiques donnérent à la conſervation des Archives ne put ſauver les Actes publics du ravage & de la déſolation des guerres. Les dépôts publics de l'Empire Romain en Occident, périrent par l'invaſion des Barbares au cinquiéme ſiécle. Les Archives des Rois de France de la premiére & de la ſeconde Race furent diſſipées au neuviéme ſiécle pendant les courſes des Normans, par les guerres, & dans la ſuite par la décadence de la Maiſon de Charlemagne, lorſque les Gouverneurs des Provinces, & des Villes devinrent Propriétaires & indépendans. L'Allemagne & l'Italie éprouvérent les mêmes changemens; ce ne fut que vers le treiziéme ſiécle que les Archives publiques commencérent à ſe rétablir.

Cependant depuis environ l'an 445, il ſubſiſte une ſuite précieuſe d'Actes originaux dont le nombre

va toujours en croiſſant juſqu'au rétabliſſement des dépôts publics. Ces Actes ont été conſervés dans les Archives des Egliſes & des Monaſtéres. Les Egliſes dès les premiers temps du Chriſtianiſme eurent des Archives Sacrées dans leſquelles on dépoſoit les Saintes Ecritures & les Monumens Eccléſiaſtiques. Et lorſqu'elles poſſédérent des terres & des fonds, on forma des Archives pour conſerver les titres de poſſeſſion, les Diplomes des Empereurs, qui accordoient des terres ou des immunités, les inſtrumens de donation, &c. La garde de ces Archives fut confiée à des Clercs qu'on appella *Cartularii*, *Scriniarii*, *Cartophylaces*. Les Monaſtéres eurent auſſi leurs Archives. Ces dépôts étoient ſinguliérement reſpectés, les Princes & les Peuples y dépoſoient ſouvent les Actes publics & particuliers, comme dans un aſyle ſacré, les guerres qui détruiſoient les Palais des Princes & ruinoient les Villes, épargnérent ſouvent les

Egliſes & les Monaſtéres. En France pendant les ravages des Normans, les Eccléſiaſtiques en tranſportant les Reliques & les vaſes ſacrés, eurent ſoin de ſauver en même-temps leurs Archives. Il eſt certain que les Archives des Egliſes furent plus reſpectées & mieux conſervées que les Arehives des Princes & que les dépôts publics; c'eſt des Chartriers des Egliſes, qu'on a tiré en Italie des Actes écrits ſur le papier d'Egypte depuis le milieu du cinquiéme ſiécle juſqu'au ſeptiéme; en France, un grand nombre de Diplomes de nos Rois de la premiére & de la ſeconde Race; en Angleterre, les anciennes Chartes originales des Rois Saxons & Anglois. Lorſqu'on a rétabli les dépôts publics, les Princes, les Villes, les Communautés ont eu recours aux Archives des Egliſes & des Monaſtéres, pour recouvrer les anciens Titres, les Diplomes, les Chartes & autres Actes. Le Roi Philippe Auguſte pour remé-

dier, autant qu'il ſeroit poſſible à la perte des Actes publics qui avoient été enlevés par le Roi d'Angleterre, fit conſulter les Archives des Egliſes qui pouvoient avoir des copies des piéces perduës, & par ce moyen il en rétablit une partie. Ce reſpect univerſel pour les anciennes Archives confond la témérité de quelques Ecrivains modernes qui ont oſé aſſurer que tous les Actes antérieurs au treiziéme ſiécle ſont faux & ſuppoſés. Il faut lire avec attention le Chapitre VI. de la premiére Section; on y voit que les Archives Eccléſiaſtiques ont été plus reſpectées & mieux conſervées que les dépôts publics. On prouve dans le Chapitre ſuivant que les anciennes Chartes ont pu ſe conſerver depuis mille ans, malgré la fragilité de la matiére ſur laquelle elles étoient écrites, puiſqu'on en voit encore un grand nombre en Italie & en France qui remontent au ſeptiéme ſiécle, & qui ſont écrites les unes ſur le par-

chemin & les autres ſur le papier d'Egypte, qui eſt foible & fragile, M. Maffei en a vu pluſieurs en Italie en papier d'Egypte, dont l'une remonte à l'an 445. Si on a des Chartes autentiques du ſeptiéme ſiécle & au-deſſus, peut on avancer que les Chartes des temps poſtérieurs n'ont pu être conſervées. On démontre que la conſervation des Diplomes de mille ans & au-deſſus, n'eſt ni plus difficile ni moins réelle que celle des Manuſcrits du même âge qui ſe trouvent encore dans les grandes Bibliothéques.

Si on éléve des difficultés contre les Archives des Egliſes & des Monaſtéres, on fait voir que les mêmes difficultés retombent ſur les dépots publics ; auſſi le P. Hardoüin qui a attaqué avec le plus d'acharnement les anciennes Chartes, n'épargne-t'il pas le précieux recueil de Chartes & de Cartulaires gardé à la Bibliothéque du Roi, les Regiſtres des Chambres des

Comptes & les Registres du Parlement. Les Ecrivains, qui s'élévent contre les Chartes Ecclésiastiques, défendent mal les Diplomes, les Chartes des Princes & les autres Monumens conservés dans les dépôts publics. Les Ecrivains éclairés & judicieux, même parmi les Protestans, respectent les Archives Ecclésiastiques, comme les dépôts publics; ils reconnoissent qu'il a pu se glisser dans les unes & dans les autres un très petit nombre d'Actes faux, & qu'on n'a aucun motif de soupçonner spécialement les Chartriers des Eglises & des Monastéres.

On passe de la défense des Archives à celle des Actes mêmes. Ce qui demontre l'autenticité des anciennes Chartes, c'est que souvent on dressoit plusieurs originaux d'un même Acte; on en rapporte un grand nombre d'exemples. Ces Originaux déposés en différens lieux se donnoient mutuellement de l'autorité, & assuroient la con-

fervation de l'Acte. Les variations qu'on remarque quelquefois dans les exemplaires originaux d'un même Acte n'infirment pas leur autenticité; ces changemens arrivoient par la nature des Actes, à cause des personnes différentes auxquelles les exemplaires étoient délivrés, & par d'autres circonstances; on en rapporte des exemples tirés d'Actes indubitablement autentiques. Les Copies originales étoient sujettes aux mêmes variations, comme on le voit dans les quatre copies qui subsistent du Décret d'Union des Latins & des Grecs, dressé au Concile de Florence. Ces Copies furent transcrites sur l'Original, & souscrites quelques jours après la fin du Concile. De quatre Monumens autentiques d'un Diplome si célébre & si important, il n'y en a pas deux qui soient entiérement conformes.

On prouve que les Copies autentiques ont la meme autorité que l'Original; nos Auteurs donnent

nent les moyens pour distinguer les Originaux des Copies, le Sceau ou les indices du Sceau caractérisent les Originaux; on distingue différentes espéces de Copies; celles qui représentent les autographes dans toute leur étenduë, & qui sont munies de l'autorité publique tiennent lieu des Originaux; il subsiste des Copies de cette espéce qui remontent du moins au huitiéme siécle; pour les obtenir on s'adressa d'abord aux Rois ou à leurs principaux Officiers, ensuite aux Papes & aux Evêques, enfin à toutes sortes de personnes constituées en dignité. Mais en France depuis le treiziéme siécle, les Notaires Apostoliques & les Officiaux expédiérent ordinairement les Copies collationnées des anciens titres. Cependant pour les Diplomes de grande importance on continua de s'adresser aux Empereurs & aux Rois, aux Papes & aux Evêques, qui faisoient transcrire les originaux, confirmoient les Co-

pies du Sceau de leur autorité, en déclarant par le terme de *Vidimus* ou *inspeximus* qu'ils avoient vu les titres originaux; cette formalité est un puissant argument contre la supposition des anciens Actes.

Les Eglises & les Monastéres conservérent avec soin les anciens Actes en gardant les Originaux & en faisant expédier des Copies autentiques ; on en composa des Recueils qu'on nomma *Cartulaires*. Le premier & le plus ancien Cartulaire dont on ait connoissance, est celui de l'Abbaïe de S. Bertin qui fut rédigé, suivant D. Mabillon, par Folquin Moine de cette Abbaïe sur la fin du dixiéme siécle; les plus célébres d'Italie sont ceux des Abbaïes du Mont Cassin & de Farsa; & en Espagne, celui de Compostelle dressé en 1120. Les Cartulaires qui ne contiennent que des Actes Originaux ou des Copies autentiques ont une autorité qu'on ne peut attaquer. Les

Cartulaires, qui ſont autoriſés par des perſonnes éminentes en dignité, ſont également autentiques, comme le Cartulaire de la Bibliothéque de Turin intitulé *Chryſobulla & Argyrobulla.* C'eſt un Recueil de Diplomes des Empereurs Grecs, qui appartenoit autrefois à un Monaſtére. On voit à la fin du Cartulaire la ſignature de l'Empereur & celle du Patriarche. Les Cartulaires collationés ſur les Originaux par des perſonnes publiques font foi en Juſtice. Enfin les Cartulaires deſtitués des formalités juridiques, parce qu'ils ont été copiés avant l'établiſſement de ces formalités, méritent d'avoir un grand dégré d'autorité, ſurtout lorſqu'ils ont été dreſſés par des perſonnes d'une probité reconnuë, comme ſont la plûpart des Cartulaires des anciennes Abbaïes. Nos Auteurs prennent la défenſe des Cartulaires & des Copies en général, ils en démontrent l'autenticité, l'autorité & l'utilité contre

plusieurs Ecrivains modernes qui les ont attaqués comme suspects & falsifiés ; ils avoüent que dans les Recueils de Chartes il a pu se glisser quelques Actes faux ou altérés : mais il est facile de discerner ces Actes avec le secours d'une critique sage & éclairée ; ils concluent qu'il est injuste d'imputer à une multitude de Chartes autentiques le vice d'une ou deux piéces qui se trouvent dans le même Recueil.
» Rejette t-on les vrayes Décréta-
» les des Papes, à cause des faus-
» ses Décrétales, qui les précé-
» dent & qui les suivent dans les
» Livres manuscrits, comme dans
» les imprimés ? «

Les Sçavans Bénédictins mettent en paralléle les Originaux & les Copies, & donnent comme une maxime universellement reçuë, que les Copies autentiques tiennent lieu d'originaux. Cependant les originaux, outre le mérite de l'antiquité, ont au-dessus des Copies les plus solennelles l'avantage de

l'exactitude. Ces Copies souvent ne sont pas exemptes de fautes par l'inattention ou par l'ignorance des Officiers qui les ont transcrites. On remarque des fautes dans les plus excellens Manuscrits, mais les fautes des Copies ne prouvent, ni leur supposition, ni celle des Originaux. Rejetter les Originaux à cause des fautes qu'elles renferment, c'est, disent nos Auteurs, tendre à établir le Pyrrhonisme sur les ruines de la religion & de la raison. Les anciens Livres ne sont pas exempts de fautes. Combien n'en a t'on pas trouvé dans le Code Théodosien, dans le Code de Justinien, dans les autres Loix anciennes, qui servent encore aujourd'hui de régles dans les jugemens : combien dans les Manuscrits des Saints Peres & des anciens Conciles ; combien meme dans les Copies des Livres de l'Ecriture Sainte? Ne trouve t'on pas des fautes dans les meilleurs Manuscrits des Historiens & des Auteurs pro-

fanes. S'il est raisonnable de rejetter ou du moins de rendre suspects les anciens titres à cause des fautes qui se trouvent dans leurs Copies, l'Impie se croira fondé à rejetter l'autorité des Livres Saints, l'Hérétique n'admettra point l'ancienne Tradition Ecclésiastique, le Pyrrhonien rejettera toute Tradition Sacrée & Profane. Tel est le précis de la premiére Section, à la tête de laquelle nos Auteurs ont donné la défense générale de la Diplomatique de Dom Mabillon; ce morceau est fort détaillé, & intéressant, il mérite d'être lu avec attention.

Nous nous étendrons peu sur la seconde Section qui traite des différens Actes ou titres appartenans à la Diplomatique. L'énumération seule de ces Actes, formeroit une longue liste. Le P. Mabillon les avoit divisés en quatre genres principaux, Chartes Ecclésiastiques, Diplomes Royaux, Actes publics, Cédules privées, & ces genres peu-

vent se subdiviser en plusieurs autres. Nos Auteurs pour éviter l'inconvénient de revenir sans cesse sur les mémes piéces, dont un grand nombre se rapporte également à différentes Classes, ont mieux aimé les distinguer par les dénominations qu'elles portent en titre, ou par lesquelles elles se désignent elles-mémes dans le corps de l'Acte. Ainsi ils ont placé les Lettres, Chartes, Notices, Piéces judiciaires & Législatives, Contrats, Testamens, Brefs & Brevets, Actes & Registres sous autant de Chapitres, en commençant autant qu'il est possible par les titres Ecclésiastiques, en marquant ensuite les Actes émanés de la Puissance Souveraine, & finissant par les Actes passés entre les particuliers. Les Sçavans Bénédictins examinent la nature, la distinction & la *nomenclature* de ces différens monumens. M. du Cange & les sçavans Editeurs de son Glossaire ont bien discuté à fond les noms & la nature des

Chartes, mais nos Auteurs ont réuni ſous un ſeul point de vuë toutes les Chartes, de quelque nom qu'on les ait décorées ; ils en ont rapproché les eſpéces, & déterminé les rapports pour en former un ſyſtême. De ce grand nombre de Chartes différentes, nous n'indiquerons ici que les *Chartes paricles*, & les *Chartes parties*.

Les Contrats en général & ceux d'échange en particulier donnérent naiſſance aux Chartes *paricles*. Elles furent ainſi nommées de ce qu'on délivroit à chacun des Contractans un exemplaire de l'Acte, pareil & de même teneur. Delà les noms de *Chartæ paricla*, *Chartæ paricolæ*, ou ſimplement *paricula*. Suivant les formules de Marculfe, ces Chartes étoient en uſage en France dès la premiére Race de nos Rois, on leur donnoit le nom de *Concambium* ou de *Commutatio*, on tiroit deux Chartes de même teneur de ces Contrats. Cet uſage a continué pendant pluſieurs ſiécles.

Les *Chartes paricles* se changérent dans la suite en *Chartes parties*, *Chartæ divisæ & partitæ*, *Contractus per Chartas partitas*, &c. pour assurer l'autenticité & la teneur de l'Acte, on dressoit sur la même piéce de vélin ou de parchemin deux ou plusieurs exemplaires de l'Acte ; entre ces exemplaires on écrivoit en Lettres capitales des mots ou Sentences que l'on coupoit en suite ou en ligne droite ou en ligne dentelée, & chacune des parties emportoit son *Duplicata*, à la représentation duquel on ne pouvoit manquer de reconnoître la vérité de l'Acte par la rencontre des lettres coupées. Cet usage a en quelque sorte été renouvellé de nos jours dans les Billets de Banque du fameux systéme, & dans les Billets de Loterie.

Le mot de *Chirographum* signifie un Acte signé de la main des Contractans & par conséquent autentique, ce mot qu'on a aussi écrit *Cyrographum*, *Cirographum*,

étoit ordinairement écrit en grosses Lettres entre les exemplaires des Chartes parties, d'où ces Chartes ont pris le nom de *Cirographes*. Les Chartes qui étoient coupées en zigzag ou en forme de scie, sont appellées *indenturæ*, *Chartæ indentatæ*, *indentatæ litteræ*, *scripta indentata*.

Les Lettres majuscules coupées paroissent souvent au haut des Chartes parties, quelquefois au bas, & même sur les côtés. Nos Auteurs ont fait graver (Pl. premiére pag. 374) des modéles de ces différentes Chartes. Celle du N°. III. est singuliére, c'est une Charte d'échange de l'an 1177, entre Mathieu Comte de Beaumont Sur-Oise, & l'Abbaye de S. Martin de Pontoise; on avoit dessiné entre les exemplaires de la Charte un Crucifix au milieu du mot *Cirographum*; dans la partition de la Charte le Crucifix & le mot, ont été coupés en longueur, en sorte que la partie inférieure des Lettres & du Cruci-

fix paroit au haut de la Charte qui eſt gravée; la partie ſupérieure devoit être au bas de l'autre Charte qui en a été ſéparée. On voit au N°. VI. la Copie d'une Charte *endentée* de l'an 1228. Cette eſpéce de Chartes eſt fort rare en France; elles ont été d'un uſage plus commun en Angleterre, où il étoit établi ſous le régne de Henry II. il y ſubſiſtoit encore à la fin du régne de Henry VIII.

CODICES MANUSCRIPTI Bibliothecæ Regii Taurinenſis Athenæi per linguas digeſti & binas in partes diſtributi in quarum prima Hebræi & Græci, in altera Latini, Italici & Gallici. Recenſuerunt & Animadverſionibus Illuſtrârunt Joſephus Paſinus Regi à Conſiliis Bibliothecæ Præſes & Moderator, Antonius Rivautella & Franciſcus Berta ejuſdem Bibliothecæ Cuſtodes. Inſertis parvis quibuſdam opuſculis hactenus

ineditis, adjectoque in fine scriptorum & eorum operum indice, præter characterum specimina & varia codicum ornamenta, partim ære, partim ligno incisa. Taurini 1749. Ex Typographiâ Regiâ, superiorum permissu. C'EST-A-DIRE : *Les Manuscrits de la Bibliothéque du Collége Royal de Turin rangés par Langues, & distribués en deux parties ; dans la premiere desquelles sont contenus les Hébraïques & les Grecs ; & dans la seconde les Latins, les Italiens & les François. Le tout accompagné de Notes, & revû par M.* JOSEPH PASINI, *Conseiller & Bibliothécaire du Roy de Sardaigne ; & par* ANTOINE RIVAUTELLA, & FRANÇOIS BERTA, *Gardes de la Bibliothéque de Turin. On a inséré dans ce Catalogue plusieurs ouvrages, qui n'avoient point encore été imprimés ; & on trouvera à la fin un Index des Auteurs & de leurs Ouvrages. On y a joint des Mo-*

déles des Caractéres des Manuscrits & des divers ornemens qui les accompagnent, gravés en partie sur le bois & en partie sur l'airain. A Turin, 1749. De l'Imprimerie Royale, deux volumes *in-fol.* le premier a 508 pag. le second, &c.

LEs Sçavans désiroient depuis longtemps d'avoir une notice exacte des Manuscrits de la Bibliothéque de Turin. Celle que D. Bernard de Montfaucon en avoit donnée, ne répondoit point à l'idée que s'en étoient formée ceux qui avoient vû cette Bibliothéque. Les Auteurs de ce Catalogue jugent que le Sçavant & laborieux Bénédictin n'avoit fait autre chose que d'insérer dans son ouvrage une liste des Manuscrits du Roy de Sardaigne telle qu'elle lui avoit été envoyée par quelque Copiste ignorant & paresseux, qui s'étoit contenté de copier les titres des Manuscrits sans examiner le contenu

de chaque volume. Ils ont cru qu'il étoit de l'avantage de la République des Lettres, & de l'honneur du Roy leur Maître de mettre en évidence toutes les richesses Littéraires que les Ducs de Savoye ont amassées avec tant de soin & de dépense. C'est ce qu'ils ont heureusement exécuté en publiant le Catalogue que nous annonçons.

Ce Catalogue est également curieux & intéressant, & par le nombre des rares Manuscrits dont il donne la notice, & par la maniére dont il est composé. Nous rapporterons ici ceux d'entre ces Manuscrits, que nos Auteurs donnent pour être les plus précieux & les plus remarquables; le Lecteur jugera par cet échantillon, des richesses que renferme la Bibliothéque de Turin. On y trouve:

Les questions d'Amphilochius en entier, & les réponses tirées de Photius.

Un Recueil complet des discours Ascetiques d'Isaac Evêque de Nini-

ve, en Syriaque, qui n'existent qu'en Latin dans la Bibliothéque des Peres, encore sont-ils tronqués la plûpart, & dans une grande confusion.

Le voyage que Jérémie second, Patriarche de Constantinople fit en Moscovie, étant accompagné d'Arsenius Evêque d'Elasson, où l'on voit l'institution du Patriarchat des Moscovites.

Le *Synaxarium* du Concile de Florence par Joseph *Plusiadenus*; un Poëme du même Auteur à la louange de ce Concile, & un *parergue* sur la célébration de la Fête de S. Jean, chez les Florentins. Ces piéces peuvent être d'un grand usage pour éclaircir les Actes du Concile de Florence.

Des Monumens sur l'Eglise de *Monembasia*, & une suite de ses Evêques par ordre Chronologique, dont le P. le Quien quoique très-versé dans l'érudition Orientale n'a pû découvrir que fort peu de noms.

Quatre-vingt-treize Epitres de

Michel Glycas, du nombre desquelles dix ſeules ont vu le jour par les ſoins de Jean Lami qui les avoit trouvées dans la Bibliothéque de M. Richard.

Un grand nombre de Chryſobulles, d'Argyrobulles des Empereurs de Conſtantinople, de Chartes de Deſpotes, de Mandemens de Patriarches & d'Evêques, & d'Actes de vente, d'achat, de conſtitution, de donation. Toutes ces piéces peuvent être d'un grand uſage pour éclaircir la Diplomatique des Grecs.

Les Actes du Concile de Piſe avec les Lettres des Princes, des Cardinaux & des Hommes illuſtres qui y ont aſſiſté, les ſouſcriptions, les dignités & les emplois des Peres de ce Concile, les noms des témoins cités dans la cauſe des Antipapes. On ne trouve aucun veſtige de ces Actes & des piéces qui les accompagnent, ni dans les Ouvrages du P. Labbe, ni dans ceux du P. Hardouin, de Caniſius, & des

autres Auteurs, qui ont travaillé à éclaircir la matiére des Conciles de l'Eglise.

Le Livre des *Nombres* par Isidore, Evêque de Seville, que Casimir Oudin, & Guillaume Cave ont regardé comme perdu.

Le Commentaire sur les Evangiles, par S. Bruno d'Asti, Evêque de *Segni*, ouvrage qui ne se trouve point parmi les autres Œuvres de ce Pere.

Traité des louanges de la Sainte Vierge par Oger, Abbé de Leucedio, dont le sçavant Chanoine Irius a fait mention avec éloge dans son histoire de Trino.

L'Epitome des divines institutions de Lactance, Manuscrit, sur lequel Pfaffius a donné une édition au commencement de ce siécle.

Memoriale de Raymond Turchi Citoyen d'Asti, du onziéme siécle, ouvrage dont M. Muratori désiroit la communication pour l'insérer dans sa Collection des Ecrivains d'Italie.

Les Conſtitutions de l'ancienne ſociété des Barons & Chevaliers d'Aſti.

Une Epitome de la Chronique de Saluces.

Pluſieurs fragmens de l'hiſtoire d'Aſti.

Des Chroniques qui regardent l'Inſubrie, & les Pays ſitués aux pieds des Alpes.

Les antiquités Grecques & Romaines de *Pyrrhus Ligorius*, Patricien de Naples, en trente volumes, que Charles Emmanuel premier avoit achetés 1800 ducats.

Les Sermons de S. Bernard Abbé de Clairvaux, ſur le Cantique des Cantiques, traduits en Italien par Jean de *San Miniato*.

La cinquiéme partie des Œuvres de Boterus.

Narration nouvelle du Boccalini.

La Comédie du Dante, traduite en vieilles rimes gauloiſes & accompagnée d'un commentaire.

Pluſieurs Livres Hébreux, qu'on

chercheroit en vain dans les Bibliothéques de Buxtorf, de Bartholocci, & de Volphius, sçavoir:

Le Commentaire d'Esdras fils de Salomon surnommé *Astruk*, sur le Pentateuque.

Le traité des Vertus Morales par Jechiel fils de Tubiel.

Le Livre de Morale de Joseph Aben Caspi, dédié à son fils Salomon.

Un traité Cabalistique de Benjamin Maghiantzini.

Un Livre de Médecine de Goem Kahmi.

Les Remarques de R. Salomon Korkos, sur le Livre Astronomique de R. Isaac fils d'Israël.

Enfin plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas encore vû le jour, dont on pourroit augmenter les Bibliothéques d'Eccard, de Wading, de Nicolas Antonio, de Julius Niger, de Ghilinus, de Topius, de Rossotus, de Verdier, de Goujet & d'autres Sçavans, qui ont recueilli les divers Auteurs de

leur Nation, ou de leur Patrie.

Nous excéderions les bornes qui nous sont prescrites si nous voulions indiquer tous les Livres rares, que contient la Bibliothéque de Turin.

Elle a aussi plusieurs Manuscrits d'une grande antiquité ; on y voit une Epitome des Institutions de Lactance, qui est du cinquiéme siécle, l'*Opus pascale* de Sedulius, qui est du sixiéme. La Chaine Grecque sur les Pseaumes, du huitiéme. Le Commentaire de Théodoret sur les douze Prophetes, du neuviéme. Plusieurs ouvrages des Peres copiés dans le dixiéme & le onziéme siécle, sans parler des Manuscrits du douziéme & du treiziéme qui sont en grand nombre, & qui ont tous leur mérite.

Dans la disposition du Catalogue on a suivi l'ordre des Langues ; les Hébreux ont le premier rang, les Grecs le second, les Latins le troisiéme. Ceux-ci sont suivis des Italiens, & les Ita-

liens des François. On a encore eu attention au format des Livres ; les *in fol.* sont les premiers, viennent ensuite les *in*-4°. & après les *in*-4°. les *in*-8°. On a tâché de déterminer l'âge de chaque Manuscrit. On n'a pas eu beaucoup de peine à l'égard des Orientaux, car les Hébreux ont coutume de marquer à la fin de chaque volume & le nom du Copiste & l'année & le jour dans lequel le Livre a été achevé. Mais comme on ne trouve le plus souvent dans les Manuscrits Grecs & Latins aucun signe de leur âge, pour tâcher de le déterminer, nos Auteurs ont eu recours aux lumiéres que leur ont fourni D. Bernard de Montfaucon, D. Mabillon, Baringius, Maffei, Vachterus, qui ont écrit sur la Palæographie des Grecs & des Latins; c'est-à-dire, qu'ils ont comparé les caractéres de chaque manuscrit avec ceux que ces Sçavans ont fait graver dans leurs ouvra-

ges, pour apprendre à distinguer les écritures des différens siécles; & que sur la ressemblance de ces caractéres, ils ont déterminé l'âge des Manuscrits.

Mais nos Auteurs n'ont pas borné leurs soins à ce que nous venons de dire, ils ont de plus représenté le mieux qu'il leur a été possible, les ornemens, les mignatures, l'élégance & la variété des caractéres; ils ont marqué de combien de feuillets sont composés les divers Manuscrits, s'ils sont écrits sur vélin, ou sur papier; s'il y manque quelques feuilles, soit au commencement, soit à la fin; s'ils sont effacés, déchirés, maltraités par le temps, ou mal reliés. Aucune de ces circonstances n'a été oubliée. Ils ont porté l'attention jusqu'à examiner chaque page & à donner la notice des Epitres, des Prologues, des Vers, des Sentences & de tout ce qu'elles contiennent de singulier; ils ont même

copié & représenté le commencement de chaque nouvelle piéce, & marqué exactement le nom de l'Auteur. On a comparé les meilleurs Manuscrits avec les éditions, & on a eu soin de marquer les variantes, & de restituer plusieurs passages; on a montré enfin par plusieurs exemples qu'il seroit aisé, à l'aide de ces Manuscrits, de donner des éditions plus correctes & plus exactes.

On trouvera dans ce Catalogue jusqu'aux Notes Critiques, que divers Sçavans ont faites sur les marges des Manuscrits; on y a joint les Epîtres & les Préfaces, qui ne se trouvent pas dans les éditions; on y donne avec une certaine étendue le commencement des ouvrages qui sont particuliers à la Bibliothéque de Turin, ou qu'on croit n'avoir pas encore été imprimés. On y représente en entier les Diplomes des Empereurs Grecs, qu'on appelle *Chrysobulles*, ou *Argyrobulles*, les Mandemens des Pa-

triarches, les Chartes de vente; donation & conſtitution, avec la traduction Latine, dans le deſſein de répandre quelque lumiére ſur la Diplomatique des Grecs qui eſt encore couverte d'épaiſſes ténébres. En copiant ces piéces nos Auteurs ont ſuivi avec ſcrupule l'ancienne maniére d'écrire, quoique ſouvent fautive, & toujours très-peu exacte. Mais comme dans les piéces Grecques il y a ſouvent des mutations de lettres, qui changent la ſignification des mots, les ſçavans Bibliothécaires ont abandonné dans les occaſions où cela ſe trouve, l'ancienne maniére d'écrire, pour ſuivre celle qui eſt en uſage aujourd'hui, afin de rendre l'intelligence du texte plus facile.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en deux parties; la premiére contient les Manuſcrits Hébreux & Grecs; la ſeconde, les Latins, les Italiens & les François. Les Hébreux ſont au nombre de 169. Les Grecs de

de 369. Les Latins de 1184. Les Italiens de 210. Les François de 172. On a mis à la fin de chaque volume un Index des Auteurs connus & de leurs ouvrages, & au commencement un Index des Livres qui n'ont pas encore été publiés, afin que le Lecteur pût voir d'un coup d'œil tout ce que cette Bibliothéque contient de plus rare & de plus précieux.

Enfin les Sçavans Bibliothécaires n'ont épargné ni ſoins, ni peines pour mettre au jour le tréſor Littéraire renfermé dans la Bibliothéque qui leur eſt confiée. Le Catalogue qu'ils en ont donné, fait également honneur à leur érudition & à leur zêle pour le progrès de la Littérature. Nous ſommes perſuadés que les Sçavans le recevront avec d'autant plus de reconnoiſſance qu'il étalera à leurs yeux beaucoup de monumens precieux, qu'ils ne connoiſſoient pas.

Quant à l'impreſſion & à la beauté du Papier & des Caractéres l'e-

xécution de cet ouvrage ne laiſſe rien à déſirer. Il eſt digne du Grand Prince, ſous les auſpices duquel il a vû le jour.

LES POESIES D'HORACE traduites en François. A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12. 2. vol. le premier de 314. pages, ſans l'Epitre Dédicatoire à M. le DAUPHIN, & la Préface de 24. & le ſecond de 407. pag.

DE tous les Poétes Latins, il n'y en a peut-être aucun plus difficile à traduire dans une Langue étrangère, qu'Horace. Qui peut ſe flater en effet d'attraper le tour fin, heureux & délicat de cet agréable Poéte ? Les expreſſions qu'il employe, lui ſont tellement propres, qu'on ne ſçauroit les changer ſans lui faire dire ce qu'il ne dit pas, ou du moins ſans lui ôter la plus grande partie du prix de ce qu'il dit. Nous ne parlons pas

de la difficulté qu'il y a en général à traduire un Poéte en prose. Nous sommes persuadés que la copie la plus parfaite sera toujours infiniment au dessous de l'original. Mettez en Prose Latine les Poësies d'Horace, nous ne disons pas ses Poësies lyriques, mais ses Satyres & ses Epîtres, qui n'ont des Vers que la mesure, *sermoni propria*; vous leur ôterez ce sel, cette naïveté qui enlève l'admiration des connoisseurs & des personnes de goût. Que sera-ce si on les traduit dans une Langue étrangère?

Nous croyons donc avec l'Auteur, que » personne ne fera sa » lecture favorite d'une traduction » des Odes d'Horace, quelque par» faite qu'on la suppose. Ce genre » d'ouvrage, dépouillé de l'en» chantement du Vers, & rempli » d'ailleurs d'une infinité de petits » traits médiocrement intéressans, » n'aura jamais l'attrait de l'Iliade » ou de l'Odyssée, qui, dans une » traduction même, réunissent avec

„ les charmes du Roman l'utilité
„ de la Philoſophie “. Nous penſons à peu près la même choſe d'une traduction des autres Poëſies d'Horace.

Ce que nous diſons ne tend point à inſpirer du mépris pour la traduction de M. Batteux. Tout Auteur qui aime véritablement le bien public (& quel Auteur eſt digne de ce nom s'il ne penſe ainſi ?) cherchera à ſe rendre utile en négligeant ſes propres intérêts ; & s'il a le bonheur de réuſſir, la ſatisfaction qu'il en tirera, le dédommagera amplement d'une gloire vaine & frivole, & d'une réputation qui ne contribueroit peut-être qu'à nourrir ſon amour propre, & à l'arrêter dans la carrière qu'il auroit commencé de courir, dans la penſée qu'il l'auroit fournie toute entière.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait une ſolide & véritable gloire à travailler utilement pour le Public de quelque manière que ce ſoit ; & en

particulier les efforts de M. Batteux nous paroissent dignes de sa reconnoissance.

Nous avions déja plusieurs traductions d'Horace. M. Batteux *ne dit ni bien ni mal de ces Traducteurs.* Nous imiterons son exemple, quoi qu'on pût dire l'un & l'autre de quelques-unes de ces traductions, ainsi que de tous les Livres qui n'ayant pas un certain dégré de perfection, méritent à divers égards l'estime du Public. Nous nous contenterons de rendre compte à nos Lecteurs de l'entreprise de M. Batteux.

Il croit que la traduction d'un Poéte doit être Poëtique. » La Verve Poëtique consiste, dit-il, dans » une certaine marche vigoureuse » qui résulte de la multitude, de la » force, de la vivacité, & de la liai- » son intime des idées, lesquelles » enchassées dans certains interval- » les symmétriques, se poussent, » s'attirent les unes les autres, à » peu près comme les sons dans le

» chant musical; de manière que » l'esprit toujours également occu- » pé par les images, & l'oreille par » le nombre & la mélodie, se por- » tent toujours en avant, & jouïs- » sent sans cesse avec une nouvelle » avidité de jouïr. Pour rendre en » partie cette Verve, trois choses » m'ont paru nécessaires. La pre- » mière, de rendre idées pour » idées. La seconde, de laisser, au- » tant qu'il est possible, les idées à » leurs places. La troisième, de » porter dans la prose tout ce qu'elle » peut recevoir du nombre & de » la mélodie poëtique «. D'où il conclut que toute traduction de Poéte doit être littérale, autant que la langue du Traducteur le permet.

Il ajoute que » traduire est un » ouvrage de patience, qui se fait » avec la règle & le compas. Et si » cela est vrai de toute traduction, » cela est plus vrai encore quand » il s'agit d'ouvrages de gout, où » la moindre altération suffit pour

„ dégrader, détruire ce qu'il y a
„ de plus précieux ; où il faut ſaiſir
„ un dégré précis de force, de lu-
„ mière, de chaleur, ſans quoi tout
„ eſt perdu. Si ces opérations ſe
„ font de deſſus le cheval aîlé, &
„ dans le tems qu'il eſt emporté
„ par ſes fougues, je demande quel
„ doit en être le ſuccès ? "

Nous demandons à notre tour s'il ne réſulte pas de ces principes qu'une bonne traduction en proſe d'un Poëte eſt impoſſible ? Car enfin s'il faut ſans ceſſe manier la règle & le compas, où ſe trouvera ce dégré précis de force, de lumière & de chaleur qui doit caractériſer, & le Poéte, & celui qui entreprend de nous le repréſenter ?

Quoi qu'il en ſoit, notre Auteur croit qu'il en eſt ſouvent des Traducteurs comme des mauvais Généraux. „ Les uns, dit-il, s'en „ prennent à leur langue, les au- „ tres à la fortune, quand ils ont des „ mauvais ſuccès ". Nous croyons qu'il eſt plus de bons Généraux que

de bons Traducteurs, & qu'il est peut-être moins difficile d'être l'un que l'autre, quoiqu'il n'y ait aucune comparaison entre la gloire que méritent les uns & les autres.

M. Batteux a crû devoir suivre d'autres principes dans la traduction des Satyres & des Epîtres. » La traduction des Odes, dit-il, » a dû se faire presque mot pour » mot; il m'a semblé que celle des » Satyres & des Epîtres devoit se » faire phrases pour phrases «.

Quant au texte Latin, il a suivi, autant qu'il a été possible, les anciennes leçons; & il n'a adopté des corrections modernes, que celles qui lui ont paru indispensables, & suffisamment autorisées.

Les petites Notes qu'il a placées au bas du texte, ne sont que pour achever d'expliquer ce qui pourroit n'être pas assez éclairci par la traduction. Il eût été aisé de les multiplier. Les Commentateurs d'Horace offrent en ce genre de quoi choisir.

Nous sommes obligés d'avertir nos Lecteurs, que dès la première Ode du Livre I. il y a une Note qui n'est point exacte. Horace dit :

Est qui nec veteris pocula Massici,
Nec partem solido demere de die
Spernit, nunc viridi membra sub arbuto
Stratus, nunc ad aquæ lene caput sacræ.

Ce que le Traducteur rend ainsi : » Quelques-uns sont charmés de » l'excellente liqueur de Marsique ; » ils réservent une partie du jour » pour se récréer, tantôt sous un » feuillage épais, tantôt sur les » bords sacrés d'une claire fontai- » ne «. Puis il ajoute en note : *Solidus dies*, jour rempli d'occupations sérieuses. *Solidus dies* veut dire simplement, *le jour entier*, & rien autre chose.

Nous avouons que nous ne pouvons comprendre la Note de la dernière Ode du même Livre. Il y a deux fautes d'impression dans la derniere strophe de cette Ode.

Voici cette ſtrophe, & la traduction.

Simplici myrto nihil allabores.
Sedulus cura (curo), *neque te miniſtrum*
Dedecet Myrtus, neque me ſub arta (arcta)
Vite bibentem.

» Le ſimple myrte ſuffit ſans autre » apprêt : il ne nous meſſied pas, » ni à toi, quand tu me *ſers* à boire, » ni à moi, quand je bois ſous ma » treille «. Après ces mots, *Sedulus curæ*, il y a en Note : *Par un excès de zele*. Paroles qui ne ſe rapportent, ni au texte corrompu, ni au texte rétabli, ni à la traduction, & qui ſont entiérement deſtituées de ſens. Nous ignorons auſſi pourquoi le Traducteur n'a pas daigné rendre le *Sedulus curo*.

L'unique moyen de faire connoître une traduction, c'eſt d'en citer quelques morceaux ; & c'eſt ce que nous allons faire ſans aucune affectation.

Traduction de la IVe. Ode du IVe. Livre.

A AUGUSTE.

Il invite ce Prince à revenir à Rome au plutôt.

» AIMABLE Protecteur des en-
» fans de Romulus, *que les Dieux*
» *nous ont donné dans leur bonté*, il
» y a trop longtems que vous êtes
» éloigné de nous. Vous aviez pro-
» mis au Sénat un prompt retour :
» acquittez votre promesse. Ren-
» dez la lumière à votre Patrie. Dès
» que *nous voyons sur nous vos re-*
» *gards* aussi doux que le printems,
» les jours sont plus riants, & le
» Ciel plus serain. Telle qu'une
» mère tendre qui rappelle par ses
» prières & par ses vœux, un fils,
» que les vents jaloux retiennent
» pendant l'espace de plus d'une
» année au-delà des mers ; elle a
» toujours les yeux tournés vers le
» rivage ; ainsi la Patrie pressée par

» des tendres desirs, ne cesse de
» redemander César. Dès qu'il est
» parmi nous, le bœuf erre en sû-
» reté dans les Campagnes; Cerès,
» & l'heureuse Fécondité nourris-
» sent les moissons; le Commer-
» çant vole sans inquiétude sur tou-
» tes les mers; la bonne foi craint
» de s'attirer le moindre reproche;
» les chastes familles ne sont souil-
» lées d'aucune tache honteuse;
» les loix & les mœurs ont banni
» les crimes; les mères trouvent
» l'éloge de leur vertu dans les
» traits de leurs enfans; & la peine
» suit de près la faute. Qui de nous,
» lorsque César respire, craint le
» Parthe ou le scythe, ou ces sol-
» dats monstrueux qu'enfante la
» Germanie? Qui s'inquiète des
» Guerres du cruel Ibérien? Le
» Vigneron paisible passe tout le
» jour sur ses côteaux, & s'occupe
» à marier la vigne avec l'orme. Le
» soir il revient avec joye boire le
» vin *qu'il a fait lui-même*; & à la
» fin du repas, il vous célébre com-

» me un Dieu : il vous adresse ses » vœux, vous fait des libations de » vin pur, en mêlant votre nom » avec ceux de ses Lares, comme » on fait en Grèce ceux de Castor, » & du grand Hercule.

» Puissiez vous, Prince adorable, » faire durer long-temps ces heu» reux jours ! Ce sont les vœux » que nous faisons à jeun, au lever » de l'aurore : nous les répétons le » soir, dans nos festins, quand le » soleil est plongé dans l Océan «.

Nous ne croyons pas que le Traducteur ait du rendre ces paroles d'Horace :

Divis orte bonis, optime Romule,
Gentis custos, &c.

Par celles-ci. » Aimable Prote» cteur des enfans de Romulus, » que les dieux nous ont donné » dans leur bonté «. Il falloit traduire : *Auguste, qui descendez des Dieux*; ou, *issu du sang des Dieux*. On sçait qu'Auguste passoit pour descendre d'Enée, & par conséquent de Jupiter.

Nous n'examinerons pas la traduction de cette Ode, non plus que celle des autres morceaux que nous citerons ; cet examen nous conduiroit trop loin. Nous laissons ce soin à nos Lecteurs, & au Public qui assignera à cet ouvrage le rang qu'il mérite dans la République des Lettres.

Tout le monde connoît la Fable des deux Rats, qu'Horace a si élégamment écrite dans la sixième Satyre du second Livre, & que la Fontaine a si heureusement imitée. Voici comment M. Batteux l'a rendue.

» Un jour le Rat des Champs » reçut dans son trou le Rat de » Ville. C'étoient deux bons amis » qui se connoissoient depuis long- » tems. Le Rat des Champs ména- » ger de son bien, vivoit *chiche-* » *ment*. Cependant, quand il lui » venoit un ami, il se mettoit en » frais. Il fit part à son hôte de sa » provision, de quelques pois chi- » ches, d'un peu d'avoine qu'il

» gardoit. Il lui apporta meme
» avec ses dents des raisins secs, &
» un reste de lard demi-rongé. Il
» souffroit de le voir tâter de tout,
» mâcher de haut, & tâchoit d'ex-
» citer son appétit par la variété
» des mets. Pour lui, quoique
» maître du logis, content de quel-
» ques grains de bled ou d'ivraye
» qu'il grugeoit, il laissoit à l'étran-
» ger les mets délicats. Quand on
» fut à la fin du repas: comment
» pouvez-vous, dit le Citadin à
» son ami, vivre ainsi, mal à votre
» aise, dans un bois, sur un rocher?
» Quittez ces lieux sauvages, &
» venez-vous-en demeurer à la Vil-
» le: croyez moi. Aussi bien tout
» ce qui respire sur la terre est su-
» jet à la mort. Les grands, comme
» les petits, nul ne lui échappe.
» Jouissons de la vie tandis que
» nous l'avons. Elle est si courte!
» Ce discours toucha le Campa-
» gnard: il saute: le voilà hors de
» son trou, en marche, avec son
» Compagnon. Leur plan est d'ar-

» river la nuit, & de grimper par-
» dessus le mur. Ils arrivent à l'heu-
» re qu'ils souhaitoient. Ils font
» leur entrée dans une grande mai-
» son, où brilloient la Pourpre &
» l'Ivoire Il y avoit des restes d'un
» grand souper de la veille, jettés
» dans des corbeilles à l'écart. Le
» Citadin place d'abord son hôte
» sur la Pourpre : puis, comme un
» Maître d'Hôtel qui a retroussé sa
» robe, il va, vient, s'empresse : les
» mets se suivent. *En Rat de Cour*,
» il fait l'essai de tout, avant de
» servir. Le rustique enchanté de
» sa fortune, jouissoit, se croyoit
» heureux : mais voici bien une au-
» tre fete. Les portes *à deux bat-*
» *tans s'ouvrent* avec fracas. Les
» deux amis, de fuir, de courir
» tremblans par toute la salle : ils
» sont épards demi-morts. Autres
» allarmes : les chiens aboyent,
» toute la maison retentit. Cette
» vie ne me convient point, dit le
» Rat des Champs. Adieu, je m'en
» vais me rassurer dans mon trou,

» & me consoler avec mes lentil-
» les «.

Nous terminerons cet extrait par une autre petite Fable, tirée de la septième Epître du premier Livre.

Fortè per angustam tenuis nitedula (1) *rimam*
Repserat in cumeram frumenti; pastaque rursus
Ire foras pleno tendebat corpore, frustra.
Cui mustella procul: si vis, ait, effugere istuic,
Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.

» Un Mulot à jeun s'étoit glissé
» par une petite fente dans un muid
» rempli de grain; & s'étant repu,
» il vouloit en sortir par le même
» endroit : tes efforts sont inutiles,

(1) D'autres éditions portent *Vulpecula*, mot qu'on traduit par celui de *Renard*. Mais les Renards ne se nourrissent point de bled. *Note du Traducteur.*

» lui cria de loin une Belette: pour
» sortir de là, il faut étre aussi min-
» ce, que tu l'étois en y entrant «.

Cette traduction, qui est accompagnée du texte, est imprimée dans une forme très-commode; & les Libraires méritent des louanges pour le choix du papier & des caractères: ils en mériteroient davantage, s'ils avoient été plus attentifs sur les fautes d'impression.



NOUVELLES REMARQUES sur la Lithotomie, suivies de plusieurs observations sur la séparation du pénis, & sur l'amputation des mammelles, par M. PALLUCCI, *Chirurgien, de l'Academie de Florence, & pensionnaire de Sa Majesté Imperiale.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, pere, Libraire, rue S. Jacques, au Lis d'Or, 1750. vol. *in*-12. de 329 pp. planches détachées 5.

CE volume est divisé en deux parties. Il s'agit dans la premiere des parties qui sont interessées dans l'operation de la Lithotomie, ou dans l'incision nécessaire à l'extraction de la pierre; &, pour faciliter l'intelligence de sa doctrine, l'Auteur a donné deux planches originales, dont la premiere represente sous differens points de vue la vessie, le rectum, & la moitié du bassin divisé verticalement.

Ce n'eſt pas en cela ſeul que M. Palucci ſe diſtingue des Anatomiſtes qui l'ont precedé. Il donne une deſcription de la figure de la veſſie, & des diviſions de ce viſcere qui lui ſont propres. Nous renvoyons ſur ce detail à l'ouvrage même, nous contentant de remarquer qu'il y a, ſelon l'Auteur, *des veſſies irritées qui n'ont gueres plus d'eſpace qu'il n'en faut pour contenir une noiſette*, obſervation qui merite toute l'attention des Operateurs.

M. Pallucci ne ſe borne pas à perfectionner la deſcription de ce viſcere, il porte ſon attention juſques au langage des Anatomiſtes, & des Chirurgiens. Il trouve reprehenſible le nom de col de la veſſie que les premiers ont employé pour deſigner le canal par lequel l'urine ſort de ce viſcere; celui d'urethre lui paroit ſuffiſant pour deſigner toute l'etendue de ce canal, & n'exposeroit point à des erreurs dangereuſes dans la pratique. Il condamne de même les termes de *haut ap-*

pareil, *grand appareil*, &c. qu'employent les Chirurgiens pour designer les differentes methodes employées pour l'extraction de la pierre. Il les rapporte toutes à quatre especes ausquelles il donne les noms d'*Hypo-Kysteo-tomie*, d'*Urethrotomie*, d'*Epi-Kysteo-tomie*, & d'*Urethro-Kysteo-tomie*, qui réellement donnent à ceux qui en sçavent la valeur intrinseque des idées plus nettes, & qui pourront bien, malgré cet avantage, ne point faire fortune.

L'Hypo-Kysteo tomie comprend toutes les incisions faites au fond de la vessie pour en tirer la pierre, & par consequent le *petit appareil*, dans lequel l'Auteur prouve que les anciens coupoient le fond de la vessie. Elle comprend aussi la methode de M. Foubert, que M. Pallucci perfectionne, non seulement en donnant au malade une situation differente, mais en proposant des instrumens differens de ceux qu'employe l'Inventeur.

L'Urethrotomie comprend toutes les incisions faites à l'urethre, & par conséquent le *grand appareil*, & l'Auteur fait au sujet des instrumens qu'on y employe des reflexions qui méritent l'attention des Lithotomistes.

L'Epi-Kysteo-tomie renferme toutes les incisions faites à la partie supérieure de la vessie, & par conséquent le *haut appareil*, dans l'usage duquel, pour prévenir l'epanchement de l'urine, qui est le plus grand obstacle à la guerison de cette espéce d'incision, l'Auteur propose de lui donner un ecoulement en perçant le fond de la vessie. Il propose aussi la suture dans cette operation. Si, dit-il, elle reussit dans la gastroraphie, pourquoi n'en seroit-il pas de même ici, lorsqu'on a donné à l'urine un passage libre?

Il range enfin sous le nom d'Urethro-Kysteo-tomie toutes les incisions qui comprennent une partie de l'urethre & de la vessie d'un

seul coup d'instrument. Il faut se souvenir qu'il nomme urethre tout le canal qui sert à l'excretion de l'urine. Il donne en consequence beaucoup de louanges à la methode de M. Goulart, Chirurgien de Montpellier, methode que M. Pallucci a employée avec succès pour faire en cette ville l'extraction de la pierre à un enfant. Il examine ensuite la methode de M. Sharp, Chirurgien de Londres, & celle que pratique M. Morand; & remarque que, quand on veut faire sur la sonde une incision à l'urethre & à une partie de la vessie, le plus avantageux est de le faire de haut en bas, parce que l'orifice de la vessie se trouve plus dégagé, & peut par conséquent être porté plus aisement vers le côté gauche; ce qui met à l'abri de l'instrument tranchant le canal déférent, le rectum, &c.

Il faut voir dans l'ouvrage même les raisons sur lesquelles l'Auteur se fonde pour rejetter l'usage

des lithotomes boutonnés, & des lithotomes cachés. Cependant il profite de quelques avantages qu'il reconnoit dans ces derniers; car il donne la description de deux instrumens de son invention, au moyen desquels on peut faire en toute sureté l'incision de l'urethre & d'une partie du fond de la vessie. L'un d'eux est une espece de Lithotome, & l'autre lui sert de guide dans la vessie. On peut par le moyen de celui-ci pousser doucement en arriere la face posterieure de ce viscere, & empecher par là que le tranchant du premier ne l'endommage; & quelques lignes marquées sur celui ci donnent lieu de s'assurer de la grandeur de la playe qu'on veut faire par delà l'orifice. M. Pallucci decrit avec etendue la maniere de se servir de ces deux instrumens; &, si on lui objecte que cette methode est trop compliquée, il repond que la simplicité est preferable dans les cas aisés, mais qu'elle est souvent dangereuse, surtout

dans

dans l'operation de la taille, où la structure des parties sur lesquelles porte, ou peut porter, l'instrument, exige de grandes precautions.

M. Pallucci donne aussi la figure d'un gorgeret courbe divisé en deux branches, & portant un bouton au bout pour ne pas blesser la vessie.

Nous ne dirons rien de ses reflexions sur l'usage des cannules, qu'il adopte, mais avec des precautions particulieres; & sur celui du rouleau, qu'il regarde comme nuisible à la réunion de la playe; il faut les lire dans le livre même.

Nous estimons aussi que ses remarques sur les bougies, sur l'amputation du pénis, pour laquelle il donne l'idée d'un bandage nouveau propre pour arrêter le sang, & sur l'amputation des mammelles, meritent l'attention des personnes de l'Art. Nous ne nous y arrêterons pourtant pas; ce que nous avons extrait concernant la lithotomie nous paroissant plus que suffisant

pour engager à recourir à l'ouvrage même, où l'on trouvera plus d'erudition qu'il n'eſt ordinaire d'en trouver dans des traités de cette nature.

Nous remarquerons cependant avant de finir que l'Auteur a relevé une erreur des Anatomiſtes au ſujet du ſphincter de la veſſie, ſi, comme il l'aſſure, elle n'en a point de particulier. Il pretend que c'eſt le muſcle nommé *releveur de l'anus*, & qu'il appelle *ſphincter commun*, qui contribue beaucoup à reſſerrer l'orifice. Et ce n'eſt pas le ſeul ſervice qu'il ait rendu à l'anatomie; il donne une idée diſtincte des arteres qui portent le ſang à la veſſie & aux parties voiſines, & nomme *hypo-cyſtiques* celles qui partent de l'hypogaſtrique, & qui arroſent la face poſterieure & le fond de la veſſie, & *iſchio-caverneuſe*, celle qui, partant du même tronc, & paſſant derriere l'epine de l'iſchium, va ſe rendre aux corps caverneux, &c. Un grand trajet de cette arte-

re se trouve representé dans une de ses planches.

SOPRA IL TURBINE CHE LA notte tra gli XI. & XII. Giugno del 1749, dannegiò una gran parte di Roma, Dissertatione del P. Ruggiero Giuseppe Boschovich della Compagnia di Gesù, dedicata a sua Eminenza il Signor Cardinale Silvio Valenti Segretario di Stato & Camerlengo di Santa Chiesa. In Roma, 1749. Appresso Nicolò & Marco Pagliarini. C'EST-A-DIRE: *Dissertation sur le tourbillon, qui endommag a une grande partie de la Ville de Rome la nuit du onze au douziéme Juin de l'année* 1749; *par le P.* ROGER JOSEPH BOSCHOVICH, *de la Compagnie de Jesus, dédiée à son Eminence le Cardinal* SILVIO VALENTI, *Secretaire d'Etat & Camerlingue de la Sainte Eglise.* A Rome, 1749. Chez Nico-

las & Marc Pagliarini, *in*-8°. pp. 224.

LE Phénoméne, dont il eſt queſtion dans ce Livre, fit tant de ravage à Rome & produiſit des effets ſi ſinguliers, que le Cardinal Valenti crut que ce ſeroit un objet digne de la curioſité & des ſpéculations des Sçavans, ſi on en tranſmettoit la mémoire à la poſtérité par une exacte relation. Le P. Boſchovich toujours porté à ſeconder les déſirs de ſon Eminence, ſe chargea de cet ouvrage. Il y travailla avec tant de zéle & d'aſſiduité, qu'en vingt jours il fit les recherches & les obſervations néceſſaires non ſeulement pour décrire le fait dans toutes ſes circonſtances, mais auſſi pour en rendre les raiſons Phyſiques les plus probables. Il a diviſé ſa Diſſertation en trois parties. Dans la premiére il expoſe ſimplement les faits appartenans au tourbillon, qui cauſa

tant de dommage à Rome. Dans la seconde il compare ce phénoméne avec d'autres semblables, dont il est fait mention dans les Histoires & les Relations de Voyages. L'objet de la troisiéme est de rechercher ce que les Naturalistes anciens & modernes ont pensé de ces terribles phénoménes, d'en expliquer la nature & de rendre raison de leurs effets.

En recueillant les circonstances, qui ont accompagné ce tourbillon, l'Auteur s'est particuliérement attaché à celles qui pouvoient lui servir à connoître la forme sous laquelle il a paru, la vitesse avec laquelle il a passé, la force & la maniére avec laquelle il a agi sur tous les corps qui se sont trouvés sur son passage. Quant à la forme l'obscurité de la nuit n'a pas permis de la bien voir. Si cependant on en croit ceux qui disent avoir vû le phénoméne il a paru sous la forme d'un nuage obscur, fort long, & très-élevé, qui jettoit à chaque

inſtant & de tous côtés beaucoup de flammes. Des Muletiers qui étoient dans la rue au moment de ſon paſſage, ont dit avoir vû un nuage fort haut d'où il ſortoit de fréquens éclairs, qui paſſoit avec une rapidité ſurprenante, & qui n'étoit élevé de terre que de trois ou quatre pieds. La peur dont ils furent ſaiſis les ayant obligé de ſe jetter à terre, ne leur permit pas de faire d'autres obſervations.

Les ruines des maiſons, les arbres abbatus, & les autres veſtiges, qu'il a laiſſés dans tous les endroits où il a paſſé, n'en ont que trop marqué la route. On n'a pas pû douter, qu'il ne ſe fût formé dans la mer voiſine. On a ſuivi ſa trace depuis Oſtie juſqu'à Rome. Mais l'Auteur n'a pas cru qu'il fût néceſſaire de recueillir tous les effets ſurprenans qu'il a produits dans une ſi longue route; ceux qu'il a obſervés dans Rome lui ont paru plus que ſuffiſans pour faire connoître

la nature & l'action de ce tourbillon. Il entra en cette Ville par un endroit ſitué entre la porte S. Paul & celle de S. Sébaſtien, où les murs forment un angle en dedans & entourent les jardins du Marquis Cavallieri. Delà décrivant une ligne droite au travers de la Ville, il ſortit par l'angle Septentrional d'un grand quarré, qui s'étend en dehors entre les deux portes Pie & S. Laurent, où étoit anciennement le *Caſtrum Pratorium*. De cette maniére le tourbillon a paſſé par la partie de Rome la moins habitée, comme on peut le voir dans la Carte de M. Nolli. Sa courſe étoit très-rapide. Tous ceux qui l'ont ſenti paſſer par deſſus leurs maiſons, ont dit, que ſon paſſage ne dura que peu de momens.

Ses effets ſur les maiſons furent en général de renverſer les toits, d'abbattre les cheminées, de rompre les portes & les fenêtres, de ſoulever les planchers, de décareller les chambres. Sa force ne ſe

fit pas moins sentir sur les jardins & les vergers. Il déracina les vignes, il abbatit tous les arbres qu'il rencontra, & dans les endroits où son action fut plus violente, il rompit & enleva les chevrons des toits. Il les transporta à une distance considérable & les jetta contre des maisons fort éloignées. Il a fait de grandes ouvertures dans de certains murs, il en a jetté d'autres par terre, il a détruit & renversé des maisons tout entiéres.

Mais ce que notre Auteur a remarqué de particulier, c'est que de quatre murs parallèles, qui séparoient des jardins & qui étoient dans la même direction, que le cours du tourbillon, les deux du milieu sur lesquels il a passé à plomb, sont demeurés en pied; & les deux autres, qui étoient aux extrémités, ont été renversés en grande partie & sont tombés en sens contraire, c'est-à-dire, l'un vers l'autre & contre les murs du milieu. Dans la maison du Duc de Caserte, où il

y avoit double chassis, les vitres du chassis intérieur étoient cassées en plus grande quantité, que celles du chassis extérieur. Il arriva dans le même endroit un autre accident assez singulier. Le tourbillon entra dans une chambre haute, où une femme, qui prioit Dieu, avoit mis sa lampe sur le plancher. Il fit pirouetter cette lampe sans l'éteindre, & en répandit l'huile tout à l'entour. Notre Auteur a observé en général que les bâtimens les plus élevés étoient ceux sur qui le tourbillon avoit le plus exercé sa fureur, & que plusieurs maisons, qui n'étoient que d'un étage, n'avoient presque point souffert. Il a observé encore que son action n'a pas été également forte dans tous les lieux où il a passé. Il y a eu, dit-il, des interruptions assez considérables, & on a pû remarquer que toujours après avoir rencontré un grand obstacle, c'est-à dire, quelques bâtimens élevés & capables de résistance, il a causé dans les lieux

ſuivans où moins ou preſque point de dommage. L'inſpection des ruines des maiſons & des autres effets de ce tourbillon a donné occaſion à l'Auteur d'obſerver que depuis ſon entrée dans Rome juſqu'à ſa ſortie, ſon action a toujours été en augmentant. On a ſuivi ſes traces au dehors de la Ville, mais on n'a pas pu déterminer le lieu où il s'eſt diſſipé.

Le Peuple de Rome fut dans un grand étonnement à la vûe de tant de déſaſtres, il crut qu'on n'avoit point encore vû de tempête ſi terrible. Tous ceux qui ne ſont pas verſés dans l'Hiſtoire, en auroient eu la même opinion que le peuple de Rome. Mais il ne faut que parcourir la ſeconde partie de l'ouvrage du P. Boſchovich pour apprendre que ce phénoméne n'avoit rien de fort extraordinaire. On y voit en effet la deſcription de pluſieurs phénoménes ſemblables en quelques circonſtances, mais plus terribles encore par leur force, leur

durée, & par la grandeur des effets qu'ils ont produits. Le Sçavant Jésuite rapporte d'abord ce que différens Auteurs ont dit des Trombes de mer. Il cite Thévenot, qui en a donné une description dans son Recueil des Voyages; Montanari qui a publié sur la même matiére un petit ouvrage intitulé *Delle forze d'Eolo*, en forme de Dialogue à l'occasion d'un ouragan épouvantable, qui ruina une grande partie du Veronois; Majora Auteur Anglois qui a écrit sur le même sujet, *& il signor Costantini*, qui a donné à la fin de son traité *de la vérité du Déluge Universel*, une Dissertation sur les Trombes de Mer. Il fait mention de la terrible tempête qu'essuyérent à l'Isle de Cuba en Amérique quelques Vaisseaux commandés par Alvare Nunnez, dont on trouve la Relation dans le troisiéme tome de Ramusio. Il raconte d'après ce Voyageur, que le vent fut si violent, qu'il abbattit toutes les maisons & toutes les Eglises, &

que les Compagnons de Nunnez ayant pris la fuite pour ne pas être ensévelis sous les ruines des maisons, ils avoient été obligés de marcher sept ou huit ensemble s'embrassant les uns & les autres de crainte d'être emportés par la violence du vent.

Quand la tempête fut appaisée, Nunnez retourna au port, mais il n'y trouva point ses Vaisseaux ; il vit seulement quelques agrets dans l'eau. Il courut le long du rivage pour tacher de découvrir ou ses Vaisseaux ou quelques Matelots de son équipage, mais n'ayant rien trouvé, il se mit à chercher dans les montagnes. Il apperçut à un quart de lieue de la mer une chaloupe placée sur des arbres, & à dix lieues de là il retrouva deux cadavres des gens de son équipage, & quelques couvercles de coffres. Ces deux hommes étoient moulus de coups & tellement défigurés qu'on ne pouvoit pas les reconnoître. Il périt soixante hommes & vingt

chevaux dans cet ouragan ; tout le Pays fut réduit dans un état affreux, les arbres étant abbattus, les montagnes brulées & dénuées d'herbe & de verdure.

Le P. Boſchovich raconte encore d'après Pétrarque & Macchiavel deux autres tempetes non moins terribles. Celle dont parle Macchiavel commença dans la mer ſupérieure près d'Ancone ; traverſa toute l'Italie & paſſant près de Piſe alla ſe jetter dans la mer inférieure. C'étoit, dit-il, un tourbillon, qui dans toute ſa courſe avoit deux milles de largeur. Il fit de ſi grands ravages par tout où il paſſa qu'on crut que c'étoit la fin du monde. L'Ammirati en a fait mention dans ſes hiſtoires Florentines, Liv. 23. Mais ſon récit differe de celui de Macchiavel en ce qu'il ne donne au tourbillon qu'un cours de vingt milles. Le P. Boſchovich concilie ces deux Auteurs en faiſant remarquer, que comme l'Ammirati dit ſimplement que le tourbillon parut

vers la contrée de Valdoſa, ſon témoignage n'a rien de contraire à celui de Macchiavel, & qu'on ne peut pas en inférer que les effets de ce vent impétueux ne ſe ſoient fait ſentir bien au-delà de Valdoſa.

Notre Auteur rapporte pluſieurs autres exemples d'ouragans ſemblables, qu'il a tirés d'Ecrivains dignes de foi, & en tout ce qu'il cite, il a une attention particuliére de faire obſerver les circonſtances qui ont quelque ſingularité ou quelque rapport avec le phénoméne qu'il entreprend d'expliquer. Il remarque entr'autres choſes, que le mouvement de tous ces tourbillons eſt circulaire, que leur action eſt *attirante* & qu'il leur eſt ordinaire d'enlever des tuiles, des pierres, du ſable, des animaux mêmes s'il s'en trouve ſur leur paſſage, & toutes ſortes de corps différens, & de les jetter à une diſtance très-conſidérable en maniére de pluye. De-là il prend occaſion d'expliquer les pluyes prodigieuſes dont par-

lent Tite-Live & Pline & plusieurs autres Auteurs, tant Historiens que Naturalistes.

Si un tourbillon, dit-il, passe sur un troupeau de moutons pendant qu'on est occupé à les tondre, ou sur un magasin de laine, ou plutôt sur un endroit où l'on aura étendu une grande quantité de laine pour la sécher, il arrivera, que ce tourbillon ayant enlevé la laine, la jettera ensuite par petits floccons à une certaine distance, & on aura sujet de dire qu'il aura plu de la laine. Il en est de même des pluyes de fer; il suffira qu'un tourbillon ait passé sur une miniére de ce métal, comme il y en a beaucoup dans les montagnes d'Italie, & le long des torrens qui roulent & entrainent avec eux beaucoup de grenaille de fer, & qu'il ait emporté & ensuite jetté une certaine quantité de cette grenaille, pour qu'on puisse dire qu'il est tombé une pluye de fer.

Il paroît d'abord qu'il y a un

peu plus de difficulté à rendre raison des pluyes de chair, de ſang, & de lait. Mais ne peut-il pas arriver, dit notre Auteur, qu'un tourbillon paſſant par une boucherie, ou dans une Campagne où l'on vend de la viande pour le ſervice d'une armée, en emporte quelques morceaux, & qu'ils tombent enſuite par leur propre poids? En falloit-il davantage pour donner occaſion aux Romains ſuperſtitieux d'inſérer dans leurs Faſtes, qu'il étoit tombé une pluye de chair? Le P. Boſchovich n'ignore pas les diverſes explications, que les Auteurs ont données des pluyes de ſang & de lait, mais il préfére celle que ſon tourbillon lui fournit comme étant la plus naturelle. Il croit d'ailleurs qu'il eſt inutile de ſe mettre beaucoup en peine d'expliquer ces ſortes de phénoménes, perſuadés qu'ils n'ont exiſté la plûpart que dans l'imagination de ceux qui ont dit les avoir vûs.

Il paſſe à la troiſiéme partie de

ſa Diſſertation, où il ſe propoſe de diſcourir ſur la nature, & les étranges effets des tourbillons de vent. Il obſerve qu'anciennement on diviſoit ces phénoménes en trois différentes claſſes, que les uns étoient appellés ἐκνεφίαι eknephiæ par les Grecs, & *procellæ* par les Latins, les autres τύφωνες, en Latin *vortex* ou *turbo*, les autres enfin étoient nommés πρήστηρες, en Latin *prester*. Les anciens étoient convenus de ces termes, mais ils varioient dans le ſens qu'ils y attachoient. Le P. Boſchovich expoſe le ſyſtême d'Ariſtote, celui de Pline, & d'autres anciens Naturaliſtes. Il montre que l'origine que les anciens donnoient à ces trois eſpéces de vent, étoit preſque la même que celle d'où ils faiſoient naitre les éclairs, les tonnerres, & les foudres, c'eſt-à-dire, que ces vents tiroient leur origine d'exhalaiſons ſpiritueuſes, chaudes & ſéches, qu'on appelloit *Ecnephie* le vent qui en ſortant des nuées embraſſoit un grand eſpace,

qui étoit dégagé & épuré pour ainsi dire de toutes les parties de la nue, & qui étoit invisible à l'œil excepté dans ses violens effets ; que le *Typhon* étoit un vent plus restreint que l'*Ecnephie* qui tournoyoit en maniére de tourbillon, & qui étoit accompagné de la nue, qui se mêloit, descendoit, & se mouvoit circulairement avec lui, que le *Prestere* étoit la même chose que le Typhon lorsqu'il s'enflammoit. Le P. Boschovich remarque cependant d'après Gassendi que les Epicuréens ont donné au Typhon simple le nom de *Prestere*, c'est-à-dire, que sous ce nom ils ont entendu un tourbillon de vent, qui ne jettoit point de flammes. Comme on peut le voir dans Lucréce qui en donne une belle description.

Après cette sçavante exposition des systêmes des anciens, l'Auteur fait l'application de leur doctrine aux divers tourbillons qui ont paru de nos jours ; il prétend que les tempêtes ordinaires au Cap de Bonne Es-

pérance, qu'on appelle *Travados* sont des Ecnephies. Il suit sur ce point les idées de Varennes dans sa Géographie, de Duhamel, & du P. Hardouin dans ses notes sur Pline. Il range dans la classe des *Typhons* presque tous les tourbillons qu'il a rapportés dans la seconde partie de son ouvrage ; on ne peut pas disconvenir, dit-il, que toutes les Trombes de mer, que l'on voit descendre de la nue en forme de colonne, ne soient autant de Typhons. Mais pour ce qui est du tourbillon qui fait le sujet de ce Livre, il pense que c'étoit un Typhon qui de temps en temps se changeoit en *Prestere :* c'est-à-dire, que c'étoit une Trombe de mer dans son origine, qui ayant ramassé des exhalaisons sulphureuses en cheminant sur le continent, s'enflammoit de temps en temps & bruloit les objets qu'elle rencontroit. C'est ainsi que de simple *Typhon* l'ouragan devenoit *Prestere.* De ce principe il tire l'explica-

tion de tous les merveilleux effets, qui ont été exposés dans la premiére partie de l'ouvrage.

Le Typhon a deux différens mouvemens, l'un par le moyen duquel il tourne continuellement sur lui-même, & l'autre par lequel il chemine & s'avance en droite ligne. Avec le secours de ces deux mouvemens on peut rendre raison de tous les effets du Phénoméne arrivé à Rome, mais le P. Boschovich porte ses recherches plus loin. Il veut en expliquer l'action & toutes les propriétés par des raisonnemens fondés sur des expériences & les principes de la bonne Physique. Nous ne le suivrons pas dans toutes ces discussions. Nous ne pourrions en rendre compte dans cet extrait sans exceder les bornes qui nous sont prescrites. Plusieurs Auteurs ont tenté avant le P. Boschovich d'expliquer méthodiquement les trombes de mer & les tourbillons de vent qui causent de si grands ravages sur la

terre. Le P. Lamy entr'autres en a donné un traité fort ingénieux, où il explique de la maniére la plus claire & en même temps la plus ſatisfaiſante ces deux eſpéces de phénoménes. Il ne paroit pas que le P. Boſchovich en ait eu la moindre connoiſſance, outre qu'il ne le cite en aucun endroit de ſa Diſſertation, ſa maniére de procéder eſt entiérement différente; peut-être y auroit-il plus de préciſion & d'ordre, ſi l'Auteur n'avoit pas été ſi preſſé de répondre aux déſirs du Cardinal Valenti ſon protecteur. Le Livre eſt terminé par un Appendix, qui contient quelques obſervations ſur pluſieurs Iris qui parurent contigues le même jour que l'Auteur alla reconnoître & examiner les ruines cauſées par le tourbillon.



NOUVELLES OBSERVATIONS Microſcopiques, avec des découvertes intéreſſantes ſur la compoſition & la décompoſition des Corps organiſés; par M. NEEDHAM, *de la Société Royale de Londres, avec figures.* A Paris, chez Louis Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Severin, à S. Louis, & aux Armes de Dombes, 1750. volume *in*-12. de 570 pp.

L'ETUDE de l'Hiſtoire Naturelle eſt une des plus ſatisfaiſantes pour l'eſprit humain, par le grand nombre de merveilles qu'il y découvre de jour en jour. Rien n'eſt ſurtout plus propre à ravir notre admiration que la gradation conſtante & uniforme qui ſe manifeſte dans les ouvrages de la nature. Tout le monde ſçait les curieuſes découvertes de M. Trembley ſur les Polypes d'eau douce; ces Etres ſinguliers qui ſe reproduiſent

& se multiplient à la maniére des Plantes, & qui, comme les animaux, ont la faculté de se mouvoir d'un lieu à un autre : ensorte qu'ils paroissent tenir un milieu entre le régne végétal & le régne animal, & adoucir, pour ainsi dire, le passage de l'un à l'autre. M. Needham entraîné par un goût décidé pour ce genre d'étude, se proposa de rechercher si on ne trouveroit pas des productions marines qui fissent voir en grand les propriétés admirables qu'on ne découvre bien dans les Polypes qu'à l'aide des Microscopes. Il avoit d'autant plus de raison d'espérer d'y réussir que le célébre M. de Jussieu & quelques autres Naturalistes avoient déja trouvé que les Orties & les Etoiles de mer avoient la faculté, ainsi que les Polypes d'eau douce, de reproduire les parties qui leur avoient été enlevées. Voilà ce qui a donné naissance aux belles observations de M. Needham sur le Calmar, le Ber-

nacle, la pouſſiére des Plantes, &c. qui forment la premiére partie de cet ouvrage. Elles ont d'abord paru en Anglois à Londres en 1745, où elles firent beaucoup de bruit. Un ſçavant Profeſſeur de Leyde les traduiſit en François & les fit imprimer en Hollande en 1747. M. Néedham en donne aujourd'hui une ſeconde édition enrichie de quelques nouvelles remarques. Ces obſervations ſont ſuivies d'un autre ouvrage du même Auteur, qui contient des expériences & des idées nouvelles ſur la génération, la compoſition & la décompoſition des ſubſtances animales & végétales. Nous en rendrons compte dans un des Journaux ſuivans, nous bornant dans celui-ci à faire connoître autant qu'on le peut par un extrait, les découvertes microſcopiques qui forment la premiére partie de ce volume.

M. Needham commence par une deſcription très-détaillée du Calmar, qu'il a examiné avec beau-

coup

coup d'attention. C'eſt un poiſſon qui ne différe que fort peu de la Séche; il a comme elle un réſervoir plein d'une liqueur noire dont il ſe ſert pour troubler l'eau dans différentes circonſtances. Au lieu de cette partie blanche, dure & opaque qui ſe trouve ſur ce dernier animal & qu'on appelle communément os de Séche, le Calmar eſt recouvert d'une eſpéce de cartilage élaſtique & tranſparent, d'une figure oblongue comme l'animal. Il a dix cornes ou bras rangés autour d'une forte lévre circulaire & ridée qui renferme un bec d'une ſtructure ſinguliére. Deux de ces bras ſont auſſi longs que tout le poiſſon, tandis que les huit autres n'ont qu'un peu plus du quart de ſa longueur. Ils ſont tous terminés par des ſuçoirs qui reſſemblent aſſez au calice d'un gland. Leur action conſiſte à attirer la proye du Calmar par une eſpéce de ſuction, & à la retenir enſuite par de petits crochets dont l'intérieur de l'an-

neau qui les termine ſe trouve hériſſé. Notre Obſervateur a compté quelquefois plus de 100 ſuçoirs à un de ces petits bras, & plus de 120 à l'extrémité des longs bras ; mais il eſt impoſſible d'en déterminer exactement le nombre, parce que dans les petits bras ils vont en diminuant juſqu'à une petiteſſe inconcevable, à meſure qu'ils approchent de leur extrémité. Il eſt aiſé de voir que l'application de plus de mille ſuçoirs que l'animal fait agir en même temps, en entrelaçant ſes bras les uns dans les autres pour bien ſaiſir ſa proye, doit l'emporter ſur les efforts qu'elle pourroit faire pour lui échapper.

Au dedans du bec il y a une membrane qui par les différens contours qu'elle fait, forme une langue & un goſier. Lorſqu'elle eſt étendue elle eſt oblongue & n'a qu'un demi pouce de longueur & un dixiéme de pouce de largeur. Cependant elle eſt capable de contenir ſans confuſion neuf rangées

de dents, chacune de 56, c'est-à-dire 504 dents qui sont de différente figure.

Le corps de ce poisson est formé principalement d'un étui cartilagineux, qui se termine inférieurement en une membrane très-fine : on voit au-dedans de cet étui, l'œsophage, l'estomac, les intestins, le réservoir de cette liqueur noire dont nous avons parlé, un grand sac graisseux & différens tuyaux dont on ne peut guéres déterminer l'usage. Nous sommes obligés de passer légérement sur tous ces objets par la difficulté qu'il y auroit à nous faire entendre sans le secours des figures. Il suffira de dire que M. Needham a tâché de ne rien omettre dans sa description de ce qui pouvoit flatter la curiosité des amateurs d'Histoire Naturelle.

Notre Auteur avoit disséqué plusieurs Calmars sans y trouver aucune apparence de Laite; ce ne fut qu'au mois de Décembre qu'il vit

avec admiration que le réſervoir & les vaiſſeaux qui contiennent la ſemence ſe formoient d'eux-mêmes inſenſiblement; & il en examina les progrès avec ſoin. Il entend par vaiſſeaux ſeminaux, dans cet animal, de petits cylindres longs d'environ 6 lignes, qui nagent dans une liqueur qu'ils abſorbent peu à peu à meſure qu'ils ſe forment. Lorſqu'ils ſont parvenus à leur maturité, ils paroiſſent fermés par les deux bouts. L'étui extérieur qui eſt tranſparent, cartilagineux & élaſtique renferme un autre tube auſſi tranſparent qui fait effort en tous ſens pour s'échapper. Ce tube contient à ſon extrémité ſupérieure une vis qui occupe plus du tiers de ſa longueur: la vis tient à un ſuçoir qui couvre une eſpéce de barillet ou de coupe. Ce barillet eſt attaché par un ligament à une matiére ſpongieuſe qui occupe le reſte du tuyau. Tel eſt l'appareil de cette machine ſinguliére, dont on apperçoit diſtin-

ctement toutes les différentes parties avec un bon Microſcope.

Ces vaiſſeaux ou machines ſeminales du Calmar entrent ſouvent en action dès qu'elles ſont débarraſſées de la matiére gluante qui les environne & expoſées en plein air. Cependant on a communément le tems de les placer au foyer du Microſcope avant que cette action commence ; & même pour qu'elle s'exécute il faut humecter d'une goutte d'eau l'extrémité ſupérieure de l'étui. Alors on jouit d'un ſpectacle des plus ſurprenans. On voit la vis monter lentement, en rapprochant ſes pas, & ſortir par l'extrémité ſupérieure du tuyau. Elle eſt ſuivie du ſuçoir & du barillet. Dès que ces trois parties de la machine ſont ſorties, la ſubſtance ſpongieuſe qui en s'élevant avoit laiſſé un vuide au fond du tuyau, s'élance dehors en un inſtant. Le ſuçoir ſe ſépare auſſitôt du barillet la ſubſtance ſpongieuſe ſe dilate & devient cinq fois plus longue qu'au-

paravant, & le barillet répan
ſemence qui eſt compoſée de
bules opaques très-petits qui
gent dans une matiére ſéreuſe,
donner aucun ſigne de vie.

Voilà peut-être le phénor
le plus ſingulier que le Microſ
nous ait manifeſté. Au reſte
expériences ont été répétée
grand nombre de fois avec le
me ſuccès. Les curieux pour
aiſément ſe ſatisfaire ſur ce p
pourvu qu'ils ayent de ces vaiſſ
encore tout frais & qu'ils p
nent les précautions que nous a
marquées. M. Needham a m
conſervé dans de l'eſprit de
quelques-unes de ces mach
qui au bout d'un mois ne laiſſ
pas d'entrer en jeu comme aup
vant. Un coup d'œil ſur les fig
ajoutera plus de clarté à ce
nous venons de dire que tou
détails que nous pourrions
porter.

M. Needham croit avoir lie
penſer que ces machines ſerv

l'impregnation des œufs de la femelle dans cette espéce d'animal, & qu'elles différent des animalcules spermatiques en ce que ceux-ci ne sont que des productions secondaires & un simple effet des principes contenus dans la semence animale; mais cette idée se trouvera mieux développée dans la seconde partie de cet ouvrage.

La seconde découverte de M. Needham est sur la poussiére contenue dans des capsules qui forment le sommet des étamines des fleurs. Presque tous les Naturalistes conviennent maintenant que ces poussiéres sont destinées à la fécondation des plantes & qu'étant tombées sur la tête du pistil, elles sont portées de là jusqu'au germe qui est à sa base. Mais notre Auteur ayant disséqué plusieurs pistils & les ayant soumis à ses observations, il a toujours trouvé que le sommet du pistil étoit composé de rangées de petits mammelons qui ont à la vérité une ouverture pro-

portionnée au diamétre des globules de poussiére, mais qui se terminent en tuyaux coniques d'une petitesse inconcevable. De là il fut induit à conjecturer que cette poussiére étant tombée sur les mammelons du pistil y souffroit une espéce de dissolution, ensorte qu'il n'y avoit que les parties les plus subtiles qui fussent admises dans le style & conduites jusqu'à l'ovaire. Peu de temps après observant une infúsion de poussiéres des étamines du Lys il crut y appercevoir des changemens qui confirmoient sa conjecture. Enfin il plaça de la poussiére fraiche de cette plante au foyer de son Microscope, & l'ayant humectée d'une goutte d'eau, il vit distinctement dans l'espace d'une seconde, s'élancer d'un grain de poussiére une trainée de globules ou plutôt une substance filamenteuse toute tachée de petits points noirs. Cette substance s'agitoit de différentes maniéres pendant le temps de l'action qui ne duroit guéres qu'une

seconde. Il a répété ces expériences sur les poussiéres d'un très-grand nombre de plantes & toujours avec le même succès. Mais la poussiére des citrouilles est celle qui lui a donné le plus de satisfaction, tant parce que les globules en sont plus gros que parce qu'on y apperçoit deux ou trois taches lumineuses qui en changeant continuellement de place rendent plus sensible le jeu de cette admirable machine. Il arrive quelquefois que deux grains étant contigus, l'action de la matiére dardée par l'un d'eux repousse l'autre à une distance égale à 6 ou 7 fois son diamétre. Il y a tout lieu de croire que l'eau facilite l'action de ces grains de poussiére & des vaisseaux du Calmar dont nous avons parlé, en détruisant le peu de résistance qui s'oppose à l'énergie de la force intérieure, lorsque ces machines sont parvenues à leur maturité.

Le troisiéme objet des observations de M. Needham est le blé

gâté par la nielle. On ſçait que c'eſt une maladie du blé, qui en détruit la ſubſtance farineuſe. On en diſtingue deux eſpéces. Dans la premiére le grain paroît rempli d'une pouſſiére noire & fort fine. Dans la ſeconde qui eſt la plus commune on ne trouve qu'une ſubſtance blanche compoſée de longues fibres réunies enſemble. Notre Auteur fit infuſer dans l'eau cette derniére eſpéce de blé niellé pour en ſéparer les filamens afin de les obſerver plus aiſément. Il fut bien étonné de les voir en un inſtant prendre vie & ſe mouvoir réguliérement, de ſorte qu'ils paroiſſoient de véritables anguilles. On peut regarder cette expérience comme bien conſtatée, puiſqu'elle a été répétée très-ſouvent en différens lieux & toujours avec le même ſuccès. Il faut obſerver ſeulement que lorſque les grains ſont encore récens & humides, il ſuffit de leur appliquer de l'eau pour les mettre en jeu; mais quand ils ſont

desséchés il est nécessaire de les laisser macérer dans l'eau pendant quelques heures.

M. Needham a gardé pendant deux ans entiers quelques-uns de ces grains niellés qui après ce long espace de temps ne laissoient pas de faire voir les mêmes phénoménes que ci-devant. Il avoit d'abord formé différentes conjectures sur l'origine de ces animalcules, mais après plusieurs expériences qu'il a faites dans la suite, il a trouvé que leur génération devoit s'expliquer par les mêmes principes que celle des autres animaux Microscopiques, dont il sera parlé fort au long dans la seconde partie de cet ouvrage.

Voilà des particularités bien surprenantes d'un monde qui échappe presqu'entiérement à nos yeux; & il y a tout lieu de croire que nous y découvririons bien d'autres merveilles, s'il nous étoit possible de franchir des bornes que nous

sommes déja parvenus à reculer avec tant de succès.

M. Needham rapporte ensuite des observations qu'il a faites sur une espéce particuliére de Scarabée qui se trouve sur le narcisse & qui a toute la surface du corps ornée & couverte d'écailles de différentes couleurs, semblables à celles qui se trouvent sur les aîles de papillon. Il fait aussi des remarques sur les œufs de la Raye, d'où il paroît résulter qu'ils sont fécondés avant que de sortir du corps de l'animal, à la différence de ceux des autres poissons, dont la fécondation ne s'opére qu'après que les femelles les ont déposés.

Notre habile Observateur donne après cela une description fort curieuse du Bernacle. C'est un poisson renfermé dans une coquille bivalve, adhérente aux vaisseaux & aux rochers par un long pédicule noirâtre & cylindrique. La tete de cet animal est garnie d'une vingtai-

ne de cornes qui forment des courbes irréguliéres renfermées les unes dans les autres, enforte qu'elles vont toujours en diminuant. Leur côté concave eſt hériſſé de touffes de poils qui ont aſſez la figure de broſſes. Le poiſſon fait ſortir toutes ſes cornes, ou les retire à volonté, & en les agitant diverſement, il forme dans l'eau un courant qui entraîne auprès de lui la proye dont il ſe nourrit.

Nous craindrions d'ennuyer le Lecteur ſi nous entrions dans un détail qu'il entendroit difficilement ſans le ſecours des figures. Nous ajouterons ſeulement que ce qu'il y a de plus ſingulier dans cet animal c'eſt qu'il ſe multiplie par une vraye végétation comme les polypes d'eau douce de M. Tremblay. On en voit qui ſont joints par l'extrémité de leur pédicule & d'autres qui pouſſent des rejettons par différens endroits de leur corps; ce qui paroit élégamment exprimé

dans les figures auxquelles nous renvoyons le Lecteur.

Il nous reste encore à parler des observations de M. Needham sur les prétendus embryons de sole qu'on trouve sur une espéce de chevrettes. C'est une opinion commune sur les côtes de France, d'Angleterre & de Portugal, que les soles sont produites par une espéce de chevrettes, & même les Pêcheurs de Portugal donnent à ces derniers animaux le nom de chevrettes porte soles. Ce sentiment paroit d'ailleurs confirmé par les observations de M. Deslandes qui ayant fait mettre un grand nombre de Chevrettes vivantes dans un baquet d'eau y trouva au bout de 12 à 13 jours huit ou dix petites Soles. Il mit ensuite des Soles dans de l'eau où il n'y avoit aucune Chevrette ; elles y déposérent bien leur frais, mais il n'en sortit aucune nouvelle Sole. Ces expériences ont fait conclure à M.

Deslandes que les petites vessies qu'on trouve sur les chevrettes contiennent des embryons de Sole qui ne peuvent éclorre que ces œufs ne soient attachés à des chevrettes. Sur quoi M. Needham remarque judicieusement que pour mettre cette conséquence dans un plus grand jour, l'Observateur auroit dû compter le nombre de ces Embryons sur une petite quantité de Chevrettes & comparer l'augmentation des Soles vivantes avec la diminution des Embryons, & de plus encore mettre à part un certain nombre de ces Embryons pour les examiner tous les jours au Microscope afin de pouvoir nous instruire de leurs progrès successifs, jusqu'au temps où ils seroient éclos. Le peu de séjour que notre Auteur a fait sur les côtes de la mer, ne lui a pas permis de se livrer à ces observations; mais il a eu occasion d'en faire plusieurs autres à ce sujet, qui paroissent avoir échappé à M. Deslandes. L'une des plus remarqua-

bles eſt qu'il a trouvé conſtamment ſur l'embryon Sole un animalcule, qu'il croit lui être attaché par un petit ligament deſtiné à lui porter ſa nourriture. Cet animal eſt de la groſſeur d'un grain de ſable, il a ſeize jambes, deux petites antennes, deux yeux qui s'élévent comme ceux des Chevrettes. M. Needham ſeroit aſſez porté à croire que c'eſt une Chevrette dans ſon premier état, qui peut-être doit éprouver pluſieurs changemens avant d'arriver à ſa perfection, que le prétendu Embryon Sole n'eſt qu'une matrice, & que tous les globules du frai qui y eſt contenu ſont autant d'œufs qui donnent ſucceſſivement iſſue aux embryons qu'ils renferment.

Au reſte notre Auteur ne préſente ces réflexions que comme des doutes & il eſt bien éloigné de ſe décider ſur de ſimples probabilités. Il exhorte les curieux qui ſe trouvent ſur les côtés de la mer, à examiner ce ſujet avec au-

tant d'attention qu'il en mérite. Il termine enfin ſes obſervations par une deſcription de la langue du Lézard. Elle eſt fourchue & travaillée avec un art admirable, ce qui met cet animal en état de ſaiſir facilement la proye dont il ſe nourrit. Vue au Microſcope elle paroit dentelée ſur les bords comme une ſcie, & ſillonnée ſur toute ſa ſurface convexe. La ſeule inſpection de la figure en donnera une idée plus claire que tous les détails où nous pourrions entrer.

Il eſt à ſouhaiter que M. Needham continue de s'appliquer à des recherches auſſi curieuſes. Il a tout lieu d'eſpérer d'y réuſſir, ſi la patience, l'adreſſe & la ſagacité réunies enſemble, ſont des titres ſuffiſans pour prétendre au ſuccès. On en verra de nouvelles preuves dans la ſeconde partie de cet ouvrage, dont nous nous empreſſerons de rendre compte.

HISTOIRE DE L'EGLISE, Ville & Diocèse de Besançon, qui comprend la suite des Evêques de cette Métropole depuis la fin du second siécle, leurs vies, leurs actions, &c. La discipline ancienne de cette Eglise & les changemens qui y sont arrivés, &c. Par M. F. J. DUNOD DE CHARNAGE, *Ecuyer, ancien Avocat en Parlement, & Professeur Royal en droit Canonique & Civil dans l'Université de cette Ville; deux Tomes in-4°. le premier 697 pag. le second pp. &c.* A Besançon, 1750.

L'EXACTITUDE avec laquelle M. Dunod a éclairci les antiquités de sa Patrie dans son Histoire des Sequanois, faisoit désirer depuis longtemps qu'il voulût bien nous faire part de ses recherches sur l'Histoire Ecclésiastique de Besançon; il s'y est enfin déterminé & avec d'autant plus de zéle, que

toutes les Archives du Pays lui ayant été ouvertes, il s'est flatté d'y avoir fait des découvertes qui avoient échappé à ceux qui avant lui avoient travaillé sur la même matiére.

Son ouvrage est divisé en deux volumes. Dans le premier dont nous allons rendre un compte sommaire, il a renfermé tout ce qu'il a pu, dit-il, apprendre de certain, sur les Evêques de Besançon, sur le Chapitre Métropolitain, sur la fondation des Abbayes, sur l'établissement de divers Ordres Religieux répandus dans le Diocèse de Besançon, ainsi que sur ce qui est arrivé de plus remarquable dans cette Ville depuis qu'elle a été déclarée Impériale, & que l'Evêque a joui du titre de Prince de l'Empire. M. Dunod donne dans le second des notions & des éclaircissemens sur ce qui concerne le Clergé du Diocése. On y trouve aussi diverses observations Historiques & Littéraires qui n'ayant aucun

rapport avec l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beſançon, auroient dû naturellement entrer dans celle des Séquanois Mais il a cru que les choſes curieuſes & inſtructives devoient toujours être bien reçues quoique hors de leur place; d'ailleurs il nous apprend que la plûpart de ces obſervations roulent ſur des découvertes qu'il a faites depuis la publication de cette premiére Hiſtoire.

Comme il y avoit déja parlé des cinq premiers ſiécles de l'Egliſe de Beſançon, & des Abbayes Nobles de la Franche Comté, en faveur de ceux qui ne pourroient, ou ne voudroient pas y recourir, ou même pour rendre celle-ci plus complette, il a cru devoir donner dans le premier Tome un abregé de ce qu'il a déja dit ſur les Vies des Evêques de Beſançon.

Le compte que nous en avons rendu dans notre Journal du mois d'Octobre 1735, en parlant de l'Hiſtoire des Séquanois, nous diſ-

penſera de nous arreter ſur cet abregé ; nous remarquerons ſeulement que M Dunod l'a enrichi de quelques Diſſertations ſur pluſieurs points de Critique qui tous ont rapport à des faits arrivés juſqu'au ſixiéme ſiécle.

La plus remarquable de ces Diſſertations, eſt celle qui roule ſur l'Epiſcopat de S. Ferréol. L'Auteur entreprend d'y prouver, que non ſeulement ce S. Martyr a été l'Apôtre de Beſançon, ce que perſonne ne conteſte, mais qu'il en a été même le premier Evêque. Il s'objecte à la vérité que Hugues I. qui vivoit dans le onziéme ſiécle, & qui a été un des plus grands perſonnages qui ayent occupé le ſiége de cette Ville, l'a rayé du nombre de ſes prédéceſſeurs dans le Catalogue qu'il nous en a laiſſé. Mais M. Dunod ſoutient que cet Evêque n'en a uſé ainſi, que dans la fauſſe perſuaſion où il étoit, que S Ferréol ayant été envoyé à Beſançon par les premiers Evêques

de Lyon qui ſont regardés comme les Apôtres de la France, il ne pouvoit le compter parmi les Evêques de Beſançon, ſans déroger à l'indépendance de ſon ſiége.

Au reſte quoiqu'à meſure qu'on s'éloigne de l'origine de cette Egliſe, la ſuite de ſes Evêques devienne plus aiſée à retrouver, cependant depuis le ſixiéme ſiécle juſque vers le huitiéme, on y rencontre encore quelques obſcurités ſur leſquelles M. Dunod nous donne des conjectures, qui marquent au moins l'étendue de ſes recherches. Sa grande érudition lui fournit le moyen de rendre à ſa Patrie pluſieurs Evêques dont les anciens Catalogues ne font pas mention; & il prétend que ſi on compare les différentes preuves ſur leſquelles il établit leur ſucceſſion avec celles que les autres Egliſes donnent de leurs premiers Paſteurs, l'on en trouvera peu qui ayent des garands auſſi ſurs & en auſſi grand nombre pour l'Hiſtoire des

temps reculés, que l'Eglise de Besançon.

On ne doit donc pas être surpris de le voir souvent d'un avis tout opposé à celui de plusieurs Ecrivains Célébres qui ont parlé de ses Evêques. C'est ainsi, pour en donner un exemple, qu'il fait voir que le P. Mabillon trompé sans doute par la ressemblance des noms, ou par quelque Manuscrit, a confondu le nom de Nicet avec celui de Miget, & que de ces deux Evêques il n'en a fait qu'un seul. Cependant les Légendes, & les Catalogues des Evêques de Besançon les distinguent parfaitement; & S. Miget s'y trouve toujours placé immédiatement après S. Donat. Il est vrai qu'on ne sçait pas le temps de la mort du premier; mais il est du moins certain qu'il vivoit encore en 665, c'est-à-dire, au temps de la mort du troisiéme Abbé de Luxeul, au lieu que l'Episcopat de Nicet remonte jusqu'à la fondation de ce Monastére.

Une des plus grandes singularités de l'Eglise de Besançon, est que jusqu'au temps, où cette Ville a passé sous la domination de la France, elle a toujours eu deux Cathédrales; l'une consacrée à S. Jean, & l'autre à S. Etienne. Les Chanoines de ces Cathédrales ayant sans cesse entr'eux des contestations sur la prééminence, on réunit en 1253 les deux Chapitres en un seul, & sous un même Doyen; ce qui n'empêcha pas les Chanoines de continuer à faire l'Office dans celle des deux Eglises, à laquelle ils se trouvoient attachés. Mais depuis que la néceſſité de bâtir une Citadelle a obligé de raser l'Eglise de S. Etienne, les Chanoines qui la desservoient, font conjointement l'Office avec ceux de l'Eglise de S. Jean.

M. Dunod toujours attentif à faire connoître les anciens usages de son Eglise, observe que comme jusque vers le cinquiéme siécle, il n'y avoit de Baptistéres que dans les

les ſeules Egliſes Cathédrales, pour conſerver encore la ſupériorité que celle de Beſançon a ſur les Egliſes Paroiſſiales de la Ville, excepté le cas de néceſſité, on ne baptiſe point ailleurs que dans la Cathédrale pendant les Octaves de Pâques & de la Pentecôte, qui étoient les ſeuls temps auxquels il fût permis autrefois d'adminiſtrer le Batême aux Cathécuménes.

Comme le titre d'Archevêque étoit déja donné aux Evêques des grandes Métropoles du temps de S. Miget, qu'il fut bientôt après communiqué à tous, & que c'eſt probablement, dit il, ce Prélat, qui le premier obtint du S. Siége le droit de porter le *Pallium*; L'Auteur ſe croit ſuffiſamment fondé à donner le titre d'Archevêque aux Succeſſeurs de S. Miget. Il obſerve en même temps qu'à l'exemple de l'Evêque d'Autun premier Suffragant de l'Egliſe de Lyon, l'Evêque de Lauſanne qui a le mê-

me rang dans la Métropole de Besançon, jouit auſſi du privilége de porter le *Pallium*. Sans doute, dit-il, qu'il aura été accordé aux deux premiers Suffragans de ces grandes Métropoles les plus anciennes des Gaules, comme ayant une partie de l'autorité de leurs Métropolitains pendant la vacance de leurs ſiéges.

Quoique dans les anciens Catalogues juſqu'au ſeptiéme ſiécle, le nom de tous les Evêques de Beſançon, ſoit précédé de la Lettre Majuſcule S qui ſignifie *Sanctus*, cependant comme juſqu'au ſeptiéme ſiécle, le titre de *Saint*, n'étoit qu'un titre d'honneur, qu'on donnoit alors à tous les Evêques, & qui dans la ſuite a été réſervé aux ſeuls Succeſſeurs de S. Pierre; M. Dunod avertit, qu'il n'a donné la qualité de *Saint*, qu'à ceux d'entre les Evêques de ſon Egliſe, qui y ont été reconnus pour tels, & dont elle ſolemniſe la mémoire.

Après avoir raconté les princi-

paux événemens de la Vie d'Hugues I. Archevéque de Besançon, Prélat dont il a déja été parlé cidessus, notre Historien interrompt ici les Vies de ses Successeurs pour examiner, quelles étoient les prérogatives de la dignité de Prince de l'Empire, qui leur fut accordée vers ce temps-là.

Il a fait voir dans son Histoire des Séquanois, que le Royaume de Bourgogne étant passé en 1032 à l'Empereur Conrard, les Evéques de sa dépendance obtinrent de l'Empereur Henry son fils & son successeur, l'investiture des droits Royaux dans leurs Villes Episcopales avec la qualité de Princes, ou de Comtes. Or quoiqu'on ignore l'époque précise dans laquelle les Archevêques de Besançon obtinrent ces droits, il n'est pas douteux, si on en croit M Dunod, qu'ils ne leur furent dès-lors accordés, puisqu'il paroît par les monumens de ce temps-là, qu'ils exerçoient tous les droits Régaliens dans

la Ville de Besançon; on voit
me qu'ils avoient de Grands
ciers comme les autres Prince
l'Empire, un Maréchal pou
fonctions Militaires, un Cham
lan, un Echanson, un Maître d'
tel, un grand Veneur, & que
offices étoient héréditaires,
étoient dotés & tenus en fief.
comme il est constant par plus
titres, que l'Archevêque Hu
avoit ces mêmes Officiers, M.
nod en conclud, que cette Dig
fut conférée sous son Episc
aux Archevêques de Besançon

Après avoir exposé le non
des Chapitres, des Cures, en
mot tout ce qui regarde l'éta
l'Eglise de Besançon dans le on
me siécle, il reprend la suite
Evêques, sans cependant se
aucun scrupule de la couper to
les fois qu'il se présente sou
main quelque matiére qui lui
roit digne de la curiosité du
ćteur.

En parlant de la fondation

divers Ordres Religieux qui s'établirent alors dans la Ville ou dans le Diocèse de Besançon, il observe, qu'avant de consacrer une Eglise, on commençoit par s'assurer, que le terrein sur lequel elle étoit bâtie, étoit exempt de toutes servitudes, & que lorsqu'il se trouvoit chargé de Cens, ou d'autres devoirs Seigneuriaux, la piété de ceux à qui ils étoient dûs, les portoit à se desister de ces sortes de droits. *Mos est Ecclesiasticus*, dit un Archevêque de Besançon, *non facere Dédicationem in aliquo loco, nisi liber sit.*

Cette Eglise, quoique selon M. Dunod, distinguée de tout temps par la régularité & la modestie de son Clergé, ne fut pas exempte d'un abus qui faisoit depuis long-temps le sujet des gémissemens de tous les gens pieux & éclairés; mais abus si enraciné parmi le commun des Ecclésiastiques, que toute l'autorité des Supérieurs fut long-temps dans l'impossibilité de

le ſupprimer du moins entiérement. Nous parlons de la ſcêne ſcandaleuſe qu'on donnoit ſurtout dans la plûpart des Egliſes Collégiales, ſous le nom de la *fête des Fous*.

Les deux Cathédrales & les deux Collégiales de Beſançon la célébroient pendant les fêtes de Noel, les Prêtres le jour de la S. Jean, les Diacres & les Soûdiacres le jour de la S. Etienne, les Enfans de Chœur & les Chantres le jour des SS. Innocens. Les deux Cathédrales choiſiſſoient un de leurs membres, à qui elles donnoient le titre de Cardinal, & les deux Collégiales auſſi un des leurs qu'ils qualifioient d'Evêque ou d'Abbé ; ces perſonnages étoient nommés *les Rois des fous*. Ils ſiégeoient à la premiére place du Chœur, donnoient des Bénédictions ; on leur y rendoit des hommages bouffons, & on célébroit leur élévation par des chants auſſi bizarres que ridicules. Le bas *chœur* occupoit les hautes formes,

& revétu d'habits groteſques, conduiſoit en cavalcade ſon Roi par la Ville. Quand celles des différentes Egliſes ſe rencontroient, *elles ſe chantoient pouilles*, & en venoient quelquefois aux mains. Cet abus dura à Beſançon juſqu'en 1518, qu'il fut ſupprimé du conſentement de toutes les Egliſes de la Ville, à l'occaſion d'un combat ſanglant, qui ſe fit ſur le pont entre deux de ces Cavalcades.

M. Dunod rapporte encore un autre uſage moins indécent à la vérité, mais qui ne marque pas moins la ſimplicité de ces temps-là. En vertu d'une fondation faite en 1452. par le Doyen des deux Cathédrales, on y célébroit tous les ans le Mercredi des Quatre Temps de l'Avent un Meſſe ſolemnelle, dans laquelle on repréſentoit, dit l'Auteur, » le Myſtére de l'Incar-
» nation de la maniére ſuivante. On
» dreſſoit un petit théâtre avec un
» prie-Dieu couvert d'un tapis. On
» habilloit proprement une fille de

» dix à douze ans, qui devoit re-
» présenter la Vierge. Un enfant
» de Chœur étoit aussi vétu avec
» des aîles pour représenter l'An-
» ge Gabriel. L'une & l'autre étoient
» placés sur le théâtre..... A l'E-
» vangile *Missus est*, le Diacre ne
» recitoit que la Narration. L'En-
» fant de Chœur chantoit gracieu-
» sement les paroles que l'Ange
» Gabriel dit à Marie, lorsqu'il lui
» annonça le Mystére de l'Incarna-
» tion: *Ave Maria gratiâ plena,*
» *Dominus tecum.* La jeune fille ré-
» pondoit: *quomodo fiet istud, &c.*
» & finissoit par ces mots: *Ecce an-*
» *cilla Domini, fiat mihi secundùm*
» *Verbum tuum.* Après que l'Ange
» avoit chanté, *Spiritus Sanctus su-*
» *perveniet in te, &c.*, on faisoit
» descendre sur la Vierge une Co-
» lombe par une corde attachée
» aux galleries de l'Eglise, où étoit
» placé un Vieillard qui représen-
» toit le Pere Eternel..... Cette
» cérémonie, continue notre Hi-
» storien, s'est pratiquée jusqu'à

» l'an 1704, temps auquel on la
» ſupprima à cauſe des clameurs
» & du tumulte, qu'elle occaſion-
» noit dans l'Egliſe dans le temps
» qu'on faiſoit deſcendre la Co-
» lombe ſur la Vierge.

Du reſte, on verra dans tout le cours de cette Hiſtoire, que les droits Régaliens dont les Archevêques de Beſançon jouiſſoient en qualité de Princes de l'Empire, furent une ſuite continuelle de diviſions & de brouilleries entre l'Archevêque & les Bourgeois de la Ville; ſurtout depuis que les Empereurs ayant ſenti qu'il étoit de leur intérêt de s'attacher les derniers, leur eurent accordé la police de la Ville, & pluſieurs autres droits qui diminuoient conſidérablement l'autorité de l'Archevêque, qui pour lors étoit revêtu de ce titre; & en avoit porté ſes plaintes au Concile de Bâle; les Peres du Concile écrivirent à l'Empereur dans les termes les plus forts pour le prier d'employer ſon au-

torité en faveur de l'Archevêque; ainsi sur les ordres de ce Prince, & dans la crainte que si l'Archevêque venoit à jetter un interdit sur la Ville, ce qui étoit déja arrivé plusieurs fois, cet interdit ne fût soutenu par le Concile, les Citoyens entrérent en composition avec l'Archevêque, & firent en 1435. un traité qui ramena les choses à l'état ancien. Le Concile de Bâle ayant approuvé ce traité, commit pour veiller à son exécution, l'Evêque de Genéve, l'Abbé de S. Claude, & l'Official de Lyon.

Cependant insensiblement les Bourgeois se relevérent de ce traité, & malgré les interdits & les censures Ecclésiastiques que les Archevêques de Besançon appelloient souvent à leur secours, ces Prélats se virent enfin réduits au seul titre de Prince de l'Empire, tandis que les Bourgeois eurent toute la réalité du pouvoir; principalement depuis que la Ville eut obtenu les priviléges attachés aux

Villes libres & Impériales avec le droit d'envoyer ses Députés aux Diétes.

Jusqu'en 1499. tous ceux qui jusqu'alors avoient tenu le Siége de Besançon, s'étoient maintenus dans la possession du droit exclusif de faire seuls battre monnoye dans leur Diocèse; mais sur les représentations des trois Etats, qui se plaignirent, que ce droit rendoit les espéces si rares dans le pays, qu'on étoit obligé d'y recevoir celles des Provinces étrangéres pour un prix au-delà de leur valeur, il fut convenu que dans la suite le Duc de Bourgogne & ses successeurs, pourroient dans toute la Province, & même dans le Diocèse de Besançon, à l'exception de la Métropole seule, faire fabriquer toutes sortes d'espéces d'or & d'argent. Le même droit ayant été accordé en 1537. par l'Empereur Charles V. aux Bourgeois de Besançon, ils eurent l'attention de faire de si belles espéces & de si

bon alloi, que la Monnoye de l'Archevêque tomba, & que dès-lors il lui fut impossible de la relever.

Les Empereurs ses successeurs pensant comme ce Prince, que l'Archevêque leur seroit moins utile que les Bourgeois pour s'assurer de Besançon, & même du Comté de Bourgogne, ont continué, dit M. Dunod, à les favoriser & à leur accorder de nouveaux priviléges, ensorte que l'Archevêque se trouvoit presqu entiérement dépouillé de sa jurisdiction temporelle, lorsqu'en 1674 elle est enfin, dit notre Auteur, remontée à sa source par sa réunion à la haute souveraineté. Si, continue-t-il, les familles qui étoient en possession de gouverner, perdirent à ce changement, la Ville en général y gagna beaucoup. Les Lettres, les Sciences & les Arts y fleurissent plus que jamais ; elle est devenue beaucoup plus commerçante, ses richesses se sont consi-

dérablement augmentées, comme on peut le voir par le nombre & la beauté des édifices qui y ont été construits depuis qu'elle est à la France.

Mais une chose dont on ne peut faire trop honneur à ses habitans, est l'attachement qu'ils ont toujours eu pour la Religion. Il faut voir dans l'Auteur même avec quelle prudence, & quel courage ils sçurent se défendre contre toutes les tentatives que les émissaires de Luther & de Calvin firent pour y répandre leurs erreurs & même pour s'emparer de la Ville, à la faveur de la jalousie continuelle qui régnoit entre l'Archevêque & les Citoyens.

Nous avertirons en finissant que M. Dunod n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit nous instruire des privilèges de l'Archevêque & des Eglises Collégiales de la Ville de Besançon. Ceux dont jouissent encore aujourd'hui les Chanoines de la Cathédrale sont très-remarqua-

bles. Lorſqu'ils ont atteint l'âge de 60 ans, & qu'ils ont d'ailleurs quelque infirmité très-prouvée, il leur eſt permis de choiſir un coadjuteur, qui leur ſuccéde de plein droit après leur mort, & qui de leur vivant fait toutes leurs fonctions. Ils ont le droit d'avoir un Autel portatif, avec la faculté de pouvoir y faire dire la Meſſe dans tout le Diocèſe; de ſe choiſir tel Confeſſeur qu'il leur plaît, & de l'approuver à cet effet, même pour les abſoudre des Cas réſervés. Ces priviléges ont été confirmés en 1700. par le Pape auquel ce Chapitre eſt ſoumis, étant éxempt de la juriſdiction de l'Ordinaire.

On trouve à la fin de l'Ouvrage une aſſez longue Diſſertation ſur le Saint Suaire qu'on montre à Beſançon. L'Auteur y rapporte les preuves, qui peuvent aſſurer l'autenticité de cette précieuſe Relique; il s'attache ſurtout à faire voir que l'Egliſe de Beſançon s'eſt conduite avec toute la ſageſſe

qu'on pouvoit déſirer pour l'expoſer à un Culte public, & qu'elle ne l'a fait qu'après y avoir été déterminée par les ſuffrages des Souverains, le conſentement des peuples & la force des miracles.

Nous obſerverons qu'il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion aſſez conſidérable dans l'endroit de cette Diſſertation, où il eſt dit qu'on montroit à Conſtantinople des Images de J. C. qu'on croyoit n'avoir pas été faites de main d'homme, & que ces Images s'appelloient Archiropoëtes; il n'eſt pas douteux qu'il ne faille lire *Achiropoëtes*.

Ce Volume eſt terminé par un recueil de Chartes & de différens autres monumens que l'Auteur a fait imprimer pour ſervir de preuves à ſon Hiſtoire. Il déclare qu'il lui auroit été facile d'en raſſembler davantage: nous le croyons aiſément; mais il aſſure en même temps que toutes celles qu'il a recueillies lui ſont très-importantes;

& c'eſt ſurquoi nous nous en rapportons au jugement des Lecteurs. Ils pourront peut-être déſirer un peu plus d'ordre dans cette Hiſtoire, plus de correction & d'élégance dans le ſtile ; mais M. Dunod reconnoît lui meme qu'il s'eſt plus attaché aux choſes qu'à la maniére de les dire. Ainſi comme cet ouvrage nous a paru rempli de recherches curieuſes, & auſſi intéreſſantes pour les Sçavans de tous pays que pour les compatriotes de l'Auteur, nous ne manquerons pas de donner dans le Journal ſuivant l'extrait du ſecond Tome.



LES ELEMENS DU BARREAU ou abrégé des Matiéres principales & les plus ordinaires du Palais, selon les Loix Civiles, les Ordonnances & la Coutume de Bar-le-Duc; avec la forme de procéder au Civil en Justice dans le Barrois. Par M. DE MAILLET, *Maître des Comptes du Barrois, &c.* A Nancy, chez François Midon, Imprimeur-Libraire, 1746. petit *in*-4°. de 320. pp.

L'AUTEUR déclare dans sa Préface n'avoir d'abord fait ces Elémens que pour lui, & ne s'être déterminé à les publier que pour faciliter aux jeunes gens, qui commencent à suivre le Barreau, une étude difficile à faire d'abord, dans une multitude assez considérable de différens Livres. Il ajoute que *la situation du Barrois*, pour lequel il a principalement écrit, y prescrit en bien des choses *un stile particulier*

& purement local. „ Ainſi (dit-il)
„ j'ai cru qu'en réduiſant le Droit
„ Romain aux ſimples principes ſur
„ les matiéres principales & les
„ plus ordinaires du Palais. . . . . .
„ je me ſerois heureuſement oc-
„ cupé, ſi je parvenois à réunir &
„ [à] allier ſous un ſeul & même
„ point de vue les conſtitutions de
„ nos maîtres, à nos loix muni-
„ cipales & a nos uſages . . . .
„ Si cet eſſai [eſt goûté] je ſerai
„ autoriſé à ne m'en pas tenir-là.

Cet Ouvrage contient, ainſi que l'annonce ſon titre, deux parties. La premiére qui occupe 252 pag. expoſe *l'Abregé des matiéres principales, &c.* La ſeconde qui remplit le reſte du volume explique *la forme de procéder au Civil . . . . dans le Barrois.*

Les loix Civiles de Domat & les Coutumes du Barrois, paroiſſent les principales ſources dans leſquelles l'Auteur a puiſé tout ce qu'il a expoſé dans ſa premiére Partie. Il y a même ſuivi dans le

détail l'ordre de Domat, & il semble que son ouvrage est proprement sur le Droit Civil un petit abregé de Domat, auquel il a joint ce que la Jurisprudence du Barrois a de principal, sans cependant, à ce qu'il nous a paru, fondre dans son Livre tous les articles de la Coutume de cette Province.

Il donne d'abord sur le modéle de Domat, dans une espéce de traité préliminaire, une idée des diverses espéces de Loix, de l'état des personnes & de la distinction des choses par leur nature & par les loix Civiles.

Ces Préliminaires, fort abrégés, sont suivis de dix titres, qui composent toute cette premiére Partie. Ces titres concernent les conventions en général, la Vente, l'Echange, le Louage & ses diverses sortes, les Successions, les Testamens & leurs différentes espéces, les Donations, les Servitudes, les Prescriptions & les Tutelles.

L'Auteur ayant réduit à ce petit

nombre de titres le détail de son abregé ; on conçoit aisément qu'il ne peut y traiter de tout le Droit Civil. On y voit cependant, sous plusieurs titres, des matiéres qu'on n'auroit pas cru pouvoir entrer dans un précis si succinct & sous ces intitulés. Ainsi on trouve sous le titre des successions, outre ce qui concerne en général l'état des Bâtards, des Aubains, des Religieux, des condamnés à mort Civile, les Legs & les Fidei commis, la Communauté, le Douaire, &c.

La seconde Partie, concernant la forme de procéder, est composée de modéles des diverses Requêtes qui sont d'usage dans le Barrois, selon les divers degrés des instances & selon les différentes sortes d'actions. Ces Requêtes sont libellées conformément aux Coutumes du lieu. Mais la plus grande partie de leur stile convient aux usages généraux de la France. L'Auteur les a accompagnées de

plusieurs observations, sur les formes qui les précédent, sur ce qui les suit, & sur les explications qu'il a cru convenir à chaque matiére. Il y explique aussi une partie de ce qui intéresse les lieux voisins du Barrois, tels que les Evêchés de Mets, Toul & Verdun, la forme des appels & des prononciations selon les Siéges, &c. L'Ordonnance de 1707. qui régle la procédure de la Lorraine, celle de 1667, qui est générale pour toute la France, sont citées presque perpétuellement. L'Auteur y joint quelques réglemens particuliers, quelques décisions de la Coutume de Bar, &c.

Il observe (page 11.) que cette Coutume déja commentée par feu M. le Paige, Maître des Comptes, l'a été de nouveau par M. de Bar, aussi Maître des Comptes, & que ce dernier ouvrage, déja approuvé, va être mis sous la presse. Nous avons encore tant de besoin de bons Ouvrages sur le Droit

propre de chaque pays, que nous ne pouvons trop exciter tous ceux qui ſont en état d'en donner de tels, à en enrichir le Public. Nous ſouhaiterions ſeulement que les Etudians, les Auteurs & les Lecteurs, vouluſſent bien faire plus ſouvent les réflexions, que nous avons cru devoir rappeller au commencement de cet Extrait, & en tirer le fruit que leur intérêt particulier & le bien général de la Société paroiſſent éxiger & mériter.



DESCRIPTION COMPLETTE, ou second avertiſſement ſur les grands globes Terreſtres & Celeſtes auſquels la Societé Coſmographique etablie à Nuremberg fait travailler actuellement, par GEORGES MAURICE LOWIZ, *de la Societé Coſmographique, & Deſſinateur deſdits Globes.* Au Bureau Geographique de Homann, 1748. brochure *in*-4°. de 40 pp. avec deux planches detachées.

LE premier avertiſſement que firent paroître les heritiers Homann au mois de Juillet 1746, n'etant point venu à notre connoiſſance, il n'eſt pas ſurprenant que nous n'en ayons point parlé dans le temps. Nous en allons extraire ce qu'il nous paroit indiſpenſable d'en faire connoître à nos Lecteurs.

Il n'a paru juſqu'à preſent de Globes de l'eſpece de ceux que nous annonçons que ceux de Blaeu, &

ceux de Coronelli. Les premiers ſont devenus trop vieux, & les autres ſont trop rares, & d'un trop grand prix. D'ailleurs l'Aſtronomie & la Geographie ſe ſont extrêmement perfectionnées depuis 1695, époque de ceux de Coronelli.

Ce n'eſt pourtant point ſeulement par plus d'exactitude en ce qui concerne ces deux ſciences que les nouveaux Globes meriteront la preference ſur les anciens. La maniere dont ils ſeront deſſinés leur donnera un merite particulier ; car, outre qu'elle ſera fondée ſur la théorie du developpement, au lieu de deſſiner ſur le papier les fuſeaux, coupes, ou ſegmens, dont les Globes doivent être couverts, puis de calquer le deſſein ſur le cuivre, comme l'on a fait d'ordinaire, on gravera immédiatement ſur le cuivre, & l'on aura même égard au changement qui arrive au papier en le collant. Le Graveur eſt d'autant plus en etat de ſe bien acquit-

ter

ter de ce travail, qu'il eſt en même temps très-habile dans les Mathematiques.

Le Catalogue des etoiles fixes composé par Flamſteed etant le plus exact qui fût connu du temps du premier avertiſſement, c'etoit auſſi celui qu'on ſe propoſoit de ſuivre dans la compoſition du Globe celeſte tant pour le nombre que pour l'arrangement, mais le travail de MM. Bevis & Bradley, que nous avons annoncé dans notre Journal en parlant de l'*Uranographia Britannica* ſera ſuivi par preference.

On avoit annoncé dans le premier Avertiſſement qu'on traceroit ſur le Globe les orbes des cometes les plus remarquables, on avertit dans le ſecond que le plan eſt changé quant à ce point, parce qu'elles reparoiſſent rarement aux mémes endroits.

Quant au Globe terreſtre il ſera gravé d'après les obſervations de toutes les Compagnies ſçavantes &

des plus celebres Geographes, tels que M. Danville & autres, & on y marquera les lignes rhumbiques si necessaires pour enseigner les principes de la boussole.

Quoique ces Globes ayent trois pieds de diametre mesure de Paris, la difference qu'il y auroit du grand diametre de la terre au petit ne seroit au plus que de quatre lignes; ou même de deux, suivant le calcul de M. Euler rapporté dans le second avertissement ; en consequence on leur donnera une figure exactement sphérique ; mais on remediera à ce défaut par le moyen d'une instruction claire & distincte pour ceux mêmes qui ne sont pas au fait des Mathematiques. On y trouvera de plus la resolution de tous les problémes d'Astronomie, de Geographie, & d'Hydrographie.

Enfin le Bureau Geographique d'Homann promet en finissant de donner dans le cours de la même année de petits Globes de cinq pouces de diametre mesure de Pa-

ris ; par lesquels on pourra juger de l'execution des grands. Nous ne sçavons s'il a tenu parole, mais bien des Sçavans, & même des Curieux, pourroient souhaiter qu'on en donnât d'une troisieme espece moins disproportionnée à ceux que nous annonçons.

Le second Avertissement pourroit être appellé une Dissertation. Il commence par un assez long préambule sur les avantages que les Globes celestes & terrestres artificiels peuvent procurer aux amateurs de la Géographie & de l'Astronomie ; mais ces avantages sont trop connus pour nous y arrêter. Nous passerons donc à la division de l'ouvrage, qui est partagé en deux sections. On parle dans la premiere *de la qualité de ces Globes eu égard aux principes de Mathematique & de Mechanique employés dans leur construction*, & la seconde contient *la description des representations qui occupent la surface de ces Globes ; l'on y fixe le temps où ils se-*

ront prêts , & leur juste valeur.

Comme ce seroit une depense qui excederoit les facultés de presque tous les Curieux que de graver sur chaque globe ce qu'on veut qu'il represente, on le grave en detail sur des planches de cuivre dont on peut tirer plusieurs epreuves. La difficulté est de donner aux coupes du papier l'étendue la plus convenable pour qu'il puisse s'appliquer sur le Globe, sans que les objets qu'il represente s'approchent ou s'eloignent trop quand il prend une figure convexe, comme il arrive en le collant. Il est certain que plus les coupes seront petites, plus elles approcheront de la précision desirée. C'est ce qui a déterminé à ne leur donner qu'un angle de dix degrés, au lieu de le donner de quinze. En faisant l'angle de 15 degrés le papier se seroit etendu de $\frac{1}{86}$, en ne la faisant que de 10 degrés, il ne s'etendra que de $\frac{1}{196}$.

Cette précision n'est pas le seul avantage qu'on procure aux glo-

bes. On a employé la Geometrie ſublime pour determiner la figure de la coupe, fuſeau, ou ſegment, & l'on demontre que celle qu'on a choiſie eſt de toutes la plus propre à approcher de la préciſion autant qu'il eſt poſſible.

L'on avertit enſuite qu'on ne marquera ſur le Globe terreſtre rien de ce qui eſt inutile; tels ſont l'ecliptique, les cercles de longitude, & ceux de l'aſcenſion droite, & de la declinaiſon, & l'on donne de fort bonnes raiſons de cette ſuppreſſion.

On ſupprimera auſſi dans la monture des Globes tout ce qui, n'etant pas neceſſaire, devient en conſequence nuiſible. Telle eſt cette carcaſſe de cercles imaginés pour mouvoir le Globe en tous ſens. Mais on lui ſubſtitue une machine qui ſera renfermée en dedans, au moien de laquelle les poles des Globes pourront être mus autour de ceux de l'ecliptique de maniere que le Globe ait toute la fer-

meté requiſe dans toutes les ſituations neceſſaires.

Enfin on a remedié à un deffaut eſſentiel des Globes ordinaires. Comme on a de la peine à les faire tourner ſur leur axe, outre qu'il leur arrive preſque toujours de frotter en quelques endroits contre le meridien, ils ne demeurent point dans la ſituation qu'on veut leur donner. On remedie à l'un de ces défauts en faiſant que le centre de gravité ſoit le même que celui du Globe, & à l'autre en employant à ſa conſtruction une matiere moins ſuſceptible que le bois des impreſſions de l'air, c'eſt-à-dire le fer. On aſſure cependant que, malgré l'augmentation du poids, l'equilibre ſera ſi exact, qu'un ſeul doigt ſuffira pour donner aux Globes telle ſituation que l'on voudra.

Mais en voulant eviter un inconvenient ne tombe-t-on point dans un autre? Le fer eſt très ſuſceptible de l'humidité, & très-ſujet à ſe rouiller; or ſi cela arrive,

les coupes dont les Globes feront couverts prendront neceſſairement une teinte deſagreable, & même s'altereront à la longue de maniere que les objets deviendront meconnoiſſables. Il eſt donc indiſpenſable pour la ſolidité de cet ouvrage de commencer par enduire les Globes d'un vernis capable de garantir le fer des impreſſions de l'air, avant que d'y coller les coupes.

Voilà l'eſſentiel de ce que renferme la premiere ſection, paſſons à la ſeconde.

M. Lowiz y rend compte dans un grand détail de toutes les ſources où l'on puiſera pour placer avec toute la certitude poſſible les endroits les plus conſiderables du Globe terreſtre, les ſeuls qui puiſſent trouver place dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Mais il remarque qu'en ſuivant ce projet on mecontente une partie des Curieux, qui, regardant comme un point intereſſant celui qu'ils cherchent ſur le Globe, regardent auſſi

comme un défaut de ne l'y pas trouver. Pour mieux faire ſentir leur tort, on joint au ſecond avertiſſement le modele d'une coupe très-detaillée, & nous avons remarqué que, malgré la netteté de la gravure, il y a une confuſion deſagreable à la vue, & qui la fatigue en même temps. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la réſolution où paroît être la Societé Coſmographique de reduire les objets à un plus petit nombre. Au reſte nous promettons d'après elle un dedommagement à ceux qui ſont d'un avis oppoſé. En même temps qu'elle delivrera ſes Globes, elle delivrera auſſi un Traité qui en enſeignera l'uſage, & où l'on trouvera la ſolution du problême, *ce qu'il faut faire pour determiner ſur le Globe le point d'un lieu donné*. On trouvera auſſi dans cet Ouvrage les raiſons qui auront determiné à fixer comme on l'aura fait la poſition de certains lieux, & pourquoi certains lieux qui paroiſſent moins

considerables que d'autres se trouveront placés sur le globe par preference.

On se borne quant au Globe celeste à faire sentir une difficulté assez considerable dans son exécution, & on declare que la Societé Cosmographique est déterminée à en passer par l'avis de M. Euler. Tout le monde connoît la capacité de ce grand Astronome, mais pourquoi exclure en quelque sorte toutes les autres personnes qui se distinguent dans cette partie des Sciences? Voici la difficulté. *Le ciel se presente à nos yeux comme le concave d'une boule sur lequel les figures des Etoiles paroissent tracées. De-là il est evident que sur la surface convexe du ciel ces figures paroîtroient renversées si nous allions porter notre imagination au-delà de cette voute immense.... Il s'agit de sçavoir la maniere la plus naturelle de representer les figures des Etoiles, & la plus propre pour enseigner avec moins de difficulté la connoissance*

des aſtres à ceux qui ſouhaitent être imbus de cette Science. Il nous reſte à parler des conditions de la Souſcription.

On ſe propoſe de faire de deux ſortes de Globes, qui ne differeront que par les ornemens etrangers. Les plus riches auront le meridien, l'horiſon, le cercle horaire, & les autres inſtrumens deſtinés à obtenir une exacte diviſion, faits d'argent maſſif. Ils couteront trois mille florins, argent de l'Empire, payables par moitié en ſouſcrivant. Les autres ne ſeront que de 500. flor. auſſi de l'Empire, dont 150. ſeront payés en ſouſcrivant. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront cent flor. de plus pour ces derniers. Les frais d'emballage ſeront comptés à part.

L'Ouvrage que la Societé Coſmographique doit delivrer avec les Globes etant ecrit en François, nous croyons devoir lui donner un avis, c'eſt d'en faire corriger le ſtile & les épreuves par quel-

qu'un de la nation qui soit au fait de l'un & de l'autre. Les deux avertissemens fourmillent de fautes dans ces deux genres ; ce qui en rend la lecture desagreable, & quelquefois nuit à leur intelligence. Il seroit à souhaiter qu'on en fit de même pour la gravure des lettres ; on ne verroit point, comme dans l'echantillon de coupe des fautes considérables, par exemple des *v* consonnes substitués à des *u* voyelles, &c. on n'y verroit point rendre en François *bar le vento*, *supra ventum*, par ces mots *sous le vent*, &c. Puisque les noms de chaque endroit doivent être mis dans leur langue originale, il seroit à souhaiter, ne pouvant trouver des graveurs de chaque pays, que l'on consultât sur l'orthographe suivie dans la gravure des personnes assez au fait pour corriger sur les planches les fautes qui echappent à ceux qui ne sont pas de la nation.

Nous avons deja prevenu que cet avertissement se trouve à Paris

chez le ſieur Julien, à l'Hôtel de Soubiſe. Ceux qui auront beſoin de plus grands eclairciſſemens pourront l'y conſulter.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE SIENNE.

STORIA del Veſcovado della Citta di Siena, unita alla ſerie cronologica de ſuoi Veſcovi e Arciveſcovi, tratta da ſcrittori ed antichi documenti, in parte non piu prodotti alla luce; publicata ſotto gli auſpici del Em.... Card. Silvio Valenti Gonzaga Camerlengo di Santa Chieſa, dal Cavaliere Gio. Ant. Pecci, Patrizio Saneſe. In Lucca 1748. *in-4°.* On a omis de parler de pluſieurs Evêques de Sienne dans la derniere édition del *Italia Sacra d'Ughelli* faite à Veniſe en 1718, & c'eſt pour ſuppléer à ces omiſſions que M. Pecci a entrepris de donner l'Hiſtoire ſuivie de l'Evê-

ché & des Evêques & Archevêques de Sienne, que nous annonçons.

ANGLETERRE.

De Londres.

An appendix to the first part of the Enquiry into the natura of the human soul.... C'est-à-dire : Supplément à la premiére partie des recherches sur la nature de l'ame humaine, où l'on répond à quelques difficultés sur les principes établis dans cet Ouvrage, & où l'on défend le gouvernement de la Divinité dans le monde matériel, en prouvant que le méchanisme & les causes secondes n'ont aucune part à son action. Par l'Auteur des Recherches, chez A. Millur, dans le Strand, 1750. *in*-8°. prix 4. Sh. Le principe de l'Auteur qui régne dans tout l'Ouvrage que nous annonçons, ainsi que dans les Recherches, est, que la matiére est purement passive, par cela même qu'elle est universelle-

ment résistante ; qu'il n'y a point de force dans la nature qui ne soit l'effet d'une cause immatérielle & étrangére à la matiére, que l'attraction dépend de l'influence immédiate de la Divinité, & ne peut être produite par aucun méchanisme, ni par aucune matiére subtile. Ce Livre a été donné à l'occasion du Livre de M. Mac-Laurin sur les nouvelles découvertes physiques du Chevalier Newton, où M. Mac-Laurin attaque les principes établis dans les Recherches.

A Medical essai.... ou essai de Médecine, contenant des observations pour découvrir une méthode nouvelle, assurée & facile, pour avancer l'éruption, & pour achever la maturation de la petite Vérole. Par Alexandre Sutherland, Médecin à Bath, chez W. Owen, *in*-8°. Les Emplâtres sont la méthode que l'Auteur de cette brochure recommande, & qu'il a expérimentée, ainsi que plusieurs Praticiens, au commencement de

la ſuppuration, & toujours avec beaucoup de ſuccès.

Projet d'une nouvelle Hiſtoire d'Angleterre repréſentée dans cinquante planches en taille-douce. Ces cinquante planches compoſeront toute la ſuite de cette nouvelle Hiſtoire. Elles en contiendront les principaux événemens depuis l'arrivée de Céſar juſqu'à l'établiſſement de Guillaume III. De courtes deſcriptions placées au bas des Eſtampes expliqueront les ſujets qu'on y employera, & les lieront les uns aux autres. Les Editeurs ont remis à MM. Hayman & Blackey le ſoin de faire les deſſeins, & ils employent les plus habiles graveurs pour les éxécuter. Ils ſe propoſent de choiſir 1°. des objets importans & intéreſſans en eux-mêmes; 2°. ſuſceptibles de la plus belle éxécution; 3°. aſſez différens les uns des autres, pour offrir une agréable variété. On trouve les ſujets en détail dans ce projet de ſouſcription. Cependant les Edi-

teurs recevront avec plaiſir & avec reconnoiſſance les avis que des perſonnes éclairées & de goût leur donneront ſur le choix & ſur la maniére de les éxécuter. Ils conſulteront les plus Sçavans dans les antiquités du pays pour les habits, les armes, les coutumes & les modes des anciens Bretons, des Saxons, des Danois, & des Normands. Chaque planche aura 18. pouces de long, & 15 de haut. Elles ſeront éxécutées ſur le plus beau papier. Les Souſcripteurs payeront d'avance une Guinée, & quatre Shillings en recevant chaque planche. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit en payeront un écu, 6. liv. monnoye de France. On trouve des ſouſcriptions chez J. & P. Knapton, R. Doſdeley, &c.

An Epitomo of the hiſtori of Algiers.... C'eſt-à-dire : Abregé de l'hiſtoire d'Alger, depuis l'établiſſement des Mores dans ce pays, après leur expulſion de Grenade par les Eſpagnols, juſqu'au temps

où ils secouérent le joug de la Porte Ottomane; avec les articles de paix entre la Grande-Bretagne & ce peuple. Chez G. Meyer, 1750. *in*-8°.

Elihu: or: An Enquiry on the principal Scope and design of the Book of Job... C'est-à-dire: Elihu, ou recherches sur le principal objet du Livre de Job; par M. Gautier Hodges, Docteur en Théologie, & Principal du Collége d'Oriel à Oxford, chez J. Hodges, 1750. *in*-4°. prix 8. Shil. suivant M. Hodges le Livre de Job fut la Bible des Patriarches, & contint pour eux ce que la Révélation de Moyse contint ensuite pour le peuple de Dieu, un plan, une annonce du Mystére de la Rédemption.

A Critical observation on Gen. 2. *v.* 1. ou: Dissertation critique sur le second chap. de la Genése, ℣. 1. où la Trinité & la Puissance créative sont expressément révélées; à laquelle on a ajouté les idées que les Juifs & les Payens en avoient

avant Jeſus-Chriſt; les raiſons de l'obſcurité de Platon ſur ce ſujet; le peu de priſe que donne le ſilence de Saint Jean, & diverſes autres réflexions qui tendent à établir cette vérité; avec des éclairciſſemens ſur le paſſage obſcur du 1. Livre de Samuel, chap. XXVIII. ℣. 13. & des Obſervations ſur la nature & les opérations des mauvais eſprits, chez G. Owen. 1750. *in*-8°.

An Enquiry in to the truth and certaint y of the Moſaick Deluge.... C'eſt à-dire : Recherches ſur la vérité & la certitude du Déluge décrit par Moyſe : où l'on examine les argumens d'Iſaac Voſſius & de quelques autres Sçavans en faveur d'un Déluge topique, & où l'on découvre quelques erreurs communes au ſujet de cette grande cataſtrophe. Par Patrice Cockburn, Maître ès Arts, & Vicaire de Long-Horley, chez C. Hitch, dans Pater-noſter Row, 1750, *in*-8°. prix 5. Shilings. Ce Livre eſt diviſé en deux parties : la pre-

miére contient la réfutation des systêmes qu'on a inventés pour appliquer à un Déluge partial le recit de l'Historien Sacré. Il s'agit dans la seconde du Déluge universel, tel que l'Auteur le conçoit. On trouve dans chacune de ces deux parties des détails très-sçavans & très-curieux sur les habitans de l'ancien Monde, sur leur multiplication, sur la fertilité de la terre qu'ils habitoient, sur l'époque du Déluge, & ce qui est essentiel, sur la candeur & la crédibilité de l'Auteur qui nous a conservé la mémoire de ce grand événement.

FRANCE.

De Besiers.

Il paroît ici depuis quelques jours une espéce de Factum sous ce titre : *Mémoires sur la Canonicité de l'Institut de S. Dominique : ou examen de la question, sçavoir*

si les FF. Prêcheurs ont été reçus dans l'Eglise en qualité de Chanoines Réguliers, & s'ils doivent encore être regardés comme tels, contre certains Ecrits ou Factums dans lesquels cette qualité est contestée à ces Religieux. A Bésiers, chez François Barbut, 1750. Brochure *in-*8°. de 211 pag. sans compter la Table, avec un Avertissement, & une idée préliminaire de l'état Canonial, qui font ensemble 46 pag.

Un jeune Médecin de cette Ville a traduit en François le Traité Latin de M. Fizes sur les fiévres, & il espére de le faire imprimer bientôt à Paris chez Briasson. Ce Libraire vend les Elémens de Médecine Pratique en 2 vol. *in*-4°. & le second vol. séparément pour ceux qui ont déja le premier.

DE BORDEAUX.

Programme.

L'Académie des Belles-Lettres,

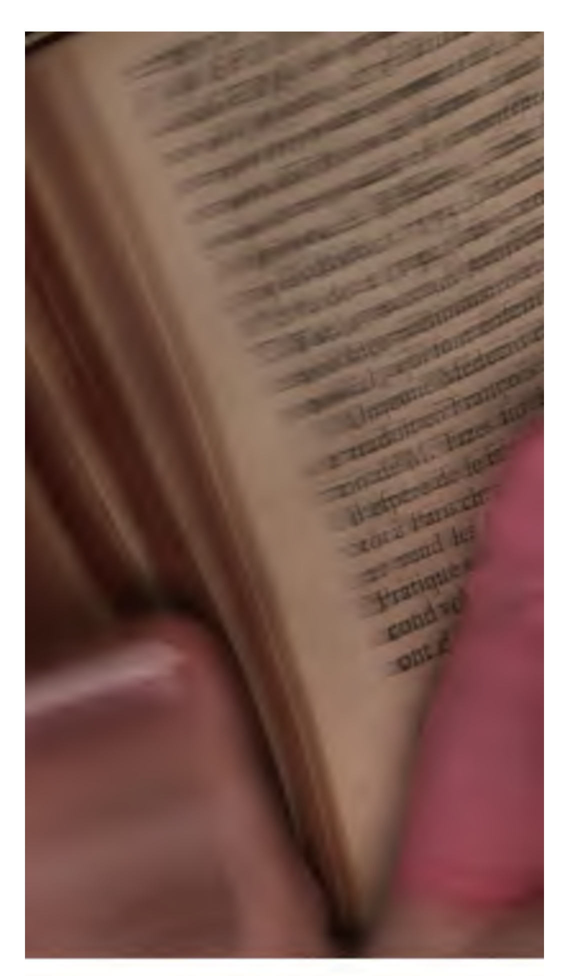
Sciences & Arts, établie à Bordeaux, distribue chaque année un Prix de Physique, fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une médaille d'Or de la valeur de trois cens livres.

M. Dutillet, Directeur de la Monnoye de Troyes, a remporté cette année le Prix sur *la Ductilité des Métaux, & sur les moyens de l'augmenter*; & M. Barberet, Médecin de Dijon, a remporté le Prix sur la question, *S'il y a quelque rapport entre les Phénoménes du Tonnerre, & ceux de l'Electricité.*

L'Académie a déja proposé deux sujets pour l'année 1751.

Le premier sujet est l'explication *de la nature & de la formation de la Grêle.* Le second est de sçavoir, *s'il y a des Médicamens, qui affectent certaines parties plutôt que d'autres du Corps humain, & quelle seroit la cause de cet effet.*

Cette Compagnie destine le Prix de l'année 1752, à celui qui expliquera le mieux *la cause qui*



Sciences & Arts, établie à Bordeaux, distribue chaque année un Prix de Physique, fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une médaille d'Or de la valeur de trois cens livres.

M. Dutillet, Directeur de la Monnoye de Troyes, a remporté ette année le Prix sur *la Ductilité es Métaux, & sur les moyens de ugmenter*; & M. Barberet, Mécin de Dijon, a remporté le Prix la question, *S'il y a quelque port entre les Phénoménes du nerre, & ceux de l'Electricité.*
L'Académie a déja proposé deux ts pour l'année 1751.

e premier sujet est l'explica- *de la nature & de la formation Grêle.* Le second est de sça- *s'il y a des Médicamens, qui nt certaines parties plutôt que s du Corps humain, & quelle a cause de cet effet.*

Compagnie destine le nnée 1752, à celui qui le mieux *la cause qui*

corrompt les grains du bled dans les épis, & qui les noircit, avec les moyens de prévenir cet accident.

Les Dissertations sur ce sujet ne seront reçûes que jusqu'au premier May 1752. Elles peuvent être en François, ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caractéres bien lisibles.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualités.

Les Paquets seront affranchis de port, & adressés à M. le Président Barbot, *Secretaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge; ou au sieur Brun, Imprimeur Aggregé de ladite Académie, rue Saint Jâmes.*

On trouvera chez le sieur Brun toutes les Dissertations qui ont remporté le Prix au jugement de l'Académie. On les trouvera aussi toutes, ensemble ou séparément,

à Paris, chez le ſieur Briaſſon, rue S. Jacques, à la Science.

DE ROUEN.

Lettre de M. le Cat, à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

Je ſuis bien perſuadé qu'il y a un grand nombre de choſes à reprendre dans mes ouvrages; mais j'eſperois que la planche de mon traité des ſens qui repréſente la baſe du cerveau auroit été de toutes mes productions la moins ſuſceptible de critique. Elle avoit été examinée & approuvée, avant d'être gravée, par MM. Winſlow & Verdier ſi connus pour être des premiers Anatomiſtes de l'Europe, & j'oſe dire que depuis, elle avoit reçû des éloges de preſque tous les grands maîtres en cette partie. Ces

pendant voici qu'un jeune Médecin Allemand nommé Meckel, dans un traité ſur la cinquiéme paire de nerf du cerveau, imprimé à Gottinque en 1748, attaque cette planche dans les termes les moins meſurés. Si je voulois le prendre ſur le même ton, & accabler cet Auteur des vérités mortifiantes que mériteroient les bévûes & les infidélités qu'il me prête, & qui ſont entiérement de lui, j'aurois aſſurément beau jeu. Mais j'ai pris un parti plus conforme au goût de notre Nation, plus décent & qui ajoutera à la leçon d'Anatomie, une leçon de politeſſe dont je ſouhaite que le jeune Auteur Allemand profite. J'ai donc defféré à notre Académie ſon Livre, ma planche, & la nature, d'après laquelle je deſſine moi-même toutes mes planches. Voici ſon jugement.....

Examen

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences des Belles-Lettres, & des Arts de Rouen.

Le mardi 17 Février 1750. M. le Cat a apporté à l'Académie un traité Latin ſur le nerf de la cinquiéme paire qu'il a dit avoir reçû d'Allemagne, & duquel il a lû un article dans lequel la planche de la baſe du cerveau, qui eſt à la page 229 du traité des ſens, eſt cenſurée.

Les principaux points de cette critique ſont.... 1°. Que cette figure, ſelon l'Auteur Allemand, n'a nulle reſſemblance avec la nature, qu'elle eſt plutôt feinte & imaginée à plaiſir, qu'elle repréſente plus de parties qu'on ne peut jamais en voir d'un ſeul coup d'œil. 2°, Que l'expanſion du nerf de la cinquiéme paire & ſa diviſion en trois branches telles que la figure de M. le Cat les repréſente, ne

ſont pas conformes à la nature. 3°. Que le petit corps glanduleux ſitüé ſur le nerf optique, & marqué d'une croix dans la figure du traité des ſens, eſt une fiction ou de la graiſſe, &c.

Comme tout ceci conſiſte en faits, M. Le Cat avoit apporté avec lui une baſe du cerveau, dépouillée des parties oſſeuſes, à l'endroit de cette baſe ſeulement; & ayant mis à côté de cette piéce la planche du traité des ſens qui repréſente cette baſe du cerveau; l'Académie a vû...

1°. Qu'il y avoit une conformité entiére dans ces deux piéces, l'œil voyant à la fois dans l'une & dans l'autre, depuis les yeux juſques à la partie poſtérieure des lobes poſtérieures du cerveau.

2°. Que l'expanſion du nerf de la cinquiéme paire dans l'endroit où il ſe confond avec la dure mere, & la diſtribution de ce nerf étoient ſemblables dans la planche & dans la nature, y obſervant une eſpéce

d'épaulement au rebord postérieur de la racine du maxillaire inférieur. Epaulement qui donne réellement une figure presque quadrangulaire à cette expansion.

3°. Que sur l'un des nerfs optiques à environ un travers de doigt du ganglion optique, il y avoit un petit corps non graisseux mais glanduleux, un peu plus long que celui qui est représenté dans la planche de M. le Cat, & tenant à des filets nerveux de ce ganglion.

M. le Cat a fait voir outre cela dans le sinus caverneux un rezeau très grand qui enveloppoit l'artére carotide, & dont les mailles se réunissoient pour contribuer à la formation de l'intercostal, comme on le voit dans sa planche: * *Signé*,

* Les deux particularités contenues dans ce N°. 111. ne s'observent pas dans tous les sujets: elles se trouvérent dans l'un des sujets qui m'a servi à faire ma figure de la base du cerveau, dans celui que j'ai fait voir à l'Académie & dans

GUERIN, Secretaire de l'Académie pour les Sciences.

J'espére, Messieurs, que vous voudrez bien insérer dans votre Journal ces remarques, qui deviennent d'autant plus nécessaires, que j'ai appris que le Livre de M. Meckel se distribue à Paris.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiss. Serv.

A Rouen le 30 *Juillet*, 1750.

Signé, LE CAT.

plusieurs autres que j'ai disséqués; c'en est assez pour les regarder comme des vérités anatomiques. On trouvera dans ma physiologie, sur cette planche, des détails, que je conseille aux Censeurs d'attendre, s'ils ne veulent pas faire des critiques précipitées, & peu sages.

DE PARIS.

On a publié le projet de Souscription pour les 18. derniéres planches Anatomiques qui completeront le corps d'*Anatomie de couleur & grandeur naturelles*, par le sieur Gautier. Le prix de la souscription, qui sera ouverte jusqu'à la fin de ce mois, est de 84 liv. payables en six payemens, dont les deux premiers sont de 18 liv. chacun; & les quatre derniers, chacun de 12 liv. Les trois planches faisant la premiére distribution des 18. planches que nous annonçons, sont déja entre les mains du Public. Jointes ensemble elles représentent une femme de 5 pieds 2 pouces de haut. Les trois suivantes représenteront un homme de 5 pieds 3 à 4 pouces. Ces six planches, si on veut les assembler, formeront un seul tableau, où l'on verra, dans l'homme & dans la femme en mê-

me temps, preſque tous les viſcéres dans leur ſituation, toute l'Angiologie, & une grande partie de la Nevrologie, & de l'Oſteologie. Les ſix planches ſuivantes qui contiendront auſſi deux figures, démontreront l'Anatomie des viſcéres en particulier, Les ſix derniéres pourront auſſi ſe joindre, & formeront deux figures entiéres de grandeur naturelle, une d'homme, & une de femme, pour l'Angiologie & la Nevrologie de la tête aux pieds, & un Squelette d'enfant. Le ſieur Gautier ajoute toujours à ſes planches un vernis qui leur donne encore un nouveau luſtre. Le Public qui a ſous yeux les trois planches de la premiére diſtribution, eſt actuellement en état de juger de leur mérite, & de voir que l'Auteur loin de s'affoiblir par la longueur & par la difficulté de l'Ouvrage, ſemble au contraire prendre de nouvelles forces, à meſure qu'il avance dans ſon entre-

prise. Il nous promet qu'il aura achevé & qu'il délivrera aux Souscripteurs, dans le cours des trois derniers mois de l'année 1751, les trois derniéres planches annoncées par le *prospectus* de cette quatriéme souscription, & ainsi dans l'espace de cinq années il aura achevé le corps entier d'Anatomie de grandeur & couleur naturelle.

Le même Auteur vient encore de donner au Public une dissertation intitulée : *Zoo-génésie*, ou *génération de l'Homme & des Animaux*, dans laquelle après avoir rapporté sommairement les systême des Naturalistes Oviparistes & Vermiculistes, il propose sa conjecture sur la formation du *fœtus*, qui selon lui doit être attribuée en entier au mâle. Il pense que le fœtus, depuis qu'il est déposé dans la matrice de la femelle, y est nourri de son sang, puis de son lait après qu'il en est sorti. Cette dissertation, qui se debite chez l'Au-

teur, rue de la Harpe, près la rue Poupée, & chez Bullot, Libraire, rue S. Etienne des Grès, a déja paru dans quelques ouvrages périodiques.

Le ſieur Claude Valade, qui après ſon cours de philoſophie, a fait ſon unique étude la Pharmacie & de la Chimie, & qui a cultivé ces deux Sciences ſous les plus habiles Maîtres, & en particulier ſous les Profeſſeurs Royaux, a fait la découverte d'un *Bechique ſouverain pour les maladies de la poitrine*, qui vient d'être approuvé par un brevet autentique, dont nous joindrons ici la ſubſtance. „ M. le premier „ Médecin . . . . en conſéquence de „ la délibération priſe au bureau „ de la Commiſſion Royale de Mé„ decine . . . . le 21. Août 1750, „ ſur les certificats des Médecins, „ & d'autres perſonnes dignes de „ foi . . . . produits par le ſieur Vala„ de, concernant les bons effets d'un „ ſyrop bechique de ſa compoſi-

»tion, permet au sieur Valade de
» composer & debiter ledit syrop
» bechique.... reconnu comme
» reméde efficace pour le soulage-
» ment & la guérison radicale du
» Rhume, des Toux invétérées,
» oppressions & douleurs de Poi-
» trine, & un puissant palliatif
dans l'Asthme humide, &c. « Ce béchique auquel l'Auteur a donné une odeur & un goût agréables, sans en altérer la bonté, convient à toute sorte de personnes, aux enfans mêmes, & aux femmes enceintes. Et si l'on suit scrupuleusement le régime prescrit dans l'instruction qu'il a fait imprimer en conséquence de l'approbation de MM. les Médecins, il répond du succès de son reméde. Son bureau est toujours chez la Veuve Mouton; Marchande Apoticaire, rue S. Denis, vis-à-vis le Roi François, où l'on debite ce Bechique, & où l'on donne *gratis* l'imprimé qui en explique les vertus & les effets. On

aura soin d'affranchir les lettres qu'on lui écrira.

Abregé de l'Histoire de l'Ancien Testament, où l'on a conservé, autant qu'il a été possible, les propres paroles de l'Ecriture Sainte, avec des éclaircissemens & des réflexions, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1749. *in*-12. 2. vol. Les différens volumes de cet important Ouvrage, à mesure qu'ils ont paru, ont toujours été reçus du Public avec applaudissement; un succès si flateur & si satisfaisant pour un Auteur, est un heureux présage pour les deux derniers volumes qui ne sont pas écrits avec moins de soin & de solidité que les précédens. Le huitiéme contient l'histoire des Macchabées, avec la suite de l'histoire du Peuple Juif, depuis les Macchabées jusqu'à la Mort d'Hérode, arrivée peu de temps après le Massacre des Innocens. Ainsi on aura dans cet Ouvrage l'Histoire

ſuivie depuis la Création du Monde juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Le neuviéme volume comprend les Hiſtoires particuliéres de Job, de Jonas, de Tobie, de Judith, & d'Eſther, que l'Auteur ne pouvoit inſérer dans ſon Hiſtoire générale, ſans en rompre le fil. On trouve dans ces deux derniers volumes, ainſi que dans les précédens, une table très-détaillée pour les matiéres, & de plus, des tables Chronologiques & Géographiques. Mais outre ces ſecours, l'Auteur indique encore *la Géographie Sacrée & Hiſtorique de l'Ancien & du Nouveau Teſtament*, qui a paru en 1744 chez Durand, Libraire, en deux vol. *in*-12. comme une introduction utile à l'étude de l'Hiſtoire Sainte.

On vient de publier une Carte vraiment nouvelle en deux feuilles, jointes enſemble & enluminées. Elle a pour titre : *Mappemonde Hiſtorique, ou Carte Chrono-*

logique, Géographique & Généalogique des Etats & Empires du Monde, dressée par le sieur Barbeau de la Bruyere.

L'Auteur s'est proposé dans cet Ouvrage, de faciliter l'étude de l'Histoire, en réunissant la Chronologie & la Géographie, & en mettant sous un seul coup d'œil la succession & l'étenduë des differens Etats du Monde, depuis la dispersion des hommes après le Déluge jusqu'à present. Cette Carte est divisée en différentes colonnes marquées par des lignes perpendiculaires, ou par une suite de points lorsqu'un pays est possédé par une Puissance Etrangére, qu'on a eu soin de désigner par une couleur qui lui fût propre. Ainsi on peut voir en même temps non seulement l'étendue de tous les grands Empires, anciens & modernes; mais encore les révolutions de chaque pays & l'origine des peuples qui l'ont habité depuis les temps les plus anciens.

Ce plan qui a été approuvé par MM. de l'Académie Royale des Belles-Lettres, facilite encore beaucoup l'étude de la Chronologie. Une double ligne horizontale, placée vers le milieu de la Carte, & que l'Auteur appèlle l'Equateur historique, sert à compter les années soit avant, soit depuis Jesus Christ : les lignes qui lui sont parallèles, font voir le synchronisme des Etats ; & celles qui le coupent perpendiculairement, marquent la division de ces mêmes Etats, dans toute la suite des siécles passées.

L'Auteur donnera incessamment deux Cartes Géographiques, séparées, & relatives aux différens âges du Monde, où l'on verra sans confusion le rapport de la Géographie dans tous les temps avec l'Histoire. Il donnera de suite le développement & le détail de ce double plan général Chronologique & Géographique, & il nous a priés d'avertir le Public qu'il fera imprimer

vers la fin des Vacances une explication abregée de sa Mappemonde historique en faveur des jeunes gens & de tous ceux qui pourroient en avoir besoin.

Cette Carte se trouve en cette Ville, Quay de l'Horloge du Palais, avec celles de feu M. de l'Isle & de M. Buache, premiers Géographes du Roy & de l'Académie des Sciences.

Deux Lettres d'un Chirurgien, Aide-Major d'Armée, à M.***. L'une sur plusieurs chapitres du Traité de la Gangrène, par M. Quesnay, Médecin consultant du Roi; l'autre sur le Traité des playes d'Armes à feu, par M. Desport, Maître en Chirurgie, & Chirurgien-Major des Armées du Roy; chez le Breton, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, 1750, *in*-12.

Recueil d'Arrêts rendus sur plusieurs questions jugées dans des procès de rapport en la Quatrième Chambre des Enquêtes. Par M.***

Conseiller du Roi en cette Chambre. Chez Gab. Fr. Quillau, pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Gallande, 1750, *in*-4°.

Le passage du Var, ou l'incursion des Autrichiens en Provence, Poëme avec ce Vers au frontispice :

Hostes versa fugâ Victor dare terga coegit.

Virg. Georgic. lib. 4.

Chez Thiboust, Imprimeur du Roi, Place de Cambray, 1750, *in*-4°. Ce Poéme qui ne contient que trois Chants assez courts, est dédié à M. le Maréchal de Belle-Isle.

Eloge funebre de M. Petit, Maître en Chirurgie, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société de Londres, &c. Par M. Louis, Chirurgien gradué, Vice-Démonstrateur Royal, Membre du Collége & de l'Académie Royale de Chirurgie ; lu à la Séance publique de l'Académie Royale de Chirur-

gie, le 26. Mai 1750. Chez P. G. le Mercier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-4°.

Histoire de la Jurisprudence Romaine, contenant son origine & ses progrès depuis la fondation de Rome jusqu'à présent : le Code Papyrien, & les loix des douze Tables avec des Commentaires : l'Histoire de chaque loi en particulier, avec les antiquités qui y ont rapport : l'Histoire des diverses compilations qui ont été faites des loix Romaines : comment les mêmes loix se sont introduites, & de quelle maniére elles s'observent chez les différens peuples de l'Europe : l'énumération des éditions du corps de droit Civil : les Vies & le Catalogue des ouvrages des Jurisconsultes, tant anciens que Modernes.... pour servir d'introduction à l'étude du corps de droit Civil, à la lecture des Commentateurs du droit Romain, & à l'ouvrage intitulé : les loix Civiles dans

leur ordre naturel. Par Me. Antoine Terrasson, Ecuyer, Avocat au Parlement. Chez B. Brunet, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in-fol.* L'Auteur à mis à la fin un recueil de piéces curieux & intéressant sous ce titre : *Veteris Jurisprudentiæ Romanæ monumenta, quæ extant integra, aut fere integra; seu leges, Senatus consulta, Plebiscita, decreta, interdicta, Formulæ libellorum & contractuum, instrumenta & Testamenta quæ in veteribus cum ex ære, marmore & lapide, tum ex membrana & cortice monumentis reperiuntur.* L'ouvrage est terminé par une table alphabétique des matiéres très détaillée.

Ordonnances des Rois de France de la troisiéme race, recueillies par ordre Chronologique, huitiéme volume, contenant les Ordonnances de Charles VI. données depuis le commencement de l'année 1395 jusqu'à la fin de l'année 1403, par M. Secousse, ancien Avocat au

Parlement, & Pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. De l'Imprimerie Royale, 1750. *in-fol.*

Briasson, Libraire à Paris, qui avec Chaubert a proposé par souscription la collection entiére des Mémoires des Sciences & des Beaux Arts imprimés à Trevoux, a été étonné que tous les exemplaires qu'il a consultés dans les Bibliothéques & chez les particuliers se soient trouvés imparfaits. Il y manque la plus grande partie des médailles, figures, & additions, qui ont été mises à la fin des mois en différens temps. Comme il est constant que ces défectuosités ôtent à ce recueil une bonne partie de son mérite, Briasson n'a rien négligé pour recouvrer tous ces morceaux, & il y est parvenu. Il les fournira avec les exemplaires pour lesquels on aura souscrit, & vendra ces différens morceaux à ceux qui ayant précédemment le

recueil voudront le rendre complet. Il diſtribue une note contenant quatre pages *in*-4°. petit caractére à deux colonnes qui contient le détail de tous ces morceaux.

Obſervations ſur la guériſon de pluſieurs maladies notables, aigues & chroniques, auxquelles on a joint l'Hiſtoire de quelques maladies arrivées à Nancy & dans les environs, avec la méthode employée pour les guerir, par M. F. N. Marque, ancien Médecin de la Cour de Lorraine, Médecin conſultant de l'Hôtel de Ville, & Doyen des Médecins de Nancy. A Paris, chez Briaſſon, rue Saint Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien, 1750. volume *in*-12.

La ſeconde édition de la collection des Œuvres de M. Boſſuet, Evêque de Meaux en 17 vol. *in*-4°. eſt achevée. J. B. Coignard & A. Boudet, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, en diſtribuent

actuellement les exemplaires aux Souscripteurs.

Histoire des Arabes sous le Gouvernement des Califes, par M. l'Abbé de Marigny. Chez la Veuve Etienne & Fils, Desaint & Saillant, & J. T. Hérissant, Libraires, 1750. *in*-12. 4 vol.

On vient de publier à l'Imprimerie Royale les IV. & V^e. Tomes du *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque du Roy*. Ces deux tomes sont le premier & le second des Belles-Lettres. *in-fol.*

Les principes de la Jurisprudence Françoise, exposés suivant l'ordre des diverses espéces d'actions qui se poursuivent en Justice. Chez Briasson, Libraire rue S. Jacques, 1750. *in*-12. 2. vol. (Cet ouvrage est attribué à M. Prevôt de la Jaune, Conseiller au Présidial d'Orléans, & Professeur en Droit dans l'Université de la même Ville.

On trouve chez le même Libraire le Traité des péramptions d'in-

ſtances, par feu Me. Jean Menelet, ancien Avocat au Parlement de Dijon, revu & augmenté par Me. J. F. Bridon, auſſi Avocat au même Parlement. Imprimé à Dijon, chez Defay, 1750. *in*-8°.

Poirion, Deſprez & Cavelier fils, Libraires, rue S. Jacques, publieront inceſſamment une nouvelle édition du Dictionnaire des Rimes de Richelet. Un habile Grammairien ayant remarqué que le nombre des mots de notre Langue s'eſt conſidérablement augmenté depuis la derniére édition de cet ouvrage, y a fait toutes les additions néceſſaires : il y a rapporté avec exactitude & avec préciſion tout ce qu'il a trouvé dans les Dictionnaires Univerſels les plus étendus, qui étoit propre à enrichir ou à illuſtrer davantage ſon ſujet. Il n'a pas cherché à groſſir le volume, mais il s'eſt appliqué à perfectionner l'ouvrage. Juſqu'à préſent les Rimes ſeules ont été rangées par

ordre alphabétique, & l'on n'avoit pas encore pris la peine de placer dans le même ordre tous les mots qui se rencontrent sous chaque Rime. Ce n'est pas que l'on n'ait compris l'utilité qui résulteroit de ce travail, mais l'exécution en avoit paru si longue & si pénible, que l'on n'a pas eu le courage de l'entreprendre. Cependant lorsque sous une même Rime, il y avoit six, huit, quelquefois dix colonnes de mots placés sans aucun ordre, comment pouvoit-on trouver celui sur lequel on avoit quelque doute, soit au sujet de la signification, soit pour en sçavoir le genre, soit pour s'assurer de son usage? L'Editeur a épargné à ses Lecteurs l'ennui d'une longue lecture & souvent inutile, en remédiant à cet inconvénient par un double ordre alphabétique. Il n'a pas borné ses soins à donner ce nouvel ordre à son ouvrage: les expressions latines servant beau-

coup à expliquer & à fixer le vrai ſens d'un grand nombre de mots François, il étoit auſſi fort important d'en examiner ſoigneuſement la juſteſſe & le choix ; & c'eſt ce qu'il ſe flate d'avoir fait avec la plus grande exactitude, ainſi que d'avoir purgé ce Dictionnaire de toutes les erreurs qui pouvoient déplaire aux Lecteurs éclairés. Les Libraires aſſociés dans cette entrepriſe, ne ſe flattent pas moins, que le Public aura lieu d'etre ſatisfait de l'éxecution typographique.



TABLE
DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal d'Octobre.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

NOVEMBRE.

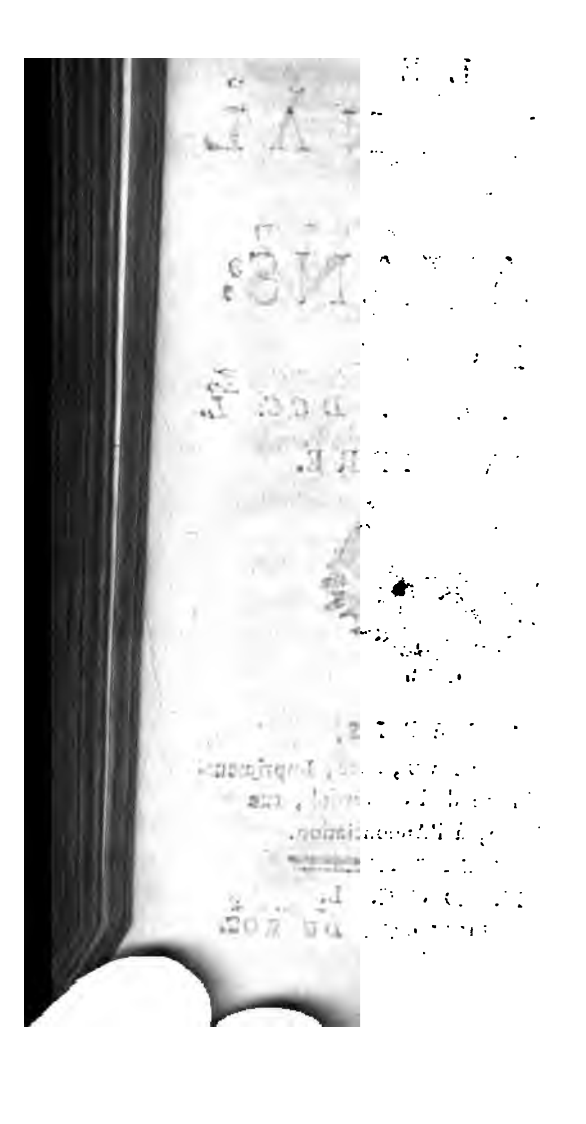


A PARIS;

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.





LE JOURNAL DES SCAVANS.

NOVEMBRE. M. DCC. L.

VENERABILIS VIRI JOSEPHI Mariæ Thomasii S. R. E. Cardinalis Opera omnia. Tomus secundus continens Psalterium juxta duplicem editionem & Tomus tertius, in quo Psalterium perpetua interpretatione ornatum ad Mss. codices recensuit, notisque auxit Antonius Franciscus Vezzosi Cl. Reg. Romæ, 1748. Ex Typographia Palla-

dis. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini ſuperiorum facultate. C'EST-A-DIRE : *Les Œuvres de Vénérable* JOSEPH-MARIE THOMASI, *Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine. Tome ſecond, contenant le Pſautier ſuivant les deux anciennes éditions, dont l'une étoit à l'uſage de Rome & l'autre à l'uſage des Egliſes des Gaules. Item Tome troiſiéme, qui contient le Pſeautier avec un Commentaire. Antoine-François Vezzoſi, Clerc Régulier, a revû le tout ſur les Manuſcrits & l'a enrichi de Notes.* A Rome 1748, de l'Imprimerie de la Minerve, chez les freres Palearini, *in*-4°.

SECOND EXTRAIT.

DANS la recherche, que le Cardinal Thomaſi a faite des monumens Eccléſiaſtiques, qui concernent l'ancienne maniére de partager & de lire les livres Saints, nous remarquerons qu'il s'eſt par-

ticuliérement attaché à recueillir ceux qui regardent le Pſeautier. Ce pieux & ſçavant Auteur avoit fait pendant toute ſa vie ſes délices de la priére. Quelque amour qu'il eut pour les lettres & l'érudition Eccléſiaſtique, l'étude ne l'empécha jamais d'employer à ce ſaint exercice les heures qu'il y avoit deſtinées. Il avoit reconnu par ſa propre expérience la vérité de tout ce que les SS. PP. ont dit de l'excellence & de l'utilité des Pſeaumes. Il les regardoit d'après S. Auguſtin comme des modéles & des formules de louanges & de priéres que Dieu avoit laiſſées aux hommes pour leur apprendre à le louer dignement, & pour leur montrer ce qu'ils devoient lui demander, & la maniére dont ils devoient le demander. Ce ſont ſans doute ces motifs & ces vûes qui ont engagé le Cardinal de Thomaſi à raſſembler avec tant de ſoin tout ce qui peut faciliter l'intelligence de ces ſaints Cantiques, &

en rendre l'usage familier & agréable à tous les Fidéles.

Les deux volumes que nous annonçons n'ont que le Pseautier pour objet. Le premier contient les anciennes versions, les titres, les anciens usages observés dans la récitation des Pseaumes, en un mot tout ce que l'antiquité fournit d'éclaircissement sur la maniére dont on entendoit, & récitoit les Pseaumes dans les premiers siécles de l'Eglise. Le second, qui est le troisiéme dans l'édition de M. Vezzosi présente une interprétation littérale & continue sur le texte de ces divins Cantiques. Le premier de ces ouvrages parut en 1683, sous le nom de *Joseph Carus*, & il fut réimprimé en 1697, avec des augmentations & de nouvelles remarques. Nous observerons ici d'après M. Vezzosi que Notre Auteur avoit pris le nom de *Carus* par un sentiment d'humilité, parce que celui de Thomasi lui attiroit trop de considération dans le

monde. *Cari* étoit le nom d'une riche Héritiére qu'un des Ayeux de notre Auteur avoit épouſée, & qui avoit apporté dans la famille des *Thomaſi* la Principauté *de Monte-Claro*, ſituée en Sicile. Nous avons cru cette obſervation d'autant plus néceſſaire, que le nom *Carus* a induit pluſieurs Sçavans en erreur, & entr'autres les Auteurs de l'édition de Moreri publiée à Amſterdam en 1740, qui ont fait de *Thomaſi* & de *Cari* deux articles ſéparés, comme s'ils avoient été deux perſonnes différentes.

Le dernier ouvrage, c'eſt-à-dire, le Pſeautier, accompagné d'une interprétation Littérale, a été imprimé cinq fois. Le Cardinal Paſſionei en a donné deux éditions, l'une en Suiſſe à l'uſage des Religieux de l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites, & l'autre à Vienne en Autriche pendant le cours de ſa Nonciature. Quoique ces ouvrages ſoient déja anciens, puiſqu'ils ont paru pour la premiére

fois ſur la fin du dernier ſiécle, ils ne ſont pas cependant auſſi connus en France qu'ils méritent de l'être; nous nous croyons d'autant plus autoriſés à en donner ici une notice, que notre Journal n'en a pas fait mention dans le temps. Ainſi ſans nous borner à rendre compte des augmentations & des Notes que contient l'édition de M. Vezzoſi, nous préſenterons dans cet extrait le fonds de l'ouvrage même.

Le ſecond tome, qui contient l'ancienne maniére de reciter les Pſeaumes, eſt diviſé en quatre parties. La premiére eſt compoſée de diverſes piéces; 1°. des hypothéſes, c'eſt-à-dire, des argumens qu'Euſébe de Cæſarée avoit mis à la tête de chaque Pſeaume, pour en indiquer l'eſprit & le ſujet. Ces hypothéſes ont été trouvées dans un ancien Manuſcrit Grec de la Bibliothéque d'Alexandrie. Elles ſont imprimées dans le ſixiéme tome des Polyglottes. Le Cardinal Tho-

masi en a traduit une partie en Latin, & a emprunté le reste de la version d'un ancien Manuscrit du Vatican, où il a trouvé plusieurs fragmens de ces hypothéses traduits en Latin.„

2°. D'un petit ouvrage sur le Livre des Pseaumes, qu'on attribuoit à S. Athanase avant que l'édition du P. Montfaucon parut, & dont Cassiodore a fait mention avec éloge dans son traité des Institutions des Divines Ecritures. La traduction Latine qu'on en donne ici, a été tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque de Valicelli, mais l'Auteur a pris soin de la revoir & de la corriger sur le texte Grec.

3°. Des éloges du Livre des Pseaumes, qu'on trouve épars dans les ouvrages de S. Basile, de S. Jean Chrysostome, de S. Jérôme, de S. Augustin, de Nicetas Evêque, & de S. Grégoire le Grand.

4°. De l'explication des titres des Pseaumes par Florentius Georgius & Gregorius Auteurs incon-

nus, dont l'ouvrage s'est trouvé dans un Manuscrit du Vatican, & qui n'a point encore été imprimé.

5°. De l'interprétation des noms Hébreux, qui se rencontrent dans le Pseautier, & de l'explication de l'art de chanter & des différentes espéces de Chants dont il est fait mention dans les Pseaumes.

6°. L'Auteur a joint à toutes ces piéces une Collection de divers argumens sur les Pseaumes, qu'il a recueillis dans plusieurs Manuscrits, afin que ces précieux fragmens de l'antiquité ne fussent point perdus.

Cette premiére partie de l'ouvrage est terminée par une notice de la distribution des Pseaumes, suivant l'ancienne coutume de psalmodier, que suivoit l'Eglise Romaine.

La seconde partie contient le Pseautier suivant les deux anciennes versions, dont l'une étoit appellée *versio Romana*, & l'autre

Gallica. Ces versions ont été faites sur la Bible des septantes, elles ont été toutes deux corrigées par S. Jérôme. Il y a apparence que la version Romaine n'étoit pas différente de l'ancienne traduction, que S. Augustin nomme *Italique*, dans son Livre de la doctrine Chrétienne. On voit par les passages de l'Ecriture cités dans les Ecrits des SS, Peres & les Conciles, que la version Romaine étoit en usage dans toutes les Eglises d'Occident. Les Gaulois furent les premiers qui l'abandonnérent pour suivre l'autre version que S. Jérôme avoit aussi corrigée & publiée, & qui avoit quelques additions de mots tirées de Théodotion, & marquées par des astérisques. Saint Grégoire de Tours fut l'Auteur de ce changement, suivant le témoignage de Walfride Strabon; l'exemple de ce Prélat, qui avoit adopté la version Gallicane, fut suivi par tous les Evêques des Gaules; & c'est de là que cette version fut appellée *Gal-*

lica. De la Gaule elle paſſa bientôt dans la Germanie. Mais l'Eſpagne fut conſtante dans l'uſage de la verſion Romaine, tant qu'elle conſerva le Rite Mozarabique, c'eſt-à-dire, juſqu'au Pontificat de Grégoire VII. où ce Rite commença à être abandonné par la plûpart des Egliſes. L'Italie même vers la fin du dixiéme ſiécle commença à adopter la verſion du Pſeautier qu'on nommoit *Gallica.* Notre Auteur obſerve que ſous le Pontificat de Sixte IV. la verſion Romaine n'étoit ſuivie que dans le ſeul diſtrict de la Ville de Rome. Aujourd'hui les Clercs de la Baſilique du Vatican ſont les ſeuls qui en ayent conſervé l'uſage, tant par reſpect pour ſon antiquité qu'à cauſe des preuves qu'on en peut tirer pour la défenſe de la foi Catholique.

Ces deux verſions ſont ici imprimées l'une à côté de l'autre en deux colomnes, de ſorte que d'un coup d'œil on en peut voir la dif-

férence. On a mis à la tete de chaque Pſeaume un court argument composé par Caſſiodore, & à la fin du Pſeaume une Oraiſon telle qu'on l'a trouv e dans les plus anciens Manuſcrits. C'étoit autrefois l'uſage dans l'Occident de réciter une priere après chaque Pſeaume. Il ſeroit difficile de dire, qui a été l'Auteur de ces Oraiſons. Quelques Sçavans ont voulu les attribuer à S Léandre, Evêque de Séville; & d'autres à S. Volbon, Evéque de Liége. Mais le Cardinal Thomaſi fait voir, que les Oraiſons qui ont été compoſées par S. Léandre doivent être les mêmes que celles du Bréviaire Mozarabique, & qui ſont entiérement différentes des Oraiſons que notre Auteur a rapportées dans ſon édition d'après les anciens Manuſcrits. Il prouve encore par l'âge des Manuſcrits d'où il a tiré ces Oraiſons, que S. Volbon ne peut pas en être l'Auteur, les Manuſcrits étant la plupart antérieurs à l'onziéme ſié-

cle, dans lequel ce S. Evêque a vécu.

Les Pseaumes sont suivis des Cantiques accompagnés d'argumens composés la plûpart par S. Jérôme, & des Oraisons tirées d'anciens Manuscrits. Ce recueil forme la troisiéme partie de l'ouvrage. L'Auteur indique les sources, où il a pris chaque piéce.

Viennent ensuite les Hymnes, que l'Auteur a recueillies dans les plus anciens Manuscrits des Bibliothéques du Vatican & de Valicelli, dans le Breviaire Mozarabique & dans d'autres sources, qui remontent aux premiers siécles de l'Eglise. Ce tome est terminé par le Livre des priéres de l'Eglise, qu'on a coutume d'appeller l'*Orational*. Après avoir rapporté les Pseaumes, les Cantiques de l'Ecriture, & les Hymnes, il étoit convenable d'y joindre le recueil des priéres de l'Eglise; le Cardinal Thomasi croit avec raison qu'après l'Ecriture-Sainte, rien n'est plus di-

gne de notre vénération, ni plus propre à nourrir la piété des fidéles, que ces Divines Oraiſons, ſoit, dit-il, qu'on les enviſage du côté de la diction, ſoit du côté des ſentimens qu'elles expriment, elles ſont également admirables & par la pureté des termes & la nobleſſe des tours, & par la maniére tendre & affectueuſe dont elles nous apprennent à répandre notre cœur devant Dieu & à lui demander les graces qui nous ſont néceſſaires.

Nous avons abbrégé autant qu'il nous a été poſſible la notice du ſecond volume, pour avoir lieu de nous étendre ſur le troiſiéme. Après avoir rapporté tous les anciens monumens qui concernent le Pſeautier, le pieux & ſçavant Cardinal donne une explication littérale & ſuivie de tous les Pſeaumes. Les endroits difficiles, qui ſe trouvent en aſſez grand nombre dans ces ſaints Cantiques & qui par leur obſcurité doivent arrêter l'eſprit de celui qui pſalmodie & refroidir ſa piété,

avoient fait ſentir à l'Auteur la néceſſité d'en donner une nouvelle interprétation. Celles qu'on avoit publiées juſqu'alors lui paroiſſoient trop diffuſes, & trop chargées d'érudition Il crut qu'une explication ſimple, qui rendroit mot à mot & en termes clairs & uſités, les Idiotiſmes Grecs & Hébreux, & qui feroit ſentir la liaiſon des phraſes & des différentes parties d'un même Pſeaume, & marqueroit partout le deſſein du Pſalmiſte, ſeroit beaucoup plus utile, qu'un ſçavant Commentaire.

Dans cette vûe, il conſulta d'abord le texte Grec de la Bible des Septante, ſur laquelle notre Vulgate a été traduite, il s'attacha à bien ſaiſir le ſens de tous les mots Grecs & à déterminer exactement la force & la propre ſignification des Aoriſtes. Enſuite il tâcha de mettre à profit tous les éclairciſſemens, que pouvoit lui fournir la verſion que S. Jérôme a faite ſur l'Hébreu : mais il ne l'a conſultée

que ſur les endroits, où le texte des Septante lui a paru manquer de clarté; il n'a pas négligé entiérement de recourir aux Commentateurs. Il avoue qu'il a ſouvent emprunté les propres termes de Janſenius Evêque de Gand, & de Génebrard.

Au reſte l'explication que donne le Cardinal Thomaſi ne regarde pas ſeulement les paſſages difficiles, mais elle s'étend ſur tout le texte des Pſeaumes. Elle lie les phraſes d'un même Cantique, en ſuppléant les particules cauſales, ſubjonctives & expletives, que la Poëſie Hébraïque n'exprime pas. L'Auteur s'eſt d'autant plus attaché à cette maniére d'interpréter littérale & hiſtorique, qu'il l'a regardée comme une baſe ſur laquelle on peut fonder des ſens plus ſublimes, & elle eſt tournée de maniére, qu'on peut aiſément l'adapter à un ſens moral ou myſtique. Il a fait l'application de certains Pſeaumes, à la perſonne de Jeſus-Chriſt,

parce qu'elle y eſt ſi clairement déſignée, que de vouloir les entendre du Pſalmiſte ou d'une autre perſonne, ce n'eſt plus expliquer ces Cantiques, c'eſt les obſcurcir & *chercher*, *en plein midi*, comme dit l'Auteur, *la lumiére avec une lanterne*. Comme les Pſeaumes ſont ſuſceptibles de divers ſens, & qu'on peut en expliquer certains de la perſonne de Jeſus-Chriſt, du corps de l'Egliſe, des membres même qui compoſent l'Egliſe, & de la céleſte Patrie, le Cardinal Thomaſi a eu ſoin de nous donner une eſpéce de guide pour nous conduire à tous ces ſens différens, par le moyen de petits argumens qui accompagnent les diviſions du texte du Pſeaume. Ces argumens ont été recueillis par le Vénérable Béde dans les écrits de Caſſiodore & d'autres Auteurs anciens. Ils peuvent être très-utiles au Lecteur; mais le Cardinal Thomaſi avertit qu'en en faiſant uſage, on aye toujours devant les yeux les

régles générales de *Ticonius* que S. Augustin a abbrégées dans son Livre de la Doctrine Chrétienne. Ces régles prescrivent que lorsqu'on veut établir un sens mystique, on ne s'attache pas à appliquer trop scrupuleusement à Jesus-Christ, à l'Eglise, à l'ame fidéle, chaque parole du Psalmiste, & qu'on se contente d'une application plus vague & plus générale; ce principe est fondé sur ce que le sens littéral & historique, qui est l'image, contient toujours plusieurs traits qui lui sont propres, & qui ne conviennent point à la chose ou à la personne représentée. Il sera donc suffisant de reconnoître en général les persécutions de Jesus-Christ & de ses membres dans celles du Psalmiste, de comparer la délivrance de l'un à celle de l'autre, & de faire en un mot une telle comparaison entre leurs discours & leurs actions, qu'on laisse beaucoup de circonstances en propriété au Psalmiste, qui a été l'image &

le ſimulacre de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe.

Quant au ſens moral, & aux pieux ſentimens, qu'une ame Chrétienne doit trouver dans la récitation des Pſeaumes, ils ſeront exprimés & dans les argumens, qui accompagnent le texte, & dans les Oraiſons qui ſeront placées après chaque Pſeaume. Ces priéres nous retracent une ancienne coutume de l'Egliſe; la récitation de chaque Pſeaume étoit toujours ſuivie d'une Oraiſon. Le pieux Cardinal les a fait imprimer dans ce volume pour ſeconder la piété de ceux qui voudront en faire uſage; il les a recueillies en partie dans le Breviaire Mozarabique, & en partie dans les Manuſcrits du Vatican.

Le texte eſt partagé en Verſets, l'Auteur s'eſt aſſujetti à ſuivre ſcrupuleuſement les diviſions, qui avoient été marquées par S. Jérôme.

Cette édition mérite la préférence ſur toutes celles qui ont paru,

tant par la beauté de l'impreſſion, que par la correction du texte, & par les nouveaux éclairciſſemens que M. Vezzoſi a ſçu y répandre & qu'on trouvera dans de ſçavantes Notes placées au bas de chaque page.

HISTOIRE CIVILE, ECCLESIASTIQUE & Littéraire de la Ville de Niſmes, avec des Notes & les Preuves; ſuivie de Diſſertations Hiſtoriques & Critiques, ſur ſes Antiquités, &c. par M. MÉNARD, *Conſeiller au Préſidial de la même Ville, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tome Premier.* A Paris, chez Chaubert, M. DCC. L.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons vû dans le premier Extrait que la Ville de Niſmes comblée d'honneurs par les Empereurs Romains, avoit été elevée au plus haut dégré de dignité

& de ſplendeur; mais ſa grandeur tomba avec l'Empire, elle devint la proye des Barbares. Nous indiquerons la ſuite des principales révolutions de cette Ville célébre, juſqu'à l'an 1312 où finit le Volume. Il ne nous eſt pas poſſible d'entrer dans les détails, ni de faire ſentir tout le travail, les recherches & l'exactitude de l'Auteur, il faut voir l'Ouvrage même.

La foibleſſe des Empereurs, le grand nombre de Troupes Etrangéres qu'ils prirent à leur ſolde, le partage de l'Empire entre les Princes, cauſérent la décadence & enſuite la chute totale de l'Empire en Occident; les Nations Barbares l'attaquérent de tous côtés, elles franchirent les Barriéres, pénétrérent dans les Provinces, & en Italie même; Rome, cette *Ville Eternelle*, qui avoit triomphé de tant de Peuples, ſe vit aſſervie à la domination des Etrangers. Les Vandales, les Alains, & autres Peuples paſſérent le Rhin à la fin de l'an

406, coururent les Provinces des Gaules, ruinérent les Villes, & commirent partout des cruautés & des excès inoüis. Crocus, Roi des Allemans ou des Vandales, ravagea la Province Lyonoiſe, l'Auvergne, le Gevaudan & le Vivarais, ſuivit le cours du Rhône, & déſola tout le Pays ſitué ſur les deux rives de ce Fleuve; la Ville de Niſmes fut traitée cruellement. Crocus y fit mourir l'Evêque S. Félix, & un grand nombre d'autres Perſonnes, il porta ſa fureur juſque ſur les Monumens Romains; M. Ménard penſe que les Bains publics, le Temple d'Auguſte, la Baſilique de Plotine, & pluſieurs autres Edifices furent détruits pendant cette invaſion. Crocus ayant été tué l'an 408, la Province Narbonnoiſe fut encore troublée par la révolte du Tyran Conſtantin, qui fut puni de mort avec ſon fils par les ordres de l'Empereur Honorius.

Cette Province fut bientôt après

exposée à la fureur des Visigoths. Ces Peuples avoient pénétré en Italie sous la conduite d'Alaric, & avoient pris & saccagé la Ville de Rome; Ataulphe son successeur, passa les Alpes en 412, & ravagea la Narbonnoise pendant la guerre que lui fit l'Empereur, mais le Général Constance le força d'évacuer la Province & de passer en Espagne où il fonda la Monarchie des Visigoths. Wallia son successeur fit la Paix avec les Romains, & renvoya à l'Empereur Honorius la Princesse Placidie sa sœur, qui avoit été enlevée de Rome par Alaric, & avoit été obligée d'épouser le Roi Ataulphe.

Cependant la Narbonnoise commença à se relever des maux qu'elle avoit soufferts, la paix rétablit le calme dans les villes & dans les campagnes. L'Empereur voulant tirer des secours des Visigoths ses Alliés, leur céda par le Traité de 419, dans les Gaules la seconde Aquitaine, & la partie Occiden-

tale

tale de la Narbonnoiſe ; ces Peuples déja puiſſans en Eſpagne établirent le Siége de leur Empire à Toulouſe. La partie Occidentale de la Narbonnoiſe, où étoit ſituée la Ville de Niſmes, reſta ſous la domination de l'Empereur. Ce fut vers le commencement de ce ſiécle, que les Diocèſes d'Uzès & de Lodéve furent démembrés du Diocèſe de Niſmes, qui étoit la Métropole Civile & Eccléſiaſtique du Pays des Arecomiques. Cette Ville dépendoit encore des Romains l'an 450. Ferreol Préfet des Gaules, poſſédoit alors la belle Maiſon de *Trevidon* ſur la droite du Tarn, & ſur les bords du Gardon la Maiſon de *Pruſianum*, aujourd'hui Bréſis près de la Ville d'Alais; Sidoine Apollinaire a décrit la belle Bibliothéque de cette maiſon; Apollinaire ſon parent, avoit dans le voiſinage la Maiſon de *Vorocingus*, dans la Paroiſſe de Brocen à deux cens pas d'Alais.

Cependant les Viſigoths étendi-

rent peu à peu leur domination ſur toute la Narbonnoiſe, le Roi Théodoric II. occupa la Ville de Narbonne qui lui fut livrée par le Comte Agrippin ; Euric ſon Succeſſeur ayant ſoumis le Vélai & le Gevaudan, porta ſes armes victorieuſes juſqu'au Rhône, & acheva la conquête de la Province vers l'an 472. Ce Prince conquit auſſi la premiére Aquitaine, & étendit les limites de ſes Etats juſqu'à la Loire. L'Empereur Nepos fut obligé de lui confirmer toutes ces conquêtes par le Traité de l'an 475.

Depuis cette époque la Ville de Niſmes fut aſſervie à la domination des Viſigoths, la Narbonnoiſe premiére prit alors, ſuivant M. Ménard, le nom de *Septimanie*, à cauſe des ſept Cités que les Viſigoths poſſédoient, elle fut auſſi appellée *Gothie*.

Le Roi Euric fit des changemens conſidérables dans la forme du Gouvernement, & perſécuta les Catholiques pour les forcer à em-

braſſer l'Arianiſme qu'il profeſſoit. Alaric II. qui lui ſuccéda en 484, fut obligé de les ménager, par la crainte des François qui avoient établi un nouveau Royaume dans les Gaules; Clovis leur Roi avoit embraſſé le Chriſtianiſme en 495, il protégeoit la Religion Catholique, & entretenoit des liaiſons avec les Evêques des Etats des Viſigoths; Alaric enfin rendit à l'Egliſe la paix & la liberté, & permit aux Evêques de tenir le Concile d'Agde en 506. Sédat Evêque de Niſmes y aſſiſta. Cependant Clovis aſſembloit des troupes, il entra l'année 507 en Aquitaine, s'avança juſqu'à Poitiers, attaqua l'armée des Viſigoths, qui étoit campée dans les Plaines de Voüillé à dix milles de cette Ville, la défit, & tua de ſa main le Roi Alaric. Cette Victoire fut ſuivie de la conquête de toute l'Aquitaine, Touloufe même ouvrit ſes portes au Vainqueur, les Viſigoths ne conſervérent que la Septimanie; ils

fortifiérent l'Amphithéâtre de Nismes, en construisant deux grosses Tours quarrées aux côtés de la porte orientale de cet édifice, & creusérent un large fossé autour des murs extérieurs de l'Amphithéâtre. Cette Forteresse est nommée dans les anciens titres *Castrum Arenarum*, le Château des Arenes. Mais ces précautions ne purent arrêter les rapides progrès des François & des Bourguignons leurs Alliés. Narbonne, Nismes & plusieurs autres Villes furent enlevées au Roi Gésalic que les Visigoths avoient élû après la mort d'Alaric.

Ces conquêtes rapides ne furent pas de longue durée, les Alliés ayant voulu pénétrer en Provence par la ville d'Arles, furent repoussés & défaits par le Général de Théodoric Roi d'Italie, qui reprit dès l'an 509 au nom d'Amalaric son petit fils, Narbonne, Nismes & presque toutes les Villes situées entre le Rhône & les Pyrenées; les François ne conservérent que

la ville de Toulouſe. Les Viſigoths reſtérent les maîtres de la Septimanie juſqu'à la mort du Roi Amalaric; mais l'an 533 Thierri Roi de Mets ou d'Auſtraſie, envoya contre eux une Armée conſidérable ſous le commandement de Théodebert ſon fils; le jeune Prince conquit le Rouergue, le Vélai, & le Gevaudan, & dans la Septimanie les villes de Lodéve, & d'Uzès; les Viſigoths firent ériger alors un Evêché à Maguelone, dont les Paroiſſes furent diſtraites du Diocèſe de Niſmes; (on ſçait que le Siége Epiſcopal de Maguelone fut tranſféré à Montpellier dans le ſeiziéme ſiécle). La Ville de Niſmes reſta ſous la domination des Viſigoths, malgré tous les efforts que les François firent ſous le régne de Gontran pour l'enlever; dans le ſiécle ſuivant elle ſe révolta contre le Roi Wamba, le Duc Paul s'étant mis à la tête des rebelles & ayant pris le titre de Roi; mais la Ville fut aſſiégée par Wamba l'an 673;

ayant été prise, elle se remit à la clémence du Prince qui punit le chef & les rebelles. Les Rois Visigoths continuérent d'être les maître de la Septimanie jusqu'à Roderic, sous lequel cette Province & le reste de ses Etats en Espagne tombérent au pouvoir des Sarrasins.

M. Ménard décrit sommairement la grande invasion des Sarrasins en Espagne, & ensuite dans la Septimanie. Les Arabes, Sectateurs de Mahomet, avoient étendu en moins d'un siécle, leurs conquêtes du côté de l'Orient jusqu'aux Indes, & vers l'Occident jusqu'au détroit de Cadis; l'an 711 sous le Khalife Valid ils passérent en Espagne, & la soumirent en moins de trois ans; & l'an 719 Zama Gouverneur d'Espagne pour le Khalife força les passages des Pyrénées, entra dans la Septimanie, prit les Villes de Narbonne, d'Agde, de Beziers, de Maguelone, de Nismes, & s'empara de

presque toute la Gaule Gothique. Les Sarrasins pillérent les Eglises & les Monastéres, cependant ils laissérent la liberté de Religion en payant tribut, & conservérent les anciennes Loix & la forme du Gouvernement sous les Comtes & les Viguiers. Le Général Zama traitoit les Peuples avec douceur, pour faciliter les conquêtes qu'il méditoit ; après ces premiers avantages, il se flattoit de soumettre toutes les Gaules ; il assiégea Toulouse en 721, Eudes Duc d'Aquitaine à la tête d'une Armée nombreuse attaqua les Sarrasins devant Toulouse même, les battit, leur Général y périt ; Eudes reprit Carcassonne, Nismes & presque toute la Septimanie. Le Général Ambiza successeur de Zama rentra dans la Septimanie en 725, prit d'assaut la Ville de Carcassonne, & soumit Nismes & tout le Pays par la terreur de ses armes. Les Sarrasins ayant reconquis la Septimanie reprirent le projet de soumettre toutes les Gau-

les, Abderame leur Général dans le deſſein de punir le Duc Eudes qui avoit donné du ſecours au rebelle Munuza, entra dans la Gaſcogne en 732, ravagea cette Province, prit d'aſſaut & pilla la ville de Bourdeaux, paſſa la Garonne & le Dordogne, pourſuivit & défit le Duc Eudes, courut le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois & le Poitou, portant partout le fer & le feu. La France étoit menacée de la déſolation & d'une ruine totale; Charles Martel Maire du Palais & Prince des François, à la priére d'Eudes & pour le ſalut de l'Etat, aſſembla un corps d'armée, marcha vers Poitiers, où les Sarraſins avoient porté leurs ravages. Les deux armées demeurérent ſept jours en préſence, enfin le combat ſe donna un ſamedi du mois d'Octobre de l'an 732: la victoire parut d'abord douteuſe, mais Charles renverſa les Infidéles & en fit un carnage horrible. Abderame y perdit la vie; le reſte des Sarraſins

prit la fuite, se retira vers la Septimanie, & ravagea dans sa retraite le Limousin, le Querci & l'Albigeois.

Les Sarrasins quoiqu'affoiblis par cette perte, firent de nouvelles tentatives l'an 736 : le Duc Moronte & plusieurs rebelles mécontens du Gouvernement de Charles Martel leur avoient livré Avignon & Arles ; ils ravagérent plusieurs villes des deux côtés du Rhône, & portérent la désolation jusqu'à Autun ; Charles Martel repoussa les Infidéles, emporta d'assaut Avignon l'an 737, passa le Rhône, entra dans la Septimanie, assiégea Narbonne, tua le Général Amoroz qui venoit au secours de la Place, défit son armée, & abandonna le siége de la ville pour retourner en France ; à son passage, pour se venger des ravages des Sarrasins, il rasa les murs d'Agde & de Béziers, détruisit la ville de Maguelone, il fit bruler les portes & abattre une partie des murs de Nismes,

& fit mettre le feu à l'Amphithéâtre. Ces Villes reſtérent encore quelque temps au pouvoir des Sarraſins, mais l'Empire du Khaliſe étant agité par des diviſions inteſtines, les Provinces éloignées qui ſupportoient impatiemment le joug des Infidéles penſérent à ſe révolter ; Alfonſe le Catholique les chaſſa entiérement de la Galice l'an 752. Niſmes & pluſieurs autres villes de la Septimanie ſe révoltérent & ſe ſoumirent à Pepin Roi de France, ce Prince marcha à leur ſecours, & aſſiégea la Ville de Narbonne, qui étant vivement défenduë par les Sarraſins ne fut priſe que l'an 759, après un blocus de ſept ans; les Chrétiens habitans de la ville la livrérent aux François ſous la condition expreſſe d'etre maintenus dans l'uſage de leurs Loix & de leurs Coutumes; la reddition de Narbonne détermina la ſoumiſſion des autres villes de la Septimanie. Cette Province délivrée de la domination des Sar-

rafins, fut unie à la Couronne de France, dont elle a toujours été une dépendance, dans le temps même qu'elle a été possédée par les Comtes de Toulouse. Les Eglises, les Monastéres furent réparés, la Religion Chrétienne, qui avoit souffert sous la tyrannie des Mahométans, reprit son ancien éclat sous la protection des Rois de France. On vit refleurir par tout l'ordre & la discipline.

L'Eglise de Nismes en particulier ressentit les effets de l'heureux gouvernement de Charlemagne, l'Evêché d'*Arisidium* qui avoit été formé l'an 526 d'un démembrement du Diocèse d'Uzès, fut réuni, suivant M. Ménard, en 798 au Diocèse de Nismes. Ce Prince fit rétablir & combla de biens la célébre Abbaye de Psalmodi qui avoit été ravagée par les Sarrasins. La Ville de Nismes sous ce régne commença à se relever de l'état de désolation où la domination des Gots & des Sarrasins l'avoient ré-

duite; mais l'an 858 elle éprouva encore de plus grands malheurs de la part des Normans; ces barbares ſortis du Nord de l'Europe, avoient pillé les côtes de la France ſituées ſur l'Océan, ils entrérent dans la Méditerranée, ravagérent les Provinces méridionales du Royaume, & traitérent cruellement les Villes d'Arles & de Niſmes.

Sous la domination des Rois de France, la Ville de Niſmes étoit gouvernée par un Comte qui avoit le commandement des troupes, l'adminiſtration de la juſtice civile & criminelle, & l'Intendance des Finances, dans la ville & dans l'étenduë de ſon département; cette forme de Gouvernement étoit établie dans preſque toutes les villes de la Monarchie Françoiſe. M. Ménard fait des obſervations intéreſſantes ſur les Comtes, ſur la maniére dont ils rendoient la juſtice, ſur les aſſemblées qu'on appelloit *mallum publicum*, ſur les audiences

particuliéres *Placita*, & ſur les Aſſemblées générales que tenoient les Commiſſaires Royaux *Miſſi Dominici*. Les Comtes avoient des Lieutenans Généraux qu'on appella Vicomtes, à qui ils laiſſoient l'entiére adminiſtration de la Juſtice. Le Vicomte de Niſmes, ſuivant un Acte de l'an 876, avoit deux Lieutenans, qu'on appelloit Viguiers, *Vicarii*; il avoit pour Aſſeſſeurs des Echevins, *Scabini*, des perſonnes notables de la Ville déſignées par le nom de *Boni Homines*. Les Comtes de Niſmes étant devenus héréditaires à la décadence de la maiſon de Charlemagne, le Comté paſſa dans la maiſon des Comtes de Toulouſe; le Vicomté de Niſmes fut auſſi héréditaire dans la maiſon des Seigneurs de Trencavel, qui le cédérent à Raymond V. Comte de Toulouſe.

La Ville de Niſmes comblée de bienfaits par Charlemagne marqua de l'attachement aux Princes de ſa Maiſon. Après la mort de Char-

les le Gros, Charles le ſimple, fils poſtume de Loüis le Bégue, que le ſang & la naiſſance appelloient au trône, ne fut proclamé Roi qu'en 893 & par une partie de la France, l'autre partie avoit élû Roi dès l'an 888, Eudes Comte de Paris & Duc de France; la Ville de Niſmes ne le reconnut que l'an 890. Après la mort d'Eudes, la ville reſta conſtamment attachée à Charles, malgré l'élection qui fut faite de Robert Duc de France frere du Roi Eudes, & même après que le Roi Charles eut été arrêté priſonnier par la perfidie de Herbert Comte de Vermandois.

Pendant les guerres civiles qui s'élevérent entre Charles le Simple, & les Princes qui lui diſputérent la Couronne, la France fut déſolée par une Nation barbare juſqu'alors inconnuë en Occident. Les Hongrois ſortis de la Scythie, paſſérent le Danube, coururent la Pannonie, une partie de l'Allemagne, & portérent leurs ravages

jusque dans les Provinces septentrionales de la France, sur la Meuse & sur l'Escaut; une autre bande de Hongrois étoit entrée en Italie où ils furent protégés par Bérenger Roi de Lombardie l'an 924; ils prirent & pillérent la ville de Pavie. Après avoir désolé l'Italie, ils entrérent en France, ravagérent la Gothie jusqu'aux environs de Toulouse; la ville & le territoire de Nismes éprouvérent l'an 925 toute la fureur de ces Barbares, qui furent détruits par les maladies & par les troupes de Raimond Pons Comte de Toulouse.

Nous omettons plusieurs événemens de l'Histoire de Nismes, pour passer à la guerre des Albigeois qui troubla toute la Province de Languedoc & la Ville de Nismes en particulier. La Secte des *Bons Hommes*, à qui on donna ensuite le nom d'*Albigeois*, avoit pris naissance en Bulgarie, d'où elle passa en Italie & ensuite en France; elle s'y manifesta au commencement du

douziéme ſiécle, Pierre de Bruis & Henri Moine Italien Apoſtat, la répandirent en Provence & en Languedoc. Malgré la punition de Pierre de Bruis & les prédications de S. Bernard, l'Héréſie fit de grands progrès dans le Toulouſain & ſurtout dans le Diocèſe d'Albi, les Conciles ne purent les arrêter, les Hérétiques répandirent leurs erreurs avec plus de hardieſſe & de fureur. Pour comble de malheurs, Raimond VI. Comte de Toulouſe les favoriſa de ſon crédit & de ſa protection. Les Légats du S. Siége ayant fait d'inutiles efforts pour retirer ce Prince du parti des Sectaires, prononcérent en 1207, contre lui une Sentence d'excommunication, & jettérent l'interdit ſur ſes terres ; le Pape Innocent III. confirma la Sentence & enjoignit aux Archevêques de Vienne, d'Embrun, d'Arles & de Narbonne, & à leurs Suffragans de la faire exécuter dans l'étenduë de leurs Diocèſes, Les Albigeois ayant

pris les armes, on publia contre eux une Croiſade qui fut favoriſée des mêmes indulgences que celles de la Terre Sainte. Le Comte effrayé des grands préparatifs qui ſe faiſoient prit en 1209 le parti de ſe ſoumettre à l'Egliſe, il donna des places de ſureté, & conſentit que les Conſuls d'Avignon, de Niſmes & de S. Gilles fiſſent ſerment; que s'il manquoit à ſes promeſſes, ils ſe regarderoient comme déliés de leur ſerment de fidélité envers lui. Malgré la ſoumiſſion du Comte, pluſieurs Villes continuoient de favoriſer les Albigeois, l'Armée des Croiſés marcha vers le Languedoc, élut pour Chef Simon Comte de Montfort & lui céda la Seigneurie de toutes les Conquêtes qui ſe feroient ſur les Sectaires. Raimond irrité de ce procédé rendit ſa protection aux Albigeois, ſe fit excommunier de nouveau, la guerre commença avec chaleur, Simon fit la conquête de la plus grande partie du Lan-

guedoc, Nismes lui ouvrit ses portes au mois de Novembre 1213. Simon Maître de la Ville & de la Vicomté de Nismes établit en 1215, la Sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes, qui est encore une des plus considérables du Royaume; Simon ayant été tué au siége de Toulouse, le 25 de Juin de l'an 1218, la Ville de Nismes rentra sous l'obéissance des Comtes de Toulouse.

Le Comte Raimond, le protecteur des Albigeois, mourut au mois d'Août de l'an 1222, Raimond son fils lui succéda; il s'étoit distingué par plusieurs conquêtes sur les Croisés pour recouvrer les Places que le Concile de Latran lui avoit réservées. Amauri de Montfort qui avoit succédé au Comte Simon son Pere avoit perdu presque toutes les Conquêtes qui avoient été faites par les Croisés; se voyant sans ressource & abandonné de ses troupes, il quitta pour toujours le Languedoc en

1224, & céda au Roi Louis VIII. tous ses droits sur les Pays que les Croisés avoient conquis; d'un autre côté le Comte de Toulouse, pour assurer son état & ses possessions fit la paix avec les Evêques de la Province; mais le Pape ayant refusé de confirmer le traité de conciliation, la guerre recommença bientôt après. Le Cardinal de S. Ange, Légat du Pape Honorius III. engagea le Roi Louis VIII. à faire la guerre au Comte qui fut excommunié au commencement de l'an 1225; on prêcha dans tout le Royaume la Croisade contre les Albigeois, le Roi fit de grands préparatifs, se mit en marche à la tête de plus de cent mille hommes, & arriva à Lyon le 28 de Mai de l'an 1226; la Ville de Nismes prévint l'arrivée de l'Armée en Languedoc, se soumit volontairement au Roi le trois de Juin suivant, fut réunie à la Couronne, & a toujours demeuré depuis sous la domination immédiate des Rois de Fran-

ce; la Ville de Beaucaire s'étant aussi soumise au Roi, ce Prince établit un Sénéchal Royal à Beaucaire pour le gouvernement de cette Ville, de la Ville de Nismes & des Pays circonvoisins. Le Roi s'étant rendu Maître d'Avignon le 12 de Septembre suivant, les Villes du Languedoc se soumirent à sa domination, & les Evêques lui prêtérent le serment de fidélité. Le Roi au retour de cette expédition mourut à Montpensier en Auvergne le 8 de Novembre de la même année.

Quoique presque toutes les Villes de Languedoc se fussent soumises, il restoit encore des semences de troubles. Le Conseil du jeune Roi Loüis, qui par ses vertus fut élevé dans la suite au rang des Saints, termina entiérement la guerre des Albigeois, & rendit enfin le calme & la paix à la Province. Après plusieurs conférences auxquelles le Légat du Pape & le Comte de Toulouse assistérent, le

Traité fut conclu à Paris le 12 d'Avril de l'an 1229. Le Comte céda au Roi le Duché de Narbonne, les Comtés de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Maguelone ou Melgueil, de Nismes, d'Uzès & de Viviers; tous ses droits sur ceux de Vélai, de Gevaudan & de Lodéve, une partie du Toulousain, & le Vicomté de Gévaudan ou de Grézes. Toute cette vaste étenduë de Domaines ayant été réunie à la Couronne, le Roi en donna l'administration aux Sénéchaux de Beaucaire & de Carcassonne. Le ressort de la Sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes fut formé des Diocèses de Maguelone, de Nismes, d'Uzès, de Viviers, de Mende & du Pui; on y comprit aussi la partie de ceux d'Arles & d'Avignon qui est située dans le Languedoc à la droite du Rhône. L'autre partie des Domaines cédés au Roi forma la Sénéchaussée de Carcassonne & de Beziers. Le Roi après le Traité fit

dresser une Ordonnance pour rétablir la liberté des Eglises & éteindre les restes de l'Hérésie en Languedoc. L'Ordonnance fut envoyée à la Ville de Nismes & à plusieurs autres Villes de la Province.

Le Roi S. Loüis passa à Nismes au mois d'Août de l'an 1248, lorsqu'il alloit s'embarquer à Aigues Mortes pour le Voyage de la Terre-Sainte; il y fit quelques fondations de piété; il y avoit alors un Hôtel de Monnoye, pour la fabrication de la Monnoye Royale. Ce Prince à son retour de la Terre-Sainte passa à Nismes, il accorda une Charte aux Habitans de la Ville, & y rétablit le Consulat en son ancienne forme. Le Traité de Paris avoit assuré au Roi la possession du Comté de Nismes & d'une grande partie du Languedoc, Jacques I. Roi d'Arragon avoit des prétentions sur plusieurs de ces Domaines; d'un autre côté le Roi prétendoit à la Souveraineté sur la Cata-

logne & sur le Roussillon, que les Rois d'Arragon avoient usurpée à la fin du siécle précédent. S. Loüis pour prévenir la guerre, céda par le Traité de Corbeil du 11 May 1258, au Roi d'Arragon tous les droits de la France sur la Catalogne & sur le Roussillon, & le Roi d'Arragon céda au Roi tous les droits qu'il prétendoit avoir sur divers Domaines du Languedoc & des Pays voisins, & nommément sur la Ville de Nismes & sur le *Némozès*.

La Ville de Nismes comblée des faveurs du Roi S. Loüis, fut encore honorée de sa présence en 1270, lorsque ce Prince partit pour sa seconde Croisade. Le Roi Philippe le Hardi, accorda à la Ville divers droits & usages ; le commerce y devint florissant, le Roi donna d'amples priviléges aux Marchands Lombards & Toscans, qui étoient venus s'y établir. Ces priviléges sont l'origine de la Cour des *Conventions Royaux* de Nismes, qui

eſt devenuë un Tribunal de rigueur pour toutes les parties qui ſe ſoumettent à ſa juriſdiction.

Le Roi Philippe-le-Bel favoriſa auſſi le commerce des Marchands Italiens à Niſmes, & ne négligea rien pour faire fleurir le commerce maritime de Languedoc, en obligeant les Marchands de Toſcane & de Lombardie de faire aborder leurs marchandiſes dans le Port d'Aigues-Mortes. La Ville de Niſmes prit part aux célébres Démêlés entre le Pape Boniface VIII. & le Roi Philippe-le-Bel, les Députés de cette Ville, comme ceux de pluſieurs Villes de Languedoc furent mandés à l'Aſſemblée générale convoquée à Paris l'an 1302. L'Evéque de Niſmes Bertrand de Languiſſel s'étant rendu à Rome contre la défenſe du Roi, fut chaſſé de ſon Siége ; Guillaume de Nogaret qui avoit été Juge-Mage de la Sénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, ſe déclara accuſateur contre le Pape Boniface VIII. Le Pape

pe s'étant porté aux derniéres extrémités, jusqu'à excommunier le Roi par une Bulle du 13 d'Avril de l'an 1303, la Noblesse & le Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes, donnérent leur adhésion à l'Acte d'appel au futur Concile Général, qui avoit été arrêté dans l'Assemblée tenuë au Louvre le 13 de Juin de la même année. Cependant le Roi avoit consenti au rétablissement de l'Evêque Bertrand de Languissel. La mort de Boniface VIII. qui arriva le 11 d'Octobre 1303, mit fin à toutes les broüilleries, & ramena le calme dans le Royaume.

L'Histoire de Nismes contient aussi des détails concernant une autre grande affaire de ce Régne, le Procès fait aux Templiers. Cet Ordre Religieux & Militaire fut accusé des crimes les plus énormes. Le Roi dès l'an 1305, avoit demandé au Pape Clément V. de réprimer ces désordres & de punir les coupables, il fit de nouvelles

instances en 1307; le Grand Maître de l'Ordre, Jacques de Molai, ayant appris les accusations qu'on formoit contre les Templiers supplia le Pape d'ordonner des informations pour les justifier ou pour les condamner; enfin le Pape consentit que l'on commençât la procédure contre l'Ordre, & en informa le Roi par sa Lettre du 24 Août 1307. Sa Majesté donna des ordres pour arrêter les Templiers & saisir leurs biens; ils furent arrêtés le même jour par tout le Royaume le Vendredi 13 d'Octobre de la même année; on en arrêta quarante-cinq dans la Sénéchaussée de Beaucaire, qui furent interrogés par les Commissaires du Roi. L'an 1308 le Pape commença les procédures en son nom & interrogea jusqu'à soixante-douze Templiers, & fit continuer les informations par trois Cardinaux qui interrogérent le Grand Maître, & les Commandeurs particuliers des Pays d'Outremer, de Nor-

mandie, d'Aquitaine & de Poitou. Comme les Templiers avouérent dans leurs réponſes une partie des crimes dont ils étoient accuſés, le Pape voulut avoir des informations exactes & juridiques, & ordonna qu'elles ſeroient faites dans toutes les parties du monde où ils avoient des établiſſemens; Clément V. manda à l'Archevêque de Narbonne & à ſes Suffragans de recevoir, chacun dans leur Diocèſe, les réponſes des Templiers. M. Ménard a fait imprimer dans les preuves (p. 166.) l'interrogatoire des Templiers détenus priſonniers dans le Château Royal d'Alais, fait en 1310 par le Commiſſaire Subdélégué de l'Evêque de Niſmes. Les Priſonniers au nombre de trente-deux, niérent preſque tous les chefs les plus graves & n'en avouérent que de légers. Le Commiſſaire condamna le 29 d'Août 1311, à la queſtion les Priſonniers pour les obliger d'avoüer les crimes de reniemens, de blaſphê-

mes & de diverſes erreurs contre la Foi dont ils étoient accuſés, la Sentence fut exécutée le même jour. Les Priſonniers confeſſérent dans les tourmens qu'ils étoient coupables de tous ces crimes, mais ils protéſtérent qu'ils abjuroient leurs erreurs, qu'ils déteſtoient ſincérement leurs crimes, & qu'ils déſiroient ardemment de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Après les informations juridiques faites contre les Templiers dans toutes les parties de la Chrétienté, l'Ordre fut aboli par le Concile Général aſſemblé à Vienne en Dauphiné l'an 1311. Les biens immeubles des Templiers furent donnés au Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem, qui eurent dans la ſuite un établiſſement à Niſmes. Le Concile de Vienne, en aboliſſant l'Ordre, avoit laiſſé aux Evêques de chaque Province le pouvoir d'abſoudre ou de punir les Templiers qui étoient détenus dans les priſons. Le Commiſſaire Subdélégué de l'Evêque de Niſ-

mes se transporta au Château d'Alais au mois de Novembre de l'an 1312, les Prisonniers ayant déclaré avec serment qu'ils persistoient dans les aveux qu'ils avoient faits le 29 d'Août de l'année précédente, & qu'ils abjuroient sincérement leurs erreurs, le Commissaire leur donna l'absolution de leurs crimes, & les admit à la Communion des fidéles.

Nous avons indiqué les principales révolutions de la Ville de Nismes, & les faits de son Histoire qui intéressent l'Histoire générale du Royaume; mais nous avons omis plusieurs détails concernant l'Eglise de Nismes, ses Evêques, les autres Eglises & les Monastéres du Diocèse, le Gouvernement Civil, les Comtes, Vicomtes & Viguiers de Nismes, les Baillis & Juges Royaux, Tresoriers du Roi, &c. Nous finissons en rappellant ce que nous avons déja observé, que M. Ménard a donné dans les *Preuves* un grand nombre de Char-

tes & de piéces originales qui n'avoient point été imprimées. Ce Supplément donne un nouveau prix à l'Ouvrage, dont nous avons essayé de faire connoître le mérite & l'utilité.

DE NUMMO ARGENTEO Benedicti III. Pont. Max. Dissertatio, in quâ plura ad Pontificiam Historiam illustrandam, & Joannæ Papissæ Fabulam refellendam proferuntur. Accedunt Nummi aliquot Romanorum Pontificum hactenus inediti & Appendix Veterum Monumentorum. Romæ 1749. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini Typographi & Bibliopolæ Romani. C'EST-A-DIRE : *Dissertation sur une Monnoye d'Argent du Pape* BENOÎT III. *dans laquelle on donne plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire des Papes, & une nouvelle réfutation de la Fable de la Papesse Jeanne. On y a joint quelques*

Monnoyes des Papes qui n'avoient point été publiées, & un Appendix *d'anciens Monumens.* A Rome, M. DCC. XLIX. Chez les Freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires. Vol. *in*-4°. de 174 pp. l'Ouvrage eſt dédié à Notre Saint Pere le Pape Benoît XIV.

LEs Fables les plus abſurdes s'accréditent par l'ignorance & par la malice des Hommes. L'Hiſtoire de la prétenduë Papeſſe Jeanne, imaginée à la fin du douziéme ſiécle & malignement inſérée dans les Ouvrages de Marianus Scotus & de Martin le Polonois, prit tant de faveur qu'elle fut reçûë par les Catholiques mêmes. Des Ennemis de l'Egliſe & des Papes prétendirent qu'une femme avoit tenu le S. Siége entre les Papes Léon IV. & Benoît III. dans le neuviéme ſiécle, pendant deux ans cinq mois & quelques jours. Le fait énoncé d'abord ſimplement;

fut revêtu dans la ſuite de circonſtances & de fictions ridicules. Mais depuis la renaiſſance des Lettres, la ſaine Critique ayant répandu la lumiére ſur l'Hiſtoire & ſur les Monumens, on reconnut la fauſſeté de cette impudente calomnie. En effet les Hiſtoriens contemporains, Loup de Ferriéres, Adon de Vienne, Anaſtaſe Bibliothécaire, l'Auteur des Annales de S. Bertin, Hincmar Archevêque de Reims, & pluſieurs autres, rapportent unanimement que Benoît III. ſuccéda immédiatement à Léon IV. Le Patriarche Photius & Métrophanes, ennemis de l'Egliſe Romaine, ne lui reprochent point d'avoir élevé une femme ſur le S. Siége, & Photius parle de Benoît III. comme du Succeſſeur immédiat de Léon IV. Sur des témoignages auſſi poſitifs & non ſuſpects, l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne a été rejettée comme une Fable mépriſable, non ſeulement par les ſçavans Catholiques, mais encore par pluſieurs

Proteſtans, entre leſquels il ſuffit de citer David Blondel, & Guillaume Godefroi Léibnits.

Cependant quelques Proteſtans d'un nom diſtingué ont perſiſté à ſoutenir cette Fable; Frideric Spanheim Profeſſeur en l'Univerſité de Leyde compoſa une Diſſertation qui parut à Leyde en 1691, ſous ce titre: *de Papa fœmina inter Leonem IV. & Benedictum III. Diſquiſitio Hiſtorica*, *in*-8°. La Diſſertation fut traduite en François par les ſoins de M. Lenfant & de M. des Vignoles, Miniſtre de Brandebourg, & fut imprimée à Cologne en 1694, ſous ce titre: *Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne, fidélement tirée de la Diſſertation Latine de M. de Spanheim, premier Profeſſeur en l'Univerſité de Leyde*, *in*-12. On l'a réimprimée à la Haye en 1720, en 2 vol. *in*-12. Jacques Vanden Kieboom en donna à la Haye en 1736, une troiſiéme édition avec Figures. Les trois Auteurs qui ont eu part à cet Ouvrage

ont rappellé les Fables & les calomnies qui ont été cent fois réfutées non seulement par les Catholiques, mais par des Protestans mêmes.

Ces Auteurs pour pouvoir placer le Pontificat de la prétenduë Papesse, ont dérangé & renversé le système Chronologique de l'Histoire des Papes, depuis l'an 827 jusqu'à l'an 872; ils supposent en particulier que le Pape Léon IV. mourut le 1 d'Août 854, & que Benoît III. ne monta sur le S. Siége qu'au mois de Septembre de l'an 856, & par cet arrangement ils trouvent deux ans & environ deux mois pour le Pontificat de la prétenduë Papesse.

Mais cette supposition purement arbitraire est détruite par le témoignage exprès des Historiens contemporains qui attestent que Benoît III. succéda immédiatement à Léon IV. Loup de Ferriéres ayant appris la mort de Léon écrivit la Lettre 103 au Pape Benoît

qui avoit été élû en sa place. Hincmar de Reims dans une Lettre (*Epist.* 26) au Pape Nicolas I. remarque que les Députés qu'il avoit envoyés à Rome, apprirent sur la route la mort du Pape Léon ; & que ces mêmes Députés obtinrent du Pape Benoît la grace qu'il demandoit. Le Pape Nicolas dans sa Lettre aux Evêques du troisiéme Concile de Soissons, datée du 6 Décembre 866 ; reproche à Hincmar d'avoir trompé le Pape Benoît, Successeur de Léon, *quumque sanctæ memoriæ Benedictus, Vir Apostolicus ei* (Leoni) *successisset in ordine Pontificali*, & de l'avoir surpris dans les premiers jours de son Pontificat.

A ces témoignages, qui ne laissent aucun temps intermédiaire pour le Pontificat de la Papesse, M. le Comte Garampi, Auteur de la Dissertation que nous annonçons, ajoute l'autorité de plusieurs Monumens incontestables ; il prouve que Léon IV. mourut l'an 855

le 17 de Juillet, & que Benoît III. ſon ſucceſſeur immédiat fut ſacré le 29 de Septembre de la même année, le S. Siége ayant vaqué deux mois & environ quinze jours. Le premier Monument eſt une Monnoye d'argent indubitablement antique, frappée au nom de l'Empereur Lotaire & du Pape Benoît III. ce Prince étant mort le 28 Septembre de l'an 855, il s'enſuit que Benoît fut placé ſur le S Siége avant la fin de ce mois, & qu'on ne peut différer ſon ordination juſqu'au mois de Septembre de l'an 856. Les autres Monumens ſont de très anciens Catalogues des Papes, qui n'avoient point été publiés, & dans leſquels on voit que Benoît III. a été le ſucceſſeur immédiat de Léon IV.

Notre Auteur établit le temps de la mort de Léon IV. la durée de la Vacance du S Siége, & l'époque de l'Ordination de Benoît III. Le Pape Léon IV. mourut l'an 855; ſuivant les Annales de S.

Bertin, Benoît III. lui ſuccéda, *Anno DCCCLV, menſe Auguſto, Leo Apoſtolicæ Sedis Antiſtes defunctus eſt, eique Benedictus ſucceſſit*; l'Empereur Lothaire étant mort deux mois après, un Poéte du temps célébra la douleur du Peuple Romain, qui perdit preſque en même temps le Pape & l'Empereur:

O quanto premitur Roma dolore
Præclaris ſubito Patribus orba:
Infirmata prius morte Leonis,
Nunc, Auguſte, tuo funere languet, &c.

le jour de la mort de Léon eſt fixé au 17 de Juillet, par Anaſtaſe le Bibliothécaire, ou par l'Auteur de la Vie de ce Pape, les Tables Eccléſiaſtiques en font mémoire ce jour-là, auquel ſa Fête eſt célébrée dans les Egliſes Patriarchales de Rome.

Peu de jours après la mort de Léon, le Clergé & le Peuple Romain s'aſſemblérent, ſuivant Anaſtaſe, pour l'élection d'un nouveau

Pontife, *Mox omnis Clerus, universique Proceres cunctusque Senatus ac Populus*, &c. ils élurent Benoît & adressérent aux Empereurs Lothaire & Loüis le *Décret* d'élection, qui fut remis à Louis, ce Prince étoit alors en Lombardie & avoit le Gouvernement de l'Italie; il confirma l'Election, ses Envoyés qui étoient chargés de ses Lettres ayant été corrompus en chemin, se déclarérent en faveur d'Anastase Prêtre Cardinal du Titre de S. Marcel, qui avoit été déposé par le Pape Léon IV. Ils entrérent dans Rome, occupérent les Basiliques de S. Pierre & de S. Jean de Latran, & firent arrêter Benoît; toute la Ville de Rome fut dans une grande consternation. La tranquillité ayant été rétablie, Benoît fut sacré solemnellement, en présence des Envoyés de l'Empereur & de tout le Peuple le Dimanche 29 de Septembre, le Siége ayant vaqué, deux mois & environ quinze jours, suivant les Li-

ſtes des Papes, que M. Garampi cite d'après d'anciens Manuſcrits des Bibliothéques de Farfa, de Colbert, de Barberin & de Farneſe. Ces circonſtances tirées d'Auteurs contemporains & de très-anciens Manuſcrits ne laiſſant aucun intervalle pour placer le Pontificat de la prétenduë Papeſſe; puiſque Benoît fut élû peu de jours, *mox*, après la mort de Léon, & qu'il fut ſacré à la fin de Septembre de la même année 855.

On ne peut différer à l'an 856. l'Ordination de Benoît; le Décret de ſon Election fut adreſſé à l'Empereur Lothaire & à Loüis ſon fils qu'il avoit aſſocié à l'Empire dès l'an 849, *Invictiſſimis Hlotario & Hludovico Auguſtis*, ſuivant l'Auteur de la Vie de Benoît, Ecrivain contemporain; or il eſt certain que l'Empereur Lothaire mourut dans l'Abbaye de Prum près de Tréves, à la fin de Septembre de l'an 855, ſuivant tous les Ecrivains & les Monumens du temps,

dont les uns marquent le jour de la mort le 28, les autres le 29, parce que le Prince mourut apparemment la nuit du 28 au 29, ou parce que la mort, *Obitus*, eſt du 28, & l'enterrement, *Depoſitio*, ſe fit le 29, comme le marquent le très-ancien Diptyque de Fulde & le Nécrologe de Remiremont ; & ſuivant le témoignagne d'Adon de Vienne, Benoît fut ſacré après la mort de Lothaire, *J am tamen defuncto Hloth. Imp.* d'où il réſulte que l'Empereur mourut entre l'Election & l'Ordination du Pape Benoît III.

Mais la nouvelle de la mort de l'Empereur n'étoit pas encore parvenuë de Prum à Rome, lorſque Benoît après ſon Ordination fit frapper des Monnoyes en ſon nom & au nom de Lothaire. Sur la Monnoye d'argent, dont notre Auteur donne le deſſein à la tête de ſa Diſſertation, on lit d'un côté S. PETRVS, & au milieu du champ le Monogramme compoſé

des Lettres B. E. N. P. A. c'eſt-à-dire, BEN*edictus* PA*pa*, & de l'autre côté, HLOTARIVS IMP, & au milieu le Monogramme composé des Lettres PIVS. Il n'eſt donc pas poſſible de retarder juſqu'à l'an 856 l'Ordination de Benoît ; puiſque ce Pape étoit ſacré & avoit exercé des Actes du Pontificat avant que la mort de Lothaire arrivée à la fin de Septembre 855 fût connuë à Rome. Ce Pontife accorda à l'Abbaye de Corbie un *Privilége*, daté du 3 Octobre, *V Nonas Octubrias*, de la même année, *Indictione IIII*, avant qu'on ſçût à Rome la mort de Lothaire, *Imperantibus Dominis noſtris piiſſimis Auguſtis Hlothar o ... & Hludovico ejus filio*. M. Garampi défend l'authenticité de ce Diplôme qui a été publié par Dom Mabillon ſur un Manuſcrit en papier d'Egypte.

On ne peut placer entre Léon IV. & Benoît III. le Pontificat de la prétenduë Papeſſe, auquel les

Auteurs & les Défenſeurs de la Fable aſſignent une durée de deux ans & de quelques mois. Léon IV. mourut le 17 de Juillet 855, comme il a été prouvé par des Monumens inconteſtables, Benoît III. étoit ſacré & occupoit le S. Siége au commencement d'Octobre de la même année, ſuivant le témoignage authentique de la Monnoye d'Argent; cet intervalle qui eſt d'environ deux mois & demi, eſt rempli par l'élection de Benoît, par le voyage des Députés du Clergé & du Peuple Romain vers l'Empereur Loüis, par leur retour à Rome, par les troubles excités à l'occaſion du Prêtre Anaſtaſe, & enfin par la cérémonie du Sacre de Benoît. Il ne reſte donc aucun temps, aucun intervalle, auquel on puiſſe placer le Pontificat de Jeanne, quand même on le ſuppoſeroit non de deux ans, mais de deux mois; tel eſt le précis des nouveaux moyens qu'employe M. Garampi pour détruire

une Fable ridicule qu'on ose encore reproduire, pour séduire le Peuple & imposer aux ignorans.

Messieurs Spanheim, Lenfant & des Vignoles, pour pouvoir placer le Pontificat de la Papesse Jeanne, ont entrepris de former un nouveau systême chronologique des Pontificats de Grégoire IV. Sergius II. Léon IV. Benoît III. Nicolas I. & de Hadrien II. & ont troublé l'ordre des temps depuis l'an 827 jusqu'à l'an 872. M. Garampi soutient & défend la Chronologie de ces Papes, déja solidement établie par Panvinius, Baronius, Blondel, Papebroch, & par le P. Pagi; il rappelle les Monumens sur lesquels ces sçavans Chronologistes s'étoient fondés; il rapporte quatre Catalogues des Papes, qui n'avoient point été publiés, l'un composé du temps du Pape Nicolas I. successeur immédiat de Benoît III. l'autre de la Bibliothéque de Casanate dressé dans le onziéme siécle, & deux

autres du treiziéme. Notre Auteur examine en particulier les Pontificats de ces ſix Papes, les vacances du S. Siége entre ces Pontificats, d'après les Hiſtoriens & les anciens Catalogues des Papes, & démontre qu'on ne peut faire aucun dérangement dans cette ſuite Chronologique. Il faut voir dans l'Ouvrage même, l'ordre & la liaiſon des Preuves; on y trouve pluſieurs autres faits diſcutés: que les Sarraſins pillérent l'Egliſe de S. Pierre au mois d'Août de l'an 846: que les Empereurs Lothaire & Louis n'aſſiſtérent point au Concile Romain tenu le 8 Décembre de l'an 853, & que dans ce ſiécle les Indictions ſe comptoient à Rome du premier de Septembre de chaque année ſuivant l'uſage des Grecs.

M. Garampi voulant donner une plus ample explication de la Monnoye d'Argent de Benoît III. examine quel étoit le pouvoir des Papes élûs avant leur conſécration, pourquoi le nom des Papes ſe trou-

ve ſur les Monnoyes de ces temps-là avec le nom des Empereurs ; il entreprend de combattre la Diſſertation de Leblanc ſur l'autorité des Empereurs dans la Ville de Rome ; il fait voir que les Papes ne prenoient point avant leur conſécration le titre de *Pape*, de *Pontife* & d'*Evêque*, d'où il infére que la Monnoye de Benoît III. marquant dans le Monogramme BENE*dictus* PA*pa*, a été frappée après ſa Conſécration, & par conſéquent après le 29 de Septembre de l'an 855, & avant que la nouvelle de la mort de Lothaire fût arrivée à Rome ; circonſtances qui déterminent la fabrication de cette Monnoye aux premiers jours du mois d'Octobre de la même année. Cette Monnoye donne à l'Empereur Lothaire le titre de PIVS, qui ne ſe trouve dans aucun Hiſtorien, M. Garampi obſerve que ce titre d'honneur avoit été déféré à l'Empereur Loüis le Débonnaire Pere de Lothaire, qui le porta de ſon

vivant, comme on le voit ſur deux Monnoyes du Pape Grégoire IV. le même titre fut conſervé à l'Empereur Lothaire, qui eſt ſurnommé PIVS, ſur les Monnoyes des Papes Grégoire IV. Sergius II. & Benoît III. Loüis II. ſon Fils & ſon Succeſſeur eut encore ce titre qui ſe lit ſur d'autres Monnoyes du Pape Benoît III.

Enfin notre Auteur donne une Liſte de toutes les Monnoyes de Benoît III. qu'il a pu découvrir & dont pluſieurs n'avoient point encore été publiées ; il examine les Têtes, les Croix, les Clefs, les Symboles, les Légendes, & les *Sigles* qui ſe voyent ſur les anciennes Monnoyes des Papes. Ces recherches ſçavantes méritent l'attention des Antiquaires. Toute la Diſſertation de M. Garampi remplie d'érudition, écrite avec ordre & élegance, doit être reçuë favorablement des Proteſtans mêmes, qui aiment & cherchent la vérité.

On trouve dans cette Diſſerta-

[redacted]

tion plusieurs points intéressans que l'Auteur a discutés par occasion; par exemple, que dans les Chancelleries Impériales & principalement pendant le neuviéme siécle, les années des régnes se comptoient quelquefois d'une maniére particuliére, en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, ensorte qu'un Prince qui n'avoit régné que pendant quelques mois d'une année comptoit la seconde année de régne après le premier de Janvier de l'année suivante, & ainsi des autres années de régne. On en trouve des exemples dans les Diplomes de Loüis le Débonnaire, de Lothaire son fils, de Henri I. d'Othon le Grand, de Henri II. de Conrad II. de Henri III. de Henri IV. & de Lothaire II. Nous ajouterons qu'on en voit aussi quelques exemples dans les Chartes des Rois de France. On lit dans un Diplome de Carloman, fils de Loüis le Bégue, la date du mois de Janvier

Indictione XIIII. anno III. Carlomanni gloriosi Regis. L'Indiction XIIII. marque l'an 881, qui n'étoit point la troisiéme année de Carloman depuis la mort de Loüis le Bégue arrivée le 10 Avril 879. La difficulté est levée, en comptant les années du régne de Carloman du premier de Janvier. Au reste cette maniére de compter n'étoit pas nouvelle. Il est certain que l'usage de compter les années de régne du commencement des années civiles étoit établi chez les Juifs, en Egypte & dans quelques autres Provinces de l'Empire Romain en Orient. La preuve de cet ancien usage, nécessaire pour l'intelligence des Historiens & pour l'explication des Monumens, se trouve dans plusieurs Dissertations luës à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Notre Auteur donne aussi des observations intéressantes sur les Offices de *Primicerius*, & de *Secundicerius*, qui étoient à la tête des *Notaires*

Notaires ou des Secretaires des Papes.

DESCRIPTION D'UN NOUVEL Inſtrument propre à abbaiſſer la Cataracte avec tout le ſuccès poſſible ; Par M. PALLUCCI, &c. *avec figures en taille-douce.* A Paris, chez d'Houry fils, Imprimeur - Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie, 1750.

CETTE brochure contenant environ 24 pages, merite d'autant plus que nous en faiſions mention dans nos Journaux, que nous avons appris par des perſonnes qui ont eté preſentes aux operations faites par M. Pallucci à l'Hôtel Royal des Invalides, & dans la Ville, avec le nouvel inſtrument dont il eſt parlé, qu'elles ont eû un grand ſuccès.

Il eſt impoſſible de donner une juſte idée de cet inſtrument, qui eſt aſſez compliqué, ſans en rapporter la figure. Nous nous contenterons

ſimplement de dire que ſes principales utilités, moyennant leſquelles il eſt ſuperieur à tous les autres inſtrumens imaginés pour cette operation, ſont de pouvoir piquer les membranes du globe de l'œil avec une aiguille fort mince & tranchante ſur les côtés, & de pouvoir ſubſtituer immédiatement à l'aiguille une autre petite piece avec laquelle on abbaiſſe la cataracte moyennant une petite largeur qui ſe trouve à ſon extremité. Les principaux avantages de cette petite piece ſont de n'être ni tranchante ni piquante: car on ſçait combien on riſque à abbaiſſer le cryſtallin avec les aiguilles ordinaires, leſquelles, outre l'épanchement qu'elles cauſent de la matiere qui formoit la cataracte, ſouvent liquide, produiſent encore d'autres inconveniens très-dangereux. Au reſte cet inſtrument ne demande pas moins de préciſion dans ſon execution que d'adreſſe dans ſon uſage. Nous croyons faire plaiſir au

public en l'avertiſſant que depuis M. Pallucci a inventé pour executer la même operation un autre inſtrument beaucoup plus parfait, & plus commode. Nous en parlerons plus au long dans quelque tems.

Nous aurions employé plutôt l'extrait de la brochure de M. Pallucci concernant ſon inſtrument, ſi nous n'avions eté informés qu'elle devoit être ſuivie de près d'une ſeconde donc voici le titre.

HISTOIRE DE L'OPERATION de la Cataracte faite à ſix Soldats Invalides, par M. PALLUCCI, *avec des remarques, pour ſervir de ſuite à la deſcription de ſon nouvel inſtrument.* A Paris, chez le même Libraire, brochure *in*-12. de 56 pp.

NOUS nous bornerons dans cet extrait à quelques circonſtances remarquables ; ceux qui ont intérêt de voir les details pour-

ront recourir à l'ouvrage même.

M. Pallucci recherche la cause du retour de l'inflammation après l'operation de la cataracte, & l'attribue avec assez de vraissemblance à la perte du ressort des vaisseaux de l'œil sur lequel on a operé, perte de ressort suivie necessairement de leur engorgement, & par consequent de l'inflammation. Or le moyen de prevenir cet engorgement est une diete severe, & l'evacuation quelconque des liqueurs qui peuvent y contribuer. Il assigne encore une cause du même accident qui est l'impression de la cataracte sur la rétine & sur l'uvée.

Dans un autre endroit M. Pallucci examine pourquoi il est arrivé divers accidens aux malades à qui il a fait l'operation, quoique l'operation ait eté bien faite, ce que prouve la netteté qu'on a remarqué à la suite.

1°. Quand on opere à la fois sur les deux yeux, le droit est toujours plus fatigué, parce qu'on

opere de la main gauche, qui n'eſt jamais auſſi legere que la droite. Auſſi l'Auteur voudroit-il qu'on n'operât que ſur un œil à la fois; ce qui diminueroit l'irritation. Il annonce qu'il a d'autres raiſons pour ſuivre cette méthode, & qu'il les expoſera dans une autre occaſion.

2°. L'inſtrument dont l'Operateur s'eſt ſervi pour les yeux droits, ſe trouvant par la faute de l'ouvrier moins aiſé à manier que celui qui ſervoit pour les yeux gauches, a pu contribuer aux accidens, mais les corrections qui y ont été faites préviendront à l'avenir ce malheur. On a tout lieu de l'eſperer de la facilité avec laquelle on manie l'inſtrument corrigé. Ses ſuccès mêmes paroiſſent ne laiſſer aucun doute. M. Pallucci en cite un exemple, & l'on remarquera, que, quoique le malade dont il s'agit eut deux cataractes, on ne lui a abbaiſſé que celle de l'œil droit, & que l'operation n'a eté ſuivie d'aucun

accident. M. Pallucci se flatte qu'il en sera de même de celle qui est nécessaire à l'œil gauche, & les reflexions que nous avons precedemment extraites donnent lieu de présumer que les succès en seront les mêmes.

Une observation importante est que les malades à qui on a fait l'opération de la cataracte ne peuvent lire sans se fatiguer que six mois après, & même plus tard. C'est donc une imprudence que de se fatiguer trop-tôt la vûe, & cette imprudence est souvent suivie de sa perte : cependant ce n'est pas au malade que l'on s'en prend, c'est à l'operation. Ce n'est point le seul cas où l'exercice des differentes branches de la Médecine cause des desagremens qui ne sont point merités.

Nous terminerons notre extrait en rapportant un phénomene singulier qui est dans la sixieme observation, c'est que la cataracte placée derriere la prunelle, après une

seconde operation, se trouva si diaphane que le malade distinguoit passablement bien les objets un peu materiels; ce qui fit naître à M. Pallucci l'idée que ce qu'on prenoit du dehors pour le crystallin n'en etoit que la capsule qui s'en etoit detachée. En consequence il fit une incision à la cornée transparente, & tira la capsule avec des pincettes. Nous ne rapporterons point les suites de cette operation; nous avertirons seulement que l'Auteur a des vûes pour la perfectionner, & en faire usage dans le cas où il n'y auroit point d'autres ressources.

On trouve à la fin de la brochure un certificat de M. Demours Medecin de Paris, dont l'habileté en fait des maladies des yeux rend le temoignage d'un grand poids. Il atteste que les opérations de M. Pallucci ont un succès peu ordinaire en pareil cas, ce qu'il attribue à la dexterité & à la circonspection de l'Operateur, & à la

forme de ſon inſtrument, dont il ſouhaite qu'on donne la deſcription au public dans l'etat de perfection que l'inventeur lui a donné.

Un autre certificat delivré par M. Morand, conſtate auſſi les ſuccès de M. Pallucci ; &, comme il ajoute qu'il a des *idées neuves qui tendent à perfectionner l'operation de la cataracte*, nous ne pouvons que ſouhaiter avec cet habile Chirurgien que M. Pallucci ſoit *encouragé*, comme il convient, *à continuer ſes recherches.*

HISTOIRE DES HOMMES Illuſtres de l'Ordre de S. Dominique, c'eſt-à-dire, des Papes, des Cardinaux, des Prélats Eminens en Science & en Sainteté, des célébres Docteurs & des autres grands Perſonnages qui ont le plus illuſtré cet Ordre depuis la mort du S. Fondateur juſqu'au Pontificat de Benoît XIII. Ouvrage dédié à Sa Sainteté par le R. P. A. TOURON, *Religieux du même*

Ordre. Tome sixiéme in-4°. pp. 807. A Paris, chez Babuty, & Quillau pere, rue Galande 1749.

LA Vie du Pape Benoît XIII. remplit presque les trois quarts de ce sixiéme & dernier Tome. » La piété, la justice & la recon- » noissance, dit le sçavant Auteur, » nous ont également engagé à ne » rien omettre de tout ce qui fait » honneur à la mémoire d'un très- » S. Pape, qui sera à jamais la » gloire de la Religion, & le » grand ornement de l'Ordre de » S. Dominique. « Ces considérations lui font espérer, qu'on lui pardonnera de n'avoir point donné les Vies de plusieurs célébres personnages du même Ordre, qui se sont distingués par de grands talens & par une vertu peu commune. Il n'auroit pu le faire sans passer les bornes qu'il s'est prescrites, ni sans trop multiplier les volumes. Il se contente de leur rendre un court hommage dans sa Préface,

mais il ne doute pas, qu'on ne leur accorde toute la juſtice qui leur eſt dûe dans les grandes annales de l'Ordre, qu'on promet de donner bientôt au public.

Dans l'impoſſibilité où nous ſommes vû l'abondance de la matiére, de donner un extrait ſuivi de la Vie de Benoît XIII. parmi les différens traits auſſi admirables qu'édifians dont elle eſt remplie, nous nous arrêterons à ceux qui nous paroîtront les plus propres à faire connoître le caractére de ce grand Pape & celui de ſon digne Hiſtorien.

Nous remarquerons d'abord que le jeune Orſini bien moins ſenſible à tous les avantages que lui promettoit la grandeur de ſa naiſſance, qu'aux dangers auxquels elle l'expoſoit, trouva, n'étant encore âgé que de dix-huit ans, le moyen de tromper la tendreſſe & les deſirs de ſes parens pour entrer dans l'Ordre de S. Dominique. Sa vocation parut ſi ferme, & ſi ſure au Pape

Alexandre VII. que pour le mettre à couvert des ſollicitations importunes de ſa famille, il jugea à propos d'abreger le temps ordinaire de ſon Noviciat, en lui permettant, comme on l'avoit autrefois accordé à S. Thomas d'Acquin, de prononcer ſes vœux ſix mois après ſon entrée dans le Cloître.

Il y pouſſa la mortification bien au-delà des auſtérités preſcrites par la régle : il ſe retranchoit une partie de la nourriture qu'on lui donnoit, s'interdit abſolument l'uſage du vin, faiſoit des jeunes auſſi fréquens, que rigoureux, & portant toujours ſi loin l'eſprit de pénitence, que ſur la Chaire de S. Pierre & même en voyage pendant le Carême, » il ne mangeoit » rien de cuit, & peu de choſe de » cru. Quelques chataignes, dit ſon » Hiſtorien, & deux verres d'eau » faiſoient ſon frugal repas.

La ferveur de ſon zéle & ſon application à l'étude, marchant

d'un pas égal, on vit le P. Orſini à l'âge de 21 an, Profeſſeur, Prédicateur & Ecrivain. Son traité Apologétique de l'état Religieux fut un des premiers fruits de ſa piété & de ſa ſcience. Le P. Touron nous donne ici une idée de cet ouvrage, & il en uſe preſque toujours de même à l'égard des autres qui ſortirent de la plume de Benoît XIII.

Il faut voir dans ſa Vie avec quelle répugnance il accepta le Chapeau de Cardinal dans la vingt-troiſiéme année de ſon âge, & avec quelle exactitude malgré cette éminente dignité, & toutes celles auxquelles il fut élevé depuis, il trouva toujours le moyen d'allier les pratiques de l'état Religieux avec une application infatigable à tous les devoirs qu'impoſe le gouvernement d'un grand Diocèſe, & enfin le gouvernement même de toute l'Egliſe. De l'Archevêché de Sipente, & enſuite de l'Evêché de Céſéne, étant transféré à l'Archevêché

de Bénévent, ce fut là principalement où il ſignala le zéle dont il bruloit pour le ſalut des ames & pour le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline Ecléſiaſtique.

On lira avec édification l'idée que le Cardinal Lambertini qui gouverne aujourd'hui ſi glorieuſement l'Egliſe, en donne dans l'Epitre Dédicatoire du troiſiéme tome de l'ouvrage intitulé : *de la Béatification des Serviteurs de Dieu, & de la Canonization des Bienheureux*. Le P. Touron a cru qu'il feroit d'autant plus de plaiſir au Lecteur de mettre ſous ces yeux ce petit éloge hiſtorique, en Latin & en François, » que la briéve- » té & l'élégance s'y trouvent join- » tes avec l'exactitude & la vérité. « Ce n'eſt pas le ſeul endroit de cette Vie, où l'Auteur s'appuye d'un témoignage ſi irréprochable. Son uſage eſt méme de rapporter tout au long, non ſeulement ce que les Ecrivains célébres ont dit à la louange de ſon Héros, mais

même les différentes piéces qu'il a écrites, ses Lettres aux Papes, aux Rois, aux Princes, aux Ecclésiastiques & à divers Sçavans avec qui il entretenoit un commerce réglé. Il y en a plusieurs entr'autres qui sont adressées au P. Alexandre. On trouve aussi parmi ces écrits divers Mandemens & instructions synodales, que selon la remarque de notre Historien, il composa toujours lui-même sans s'en être dispensé depuis qu'il fut parvenu au Souverain Pontificat. Toutes ces piéces & autres semblables paroissent ici dans la Langue originale, où elles ont été écrites, soit Latine, Italienne ou Espagnole, & toujours accompagnées de la traduction Françoise qui est placée à côté.

Outre ces différentes piéces qui coupent à la vérité très-souvent la narration, mais qui d'un autre côté piquent la curiosité du Lecteur, le P. Touron n'oublie rien pour la contenter, en s'arrêtant sur tout ce que son sujet peut lui fournir

de recherches intéressantes. C'est ainsi que parlant de la translation de Benoît XIII. à l'Archevêché de Bénevent, il s'étend sur l'origine & sur les prérogatives de cette illustre Ville.

On peut dire qu'elle changea entiérement de face sous l'Episcopat du Cardinal Orsini, soit pour le Temporel, soit pour le Spirituel, car s'il avoit le zéle d'un pieux Evêque, il avoit en même temps la générosité d'un grand Prince. On ne peut lire sans étonnement tout ce que la force & l'activité de son amour pour les peuples qui lui étoient confiés, lui fit entreprendre pour réparer sa Ville Archiepiscopale qui fut presque entiérement détruite dans le fameux tremblement de terre qui arriva en 1688. On sçait l'extrême danger qu'il y courut, & qu'il n'y échappa que par une protection particuliére de Dieu, comme on peut le voir par la relation qu'il en publia lui-même. Il y attribue

principalement ſa conſervation aux priéres de S. Philippe de Néry, pour lequel il avoit la plus vive dévotion.

Les ſoins charitables que le S. Archevêque ſe donna, & les prodigieuſes dépenſes qu'il fit à cette occaſion, lui méritérent le nom de deuxiéme Fondateur de cette Ville. Ce ne fut pas là cependant la derniére de ſes épreuves; à peine les bâtimens particuliers, les édifices publics & les Temples Sacrés étoient-ils pour la plûpart rélevés, qu'en 1722, un ſecond tremblement de terre fit rentrer la moitié de la Ville dans les ruines, dont elle ne commençoit que de ſortir. Mais le courage de Benoît XIII. toujours ſupérieur aux plus terribles événemens lui fit encore trouver en celui-ci de nouvelles reſſources dans lui-même, & dans les autres. Le P. Touron nous a conſervé le Diſcours qu'il fit à ſon peuple dans une circonſtance ſi accablante; rien n'eſt plus propre à

nous faire connoître l'Héroïſme Chrétien qui animoit le pieux Cardinal. „ Adorons, leur diſoit-il, „ en tremblant les jugemens du „ Seigneur, & ſans entreprendre „ de les approfondir, contentons „ nous de ſçavoir qu'ils ſont juſtes. „ Au reſte gardons nous bien de „ rien attribuer aux caprices du „ haſard & d'une aveugle fortune, „ ou de nous croire meilleurs que „ ceux qui ont trouvé leur tom- „ beau ſous la ruine de leurs mai- „ ſons. La Religion nous apprend „ que c'eſt toujours la volonté du „ Seigneur, qui conduit, & qui „ régle ces grands événemens, qui „ confondent toute la ſageſſe hu- „ maine. Sa juſtice alors punit une „ multitude de coupables, & ſa „ miſéricorde purifie par le feu de „ la tribulation un petit nombre „ de juſtes. Mais ſa Providence „ n'éclate pas moins dans ce dé- „ ſordre apparent, où les gens de „ bien ſemblent confondus avec „ les impies.... par de tels exem-

„ ples le Seigneur a voulu nous „ avertir, que ſes Serviteurs ſont „ quelquefois confondus avec les „ Eſclaves du monde. Exempts de „ ces grands crimes, qui attirent „ les vengeances du Ciel, ils „ ne le ſont pas toujours de ces „ châtimens paſſagers, qui ſont „ communs aux bons & aux mé- „ chans; mais ce qui met le com- „ ble au malheur des uns, eſt le „ commencement de la délivrance „ des autres & de leur ſolide fé- „ licité.

Le P. Touron renvoye au Continuateur de l'Abbé Ughel dans ſon huitiéme tome de l'*Italie Sacrée*, & à la Vie de ce S. Pape écrite par l'Archevêque de Fermo, ceux qui voudront ſçavoir les aumônes immenſes qu'il répandit alors ſur un grand nombre de familles, qui ſans ſon ſecours auroient manqué de logement & de pain. Ce qu'on a peine à croire, c'eſt que malgré les grandes ſommes qu'il donna pour rétablir les

Egliſes, les Couvens, les Colléges & les autres édifices publics ; il fit cette même année de nouveaux établiſſemens, de pieuſes & utiles fondations, ſoit pour l'inſtruction de la jeuneſſe, ſoit pour celle des Eccléſiaſtiques de ſon Diocèſe.

Auſſi malgré ſa modeſtie qui lui faiſoit empêcher autant qu'il le pouvoit, que les traits admirables de ſa charité & de ſa magnificence ne fuſſent éterniſés par des monumens publics, la Ville de Bénévent en eſt remplie. » Les uns, dit le P. » Touron, les dreſſérent à l'inſçu » de leur Paſteur ; les autres le fi- » rent plus librement, lorſqu'ils le » virent élevé ſur la Chaire de S. » Pierre ; pluſieurs ſe ſont acqui- » tés de ce devoir après ſa mort. » Déja dès l'an 1721, le nombre » des Colonnes de marbre char- » gées d'Inſcriptions à ſon honneur, » étoit ſi grand qu'il auroit été dif- » ficile de les compter, & les bien- » faits qui donnoient occaſion à » ces témoignages publics, étoient » encore plus multipliés.

On conçoit aiſément qu'un Evêque de ce caractére n'épargna ni ſoins ni travaux pour faire régner dans ſon Diocèſe le bon ordre & l'eſprit de l'Egliſe primitive. On le voit ſurtout par les Synodes généraux qu'il y fit tenir, & ſur leſquels le P. Touron a cru devoir, avec raiſon, s'étendre. Le premier qu'il célébra, le fut en 1693; on nous en a conſervé les réglemens qui ont été imprimés & diſtribués en 55 titres. Notre Auteur ſe contente d'en donner une idée générale, en indiquant néanmoins ce qui lui a paru de plus remarquable. Tel eſt, pour en donner un exemple, le dix-neuviéme titre. » Il ſe » trouve encore dans notre Pro» vince, dit le Concile, une eſpé» ce de Clercs demi Grecs, demi » Latins. Ils ne ſont pas Bigames, » mais ils ſont mariés. Plus Sécu» liers qu'Eccléſiaſtiques, s'ils ſem» blent appartenir à ceux-ci par » la couleur de leur habit, tout le » reſte doit les faire ranger entre

» ceux-là. Ils ne portent point la
» Tonſure ; ils ne ſervent aucune
» Egliſe, & s'ils ſe montrent quel-
» quefois dans les Proceſſions gé-
» nérales, c'eſt moins pour groſſir
» le Clergé que pour le deshono-
» rer. Le Synode veut que les Evê-
» ques les avertiſſent de porter dé-
» ſormais la Tonſure Cléricale, &
» un habit décent, s'ils prétendent
» jouir des priviléges des Clercs,
» faute de quoi on ne les com-
» ptera plus que parmi les Laïques.

Il eût peut-être été à ſouhaiter que notre Hiſtorien nous eût donné quelque éclairciſſement ſur ces Clercs Grecs, répandus dans le Diocèſe de Bénévent. Ce Diocèſe étoit ſi cher à ce S. Homme, qu'il voulut toujours en être le Paſteur depuis même qu'il le fut devenu de tous les fidéles. Il y fit encore deux voyages, y célébra un Concile, & le ſoin de l'Egliſe Univerſelle ne prit rien ſur la tendreſſe qu'il avoit pour une Egliſe, où il avoit fait refleurir les ſciences & la Religion.

Malgré le temps considérable qu'il donnoit tous les jours à l'Oraison, il ne laissoit pas d'en donner beaucoup à l'étude. Aussi un Auteur Italien, a-t-il dit, que si dans toute l'Europe Chrétienne on connoissoit peu de Prélats, qu'on pût mettre en paralléle avec l'Archevêque de Bénévent pour la piété, il n'y en avoit pas qui lui fût préférable par la Doctrine. Il excelloit surtout dans la science Ecclésiastique à laquelle il s'étoit appliqué avec une ardeur infatigable ; on en a la preuve dans plusieurs de ses ouvrages, dont le P. Touron ne manque pas de parler, & surtout *dans son Sinodicon.*

C'est un Recueil exact de tous les Conciles que les Papes ou Archevêques de Bénévent ont assemblé dans la même Ville depuis le dix ou onziéme siécle. Il renferme aussi deux Dissertations, dans la premiére qui est Théologique & Historique, après avoir remarqué qu'il paroît par les Actes de quel-

ques Conciles de Bénévent, que certains Laïques y avoient eu séance, le Cardinal Orsini examine, si les Empereurs, les Rois & les autres Princes ont droit de convoquer les Conciles & d'y présider; si tous les Laïques, du moins ceux qui font profession de science, peuvent entrer dans ces sortes d'assemblées, y tenir la place de Juges, porter leur suffrage & décider, ainsi que le prétendent quelques Ecrivains Protestans. Dans la seconde qui est beaucoup plus étendue que la précédente, son objet est d'assurer à son Eglise la possession des Reliques de S. Barthélemy.

Ayant été le Mécéne de tous les gens de Lettres pendant tout son Episcopat, il ne les protégea pas moins lorsqu'il fut devenu Pape. La Poësie même ne fut pas sans honneur sous son Pontificat. Le Chevalier Bernardini Prefetti, fameux par le talent de faire sur le champ des Vers dignes de l'ad-

miration des Connoiſſeurs, & de préluder de la voix beaucoup mieux qu'on n'auroit pu le faire ſur les inſtrumens, & qui d'ailleurs s'étoit fait généralement eſtimer par la ſageſſe des ſujets ſur leſquels il s'exerçoit, fut ſous ſon Pontificat honoré de la couronne Poëtique. Benoît XIII. voulut qu'il la reçut au Capitole, en grand pompe & avec les mêmes cérémonies qui avoient été pratiquées en faveur du célébre Pétrarque.

Les bornes dans leſquelles nous ſommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas de ſuivre le P. Touron, dans tout ce qu'il raconte des grandes & pieuſes actions qui ſignalérent le Pontificat de Benoît XIII. il nous ſuffira de dire que le temps qu'il étoit obligé de donner aux intérêts ſpirituels & temporels de l'Egliſe Univerſelle, ne l'empêcha pas de veiller auſſi attentivement ſur le Diocéſe de Rome, qu'il avoit veillé ſur celui de Bénévent. Il faiſoit ſou-

vent

vent les fonctions du Sacerdoce & de l'Episcopat ; on l'a vû plusieurs fois baptiser des Juifs & des Mahométans dont on assure que les conversions furent très-fréquentes sous son Pontificat. On l'a vu administrer même ce Sacrement le Samedi Saint par immersion aux Petits Enfans, donner le Voile aux Vierges, entendre les Confessions des Fidéles, consacrer les Saintes Huiles, faire les Ordinations des Prêtres & sacrer des Evêques ; enfin l'Archidiacre de Fermo rapporte dans sa vie qu'il avoit fait la cérémonie de la Dédicace de 360 Eglises, & consacré 1494 Autels fixes.

Le P. Touron n'oublie pas de parler des marques éclatantes d'estime & d'attachement que ce S. Pape donna à l'Ordre de S. Dominique, & à la Doctrine de S. Thomas. Il honora de la Pourpre quatre Religieux de cet Ordre. Il publia aussi une Bulle contenant 85 paragraphes, dans lesquels non

content de confirmer tous les Priviléges donnés par les Papes aux FF. Prêcheurs, il leur en accordoit encore de nouveaux & de très-considérables. » Nous ne dissimu-
» lerons pas, ajoute le P. Touron,
» que la plûpart de ces Priviléges
» paroissant peut-être trop éten-
» dus, furent bientôt après ou ré-
» voqués ou modifiés par le Pape
» Clément XII. mais quant aux
» deux points essentiels qui tou-
» choient la Doctrine de S. Thomas
» & de son Ecole, non seulement
» le digne Successeur de Benoît
» XIII. les a laissé subsister en leur
» entier, mais il les a encore con-
» firmés avec de nouveaux éloges.

Nous sommes obligés de renvoyer à l'ouvrage même pour tout le reste de la Vie de ce S. Pape. Nous observerons seulement avec son Historien, que » si tous ceux
» sur qui sont tombées les plus gran-
» des faveurs de Benoît XIII. n'ont
» pas toujours répondu à la droitu-
» re & à la pureté de ses intentions,

[redacted]

» cela dans l'eſprit des perſonnes » ſages n'obſcurcira pas les vertus » du S. Pontife..... quand un Prin- » ce de l'Egliſe, ajouté-t'il, ſeroit » auſſi Saint, auſſi favoriſé de Dieu » qu'un Eliſée, il pourroit, ou » comme ce Prophête avoit pour » Serviteur un Giezy, ou comme » S. Bernard, donner ſa confiance » à un Infidéle Nicolas, c'eſt-à- » dire, à un de ces hommes qui, » avec de grands talens ont de plus » grands défauts, qui ſçavent éga- » lement & ſouſtraire à la vûe de » leur Maître ce qu'ils ſont, & pa- » roître ce qu'ils ne ſont pas.

Du reſte notre Auteur garde un profond ſilence ſur ces perſonnes, & ſur les procédures qui furent faites contre elles ſous le Pontificat ſuivant. Ce n'eſt pas le ſeul exemple qu'on trouvera dans ce volume de la retenue qu'il s'eſt imposée, ſoit comme il le dit » pour » ménager les autres, ſoit pour ſe » ménager lui-même. Ce n'eſt » point timidité, ajoute t'il, c'eſt

„ prudence, c'eſt ſageſſe, c'eſt mo-
„ dération, & non pas lâcheté.
Au reſte, il proteſte que „ s'il n'a
„ pas dit tout ce qui eſt vrai, du
„ moins il n'a dit rien de faux.

L'étendue que nous avons été obligés de donner à ce que nous venons de rapporter de la Vie de Benoît XIII. ne nous permettra qu'à peine d'indiquer le contenu des deux derniers Livres de ce volume. L'Auteur avertit que ſuivant l'ordre qu'il a communément gardé dans cet ouvrage, „ il au-
„ roit fallu placer les Vies du Car-
„ dinal Ferrari, & du P. Cloche
„ dans le volume précédent, com-
„ me étant tous deux morts avant
„ l'exaltation de Benoît XIII. mais
„ les liaiſons particuliéres que l'un
„ & l'autre avoient eûes avec le
„ Cardinal des Urſins, lorſqu'il
„ n'étoit qu'Archevêque de Béné-
„ vent, ſembloient, dit-il, lui per-
„ mettre de n'écrire leur Vie qu'a-
„ près celle de cet ami de Dieu.

Le quarante-ſeptiéme Livre ne

contient que quatre Vies, celles du Cardinal Thomas Marie Ferrari, du P. Cloche soixantiéme Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, du Cardinal Grégoire Selleri, & de Guillaume Martel, Missionnaire dans les Isles de l'Amérique. Les morceaux les plus intéressans de la Vie de ce dernier, sont plusieurs de ses Lettres que le P. Touron y a fait entrer, & qui peignent avec autant de vivacité que d'onction les travaux Apostoliques auxquels ce Religieux consacra les derniéres années de sa vie pour la conversion des Sauvages & des habitans de l'Isle Dominique. De toutes les Missions qui l'avoient déja rendu célébre, ce fut la plus longue & la plus pénible par l'extrême grossiéreté qu'il trouva dans les Naturels du Pays presque tous Idolâtres & par l'affreux libertinage dans lequel vivoient les Européens qui l'habitoient. Cette Isle ainsi que celle de S. Vincent est une Isle neutre, dont ni les Fran-

çois, ni les Espagnols, ni les Anglois n'ont jamais pris possession, où cependant quelques particuliers de ces Nations se sont établis, & plusieurs sans doute, dit le P. Touron, par le seul désir de vivre à leur fantaisie dans une Isle, où personne ne commande, où personne n'obéit, où il n'y a ni Juge, ni Gouverneur, ni Magistrats pour resserrer la liberté, s'opposer au torrent des passions & punir le crime.

Si on excepte la vie du Cardinal Gotti mort à Rome en 1742, avec la réputation d'avoir été un des plus habiles Théologiens Controversistes de son Ordre, le quarante-huitiéme & dernier Livre de tout l'ouvrage ne contient que le récit des actions & de la mort de sept Missionnaires Apostoliques, qui ont souffert le Martyre les uns dans l'Empire de la Chine, & les autres dans le Royaume de Tonquin. On y trouve aussi une Lettre qui fait connoître l'état de la Religion Chrétienne dans ce même

Royaume, où il ſemble cependant que la perſécution l'ait rendue encore plus floriſſante.

On voit par le détail Hiſtorique que donne ici le P. Touron ſur l'établiſſement des Miſſions des Peres Dominicains à la Chine, qu'elles n'y ont été bien affermies que vers l'an 1631, que cependant ceux qui ne les ont datées que de ce temps-là, ſe ſont viſiblement trompés, & que depuis l'an 1556 juſqu'à la deuxiéme époque qu'on vient de rapporter, on connoit pluſieurs Miſſionnaires de cet Ordre qui ont annoncé la Foi dans l'Empire de la Chine; le nombre de ceux dont ſelon la foi de l'Hiſtoire les glorieux travaux ont été couronnés du Martyre, va au rapport du P. Touron, actuellement juſqu'à dix.

Nous n'avons garde de paſſer ſous ſilence, qu'il nous apprend dans ſa Préface, que ſes Confréres de la Province du S. Roſaire des Philippines, ont découvert en

1739, une nouvelle & très-riche moiſſon à recueillir. Ce ſont les termes du Chapitre Général des Dominicains tenu à Boulogne en 1748. Cette Miſſion eſt ſituée dans le centre méme de la vaſte Province de Luſſon plus communément appellée Manille. On trouve au milieu de ce pays différens Peuples tous environnés de Montagnes, qu'on regardoit comme inacceſſibles, & où juſqu'à préſent aucuns Ouvriers Evangéliques n'avoient encore pénétré. Les Peres Dominicains y ont formé une Miſſion conſidérable, que Dieu a déja beni de grands ſuccès. Ils y ont en même temps frayé un chemin pour ceux qui auront le courage de les ſuivre & d'entrer dans la Province de Pangaſinan, par celle de Cagayan, & ils ſe flattent que ce chemin déja utile au public par le Commerce, le ſera encore plus par la propagation de l'Evangile. Déja ces barbares gagnés par le zéle & la charité des Miſſionnai-

res, descendent en foule de leurs Montagnes, dont ils leur fermoient autrefois toutes les avenues. Ils s'empressent de recevoir leurs instructions, & plusieurs d'entr'eux se sont déja soumis avec joye au joug de Jesus Christ.

Les grands exemples de courage & de vertu qu'on trouvera dans ce Livre, joints à tous ceux qu'on a déja vûs dans les saints & sçavans Personnages dont le P. Touron a immortalisé le nom dans ce volume & les cinq précédens, sont comme il le remarque, une assez bonne preuve de la vérité de ce que le Pape Clément XI. disoit autrefois à la gloire de l'Ordre de S. Dominique, » que depuis sa » fondation jusqu'aujourd'hui, il a » été comme un champ fertile & » bien cultivé, qui n'a point cessé » de donner à la République Chré- » tienne des hommes éminens en » Doctrine & en Sainteté, qu'on » a vu perpétuellement se succéder » les uns aux autres.

L'Auteur a placé à la fin le Discours Latin que notre S. Pere le Pape prononça dans le Consistoire Secret du 16 Septembre 1748, pour annoncer la mort précieuse de l'Evêque de Mauricastre qui est racontée dans le dernier Livre de cet ouvrage, & dont nous avons déja parlé dans l'extrait du vingt-septiéme recueil des Lettres curieuses & édifiantes des Missionnaires de la Compagnie de Jesus.

L'ART DE LA TEINTURE des Laines, & des Etoffes de laine, en grand & en petit teint, avec une instruction sur les débouillis; par M. HELLOT, de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Londres, volume in-12. de 631 pages. 1750. A Paris, chez la Veuve Pissot, Quay de Conty, Jean Hérissant, rue S. Jacques, Pissot fils, Quay des Augustins.

ON pratique depuis longtemps la teinture, mais les branches

de cet Art ſont ſi étendues qu'à peine connoit on toutes les difficultés qui l'accompagnent. Un ouvrier peut être très-habile dans la teinture des laines , & être fort ignorant dans celle des autres étoffes; c'eſt par cette raiſon que le miniſtére qui doit protéger la bonne foi des acheteurs, a partagé les Teinturiers en différens corps à cauſe des différens genres de teinture , & les a aſtreints à certaines loix.

Perſonne n'ignore qu'on ne peut guéres tirer d'éclairciſſemens de la part des ouvriers , ſur la matiére qui fait l'objet de leur profeſſion : le jargon inintelligible auquel ils ſont accoutumés , la routine par laquelle ils ſe conduiſent , ſont autant de moyens pour répandre de nouvelles ténébres ſur les méthodes qu'ils ſuivent avec opiniatreté. L'ouvrage que M. Hellot vient de donner ſur la teinture , eſt principalement recommendable par les idées nouvelles qu'il renferme, par

l'ordre, & l'arrangement qu'il a ſçu y mettre : outre qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'Auteurs qui ayent traité de cet Art, c'eſt que ceux qui en ont écrit ne méritent aucune eſtime, ou du moins une très-médiocre. Le *Teinturier parfait* en eſt une preuve ; ouvrage mépriſable en tout ſens. Le réglement ſur la teinture fait par ordre de M. de Colbert eſt le ſeul Livre dont on doive faire cas : la modeſtie de M. Hellot lui fait dire que ſon ouvrage, qui eſt le réſultat d'un travail long & conſidérable, qui lui a couté beaucoup d'expériences & de recherches, n'eſt que le développement des opérations indiquées dans ce réglement.

Les Teinturiers diſtinguent cinq couleurs primitives, le *Bleu*, le *Rouge*, le *Jaune*, le *Fauve*, & le *Noir*. Les ouvriers les ont qualifiées de *primitives* parce qu'elles ſont la baſe de toutes les autres couleurs, chacune d'elles fournit par leur mélange un très-grand

nombre de nuances depuis la plus claire jusqu'à la plus foncée.

M. Hellot commence par traiter de tout ce qui appartient aux couleurs du grand teint, & c'est la partie de son ouvrage la plus étendue; puis il parle de tout ce qui regarde le petit teint. La différence qu'il y a entre le grand ou bon teint, & le petit ou faux teint, consiste dans la qualité des étoffes, & dans la diversité des ingrédiens qui entrent dans la teinture: les uns rendent la couleur solide, & font qu'elle résiste à l'action de l'air, & qu'elle n'est que difficilement tachée par les liqueurs acres & corrosives. Les autres, & ce sont ceux du petit teint, donnent des couleurs qui se passent en très-peu de temps à l'air; l'humidité & l'action du Soleil font disparoître leur éclat en peu de temps; la plupart des Liqueurs acres enlévent la couleur de maniére qu'il n'est jamais possible de leur rendre le brillant dont on a soin de les

parer. Malgré ces défauts & ces désavantages, la plus grande partie des couleurs du petit teint sont plus vives & plus éclatantes que celles du bon teint : de plus le petit teint se fait à beaucoup meilleur marché que le bon teint, & le travail en est plus facile, ce qui fait que les ouvriers font ce qu'ils peuvent pour se servir de ce genre de teinture préférablement à l'autre ; on a donc eu raison de faire des loix pour la distinction du grand & du petit teint. Ces mêmes loix prescrivent les étoffes qui doivent être de bon teint avec les ingrédiens qui doivent les colorer : elles désignent aussi la qualité des étoffes qu'il est permis de mettre en petit teint, avec les différens bois qui doivent former la composition de cette teinture : enfin c'est la qualité des laines & leur prix qui décident de l'espéce de teinture qu'on doit donner aux étoffes.

On peut juger avec sureté du bon, ou du faux teint en exposan

étoffe à l'action de l'air, & à celle
u Soleil pendant un certain temps:
nais on a trouvé que les débouil-
s étoient une méthode presque
ussi certaine, & beaucoup plus
rompte losqu'il falloit décider sur
e champ, de la qualité de la tein-
ure, ce qui est souvent nécessaire.
Plusieurs expériences démon-
rent que cette différence des cou-
eurs du grand & du petit teint dé-
end en partie de la préparation de
étoffe qu'on veut teindre, & en
artie du choix des matiéres co-
orantes qu'on employe. Voici en
eu de mots la théorie ou l'expli-
ation de la mécanique invisible
e la teinture: M. Hellot en a
rayé la route, & il a marché d'un
as si sûr qu'il ne paroit pas possi-
le de s'égarer en le prenant pour
uide: son hypothése a plus l'air
l'un systême de la nature que d'une
upposition dénuée de preuves.
La chaleur de l'eau bouillante
ans laquelle l'étoffe est trempée,
ilate les pores du corps qu'on

veut teindre, & l'orſqu'ils ſont ouverts les particules de la matiére colorante s'y dépoſent, & y laiſſent en même temps un enduit qui les y retient de maniére que l'eau de la pluye, ni les rayons du Soleil, ni l'humidité ne peuvent enlever ni ternir ces petites particules propres par leurs figures à renvoyer beaucoup de lumiére. Il faut que ces atomes colorans ſoient d'une extrême petiteſſe afin qu'ils ſoient retenus & ſuffiſamment enchaſſés dans les pores de l'étoffe: le froid auquel l'étoffe eſt expoſée, après avoir été miſe dans le bain, contribue infiniment à reſſerrer les pores qui ont été ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, & à y conſerver le maſtic que les ſels, qui entrent dans la compoſition, ont dépoſé dans l'étoffe. Il ſuit de là que les fibres de la laine doivent être nétoyés, dégraiſſés, enduits, puis reſſerrés, afin que l'atome colorant y ſoit retenu de maniére qu'il ne puiſſe être enlevé qu'avec

[redacted]

beaucoup de peine. La différence du bon teint & du faux teint dépend de ce que dans le premier, les petits atomes colorans s'introduisent avec force après la dilatation, & y sont retenus par les sels après que le froid a resserré les parties: au contraire dans le faux teint les particules colorantes ne sont déposées que sur la surface, & dans des pores dont la capacité n'est pas assez grande pour les recevoir, desorte qu'elles sont détachées au moindre choc. Il s'ensuit donc que si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes *l'astriction* qui leur manque, & qu'en même temps l'étoffe fût préparée à les recevoir, tous les bois qui sont mis par le réglement dans la classe du petit teint, deviendroient également utiles aux Teinturiers du bon teint. On voit par cette théorie qu'il est indispensable de dégraisser l'étoffe avant que de la mettre à la teinture; on appelle cette premiére préparation, enle-

ver *le suain*, le suain est une espéce d'huile ou de graisse renfermée dans toutes les laines, & qui est produite par la transpiration de l'animal.

Avant que de détailler les procédés qu'il faut suivre pour la composition des différentes teintures, M. Hellot fait la description de tous les vaisseaux & des différens instrumens qui servent à la teinture : c'est la construction d'un attelier, celle des fourneaux, & des chaudiéres avec toutes leurs dimensions.

La premiére couleur, ou la premiére cuve que M. Hellot enseigne à préparer, c'est la cuve de pastel, par le moyen de laquelle on fait la teinture bleue. Cette préparation l'emporte sur toutes les autres par son extrême difficulté, ce qui a fait regarder comme le chef-d'œuvre de la teinture, l'art de faire la cuve de pastel. M. Hellot décrit avec la derniére clarté tout ce qu'il faut faire pour préparer

cette cuve, mais ce n'eſt point à nous à entrer dans ce détail ; les ingrédiens qui ſervent à teindre en bleu, ſont le *paſtel*, le *vouede* & *l'indigo.* Le paſtel eſt une plante que l'on cultive en Languedoc: on cueille la plante après un certain dégré de maturité & on la laiſſe pourrir : on la réduit enſuite en petites pelotes pour la faire ſécher.

Après que M. Hellot a enſeigné la méthode qu'il faut ſuivre pour faire la cuve de paſtel, il donne les régles que l'on doit obſerver pour la cuve de Vouede & d'Indigo. Le Vouede eſt une plante que l'on cultive en Normandie, on l'employe aux mêmes uſages que ceux du Paſtel. Il y a pluſieurs maniéres de préparer la cuve de l'Indigo, elles ſont aſſez différentes les unes des autres. M. Hellot les enſeigne toutes, & pouſſe l'attention juſqu'au ſcrupule ; il entre dans les plus petits détails dès qu'ils ſont néceſſaires. Tous les procédés

que l'on trouve ici ont été exécutés par M. Hellot, & dans la plûpart des Manufactures du Royaume; le bain de la cuve de l'Indigo ne ressemble pas exactement à celui de la cuve de pastel. On remarque que la surface de la cuve de l'Indigo est d'un bleu brun couvert décailles cuivreuses, & que le dessus est d'une très-belle couleur verte. L'étoffe qu'on y plonge commence par paroître verte aussitôt qu'on la retire de la teinture, & peu de temps après, elle devient bleue: au contraire le bain de la cuve de Pastel ne paroit point verd, cependant l'étoffe commence par être verte au sortir de la cuve, puis elle devient bleue un instant après. Cette couleur verdatre est attribuée à l'alkali de l'urine. On doit être assuré que de quelque cuve que l'on se serve, soit Pastel, soit Vouede, soit Indigo, l'étoffe est toujours verte, lorsqu'on la retire du bain, & qu'elle ne prend la couleur bleue qu'à mesure

[redacted]

qu'elle prend l'air : il est à propos de la laisser déverdir, avant que de la replonger dans le bain, parce qu'on juge avec plus de certitude de la teinte ou de sa nuance. Il est assez remarquable que si l'on transporte le bain de la cuve d'Indigo hors du vaisseau qui le contient, & qu'il prenne l'air trop longtemps, il perd cette verdeur ; la qualité du bain s'évanouit aussi en même temps, ensorte que l'étoffe bleue que l'on y teint n'a aucune solidité. Les bleus ont plusieurs nuances auxquelles on a donné des noms ; ces différentes dénominations ne sont pas généralement reçues de tous les Teinturiers ; mais elles ont leur utilité, en ce que c'est le seul moyen de donner l'idée de la même couleur, plus ou moins nuancée. M. Hellot disserte à merveille sur la nature & sur la qualité des ingrédiens qui entrent dans la préparation des cuves qui donnent la teinture bleue : notre Auteur explique avec beaucoup

de netteté & de ſolidité, la maniére dont les atomes colorans s'inſinuent dans les pores de l'étoffe, nous en avons donné la théorie d'avance. L'Alun prépare les fibres, & le Cryſtal de Tartre aſſure la teinture en maſtiquant les atômes colorans dans les pores de l'étoffe: comme l'on ne connoit en Chymie que deux ſels, ſçavoir, le Tartre, & le Tartre Vitriolique qui étant cryſtalliſés & humectés par l'eau froide, ne s'y diſſolvent pas, & ne ſe réduiſent point en pouſſiére quoi qu'expoſés au Soleil: il s'enſuit que ces ſels ſe trouvent & ſe forment dans la cuve du bleu par le mélange de la Couperoſe, de l'Alun, & d'un ſel alkaliſé. Nous avons dit que l'Alkali de l'urine verdiſſoit la teinture; que l'Alun préparoit les fibres de la laine, & que le Cryſtal de Tartre aſſuroit la teinture.

On ne s'imagineroit pas qu'un ouvrage fait pour des Artiſtes, compoſé pour des Teinturiers fut

[redacted]

agréable à la lecture ; cependant M. Hellot en rendant son Livre utile aux gens du métier découvre aux Physiciens une mécanique dont le jeu leur étoit assez inconnu. Notre Auteur sçait parler le langage des Ouvriers, mais il a sçu en même temps faire marcher de concert l'explication, & les raisons exactes de chaque procédé, dont les Philosophes sont aussi curieux que des effets. Après avoir expliqué la cause de l'adhérence, & de la ténacité des atômes colorans sur toutes les couleurs primitives, M. Hellot suit la même méthode par rapport aux couleurs composées. Celles-ci ne sont ordinairement que des couleurs appliquées les unes après les autres : quelquefois cependant, elles sont mêlées ensemble en un même bain : de quelque maniére que l'on fasse le bain, il faut concevoir que cette diversité de couleur s'arrange dans les parties de l'étoffe de la maniére suivante. Lorsqu'une couleur pri-

mitive a été donnée à une étoffe ; les parties colorantes de la couleur secondaire se placent à côté, de celles de la premiére, c'est-à-dire, que les petites particules de celle-ci s'insinuent dans les espaces que la premiére a laissé vuides, car il n'est pas vraisemblable que des atomes colorans se placent les uns sur les autres & qu'ils puissent conserver chacun leur couleur naturelle : c'est là l'idée qu'on peut se former de l'arrangement des couleurs mêlées qui sont appliquées sur une même étoffe.

Le rouge est une des cinq couleurs primitives : le bon teint renferme quatre sortes de rouge, ils sont la base de tous les autres. Les rouges principaux sont l'écarlatte de Graine, ou de Venise, l'écarlatte des Gobelins, le Cramoisi & le rouge de Garence : les rouges sont dans un cas différent des bleus, car la laine, ou l'étoffe ne se plonge pas immédiatement dans la teinture ; elle reçoit auparavant une

[redacted]

préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la dispose à recevoir avec plus de facilité l'ingrédient colorant.

L'écarlatte de graine, dite de Venise, est faite avec le Kermes, elle est plus brune que l'écarlatte des Gobelins, mais elle a sur elle l'avantage de soutenir plus long-temps son éclat, & de ne point se tacher par la boue & par les liqueurs acres : les draperies rouges qu'on voit dans les anciennes tapisseries de Bruxelles, & des autres Manufactures de Flandres sont teintes avec cet ingrédient : cette couleur écarlatte ne perd presque pas de sa vivacité même après deux siécles. Cette couleur faite avec l'insecte que l'on nomme le Kermes, va de pair pour la solidité avec le bleu ; cependant elle n'est presque plus d'usage en France, quoiqu'elle ait l'avantage de ne se point noircir, & de ne se point tacher ; pour peu que l'étoffe vienne à se graisser, il est facile d'en

enlever les taches ſans endommager la couleur. Cela fait connoître que ſi l'on faiſoit entrer du Kermer dans les autres couleurs, elles deviendroient plus ſolides, ou perdroient moins de leur vivacité. Il faut lire dans l'ouvrage la méthode de faire la teinture d'écarlatte de graine ; diverſes expériences que l'Auteur a faites lui ont fourni une variété conſidérable dans les couleurs.

L'écarlatte connue ſous le nom des Gobelins, eſt la plus belle, & la plus éclatante couleur de la teinture. La Cochenille qui donne cette belle couleur eſt un inſecte dont on fait la récolte dans le Mexique : cet inſecte ſe conſerve dans un lieu ſec pendant pluſieurs ſiecles ſans ſe gater, & la teinture qui en provient a autant de vivacité & d'éclat que celle qui eſt faite avec la Cochenille nouvelle. Il y a une autre Cochenille que l'on nomme *Cochenille Silveſtre*, elle eſt apportée de la *Vera-Crux*, en

Europe. Sa couleur eſt meilleure & plus ſolide que celle que l'on tire de la Cochenille fine, mais elle n'a pas le même éclat, & de plus il en faut quatre & quelquefois cinq parties pour tenir lieu d'une ſeule partie de Cochenille fine.

Il n'y a point de Teinturier qui n'ait une récolte particuliére pour faire l'écarlatte, & chacun prétend que la ſienne eſt préférable à toutes les autres : cependant la réuſſite dépend ſeulement du choix de la Cochenille, & de l'eau qui doit ſervir à la teinture, car la plus grande partie des eaux communes donnent à l'étoffe une couleur cramoiſy. On trouve aſſez ordinairement dans les eaux une terre gypſeuſe & quelquefois un acide vitriolique qui nuit à cette teinture ; mais la belle teinture en écarlatte dépend principalement de la diſſolution de l'Etain ; M. Hellot décrit la maniére d'en faire la préparation : cette queſtion a porté l'Au-

teur à examiner ſi les chaudiéres d'Etain dans leſquelles on fait l'écarlatte ſont préférables à celles de Cuivre. M. Hellot a fait de très-belles écarlattes en ſe ſervant de l'un & de l'autre métal ; cependant s'il étoit poſſible de jetter en moule ſans ſouflure des chaudiéres d'Etain, il ſemble qu'elles devroient être préférées à celles de Cuivre, puiſque la diſſolution d'Etain contribue à la beauté de l'écarlatte : les chaudiéres d'Etain ont donc un avantage réel, mais elles coutent beaucoup, & peuvent être fondues très-aiſément par l'inattention des ouvriers.

C'eſt un uſage reçu & approuvé de ne teindre les étoffes unies qu'après leur fabrication ; il y a une raiſon indiſpenſable pour l'écarlatte, c'eſt que cette couleur ne peut réſiſter au foulon, elle perdroit entiérement ſon éclat : la Cochenille s'inſinue dans les pores de l'étoffe à peu près de la même maniére que tous les autres ingrédiens

ſe dépoſent dans la tiſſure du drap. Les ſels principaux qui entrent dans la couleur de l'écarlatte, ſont la crême de Tartre qu'on unit avec une chaux qui forme une eſpéce de lacque avec les parties de la Cochenille : c'eſt ainſi que la couleur s'incruſte dans les pores de la laine, bien entendu que la chaleur de l'eau bouillante eſt le principe de la dilatation, & le froid ſubit devient la cauſe du reſerrement ou contraction des parties.

Le Cramoiſi eſt la couleur naturelle de la Cochenille, ou celle qu'elle donne à la laine qu'on fait bouillir avec l'Alun & le Tartre, ingrédiens qu'on a ſoin de faire entrer dans toutes les couleurs. Le beau Cramoiſi doit tirer ſur le gris de lin. Pluſieurs expériences ont fait connoître à M. Hellot que l'on pouvoit donner au cramoiſi une couleur auſſi vive, & auſſi brillante que celle qui provient du faux teint; & il nous a paru que l'on pouvoit profiter de quelques découvertes

que M. Hellot a faites dans le procédé de cette teinture.

Le *Coccus Polonicus* eſt un petit inſecte rond, un peu moins gros qu'un grain de Coriandre : on en faiſoit autrefois beaucoup d'uſage pour teindre en écarlatte ; on avoit cru que ce ſuc étoit ſupérieur à la Cochenille fine : cependant M. Hellot s'eſt convaincu du contraire; du moins il s'en faut beaucoup que la couleur qu'il a tirée du *Coccus Polonicus*, ſoit comparable à celle dans laquelle on employe la Cochenille fine ; on pourroit objecter que le *Coccus* dont M. Hellot s'eſt ſervi, étoit ou trop ancien, ou trop éventé, & qu'il avoit perdu une partie de ſa qualité. D'un autre côté il eſt à croire que l'on avoit un peu exagéré ſa grande vertu ; car on n'a jamais pu tirer de ce ſuc pourpreux que des *Lilas*, ou des couleurs de *chair*, ce qui eſt fort au-deſſous de la couleur écarlatte.

On fait un grand uſage de la ra-

cine de *Garence* dans les teintures rouges ; elle a la propriété de donner beaucoup de ſolidité à la couleur d'écarlatte : elle réſiſte parfaitement à l'air & au temps humide. Cette plante eſt aſſez commune dans pluſieurs endroits du Royaume. Celle qui eſt la plus eſtimée vient de Zélande, on la fait ſécher, on la ſerre dans des tonneaux & elle ſe conſerve pendant pluſieurs années. Lorſqu'il s'agit d'employer dans la teinture la racine de Garence, on fait à peu près les mêmes opérations que lorſqu'on ſe ſert du *Kermes* ; on méle aſſez ſouvent de la Garence avec les teintures qu'on prépare pour les couleurs rouges, parce qu'elle donne de la ſolidité à la couleur, & que cette plante ne revient pas à un prix conſidérable.

Nous avons dit que les Teinturiers mettoient le jaune au rang des couleurs primitives. On diſtingue pluſieurs jaunes, ou plutôt on peut compter différentes nuances

dans le jaune : les plus connus ſont le *jaune paillé*, le *jaune pâle*, le *jaune Citron*, & le *jaune naiſſant*; les *jaunes Orangers* faits à l'ordinaire, ne ſont pas des couleurs ſimples. M. Hellot ſe comporte pour cette préparation, comme pour les précédentes : il en explique tous les détails, il méne pas à pas l'ouvrier qu'il prend à tâche d'inſtruire en le faiſant paſſer par tous les procédés : on peut bien dire qu'il y a une préparation commune & générale pour la teinture : mais la différence conſiſte dans la qualité, la doſe, & l'eſpéce des ingrédiens. On doit être fort attentif au temps qu'on laiſſe l'étoffe dans les cuves ; rien n'eſt indifférent dans la maniére d'agir, & l'on peut dire que les momens doivent être comptés ; il arrive tous les jours que le bain d'une cuve ne vaut rien ou que l'étoffe n'a point pris la couleur comme il convient, faute de ſoin ou d'une parfaite connoiſſance dans l'art de la tein-

ture, il eſt donc eſſentiel de ne rien négliger.

La quatriéme couleur primitive eſt le *Fauve* ou couleur de *Noiſette*. Les Teinturiers l'ont miſe dans ce rang parce qu'elle entre dans la compoſition d'un très-grand nombre de couleurs. Son travail eſt différent des autres en ce qu'on ne fait ordinairement aucune préparation à la laine pour la teindre en *Fauve*. On ſe ſert pour faire cette cuve de *Brou de Noix*, de racine *de Noyer*, de l'écorce d'*Aulne*, du *Santal* du *Sumach*, du *Roudouſt*, & de *la Suye* : quoique le Santal, & la Suye ne doivent etre employés que dans le petit teint : M. Hellot a cru pouvoir décrire ici la maniére d'en faire uſage, parce que ces ingrédiens ſont tolérés dans le grand teint. Il faut chercher dans l'ouvrage tous les détails qui appartiennent à la maniére de faire la teinture *Fauve*. On ſera peut-être ſurpris de ce qu'il n'entre point dans cette préparation de ces ſels

qui ſont néceſſaires pour rendre une couleur ſolide, & capable de réſiſter à l'action de l'air : M. Hellot en rend une excellente raiſon, elle eſt déduite des ingrédiens mêmes qui entrent dans la compoſition de la teinture, c'eſt que le *Brou de Noix*, la racine de *Noyer* ont des propriétés aſtringentes, & contiennent un Tartre Vitriolique qui ne ſe calcine point au Soleil, de ſorte qu'il ne faut point avoir recours à des ſels étrangers, qui dans toute autre occaſion deviennent néceſſaire.

Le noir eſt la cinquiéme couleur primitive des Teinturiers, elle renferme une prodigieuſe quantité de nuances, à commencer depuis le *gris blanc*, juſqu'au *gris de More*, & enfin juſqu'au noir ; c'eſt à cauſe de cette gradation de nuances plus ou moins brunes, plus ou moins tirant ſur le noir, que l'on a mis le noir au rang des couleurs primitives. Lorſqu'on veut teindre une étoffe en noir, on doit com-

mencer par la teindre en bleu, ce qui s'exécute par le Teinturier du grand teint, puis elle eſt livrée au Teinturier du petit teint pour être miſe en noir après qu'on a eu ſoin de la bien dégorger de la teinture bleue. M. Hellot donne d'excellens avis afin que l'étoffe ne ſoit point deſſechée. Si le réglement a défendu de commencer par teindre l'étoffe en noir du premier abord, c'eſt qu'en ſuivant cette méthode, il faudroit employer beaucoup de Noix de Galle, & mettre dans la cuve une grande quantité de Couperoſe, ce qui rend l'étoffe dure & caſſante par l'acidité que ce ſel imprime à la laine; c'eſt le contraire en ſuivant la premiére maniére. Il faut penſer de même au ſujet des étoffes tachées ou mal teintes qu'on veut mettre en noir; il eſt beaucoup plus à propos de commencer par les teindre en bleu.

Après que notre Auteur a donné la méthode de faire les cuves

des couleurs primitives, qu'il en a expliqué toute la mécanique, & remonté à la cause Physique, tant pour en marquer les différences, ou l'analogie lorsque l'un ou l'autre se rencontroient; il vient à traiter des couleurs mélangées, c'est-à-dire, de celles qui dérivent de la combinaison de ces mêmes couleurs primitives mêlées ensemble, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, &c. C'est ainsi que M. Hellot rend compte de toutes les couleurs connues dans la nature, & que l'art a cherché à imiter. Lorsqu'on veut faire le mélange du bleu & du rouge on peut commencer indifféremment par teindre l'étoffe en bleu, ou par la teindre en rouge: la couleur mélangée qui en résulte est celle que l'on nomme le *violet*, le *pourpre*, la *couleur de Roy*, la *couleur de Prince*, &c. Il est facile d'imaginer que l'on peut tirer de ces couleurs principales une grande quantité de nuances, selon que l'une ou l'autre sera plus

[redacted]

ı moins dominante. Il eſt aſſez ıgulier que le mélange de la plus ɛlle écarlatte, qui eſt celle des obelins, avec le bleu ne faſſe ı'une nuance fort terne & mar-ée, & tout à fait déſagréable. On ɔit attribuer cet effet aux acides ıi entrent dans la compoſition de carlatte des Gobelins. Le mélan-ɛ du bleu avec les autres rouges ls que ceux de Cochenille, de arence, & de Kermes, réuſſit in-ıiment mieux.

On ne peut tirer qu'une ſeule ɔuleur du mélange du bleu, & ı jaune, c'eſt le verd; mais parmi ; verds il y a pluſieurs nuances. ɔrſque l'étoffe eſt teinte en bleu, ı prépare les ingrédiens convena-es pour la teindre en jaune; les fférentes nuances de verd réſul-nt des jaunes & des bleus plus ı moins clairs, ou plus ou moins ncés. Il eſt beaucoup mieux de mmencer par mettre l'étoffe en eu, puis en jaune, cette métho-

de donne des verds d'une couleur plus ſolide & plus belle.

Les nuances qui ſe dérivent du mélange du *bleu* & du *Fauve*, ne ſont guéres d'uſage que dans la fabrique des tapiſſeries; cette nuance eſt gris-verdâtre, ou une eſpéce d'olive; il eſt indifférent de commencer par la couleur fauve, ou par la couleur bleue.

Il n'y a rien de particulier à dire ſur le mélange du bleu & du noir; les nuances, comme on en a averti, ſont plus ou moins brunes, ce qui peut s'exécuter en amenant l'étoffe au ton de couleur plus ou moins gris de more.

Le mélange de l'écarlatte de *Graine* ou de *Kermes* avec le jaune, donne une couleur *Aurore*, *Orangé*, &c. On peut commencer à teindre l'étoffe en jaune ou en en écarlatte, par celle des deux couleurs que l'on voudra: on fait la couleur de *fleurs de Grenade* en mêlant la teinture de jaune avec

celle de l'écarlatte des Gobelins ; mais ces couleurs ne ſont pas bien ſolides, la cauſe doit ſe déduire ſans doute de l'acide de l'écarlatte. On tire encore du mélange du jaune & du rouge les couleurs de *Canelle*, de *Tabac*, de *Chataigne*, de *Muſc*, &c. Les *rouges bruns*, & les *gris vineux* ſont produits par le mélange du rouge & du noir.

Après avoir parlé du mélange des couleurs priſes deux à deux, il s'agit de trois couleurs primitives priſes trois à trois ; ce melange en donne un grand nombre, la variété des couleurs eſt preſque infinie : il eſt vrai que cette eſpéce d'alliage en fournit pluſieurs qui retombent dans les mêmes nuances, car on peut faire la même couleur ou avoir la même nuance en prenant des couleurs primitives différentes. C'eſt alors au Teinturier à choiſir les couleurs qui par leur mélange donnent la même nuance. Le *bleu*, le *rouge*, & le *jaune*, mêlés enſemble font des

Olives roux & des *gris verdâtres.* Ces couleurs ſont peu d'uſage excepté pour les laines que l'on employe dans les Tapiſſeries. Si l'on eſt curieux de ſçavoir & de connoître toutes les différentes couleurs que donne le mélange des couleurs primitives priſes trois à trois, on pourra conſulter l'Auteur; il nous ſuffit d'en avoir rapporté quelques exemples.

Outre ces différentes nuances de couleur, & qui ſont comme on vient de le marquer, l'effet de la mixtion de pluſieurs couleurs primitives; on méle enſemble des laines teintes de différentes couleurs, la maniére dont on s'y prend pour conſerver une uniformité dans ce mélange eſt aſſez ingénieuſe; on commence par diſtribuer des paquets de laine différemment colorée à un certain nombre de perſonnes arrangées en rond, elles jettent vers le centre les unes après les autres un de ces fils qui ſe mêlent néceſſairement, puis les Car-

deurs achévent de faire ce mélange, en ſorte qu'on ne diſtingue plus aucune couleur en particulier, mais il en réſulte un tout qui fait une couleur mêlée quoi qu'uniformé & égale. Si le mélange n'étoit pas fait exactement, le drap paroîtroit plein de taches.

Nous avons dit au commencement de notre extrait que M. Hellot avoit traité de la teinture des étoffes que l'on met au petit teint. Nous avons auſſi remarqué que les réglemens ont fixé quelle eſt la qualité des laines qui doivent être teintes en *bon teint*, & quelles ſont les étoffes réſervées à la teinture du petit *teint*. Cette diſtinction a été faite ſur ce principe que les étoffes d'un certain prix, & qui ſont ordinairement le deſſus des habillemens, doivent recevoir une couleur plus ſolide & plus durable que des étoffes de bas prix ; ce ſont ces derniéres qu'on a permis de mettre en petit teint. Les ingrédiens du bon teint ſeroient trop

chers pour être employés aux étoffes d'un prix médiocre. Les couleurs du petit teint outre le brillant, l'éclat, & la vivacité dont elles surpassent celles du grand teint, l'emportent encore par l'assortiment que l'on en fait avec facilité & avec promptitude.

On ne distingue point dans le petit teint les couleurs primitives & les couleurs secondaires, il y en a peu qui servent de base aux autres : la plupart naissent du mélange de deux ou de plusieurs couleurs simples, on a exclu certaines couleurs du petit teint, le bleu par exemple est réservé pour le grand teint.

M. Hellot commence par rapporter le nom de tous les ingrédiens qui sont particuliérement affectés au petit teint; il donne ensuite la maniére de les employer, & d'en tirer autant de couleurs qu'il est possible ; plusieurs de ces ingrédiens donnent les mêmes couleurs, l'Ouvrier peut faire le choix à sa

volonté. Voici les ingrédiens qui entrent dans la compoſition du petit teint. La teinture de *Bourre*, l'*Orſeille*, le *Bois d'Inde*, les *Bois de Bréſil*, le *Fuſtel*, le *Roucou*, la graine d'*Avignon*, le *Terra merita*. L'orſeille eſt une eſpéce de mouſſe ou de croute qu'on ramaſſe ſur les rochers, on la broye, & on la mêle avec de la chaux, puis on l'arroſe pendant pluſieurs jours avec l'urine fermentée. L'orſeille la plus eſtimée eſt celle qui croit dans les Canaries. On juge bien que l'Auteur enſeigne avec la même étendue & la même clarté qu'il a déja fait toutes les préparations, & toutes les cuves néceſſaires pour exécuter la teinture du petit teint.

Afin de n'avoir rien à déſirer ſur l'art de la Teinture, M Hellot a terminé ſon ouvrage par un réglement qui concerne la maniére de faire les débouillis; on eſt parlà en état d'examiner la qualité & la ſolidité des teintures. Le Lecteur peut juger par l'expoſé de l'ouvra-

ge dont nous venons de rendre compte que l'intention de l'Auteur n'a pas été de composer un ouvrage pour ceux qui possédent l'art de la teinture, mais de constater les régles sures & solides que l'on suit, ou que l'on doit suivre dans la teinture, enfin de former des Ouvriers qui ont l'envie de se perfectionner, & de joindre une intelligence raisonnée à l'adresse de faire leurs opératious. On doit donc sçavoir beaucoup de gré à M. Hellot d'avoir tiré cette matiére de l'obscurité où elle étoit ensévelie, & d'avoir mis les Physiciens à portée de raisonner sur une matiére dont ils n'avoient qu'une connoissance très-confuse & très-légére : il seroit bien à désirer qu'on en fit autant sur tous les Arts, le Physicien, le Géométre, l'Artiste, tout le public y gagneroit.

[redacted]

ANNALI D'ITALIA DAL principio dell' Era Volgare ſino all' anno 1500 compilati da Ludovico Muratori, &c. C'EST-A-DIRE: *Annales d'Italie, depuis le commencement de l'Ere Vulgaire juſqu'a l'an* 1500, *compilées par* LOUIS MURATORI, *Bibliothécaire du Seréniſſime Duc de Modéne, Tome ſecond in-4°. pp.* 604. A Milan 1744, aux dépens de Jean-Baptiſte Paſquali, Libraire à Veniſe.

L'EXTRAIT que nous avons donné dans le mois d'Août lernier de ces Annales, a dû en aire connoître le plan, & le deſein. Il ne nous reſte donc plus u'à continuer, en les parcourant, le recueillir en peu de mots ce ui peut ſervir à caractériſer plus articuliérement l'Auteur & l'ourage.

Ce ſecond tome commence à la remiére année de l'Empereur

Alexandre Sévére, que M. Muratori place l'an 222 de Jesus-Christ. Il remarque que ce Prince fut assez favorable aux Chrétiens, conduite dit-il, que sa mere, qui eut toujours un grand crédit sur son esprit pouvoit lui avoir inspiré, ayant appris en Syrie à connoître la Sainteté de notre Religion. Il ne croit pas cependant, quoi qu'Eusébe l'assure, que cette Princesse l'ait jamais embrassée, s'il est vrai, comme le disent quelques Historiens, que jalouse du crédit que Marcien gendre de l'Empereur son fils, avoit sur lui, elle l'ait fait mourir, & reléguer l'Impératrice en Afrique; mais d'ailleurs le fait n'est pas certain, & quand il le seroit, on n'en pourroit rien conclure contre le Christianisme de Mammée. Il n'est que trop ordinaire de voir les hommes démentir dans la pratique les principes de leur croyance.

C'est par cette raison qu'on sera surpris, qu'entr'autres preuves qu'il

apporte pour montrer, que les deux Philippes Empereurs n'ont point été Chrétiens, comme plusieurs Peres de l'Eglise le disent positivement, „ il insiste sur la ma-
„ niére dont Philippe le pere traita
„ le jeune Gordien : attentat, dit-
„ il, qui ne convient point à un
„ Prince Chrétien.

Nous avons déja remarqué dans l'extrait précédent que notre sçavant Annaliste est beaucoup plus favorable aux Inscriptions, qu'aux Médailles. Il avertit sans cesse qu'il faut se défier de ses derniéres, & que la passion qu'ont toujours eue ceux qui en forment des Cabinets de voir continuer leurs suites, a déterminé plusieurs Imposteurs à les satisfaire aux dépens de la vérité. Mais comme il le reconnoit lui-même en plusieurs endroits, & surtout en parlant de Gadius, ces mêmes Imposteurs n'ont pas moins exercé leur funeste talent sur les Inscriptions. On seroit donc fort tenté de croire, qu'il ne les préfére

aux médailles, que par cet intérêt ſécret, qui fait que ſelon nous la choſe la plus utile, eſt toujours celle, dont nous nous ſommes le plus occupés.

Quoiqu'il en ſoit, à meſure qu'il avance dans ſes Annales, il trouve plus de difficultés à fixer les Conſuls de chaque année, & a placer les événemens dans celle où ils ſont arrivés. L'obſcurité & la confuſion qui ſe trouvent dans les Ecrivains & les monumens de ces temps-là, les différens Tyrans qui s'élevérent dans l'Empire, l'uſage qui s'introduiſit de le partager entre pluſieurs perſonnes, les diviſions continuelles qui régnoient entre les Empereurs, jettent dans l'Hiſtoire une incertitude qui le réduit ſouvent à ne nous donner que des conjectures, mais il ne néglige rien pour les revétir de toute la vraiſemblance, dont elles ſont ſuſceptibles. Ainſi ſous l'année 307, dans laquelle régnoient tout à la fois Galére maximien, Maxence, Maximien

mien Herculius, Conſtantin, & Licinius, les Conſuls de cette année furent, ſelon lui, Marc Auréle Valére Maximien Auguſte pour la neuviéme fois, & Flavius Conſtantin Céſar. Mais comme Maxence & Maximien nommérent à Rome des Conſuls, & que d'un autre côté l'Empereur Galére en créa d'autres en Orient, ceux qu'on vient d'indiquer lui paroiſſent, dit-il, avoir été Romains. Les autres, ſelon les Faſtes de Théon, furent Sévére Auguſte, & Maximien Céſar. Peut-être encore, ajoute-t'il, que Conſtantin fut élevé au Conſulat par Galére, mais ſeulement après la mort de Sévére.

Quelques Auteurs au milieu de ces obſcurités prirent alors l'uſage de marquer le *Poſtconſulatum* de ceux qui avoient été Conſuls dans l'année précédente ; c'eſt ce qu'il fait remarquer ſous différentes années, & entr'autres ſous la trois cent-neuviéme ; nous ne nous arrêterons pas davantage ſur les diſcuſ-

ſions chronologiques dans leſquelles notre Annaliſte eſt entré, il nous ſuffira de dire, qu'il n'en évite aucunes, & que nous croyons que ceux qui aiment ces ſortes de matiéres, les y liront avec utilité. Il y combat & réfute quelquefois M. de Tillemont, mais avec ces égards que les vrais Sçavans ont toujours pour ceux qui ſont dignes de ce nom. En général, il parle avec beaucoup d'eſtime des autres Auteurs de notre Nation. Il raille cependant, pag. 92, nos *François modernes*, c'eſt ſon expreſſion, ſur ce que voyant dans l'état des troupes de l'Empereur Aurélien, qui nous a été conſervé par Vopiſcus, pluſieurs corps, dont les Capitaines portoient les noms d'Hartomond, d'Haldegaſte, d'Hildemond, & de Cariovilque, ils ſe ſont imaginés qu'ils étoient de la nation Franque, comme ſi, dit-il, de pareils noms n'euſſent pû encore convenir aux Capitaines des autres nations Germaniques.

Mais il ne faut pas regarder M. Muratori, comme un Critique ſec & épineux, qui n'offre que de laborieuſes recherches à ſes Lecteurs, il paroit qu'il n'a pas moins ſongé à rendre ſes Annales agréables qu'inſtructives, on en jugera par le ſoin avec lequel il a tâché de nous peindre les Empereurs, & autres grands perſonnages qu'il introduit ſur la ſcène; nous voudrions pour mettre le Lecteur en état de juger de ſes talens en ce genre, pouvoir rapporter pluſieurs de ſes portraits, & ſurtout ceux de Dioclétien & de Conſtantin le Grand.

Quelque odieux que ſoit le nom du premier, à cauſe de la cruelle perſécution qu'il fit aux Chrétiens, » on ne peut nier, dit-il, que Dio- » clétien ne réunit en lui beau- » coup de qualités dignes d'envie, » & ſurtout une vivacité d'eſprit » merveilleuſe, qui le rendoit fé- » cond en expédiens & en reſſour- » ces dans les affaires les plus diffi-

» ciles.... il ſe ſignala dans plu-
» ſieurs expéditions militaires, &
» cependant Lactance aſſure, qu'il
» étoit naturellement timide, &
» qu'il trembloit à la vûe du pé-
» ril... Mais la longueur de ſon
» régne, quoique preſque toujours
» agité de violentes tempêtes, eſt
» une preuve ſuffiſante pour croire
» que Dioclétien fut un homme
» *d'une grande tête*, & capable de
» gouverner un vaſte Empire, ayant
» eu l'art de tenir en bride les Sol-
» dats & les Grands, qui dans la
» ſuite furent les Auteurs de tant
» de troubles & de tragédies.

Ayant été comme forcé d'abdi-quer l'Empire, il ſçut ſi bien s'oc-cuper dans une vie privée, & en ſentir les douceurs, que Maximien pour *brouiller encore plus les cartes*, *per maggiormente embrogliar le Car-te*, *& pour donner à penſer à Galére*, l'ayant fait preſſer de reprendre la Pourpre, Dioclétien fit cette ré-ponſe à l'Officier que ce Prince lui avoit envoyé pour lui en faire la

propoſition. Ah! dit-il, » ſi votre » Maître voyoit les beaux Choux, » que j'ai plantés ici de ma main, » il n'auroit pas le cœur de me » tenter de cette maniére. « *Al certo non darebbe il cuore a Maſſimiano di tentar mi in queſta maniéra.*

Il faut voir dans l'ouvrage même toutes les preuves qu'il apporte, pour montrer, que malgré le ſilence des Auteurs Payens, tels qu'Eutrope, Sextus Victor, & Zoſime ſur le miracle qui cauſa la converſion de Conſtantin, & malgré la difficulté qu'il y a d'aſſigner le lieu & l'année, où ce miracle arriva, il n'en eſt cependant pas moins indubitable.

Il obſerve ſous l'année 313, que quoiqu'à l'exemple de pluſieurs autres Hiſtoriens, il ait remonté en rétrogradant juſqu'à la premiére indiction, en commençant ſes Annales, il eſt néanmoins temps d'avertir, que les Indictions n'étoient point connues dans les ſiécles précédens, & que ſelon l'opinion

tes croyent qu'elles furen
appellées, parce qu'elles éto
terme de payement de c
tributs. Ce qu'il y a de ſûr
qu'elles ſervirent dans la
comme elles y ſervent enc
régler le temps. Son ſentim
lequel cependant tous les S
ne ſont pas d'accord, eſt
premiére Indiction commen
premier ou au 24 de Sept
de l'année 312, uſage qui
long-temps en Occident, o
celui de l'Egliſe a prévalu,
puis quelques ſiécles compt
diction nouvelle du premie
vier. Nous n'oublierons pa
a grand ſoin de rapporter

Prince défend ſous des peines très-rigoureuſes les ſpectacles des Gladiateurs. Godefroy a prétendu qu'elle étoit locale & qu'elle ne s'étendoit pas à tout l'Empire Romain. Il ſe fonde ſur ce que ces cruels combats furent encore en uſage ſous les fils, & les autres Succeſſeurs de Conſtantin ; mais M. Muratori ſoutient que la loi n'en fut pas moins générale, quoique véritablement les enfans de Conſtantin n'eurent pas aſſez de pouvoir pour la faire obſerver, tant étoit grande la fureur que le Peuple avoit pour ces ſortes de ſpectacles.

M. Muratori expoſe en peu de mots ce que les Hiſtoriens ont dit des différens motifs qui, ſelon eux, portérent Conſtantin à faire mourir le Céſar Criſpe, né de ſon premier mariage avec Mineruine ſa premiére femme, & même l'Impératrice Fauſta ſa ſeconde femme ; quelque obſcurité qu'il y ait là-deſſus, notre Auteur ne diſſimule pas

que la réputation de ce grand Empereur n'en ait beaucoup souffert. Il remarque même, que M. de Tillemont paroit convaincu, qu'en punition de cette cruauté, Dieu permit que Constantin éprouva dans la suite de son régne une foule de disgraces, & que sa postérité finit dans ses enfans. „ Mais il est „ mieux, dit M. Muratori, de ne „ point vouloir entrer dans les se„ crets de Dieu; c'est à nous à res„ pecter l'obscurité (*le cifre*) de „ ses jugemens, toujours justes, „ lors même que nous ne les com„ prenons pas, & d'ailleurs on ne „ sçait pas au vrai les raisons qui „ déterminérent Constantin à or„ donner ces sanglantes exécutions.

Il n'en est point parlé dans le Poëme que Publilius Optatianus Porfirius publia cette même année à la louange de cet Empereur. M. de Tillemont a cru que cet Optatianus étoit le même que celui qui fut Préfet du Prétoire en 333. Mais outre que ce dernier s'appel-

loit Publius, & non Publilius, M. Muratori prétend qu'il » n'eſt pas » probable qu'un homme digne » d'être mis à la tête des affaires » eût été capable de perdre ſon » temps à des *pedanteries*. Car ce » Poëme eſt rempli d'Acroſtiches, » & de ces ingénieuſes, ou plutôt » difficiles bagatelles, qui étoient » encore dans le ſiécle dernier le » plus grand effort des petits » eſprits. « Malgré cela il ajoute judicieuſement que ces » miſéra- » bles reſtes de l'antiquité ne ſont » pas ſans prix, ſoit à cauſe de ce » qu'ils contiennent d'hiſtorique, » ſoit parce qu'ils nous font con- » noître le génie de ces ſiécles.

Conſtantin a eu à la vérité beaucoup de Panégyriſtes, mais on verra dans ces Annales qu'il n'y a pas eu moins de gens qui ont pris à tâche de le décrier. Notre Auteur rapporte fidélement tout ce qui a été dit pour & contre ce Prince, & fait voir que malgré les reproches qu'on lui a faits, toute l'anti-

quité s'eſt accordée à lui donner le nom de *Grand*, on le trouve même qualifié de *très-Grand* ſur quelques Médailles ; les Grecs ont été juſqu'à l'invoquer comme Saint, & en ont fait la fête, en quoi ils ont été imités par quelques Egliſes d'Occident. » Ce qu'il y a de » certain, dit notre Annaliſte, » *que nous traduiſons ici littéra-* » *lement*, c'eſt qu'en conſidération » de tout ce qu'il a fait pour la » Religion, nous pouvons croire » avec fondement, que Dieu plein » de Miſéricorde lui aura fait une » abondante meſure de ſa Clémen- » ce, & que ſi comme un autre de » ſes pareils, c'eſt-à-dire, Charle- » magne, il ne mérita pas d'être » honoré ſur nos Autels comme » un Saint indubitable, Dieu au » moins ne l'aura pas exclu d'un » précieux (*Inuidiabile*) repos dans » ſon Royaume.

On verra en général dans le cours de cet ouvrage que rien n'étoit plus difficile que de bien fai-

ſir le véritable caractére des Empereurs qui en ſuivant les traces de Conſtantin, ſe montrérent zélés contre les ſuperſtitions du Paganiſme, ou contre les erreurs d'Arius. Tandis que les Auteurs Chrétiens & Catholiques les comblent d'éloges, les Hiſtoriens Payens, ou Ariens les peignent avec les couleurs les plus noires; & réciproquement on peut craindre, qu'il n'entre quelquefois un peu de reſſentiment dans les portraits que les premiers nous font des Empereurs Conſtant, Julien & Valens qui firent tant de mal à la Religion & à l'Egliſe. Notre Annaliſte a cru qu'il ne pouvoit rien faire de mieux en parlant de ces Princes & ſurtout de Julien, que de s'en tenir comme il le déclare, au jugement que MM. de Tillemont & Fleury en ont porté.

Comme à la tête de chaque année, il s'eſt aſtreint à mettre le nom du Pape qui régnoit pour lors, il ne touche guéres qu'à ce

qui regarde leur Chronologie; mais du reste, il renvoye presque toujours à l'histoire Ecclésiastique, pour tout ce qui s'est passé sous leur Pontificat. Il s'écarte cependant quelquefois de cette régle, ainsi qu'on peut le voir à l'occasion de la mort du Pape Libére arrivée l'an 366.

Après avoir remarqué qu'au milieu des temps orageux de l'Arianisme, ce Souverain Pontife ne montra pas cette fermeté de courage qui avoit rendu si recommandables ses prédécesseurs, & qui a été depuis admirée dans ceux qui lui ont succédé, il raconte le schisme qui s'éleva à l'occasion de l'élection du Pape Damase, Schisme qui fut porté aux derniers excès par la faction du Diacre Ursin son Competiteur, & qui causa une sédition dans laquelle, selon Ammien Marcellin, périrent plus de 600 personnes.

Les paroles de cet Auteur sont si célébres, que M. Muratori a

cru devoir les rapporter; nous les traduirons d'autant plus volontiers qu'elles ſont accompagnées d'une réflexion par laquelle on pourra juger du génie & du caractére de notre Annaliſte. » Quant à moi, » dit Ammien, conſidérant le faſte » dans lequel vit le Pontife de Ro- » me, je ne ſuis nullement ſurpris, » ſi quiconque aſpire à cette Di- » gnité, n'épargne ni violences ni » artifices pour y parvenir. Parce » que dès qu'une fois on l'a obte- » nue, on eſt ſûr de devenir en » peu de temps très-riche à la fa- » veur des oblations des Dames » Romaines; de ſe promener dans » un char par les rues de Rome, » de faire grande chere, & d'avoir » une table plus ſomptueuſe que » celle des Rois & des Empereurs.

Sur quoi M. Muratori fait cette réflexion, » lorſqu'aujourd'hui » nous voyons quelques excès dans » les Paſteurs de l'Eglife, & que » nous ſommes frappés des vices » des gens du monde, nous rap-

» pellons aussitôt les premiers sié-
» cles de la Religion Chrétienne,
» comme le miroir de ce qui se dé-
» vroit faire dans nos jours. « Il est en effet certain qu'on vit de grands exemples de vertu dans ces temps-là, & nous ajouterons qu'Ammien Marcellin, tout Payen qu'il étoit, convient qu'il y avoit dans les Provinces plusieurs Evêques, qui par la frugalité de leur table, la modestie de leurs habits, & par la simplicité de tout leur extérieur, rendoient la Religion vénérable. Mais, reprend M. Muratori, » ces
» premiers temps n'étoient pas ce-
» pendant exempts des maux &
» des vices qui régnent de nos
» jours: les ouvrages d'Eusébe de
» Césarée, de S. Grégoire de Na-
» ziance, de S. Jean Chrysostôme,
» de S. Jérôme, sans parler de
» plusieurs autres, font foi que
» leurs siécles n'ont point été assez
» heureux, pour être en droit de
» faire honte aux notres. L'ambi-
» tion est un vieux mal, qui s'est

„ fait ſentir dans tous les temps ;
„ & partout où il y a des richeſſes,
„ il y a des tentations.

Nous finirons par ce qu'il dit, pour montrer contre le P. Pagi que le Pape Sirice ſuccéda au Pape Damaſe, non le 22 Septembre de l'année trois cent quatre vingt-quatre, comme cet Auteur l'a cru, mais dans le mois de Janvier de la ſuivante. Sans examiner toutes les raiſons que le P. Pagi apporte pour prouver ſon ſentiment, M. Muratori croit que pour le détruire, il ſuffit de faire voir que l'Epitaphe du P. Damaſe ſur laquelle ce Critique ſe fonde principalement, eſt poſtérieure à ce temps-là. „ Nous pouvons, dit-il,
„ avec raiſon la regarder comme
„ une production de quelque mi-
„ ſérable Poéte des ſiécles ſuivans,
„ puiſqu'elle eſt en Rithme, c'eſt-
„ à-dire en vers, où les régles de
„ la Proſodie ne ſont point obſer-
„ vées. Les Lettres, ajoute-il,
„ étant encore très-floriſſantes à Ro-

„ me dans ce ſiécle, peut-on croi-
„ re, qu'on eut confié à un Poëte
„ ignorant le ſoin d'orner le tom-
„ beau du Souverain Pontife de
„ Vers qui crient miſéricorde?
Di ornar il ſepolcro d'un Romano Pontificæ con Verſi che Gridano miſericordia.

Toutes ces Annales ſont remplies de ſemblables expreſſions, & même quelquefois de penſées qui ne s'aſſortiſſent que trop bien avec ces expreſſions. Nous laiſſons au Lecteur à juger, ſi elles conviennent à la majeſté de l'Hiſtoire, & ce qu'il y a de plus important, ſi même dans certaines diſcuſſions Chronologiques, où l'Auteur entreprend d'établir ſes ſentimens ſur la ruine de ceux des autres, il eſt auſſi heureux en preuves, qu'il eſt ordinairement fécond en conjectures.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Rome.

LA *vita di S. Domenico Confessore, detto il Loricato, Eremita Benedettino di S. Croce del fonte Avellano, tratta da gli scritti di S. Pier-Damiano, raccolta ed illustrata da Ottavio Tarchi, canonico della perinsigne Collegiata di Apiro.* Appresso ant. de Rossi, 1750. *in*-4°. Dans un discours préliminaire l'Auteur examine le temps & l'année de la mort du Saint, & dans le corps de l'ouvrage il éclaircit en passant plusieurs points de l'histoire Ecclésiastique & Monastique, & il en rétablit la véritable date. Il a joint à son Livre la Vie du même Saint écrite par S. Pierre Damien.

On trouve chez Greg Roisecco, Libraire in Piazza nuova, l'*Arte della Pittura* di Carlo Alfonzo du Fresnoy, coll'aggiunta d'alcune

neceſſarie, ed ampliſſime oſſervazioni, 1750. *in*-8°. On nous marque que cet ouvrage eſt très-utile non ſeulement aux Peintres & aux Sculpteurs, mais auſſi à tous ceux qui veulent connoître les perfections & les défauts de la Peinture & des Statuts des grands Maîtres anciens & modernes.

De Venise.

Parere ſopra il Rubicone degli Antichi di Don Gabriello Maria Guaſtuzzi, Monaco Camaldoleſe. In Venezia, 1749. *in*-8°. On trouve à la tête de cet ouvrage une Carte Topographique, qui repréſente la Côte du Golfe de Veniſe depuis Rimini juſqu'à Ravenne, avec le cours des Riviéres connues ſous les noms de *Savio*, *Piſciatello*, *Famicino*, & *Lugo*; elle porte pour titre: *Tavola dell' antico Rubicone*. A la ſuite de la deſcription que l'Auteur donne du cours du Rubicon, il ajoute celle

[redacted]

del Ponte Savigniano dont il donne pareillement la Carte.

DE FLORENCE.

Gio Paolo Giovanelli, Imprimeur de cette Ville, a donné avis aux Amateurs de l'Histoire, qu'il imprime actuellement *Istorie Fiorentine di Scipione Ammirato* en trois volumes *in-fol.* Il suit de point en point l'édition de 1641, donnée par Amador Massi de cette Ville, qui étoit devenue tres-rare, surtout le tome troisiéme, le prix de cette Histoire sera de soixante-dix paols (environ 42 liv. monnoye de France.) Ceux néanmoins qui dès à présent voudront s'en assurer des exemplaires, ne payeront que cinquante Paols, 30 liv. monnoye de France. Le Libraire ne demande aucun payement d'avance; il suffira que ceux qui voudront se procurer cette nouvelle édition, lui envoyent leur nom & celui de leur demeure avec promesse de

retirer dans le cours de l'année 1751, les exemplaires pour lesquels ils auront souscrit. Le premier volume est achevé, & le Libraire espére que son édition sera finie au mois de Mars prochain.

De Boulogne.

De antiquis litteris Hebræorum, & Græcorum, libellus Joannis Baptistæ Bianconi. Bonomæ, 1749. *in*-4°. Le but de l'Auteur dans cet ouvrage est de faire voir que les caractéres de la Langue Hébraïque n'ont point été changés par Esdras par aucun dessein formé, pendant ni depuis la captivité, mais que la différence qu'on y trouve, vient du changement qui arrive naturellement dans les caractéres de toutes les Langues, où l'on fait toujours par succession de temps quelques petits changemens, pour les écrire plus commodément; & qu'il en est de même des caractéres de toutes les Langues pendant

qu'elles ſont vivantes Puis il vient aux caractéres Grecs qu'il penſe être dérivés des caractéres Hébreux, avec leſquels il les compare, comme il paroit par une planche gravée qui eſt jointe à ſon Livre. Il parle enſuite des caractéres Etruſques.

Marci Marini Canonici Regularis S. Salvatoris Commentaria in librum Pſalmorum. Cet ouvrage qui eſt *in-fol.* contient les Pſeaumes en Hébreu & en Grec avec la Vulgate.

DE PALERME.

Fr. Thomæ Fazelli Siculi, Prædicatorum ord. de rebus Siculis decas prima, animadverſionibus criticis, atque auctario, abs T. D. Vito & Statella à Catana, Benedictino Caſinenſi Priore, in publica Catanenſi Académia Civilis Hiſtoriæ Profeſſore, illuſtrata, Catanæ, ex typographia Joach. Pulei, 1749. *in*-8°. L'ouvrage de ce Dominicain eſt bien connu, ainſi que l'éloge que

Cluvier en a fait quand il a dit de lui, qu'il feroit à souhaiter que chaque Province eût son Fazzello. Il n'y a pas lieu de douter que les animadversions & les augmentations qu'on y a faites, ne contribuent encore à rendre la nouvelle édition plus intéressante.

Governo generale di Sanita del Regno di Sicilia, e instruzioni del Lazzerato della Citta di Messina per commandamento di S. R. M. Fatti imprimere di ordine del Excel. Senato Palermitano, &c. In Palermo, presso Pietro Bentivegna, 1749. *in-fol.*

Parlamenti generali del Regno di Sicilia dal anno 1446, *fino al* 1748. *Con le memorie storiche dell' Antico e moderno uso del Parlamento appresso varie nazioni ed in particolare della sua origine in Sicilia, e del modo di celebrarsi, di D. Ant. Mongitore Canonico* Decano della Metropolitana Chiesa di Palermo, ristampati colle addizioni e note del Dottore D. Francesco Serio,

e Mongitore, Sacerdote Palermitano nel governo del Excel. Sig. Vicere D. Euſtachio de la Vieuville, d'ordine dell' Ill. Deputazione del Regno. In Palermo, preſſo Pietro Bentivegua, 1749. *in-fol.*

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

On a publié ici les trois premiéres parties du Tom. VI. du recueil qui a pour titre: *Miſcellanea Lipſienſia nova ad incrementum ſcientiarum... per partes publicata.* Lipſiæ, in officina hæredum Lanckiſianorem, 1748. *in*-8°. L'objet de ce travail eſt d'éclaircir par des Diſſertations divers endroits difficiles de l'Ecriture, quelques faits importans de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & quelquefois de rétablir dans les anciens Auteurs des textes qui ont été altérés par les Copiſtes. Voici les titres des piéces qu'on a employées dans les trois parties que

nous avons annoncées : I. Pars. Dissert. 1. *J. C. Harembergii Historia critica Odæ Davidicæ quintæ*; Dissert. 2. *P. Zornii de Christo, sublatis manibus, discipulis suis benedicente, & inter benedicendum ab eis discedente, & in cœlum sublato*; Dissert. 3. *Ch. Zeibichii de Christo ad* Hebr. II. 17. Dissert. 4. *P. E. Jablonski de Athor, numine Ægyptiorum veterum, quod Græci Venerem interpretantur*. Dissert. 5. *J. J. Reiske libellus animadversionum ad alteram editionem Burmanianam Petronii*. Dissert. 6. *F. O. Menckenii decas prima librorum quibus suppleri possint annales Maittairiani*. II. Pars. Dissert. 1. *G. L. Œderi dissertatiuncula critica* ad Matth. I. 18. Dissert. 2. *P. Zornii ad* Matth. XI. 44. *de Thesauro abscondito in agro*. Dissert. 3. *J. C. Harembergii continuatio tertia supplementi in Hadr. Relandi librum de urbibus & vicis Palæstinæ*. Dissert. 4. *P. E. Jablonski observatio de Phtha priscorum Ægyptiorum numine, quod Græci*

Græci Vulcanum interpretantur; ubi & de veterum Philosophorum Atheismo. Differt. 5. *Jo. Jac. Reiske libellus animadversionum ad alteram editionem Burmannianam Petronii, ejusque pars altera.* Differt. 6. *F. O. Menckenii altera decas librorum quibus suppleri possint annales Maittairiani.* III. Pars. Differt. 1. *Jac. Eltneri commentatio ad locum* Matth. XXVII. 8. Differt. 2. *P. Zornii de Christo-Deo proprio sanguine sibi Ecclesiam acquirente*, ad Act. XX. 28. Differt. 3. *J. C. Harembergii continuatio quarta supplementi in Hadr. Relandi librum de Urbibus & vicis Palæstinæ.* Differt. 4. *P. E. Jablonski observatio de Neitha, Egyptiorum Dea, quam Græci Minervam interpretantur.* Differt. 5. *Jo. Jac. Reiske animadversiones ad Petronii alteram Editionem Burmannianam; pars tertia.* Differt. 6. *Fr. O. Menckenii decas tertia librorum... quibus suppleri possint Annales Maittairiani.*

D. Gottlob Caroli Springsfeld, Medici Aulici Saxo-Ducalis & Civitatis Weissenfelsensis Physici ordinarii, iter medicum ad Thermas Aquisgranenses, & fontes Spadanos: accessere singulares quædam observationes Medicæ atque Physicæ. Lipsiæ, impensis Gleditschianis, 1748. *in*-8°.

Lapidum vetustorum Epigrammata, & periculum animadversionum in aliquot classica marmorum syntagmata. Accurante Christophoro-Saxio, A. M. Lipsiæ, ex officina Langenhemiana, 1749. *in*-8°.

De Vienne.

Τὰ τοῦ Ἱπποκράτους ἅπαντα: *Hipocratis opera omnia*, cum variis lectionibus non modo huc usque vulgatis, verum ineditis potissimum, partim deprumptis ex Cornarii & Samubuci Codd. in Cæsar. Vindobonensi Bibliotheca hactenus asservatis & ineditis, partim ex aliis

ejuſdem Bibliothecæ Mſſ. libris, ac denique ex Mediceis Laurentianis Mſſ. Codd. collectis; quorum ope ſæpe numero græcus contextus fuit reſtitutus. Acceſſit index Pini copioſiſſimus, cum tractatu de menſuris & ponderibus. Studio & opera ſtephani Mackii, Elizabethæ Chriſtinæ Aug. Aulæ Medici. Tom. II. Viennæ Auſtriæ, proſtant apud Leopoldum Jo. Kaliwods, Imperialis aulæ Typographum, 1749. *in-fol.*

DE HALE.

Evangelium ſecundum Matthæum, ex verſione Æthiopici Interpretis in Bibliis polyglottis Anglicanis editum; cum Græco fonte ſtudioſe contulit, atque plurimis tam exegeticis quam philologicis obſervationibus textum partim, partim verſionem illuſtravit Chriſtoph. Auguſtus Bode; A. M. Præfatus eſt Chriſtianus Benedictus Michaëlis, Th. gr. & OO. ling. P. P. O. de verſione

Æthiopica N. T. generatim. Halæ Magdeburgicæ, in officina Libraria Baueriana, 1749. *in*-4°.

Christopori Cellarii compendium antiquitatum Romanarum, nunc ex manuscripto libro integrum editum, & annotationibus illustratum à M. Jo. Ern. Imman. Walchio. Halæ Magdeburgicæ, sumptibus Orphanotrophei, 1748. *in*-8°.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

L'édition de la Bible Hébraïque sans points, qui avoit été proposée par souscription, & à laquelle on travailloit en cette Ville depuis plusieurs années, est enfin achevée. On la distribue aux Souscripteurs. Le titre qu'elle porte est : *Biblia Hebraica sine punctis*, accurante Nath. Forster, S. T. B. &c. e Typographio Clarendoniano. *in*-4°. Le prix de cette Bible est d'une Guinée & demi pour le papier

moyen, & de trois Guinées pour le grand papier. Nous apprenons que cette édition eſt d'une rare beauté, ſoit pour le papier & le caractére, ſoit pour la correction du texte.

De Londres.

La nouvelle édition des Concordances de Calaſio dont nous avons annoncé la ſouſcriprion dans les nouvelles du Journal du mois de May 1746, eſt auſſi entiérement achevée; & on en diſtribue les trois & quatriéme tomes aux Souſcripteurs. On va imprimer en un vol. *in*-4°. les remarques du même Auteur ſur l'Hébreu.

Memoires of the House of Brunſwick.. c'eſt-à-dire; Mémoires de la Maiſon de Brunſwick depuis la premiére origine connue par les plus anciens monumens qui nous reſtent de cette illuſtre Maiſon, juſqu'à la fin du régne de George

premier. Par Henry Rimius, Conseiller Aulique de S. M. le dernier Roy de Prusse. Chez J. Alberkorn, 1750. *in*-4°. Nous avons annoncé le projet de cet ouvrage dans les nouvelles du Journal de Novembre de l'année derniére.

Chronological Antiquities; Or the Antiquities, and Chronology of the most anciens Kingdoms.. c'est-à-dire: Antiquités Chronologiques des plus anciens Royaumes, depuis la création du monde, pendant un intervale de cinq mille ans, ouvrage en trois vol. *in*-4°. proposé par souscription. Par M. Jackson, Pasteur de Rossington dans le Comté d'Yorck, &c. L'Auteur nous fait espérer qu'il rétablira la Chronologie originale & Hébraïque de l'ancien Testament, tant avant qu'après le Déluge; & qu'il éclaircira toutes les difficultés du texte Sacré à cet égard. Les antiquités des Chaldéens, des Egyptiens, des Phéniciens & des Chinois, y seront

lées ; & l'on montrera l'ac-
de ces diverses Chronologies
elles & avec l'Ecriture. On
a ensuite aux anciens monu-
des Grecs, des Romains, &
euples de l'Amérique. On en-
dans de grands détails sur
ne & l'antiquité des Lettres,
iéroglyphes, des Obélisques,
)racles, des Mystéres, & de
s les parties de Théologie
ne. Le Canon de Ptolémée,
autres anciens Canons, les
s, les Eres, les Epoques re-
ables serviront à rendre cet
ge plus intéressant & plus uti-
fin on découvrira les erreurs
principaux Chronologistes,
nciens que modernes ; & on
a l'ancienne Chronologie en
stême uniforme & complet.
joindra les tables nécessaires.
eur a mis quinze années à
ser son ouvrage. Le prix de
scription est d'une Guinée &
; on payera une Guinée en

ſouſcrivant, & le reſte en recevant les exemplaires. On reçoit des Sonſcriptions chez T. Oſborn, J. & P. Knapton. J. Noon, & autres Libraires de la même Ville.

Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle qui a paru il y a déja quelques années en ſept vol. *in-fol.* en ont donné depuis une ſeconde édition en XX. vol. *in*-8°. avec pluſieurs additions. Mais afin que ceux qui ſe ſont pourvus de la premiére édition de cet important ouvrage dans la forme *in-fol.* ne ſoient pas privés des avantages de la ſeconde édition, ils ont fait imprimer en leur faveur ces additions *in-fol.* Elles ont pour titre: *additions to the Univerſal Hiſtory in Seven vol. in-fol.* 1750.

HOLLANDE.

De la Haye.

Obſervations Phyſico Medicales ſur l'Electricité, dédiés au Sénat de

Boulogne, par J. Joseph Veratti, Professeur public de l'Université & de l'Académie de l'Institut de Boulogne, auxquelles on a joint des expériences faites à Montpellier, pour guérir les Paralytiques au moyen de l'Electricité. Chez Pierre Gosse, 1750. *in*-12.

De Leyde.

Les agrémens de la Campagne, ou remarques particuliéres sur la construction des maisons de Campagne plus ou moins magnifiques, des Jardins de plaisance, & des plantages, avec les ornemens qui en dépendent, tant pour les bâtir avec tous les avantages possibles, que pour en préparer les fonds, en corriger les défauts, & planter de bons arbres fruitiers & autres, pour former de belles allées, & enfin pour y pratiquer avec succès de grands réservoirs d'eau, des canaux, & des viviers, &c.

On trouve encore dans cet ouvrage la maniére de couper & multiplier les arbres fruitiers & sauvages, & toutes les plantes étrangéres des Pays chauds. A Leyde, chez Samuel Luchtmuus, 1750. vol. *in*-4°. avec fig.

Cet ouvrage se trouve aussi à Amsterdam, chez Meynard Vytwerf; & à Paris, chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques. Il est le fruit de cinquante ans d'expériences & d'observations.

FRANCE.

De Dijon.

Programme de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon, pour le prix de Médecine de 1741.

L'Académie fondée par Messire Hector Bernard Poussin, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans, que le

prix de Médecine pour l'année 1751, consistant en une médaille d'Or en valeur de trente pistoles, sera adjugé à celui qui aura le mieux résolu le Problême suivant.

Les jours critiques sont-ils les mêmes en nos Climats qu'ils l'étoient dans ceux où Hyppocrate les a observés, & quels égards doit-on y avoir dans la pratique ?

Il sera libre à tous ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs ouvrages soient lisibles, & que la lecture de chaque Mémoire remplisse & n'excéde pas trois quarts d'heure ou une heure.

Les Mémoires francs de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. Petit, Secretaire de l'Académie, rue du vieux Marché à Dijon, qui n'en recevra aucun après le premier d'Avril.

Et comme l'on ne sçauroit prendre trop de précautions, tant pour rendre aux Sçavans la justice qui

leur eſt due, que pour écarter autant qu'il eſt poſſible les brigues & cet eſprit de partialité qui n'entraînent que trop ſouvent les ſuffrages vers les objets connus, ou qui les en détournent par d'autres motifs également irréguliers & indécens, l'Académie déclare, que tous ceux qui ayant travaillé ſur le ſujet donné, ſeront convaincus de s'être fait connoître directement ou indirectement, avant qu'elle ait porté ſon jugement ſur leurs ouvrages, ſeront exclus du concours. Pour obvier à ces inconvéniens, chaque Auteur mettra au bas de ſon Mémoire une Sentence ou Deviſe, & y joindra une feuille de papier cachetée ſur le dos de laquelle ſera la même deviſe, & ſous le cachet, ſon nom, ſes qualités & ſa demeure pour y avoir recours lors de la diſtribution du prix. Leſdites feuilles étant cachetées de façon qu'on ne puiſſe y rien lire à travers, ne ſeront point ouvertes avant ce temps-là, & le

Secretaire en tiendra un Regiſtre exact.

Ceux qui exigeront de lui un récépiſſé de leurs ouvrages, le feront expédier ſous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui qui auroit uſé de cette précaution, auroit obtenu le prix, il ſera obligé en chargeant une perſonne domiciliée à Dijon, de ſa procuration par devant Notaire & légaliſée par le Juge, d'y joindre auſſi le récépiſſé.

Si celui à qui le prix ſera adjugé n'eſt pas de Dijon, il enverra pareillement ſa procuration en la forme ſuſdite, & s'il eſt de cette Ville, il viendra le recevoir en perſonne le jour de la diſtribution du prix, qui ſe fera dans une aſſemblée publique de l'Académie le Dimanche 22 du mois d'Août 1751.

De Toulouse.

» L'Académie des Jeux Floraux
» fera la diſtribution des prix le
» troiſiéme May 1751.

„ Ces prix ſont une Amaranthe „ d'Or de la valeur de quatre cens „ livres, qui eſt deſtinée à une Ode.

„ Une Eglantine d'Or de la va- „ leur de quatre cens cinquante li- „ vres, déſtinée à une piéce d'Elo- „ quence d'un quart d'heure ou „ d'une petite demi-heure de lectu- „ re, dont le ſujet ſera :

L'eſpérance eſt un bien dont l'on ne connoit pas aſſez le prix.

„ Une Violette d'Argent de la „ valeur de deux cens cinquante „ livres, deſtinée à un Poëme de „ ſoixante Vers au moins ou de „ cent Vers au plus, qui doivent „ être Alexandrins, dont le ſujet „ doit être héroïque ou dans le „ genre noble.

„ Un Souci d'Argent de la va- „ leur de deux cens livres, qui eſt „ deſtiné à une Elégie, à une Idyle, „ ou à une Eglogue, ces trois gen- „ res d'ouvrages concourant pour

ême prix. Les Vers en doi-
: être aussi Alexandrins, sans
ange de Vers d'autre mesure.
Un Lys d'Argent de la valeur
soixante livres, destiné à un
net à l'honneur de la Sainte
rge.
Le sujet des différens genres
ivrages auxquels l'Amaran-
, la Violette & le Souci sont
inés est au choix des Auteurs,
sont avertis de ne pas se né-
er sur les rimes & surtoutes
égles de la versification, aussi
a que les Auteurs du Sonnet.
Les ouvrages qui ne sont que
traductions ou des imitations,
x qui traitent des sujets don-
par d'autres Académies, ceux
ont quelque chose de burles-
, de satyrique ou d'indécent,
qui peuvent intéresser la Re-
on ou le Gouvernement, sont
lus des prix.
Les ouvrages qui auront paru
s le Public, ceux dont les Au-

» teurs se seront fait connoître avant
» le jugement, ou pour lesquels ils
» auront sollicité ou fait solliciter
» les Juges, en sont aussi exclus.

» Les Auteurs qui traitent des
» matiéres Théologiques doivent
» faire mettre au bas de leurs ou-
» vrages l'Approbation de deux
» Docteurs en Théologie ; ce qui
» sera observé même à l'égard du
» Sonnet ; sans quoi ces ouvrages
» ne seront pas mis au concours.

» On doit faire remettre, par
» tout le mois de Janvier de l'an-
» née 1751, par des personnes do-
» miciliées à Toulouse, trois co-
» pies bien lisibles de chaque ou-
» vrage à M. le Chevalier d'Aliez,
» Secretaire Perpétuel de l'Acadé-
» mie, logé rue des Coûteliers.
» Son Registre devant être barré
» dès le premier jour de Février,
» on ne sera plus à temps à lui re-
» mettre des ouvrages dès que le
» mois de Janvier sera expiré.

» Les ouvrages seront désignés,

» non ſeulement par leur titre,
» mais encore par une Deviſe ou
» Sentence, que M. le Secretaire
» écrira dans ſon Regiſtre , auſſi
» bien que le nom, la qualité ou
» la profeſſion & la demeure des
» perſonnes qui les lui auront remis,
» leſquelles ſigneront la réception
» que M. le Secretaire en aura écri-
» te dans ſon regiſtre; après quoi
» il leur en expédiera le récépiſſé.
» M. le Secretaire ne recevra
» point les paquets qui lui ſeront
» adreſſés par la Poſte à droiture,
» s'ils ne ſont affranchis de port, &
» il ne répondra point aux Lettres
» qu'on lui écrira ſans avoir cette
» attention. Les Auteurs ſont aver-
» tis que l'Académie exclut même
» du concours tous les ouvrages qui
» n'ont pas été remis à M. le Se-
» cretaire par une perſonne domi-
» ciliée à Toulouſe, la voye de la
» Poſte à droiture étant ſujette à
» trop d'inconvéniens.
» M. le Secretaire avertira les

„ perſonnes qui auront remis les „ ouvrages que l'Académie aura „ couronnés, afin que les Auteurs „ viennent eux-mêmes recevoir les „ prix, l'après-midi du troiſiéme „ May, à l'Aſſemblée que l'Académie tient dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville, où ils „ ſont diſtribués. Si les Auteurs ſont „ hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer à une perſonne domiciliée „ à Toulouſe une Procuration en „ bonne forme, où ils ſe déclarent „ affirmativement les Auteurs de „ l'ouvrage couronné, & cette perſonne retirera le prix des mains „ de M. le Secretaire, ſur la Procuration de l'Auteur & ſur le „ récépiſſé de l'ouvrage.

„ On ne peut remporter que „ trois fois chacun des prix que l'Académie diſtribue : les Auteurs „ des ouvrages qu'elle découvrira „ avoir enfreint cette loi en ſeront „ exclus, auſſi bien que les ouvra-

qu'on pourra justement pré-
ier être présentés sous des
ns d'Auteurs supposés.
Après que les Auteurs se se-
t fait connoître, M. le Secre-
e leur donnera des Attesta-
is, portant qu'un tel, une telle
ée, pour tel ouvrage par lui
iposé, a remporté un tel prix,
ouvrage en original sera atta-
à ces Attestations, sous le
tre-scel des Jeux.
Ceux qui auront remporté
s prix, (celui du Sonnet ex-
té,) l'un desquels soit celui
'Ode, pourront obtenir, se-
l'ancien usage, des Lettres
Maître des Jeux Floraux, qui
r donneront le droit d'opiner,
ime Juges & comme étant du
ps des Jeux, dans les Assem-
s générales & particuliéres
Jeux Floraux, & d'assister
Séances publiques.
ar les derniéres Lettres Paten-
lu Roi, qui autorisent l'aug-

» mentation du prix du Discours;
» les Auteurs qui auront remporté
» trois fois ce prix depuis cette
» augmentation, pourront aussi
» obtenir des Lettres de Maître
» des Jeux Floraux, sans qu'il soit
» nécessaire qu'ils ayent remporté
» des prix de Poësie.

» Le prix de l'Ode a été réservé.

» Le prix d'Eloquence a été ad-
» jugé au Discours qui a pour Sen-
» tence : *Si sit aliquid esse beatum,*
» *id oportet totum poni in potestate*
» *Sapientis.* Adjugé à M. Pradal,
» Conseiller à la Cour des Aydes
» de Montauban, & de l'Acadé-
» mie de la même Ville.

» Le Poëme qui a pour titre : *les*
» *beaux Arts placés au Temple de la*
» *Gloire*, & pour Sentence : *non*
» *imber edax, non Aquilo impotens,*
» *&c.* a remporté le prix. Adjugé
» à M. Mailhol, natif de Carcas-
» sone, résident à Paris.

» Le prix de l'Eglogue a aussi été
» réservé.

„ Le prix du Sonnet a été adju-
„ gé au Sonnet qui a pour Senten-
„ ce, *Genuisti qui te fecit.* Adjugé
„ à M. Pellary, Avocat au Parle-
„ ment de Toulouse, y résidant.

„ L'Académie a encore réservé
„ un prix du Discours, un prix du
„ Poëme, & un prix du Sonnet qui
„ l'avoient été les années précé-
„ dentes.

De Paris.

Traité des effets & de l'usage de la saignée. Par M. Quesnay, Médecin consultant du Roy. Chez d'Houry pere, Imprimeur de M. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie, 1750. *in*-12. Cet ouvrage est une nouvelle édition de deux traités que l'Auteur a donnés sur la seignée ; cependant il peut être regardé en quelque sorte comme neuf, tant à cause du nouvel ordre que M. Quesnay y a mis,

que des augmentations qu'il y a faites. Une table très-ample qui est à la fin, ajoute encore un nouveau mérite à ce traité.



TABLE
DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Novembre.

Fin de la Table.

Faute à corriger dans le Journal in-12. du mois d'Octobre 1750.

P*Age* 1934. *lig.* 22. Farſa, *liſez* Farfa.

[redacted]

